



ÉDITION 2009



MARTINIQUE



**INSTITUT D'EMISSION
DES DEPARTEMENTS D'OUTRE-MER**

ETABLISSEMENT PUBLIC NATIONAL

| SIEGE SOCIAL
| 5, rue Roland Barthes 75598 PARIS Cedex 12

■ Martinique

Rapport annuel
2008

En raison du mouvement social intervenu durant la période de rédaction de cet ouvrage, certaines données traditionnellement reprises au sein de la monographie n'ont pu être obtenues ou mises à jour.

Les renseignements autres que monétaires publiés dans la présente étude ont été recueillis auprès de diverses sources extérieures à l'Institut d'émission et ne sauraient engager sa responsabilité.

L'IEDOM tient à remercier les diverses administrations publiques, les collectivités et les entreprises pour les nombreuses informations qu'elles lui ont communiquées.

Sommaire

	Pages
Avant-propos	9
Synthèse	10
La Martinique en bref	12
CHAPITRE I – LES CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES	15
Section 1 – Géographie et climat	16
Section 2 – Repères historiques	18
Section 3 – Le cadre institutionnel	20
1. Dans le paysage administratif français	20
2. Dans le paysage communautaire	22
CHAPITRE II – PANORAMA DE L’ECONOMIE DE LA MARTINIQUE	25
Section 1 – La population	26
Section 2 – Les principaux indicateurs économiques	31
1. Les comptes économiques	31
2. L’emploi et le chômage	35
3. Les revenus et les salaires	43
4. Les prix	50
5. Le commerce extérieur	54
Section 3 – Les politiques et finances publiques	63
1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre	63
2. Le système fiscal	67
3. Les finances publiques locales	72

CHAPITRE III – LES SECTEURS D’ACTIVITE	85
Section 1 – Aperçu général	86
Section 2 – L’agriculture, l’élevage, la pêche	87
1. Présentation du secteur	87
2. La banane	90
3. L’élevage	92
4. La diversification agricole : légumes, fruits et fleurs	94
5. La pêche	95
Section 3 – L’industrie et l’artisanat	97
1. Structure et présentation du secteur	97
2. La filière canne – sucre – rhum	101
Section 4 – L’énergie, l’eau et l’environnement	103
1. L’énergie à la Martinique	103
2. La question de l’eau à la Martinique	107
Section 5 – La construction	112
1. Structure et présentation du secteur	112
2. L’activité du secteur en 2008	113
3. Le logement	115
Section 6 – Le commerce	118
1. Structure et présentation du secteur	118
2. Les principaux sous-secteurs commerciaux en 2008	120
Section 7 – Le tourisme	123
Section 8 – Les transports	130
1. Structure et présentation du secteur	130
2. Le transport routier	131
3. Les activités portuaires	133
4. Les activités aéroportuaires	136
Section 9 – Les autres services marchands	139
1. Structure et présentation du secteur	139
2. Les Technologies de l’Information et de la Communication	141
Section 10 – Services non marchands	145
1. L’éducation	145

2. La santé	148
3. L'action sociale	152
CHAPITRE IV – L'évolution monétaire et financière	153
Remarques méthodologiques	154
Section 1 – La structure du système bancaire et financier	155
1. Les faits marquants de l'exercice	155
2. Organisation du système bancaire	159
3. La densité du système bancaire	164
4. Les moyens de paiement	168
5. L'activité des fonds de garantie	170
Section 2 – Les conditions d'exercice de l'activité bancaire	172
1. Les taux	172
2. Le bilan agrégé des banques locales	178
3. Les performances financières des banques locales	179
Section 3 – L'évolution de la situation monétaire	184
1. Les avoirs financiers des agents économiques	184
2. Les concours à la clientèle	188
3. La circulation fiduciaire	194
4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité	197
Perspectives	200
Annexes	201
1. Statistiques économiques	202
2. Statistiques monétaires et financières	211
3. Chronologie des principaux événements de l'année 2008	215
4. Liste des publications de l'IEDOM	219

Avant-propos

En 2008, et pour la seconde année consécutive, la croissance économique martiniquaise s'est avérée décevante. Si l'activité économique a pu souffrir d'un contexte international marqué par les turbulences de l'économie mondiale, d'abord financières puis économiques, leurs effets ne se sont propagés que tardivement au sein du tissu productif local. Toutefois, cette crise mondiale est venue se superposer à l'attentisme des agents économiques découlant, d'une part, d'inquiétudes autour du projet de loi programme débattu tout au long de l'exercice, d'autre part, de l'aggravation des tensions de trésorerie déjà perceptibles en fin d'année 2007. Au final, la consommation comme l'investissement se sont montrés atones en 2008, tandis que le retournement de conjoncture intervenu au second semestre a suffi à effacer les bons résultats du début d'année.

Le bilan de l'année révolue est riche d'enseignements et permet de nourrir les réflexions en vue de dresser les actions à mettre en œuvre pour assurer les conditions d'un développement économique optimum. Toutefois, la crise sociale qui a touché les Antilles, et singulièrement la Martinique, en début d'année 2009 modifie profondément la donne.

La paralysie totale de l'activité économique durant plus d'un mois a pesé sur les comptes d'exploitation des entreprises. Pour les plus petites comme pour les plus grandes d'entre elles, le manque à gagner aura des conséquences à court terme mais également à moyen terme, notamment sur leurs stratégies en matière d'investissement et d'emploi, pourtant gages de la vitalité d'une économie.

Les défis à relever sont à la hauteur de l'enjeu : relancer l'activité économique en redéfinissant parallèlement les fondamentaux de la Martinique de demain dont l'économie se doit d'être innovante, durable et ouverte sur l'extérieur. A cette fin, les réflexions déjà engagées localement permettent de nourrir utilement les consultations en cours initiées par l'exécutif national. Les contours de nouveaux modes de création et de partage de richesses passent nécessairement par le renforcement du dialogue et des échanges entre les acteurs économiques et sociaux.

Dans ce contexte, l'ledom poursuivra activement les missions qui lui sont dévolues. Outre le renforcement de son rôle d'observatoire économique et bancaire, permettant d'éclairer la prise de décision des acteurs publics comme privés, l'Institut veillera à accompagner les entreprises rencontrant des difficultés de financement dans le cadre de sa mission de Médiateur du crédit, ainsi que les particuliers connaissant des problèmes de remboursement de leurs dettes puisqu'il assure également le secrétariat de la Commission de surendettement.



Arnaud BELLAMY-BROWN

Synthèse

La perte de vitesse de l'économie martiniquaise observée en 2007 s'est confirmée en 2008. Après un début d'année favorable, l'activité a ralenti au second semestre. En outre, les effets de la crise économique et financière internationale et les incertitudes autour des dispositions prévues dans le projet de Loi d'orientation pour le développement économique des Outre-mer (LODEOM) ont maintenu les agents économiques dans une position attentiste.

Une consommation terne et un investissement qui s'essouffle...

Le niveau d'inflation et la dégradation de la situation de l'emploi¹ ont pesé sur la **consommation des ménages**. Alors que l'inflation annuelle moyenne a atteint +2,8% (contre +2,4% un an auparavant), le rythme de croissance annuelle en valeur des importations de biens de consommation a ralenti pour atteindre +2,2% en 2008 (+2,9% l'année précédente). De son côté, **l'investissement** s'est essoufflé pour la deuxième année consécutive. S'agissant des **ménages**, le nombre d'attestations de conformité délivrées aux logements individuels neufs a baissé (-4,5 %) tandis que le rythme de croissance des encours de crédits à l'habitat des ménages a ralenti (+9,1% contre +13,6% un an auparavant). Dans le même temps, l'effort d'investissement des **entreprises** a enregistré une nette contraction, notamment à partir du deuxième semestre 2008. Les importations de biens d'équipement ont diminué de 5,1% en valeur en 2008.

Cette contraction de l'effort d'investissement et de la consommation est en partie liée à une détérioration des indicateurs de **vulnérabilité financière des agents économiques**. Ainsi, les interdictions bancaires diminuent d'à peine 1 % pour les personnes physiques (contre -7% en 2007) et progressent de près de 8 % pour les personnes morales, le plus haut niveau depuis 2001.

... tandis que la conjoncture sectorielle observe un net ralentissement...

Au plan sectoriel, le ralentissement observé en 2007 dans le tourisme et, dans une moindre mesure, dans le secteur du BTP s'est étendu à l'ensemble des secteurs d'activité dès la fin du premier semestre 2008.

Les services ont été affectés par les réductions de charges engagées par la plupart des ménages et des entreprises en vue de faire face aux tensions de trésorerie. Ainsi, les professionnels du secteur des services aux entreprises, interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'ledom, ont fait part, pour la première fois depuis 2004, d'un ralentissement de leur courant d'affaires. L'activité du secteur du **commerce** a également subi le contrecoup de l'attentisme des agents économiques qui s'est manifesté par une certaine atonie de leur courant d'affaires, en particulier dans la branche automobile².

¹ Le nombre de demandeurs d'emploi progresse de 6,4% en 2008 venant rompre la tendance baissière engagée en 2005. L'indicateur de chômage atteint 21,3 % à fin décembre 2008 contre 20% en 2007. Le taux de chômage au sens du BIT ressort quant à lui à 22,4 % en 2008 (+1,2 point sur un an).

² Les immatriculations de véhicules neufs reculent ainsi de 5,9% sur un an.

Selon les résultats de l'enquête de conjoncture de l'ledom, l'activité des **entreprises industrielles** (hors agroalimentaire) s'est avérée terne en 2008. Au sein de **l'industrie agroalimentaire**, les productions de sucre et de rhum s'inscrivent respectivement en baisse de 19% et de 6,2% sur un an. Le bilan dans le secteur de la **construction** est également mitigé. Le moindre dynamisme de la commande publique et l'allongement des délais de règlement des donneurs d'ordre ont pesé sur les résultats du secteur. De plus, les ventes de ciment se sont inscrites en baisse pour la première fois depuis cinq ans (-0,5% en 2008). Pour ces deux secteurs, l'année 2008 a par ailleurs été marquée par l'attentisme découlant des inquiétudes autour des dispositions inscrites dans la LODEOM.

La performance du secteur **touristique** a été une nouvelle fois décevante en 2008. Dans un contexte de fermetures d'établissements, le secteur a souffert d'une baisse de la fréquentation hôtelière³ tandis que le trafic de passagers à l'aéroport international Aimé Césaire enregistrait un recul annuel de 1,9%.

Quant au **secteur primaire**, la reprise consécutive au passage du cyclone Dean a été amorcée et les professionnels ont porté leur effort sur la restructuration des filières. Les expéditions de bananes ont atteint quelques 147 000 tonnes de fruits sur l'année (+9,8% sur un an mais -32,1% par rapport à 2006). De son côté, la campagne cannière 2008 s'est inscrite en recul par rapport à 2007, le tonnage de cannes récoltées diminuant de 6,6% sur un an.

... et que le système bancaire enregistre des performances modestes.

Au regard d'un contexte économique moins porteur et sur fond de turbulences financières internationales, la conjoncture monétaire et financière a enregistré de modestes performances en 2008.

Le rythme de croissance de l'encours des dépôts a décéléré (+2,7% en 2008 contre +9,8% en 2007). La progression enregistrée en 2008 est essentiellement portée par les placements liquides ou à court terme. Ce type de placements a été privilégié par les agents économiques au détriment des dépôts à vue dont l'encours s'inscrit en baisse (-3,3%) pour la première fois depuis 2002.

De son côté, l'activité de crédit est demeurée vigoureuse (+9,2 %), mais les évolutions par type d'encours et par agent économique ont été contrastées. Aussi, l'effort d'investissement a essentiellement été porté par quelques grandes entreprises tandis que la croissance annuelle des crédits à l'habitat aux ménages a enregistré une décélération sensible.

Parallèlement, les créances douteuses brutes des établissements de crédit installés localement se sont inscrites en baisse de 2,2% en 2008, ramenant le taux de créances douteuses brutes à 7,8 %.

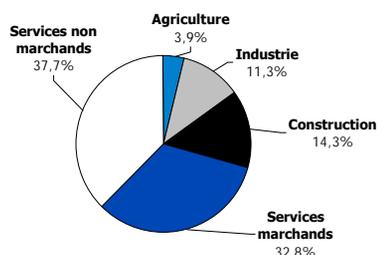
Dans ce contexte, le rythme de progression du produit net bancaire des établissements de crédit⁴ décélère (+3,4 % sur un an contre +4,6 % en 2007). Toutefois, les efforts de maîtrise des coûts de structure des établissements ont permis une amélioration du coefficient net d'exploitation moyen qui atteint désormais 70,3% (-1,8 point sur un an). Le coût du risque, s'il demeure positif, s'inscrit en net repli (-1,9 M€). Dans ces conditions, le résultat agrégé des établissements de crédit locaux progresse en 2008.

³ Le taux d'occupation se replie de 5 points sur un an.

⁴ Le périmètre retenu est constitué de 4 établissements locaux disposant d'un compte de résultat significatif.

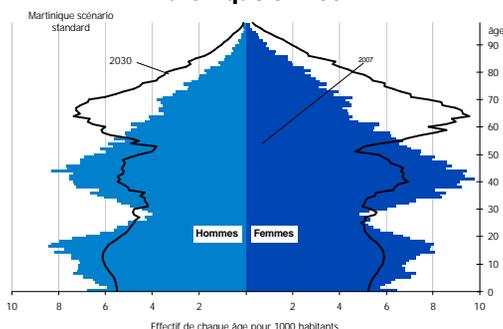
La Martinique en bref

Répartition du PIB de la Martinique en 2005



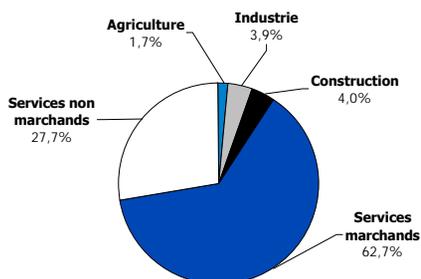
Source : CEROM

Pyramide des âges de la population de la Martinique en 2007⁵



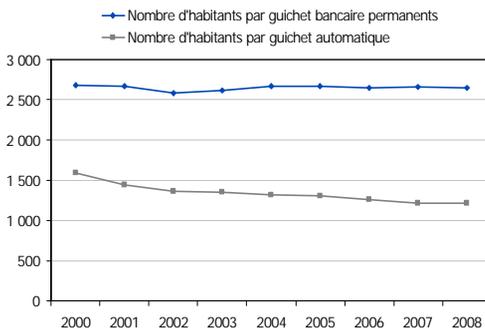
Source : Insee

Risques sectoriels de la Martinique au 31 décembre 2008 en %



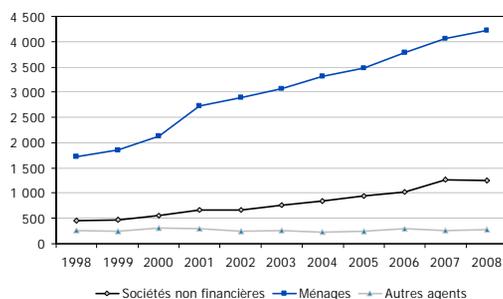
Source : Service Central des Risques de la Banque de France

Evolution du taux d'équipement par habitant



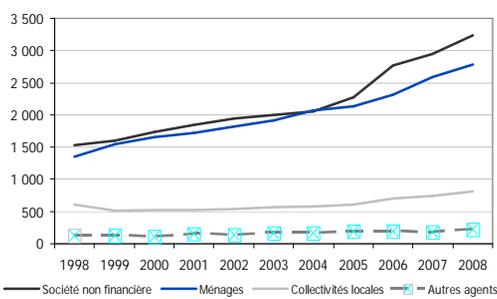
Source : Iedom

Evolution des actifs financiers de la clientèle non financière au 31 décembre



Source : Iedom

Evolution des encours de crédits de la clientèle non financière au 31 décembre



Source : Iedom

⁵ Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2005. Le scénario central, ou tendanciel, maintient les caractéristiques du passé.

	2000	2007	2008	Métropole 2008
Indicateurs sociaux				
Population (2)	383 575	400 000	402 000	62 106 000
<i>Taux de croissance de la population</i>	0,7%	0,6%	0,5%	5,5%
Taux de natalité (pour 1000) (3)	15,3	13,3	nd	12,9
Taux de mortalité (pour 1000) (3)	6,9	7,1	nd	8,6
Effectifs scolarisés (1 ^{er} et 2 nd degré) (2)	103 398	96 474	94 944	12 016 484
Médecins (4)	762	1 013	nd	1 352
Environnement				
Superficie totale (km ²)		1 128		543 965
Surfaces cultivées (% surface totale)	26,8%	22,5%	nd	44,0%
- Bananes (% surface cultivée)	33,4%	24%	nd	
- Cannes à sucre (% surface cultivée)	10,2%	14%	nd	
Economie				
Produit Intérieur Brut (en milliard d'euros) (1)	5,5	7,9	nd	1 860
<i>Taux de croissance du PIB (% annuel)</i>	5,0%	2,8%	nd	2,2%
PIB / hab. (en €) (1)	14 291	19 692	nd	29 943
Taux d'inflation (en moyenne annuelle)	1,0%	2,4%	2,8%	2,8%
Population active (5) (5)	153 837	161 592	162 873	27 843 000
Taux de chômage BIT (5)	22,6%	21,2%	22,4%	7,4%
Indicateur de chômage (DEFM1 à fin déc./Pop. Active)	26,0%	20,0%	21,3%	
Nbre de DEFM 1 (à fin décembre)	43 521	32 467	34 554	456 079
Nbre de chômeurs indemnisés	17 438	17 622	17 618	2 245 100
Nbre d'allocataires du RMI (à fin décembre)	29 876	31 592	29 481	983 807
Importations (en millions d'€)	1531,9	2 487,8	2 726,9	465 269
- Produits de l'industrie agroalimentaire	286,8	370,1	385,3	
- Produits énergétiques	106,2	472,5	598,3	
Exportations (en millions d'€)	294,5	336,1	370,2	409 611
- Produits de l'industrie des biens de consommation	5,5	8,5	9,0	
- Produits de l'industrie des biens d'équipement	27,8	58,3	22,3	
- Produits énergétiques	54,7	158,4	213,4	
Taux de couverture	19,2%	13,5%	13,6%	87,5%
Consommation électrique (KWh par habitant) (6)	1 063	1 488	1 530	7 798
Indicateurs sectoriels				
Recettes d'octroi de mer (en millions d'€)	141,4	193,9	202,9	
Expéditions de bananes (en tonnes)	268 328	134 022	147 141	
Ventes de ciment (en tonnes)	243 090	264 851	263 536	
Attestations du Consuel (nombre)	4 599	3 819	4 287	
Immatriculation de véhicules neufs (nombre)	16 979	17 840	16 788	
Trafic aéroportuaire	1 622 907	1 602 758	1 571 952	
Nombre de touristes (hors excursionnistes)	860 672	607 409	608 652	
Nbre de croisiéristes (source CMT)	289 557	71 683	87 079	
Taux d'occupation des hôtels (source Insee)	53,3%	59,6%	54,6%	
Indicateurs monétaires et financiers				
Crédits bancaires des établissements installés ou non localement (en millions d'€)	5 981,3	6 469,0	7 066,1	
<i>Ménages</i>	2 318,2	2 593,0	2 779,8	
<i>Entreprises</i>	2 775,5	2 952,5	3 241,3	
<i>Collectivités locales</i>	700,4	738,4	818,5	
<i>Autres agents</i>	187,2	185,1	226,5	
Taux de créances douteuses brutes (en %)	7,0%	7,0%	6,1%	
Actifs financiers des établissements locaux (en millions d'€)	5 094,4	5 591,3	5 744,0	
<i>Ménages</i>	3 791,4	4 060,6	4 219,4	
<i>Entreprises</i>	1 018,2	1 274,0	1 248,4	
<i>Autres agents</i>	284,8	256,7	276,2	
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanents (6)	2 683	2 658	2 645	1 607
Nombre d'habitants par guichet automatique (6)	1 585	1 212	1 211	1 200
Nombre de comptes bancaires par habitant (6)	1,05	1,06	1,09	1,13
Personnes physiques interdites bancaires	29 464	18 583	18 388	1 557 343
Personnes morales interdites bancaires	2 881	2 020	2 176	157 604
Dossiers de surendettement déposés	216	367	350	188 485

(1) Estimations CEROM pour 2006 et 2007

(2) Les données de la population pour 2008 sont provisoires. Les taux de natalité et mortalité correspondent à l'année 2007

(3) Données provisoires pour 2007

(4) Le nombre de médecins pour la métropole est estimé pour 400 000 habitants

(5) L'enquête emploi de l'Insee a été révisée en 2006 et les rétroprojections effectuées permettent de disposer des données qu'à partir de l'année 2001.

(6) Les données pour la métropole correspondent à l'année 2007

(6) Les données pour la métropole correspondent à l'année 2007



CHAPITRE I

Les caractéristiques structurelles

Section 1

Géographie et climat

La Martinique est une région monodépartementale située au cœur de l'arc antillais entre l'île de la Dominique au Nord et celle de Sainte-Lucie au Sud. Bordée par l'océan Atlantique à l'Est et la mer des Caraïbes à l'Ouest, l'île se trouve à 6 900 km de Paris, 3 150 km de New-York et 200 km de la Guadeloupe. D'une superficie de 1 128 km², la Martinique se distingue des autres départements français par son exigüité et sa forte densité de population⁶.

La Martinique s'étend sur **une longueur de 60 km et une largeur de 30 km**. D'origine volcanique, l'île se caractérise par **un relief varié et accidenté** qui en fait une terre de contraste alliant les ombrages de la forêt tropicale au Nord à l'aridité du Sud de l'île.

Le **Nord de l'île**, est caractérisé par la présence d'un relief **montagneux** développé, concentrant les plus hauts massifs volcaniques d'où s'écoulent les principales rivières : la Montagne Pelée, volcan culminant à 1 397 m, considérée comme étant en sommeil, les Pitons du Carbet (1 196 m), l'édifice du Morne Jacob (784 m) et le Mont Conil, tous inactifs. Les côtes, peu découpées, se présentent sous forme de falaises abruptes.

Au Sud, le relief est moins accidenté et présente une alternance de plaines et de mornes arrondis excédant rarement plus de 500 mètres d'altitude. Seule, la Montagne du Vauclin se dégage de cet ensemble (504 mètres). Les côtes très découpées offrent de nombreuses baies et anses.

Le Centre se singularise par la présence de l'essentiel des plaines, généralement peu étendues et fragmentées. Leur superficie totale représente 10% de l'étendue de l'île. La plaine la plus importante (75 km²) accueille l'aéroport international Aimé Césaire.

Par ailleurs, la Martinique dispose de 48 îlets, écosystèmes fragiles et réservoirs d'espèces végétales, qui constituent de véritables observatoires naturels de la faune et de la flore.

Les contrastes topographiques sont à l'origine de microclimats favorisant une grande variété de végétation. Ainsi, le **climat de type tropical, chaud et humide**, est **tempéré par les alizés** qui circulent d'Est en Ouest. Deux grandes saisons se distinguent :

- Le **carême**, de décembre à avril, se caractérise par un temps relativement frais et sec et des températures d'une moyenne de 25° C. L'humidité est plus faible et le temps est très ensoleillé. Cette période correspond à la haute saison touristique et aux périodes d'aridité.
- L'**hivernage** marque le reste de l'année par un ensoleillement plus réduit, des températures moyennes supérieures, de l'ordre de 27° C, et une humidité relativement importante. Il concentre la grande majorité de la pluviométrie annuelle. C'est durant cette période que les tempêtes et cyclones surviennent.

⁶ Avec 353 habitants au km², la Martinique a la plus forte densité des quatre DOM.

La température est l'un des éléments les plus uniformes du climat martiniquais. Elle est en moyenne annuelle d'environ 25° à Fort-de-France et de 24° à 28° pour les eaux de baignade. Les précipitations annuelles oscillent en moyenne de 970 mm à la presqu'île de la Caravelle à 6 000 mm au sommet de la Montagne Pelée.

Sa situation géographique et ses caractéristiques géologiques exposent la Martinique à deux types de risques naturels : les **phénomènes cycloniques** et **sismiques**. L'année 2008 a été marquée par la houle cyclonique provoquée par l'ouragan Omar, le 16 octobre 2008. Ce phénomène a généré quelques dégâts matériels sur le littoral Caraïbe entraînant des perturbations sur le réseau routier. Des dommages ont été causés sur les ouvrages portuaires des communes de Schœlcher et Saint-Pierre. Plusieurs équipements touristiques placés en bordure de mer notamment à Case pilote, au Carbet, à Saint Pierre et aux Trois Ilets ont également été endommagés.

Section 2

Repères historiques

L'histoire de la Martinique est étroitement liée à l'expansion coloniale des européens dans la Caraïbe et à son évolution. Toutefois, les fouilles archéologiques permettent d'estimer les premiers peuplements au 2^e millénaire avant notre ère par des populations amérindiennes.

Selon les archéologues, les premiers occupants de la Martinique seraient des Arawaks venus du bassin de l'Orénoque (actuel Venezuela) vers 100 ans avant notre ère. Vers le X^e siècle, une nouvelle civilisation amérindienne arrive dans l'île, les Caraïbes ou Kalina, venue des Guyanes. Datée vers 1350, l'arrivée des Caraïbes provoque un bouleversement dans l'ensemble de la Caraïbe, au rythme de leur conquête progressive des îles de l'arc antillais.

Les européens découvrent la Martinique le 15 juin 1502, date de l'arrivée de Christophe Colomb sur le site de l'actuelle commune du Carbet. Appelée Madinina, « Ile aux fleurs » ou Jouanacaera, « Ile aux iguanes », la Martinique devient française sous Louis XIII, en 1635. A cette date, le Cardinal de Richelieu crée la nouvelle « Compagnie des Isles d'Amérique » (1635-1650) afin de gérer les colonies de la couronne de France. Pierre Belain d'Esnameux, fondera la première colonie de Martinique, rattachée à la Couronne de France, le 15 septembre 1635. Le premier statut institutionnel de la Martinique est celui d'une **terre française administrée et exploitée par une compagnie à vocation commerciale**. La cohabitation entre les Français et les Caraïbes est marquée par des périodes d'entente et de conflits sanglants qui aboutirent au départ des Caraïbes⁷ à la fin du XVII^{ème} siècle.

L'indigo, le café et la canne à sucre constituent tour à tour les cultures qui se développent dans l'île à mesure des conquêtes de terres arables au détriment du peuple des Caraïbes et au profit d'un système économique basé sur l'esclavage. A ce titre, la traite transatlantique, qui s'achève au début du XIX^e siècle, amènera en Martinique et dans toute la Caraïbe des centaines de milliers de captifs originaires pour l'essentiel d'Afrique occidentale.

En 1674, le roi Louis XIV révoqua le privilège de la Compagnie des Indes Occidentales et retrouve une autorité directe sur l'île, qui sera dirigée par un Conseil Souverain de 1679 à 1685. L'organisation économique et sociale est encadrée, notamment par la publication en 1685 du « Code Noir ».

Au cours du XVIII^{ème} siècle, la société martiniquaise est marquée par les influences révolutionnaires autour des questions du statut des personnes de couleur et du maintien ou de l'abolition de l'esclavage. Ce climat révolutionnaire mènera au vote de l'abolition de l'esclavage en 1794, remise temporairement en cause sous l'occupation anglaise (1774-1802). L'île étant rendue par l'Angleterre à la France en 1802, l'empereur Napoléon y rétablit l'esclavage qui se perpétua jusqu'en 1848.

Le 24 février 1848, le renversement de la Monarchie de Juillet marque de nouvelles avancées sur les questions de statut des hommes de couleur. Sous l'impulsion de Victor Schœlcher, sous secrétaire d'Etat aux colonies, une série de décrets est promulguée le 24 avril

⁷ Leurs traces demeurent dans la toponymie (les communes de Case Pilote et de Rivière Pilote tiennent leur nom d'un chef Caraïbes), ainsi que dans le nom vernaculaire de plantes (manioc) ou d'animaux (anoli, manico), et par la présence de nombreux sites précolombiens, le principal étant celui de Vivé entre les communes de Macouba et de Basse Pointe.

1848. Le premier abolit l'esclavage mais prévoit un délai de 2 mois pour sa mise en application dans les colonies. La révolte conduisant à la lutte armée des esclaves de Saint-Pierre précipitera l'entrée en vigueur des décrets dès le 22 mai 1848.

La période du Second Empire (1852-1870) est marquée par le retour du centrisme, les pouvoirs locaux étant entièrement soumis à l'autorité du gouverneur. Le retour aux institutions républicaines s'effectuera de manière progressive entre 1870 et 1885 conduisant notamment à la mise en place du suffrage universel.

Le 8 mai 1902, l'éruption de la Montagne Pelée détruit entièrement la ville de Saint-Pierre tuant tous ses habitants (30 000 morts) à l'exception de Louis Auguste Cyparis, prisonnier à Saint Pierre. Le centre économique se déplace alors de Saint-Pierre vers Fort-de-France.

Durant la Première Guerre Mondiale, la Martinique apportera sa contribution par le biais d'un contingent d'une dizaine de milliers de combattants. A cette période, les premières revendications assimilationnistes apparaissent. Aussi, portée par les leaders communistes d'après guerre, tel que Aimé Césaire (1913-2008), la proposition de loi visant à une assimilation intégrale au statut départemental conduit à ériger la Martinique en **département français le 19 mars 1946**.

Les années 50 et 60 sont marquées par le déclin de l'industrie sucrière alors que le secteur agricole demeure la première activité de l'île. En 1963, pour atténuer les effets de l'accroissement démographique et du chômage, le bureau des migrations des départements d'Outre-mer (BUMIDOM) est créé et organise les vagues d'émigrations vers la Métropole.

La seconde moitié du XX^e siècle, voit la mise en place d'infrastructures modernes et du système éducatif national permettant à la population de bénéficier d'une protection sociale et d'un niveau de vie plus élevé. En 1983, **la Martinique devient une région monodépartementale**. Les autorités locales disposent désormais de compétences élargies en matière d'agriculture, de gestion du port, d'environnement, d'action sociale...

Depuis 1992, la Martinique s'intègre dans un processus de régionalisation et d'intégration européenne. La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM), mise en application en janvier 2001, instaure des mesures économiques et sociales pour relancer l'économie. Elle accorde également des compétences supplémentaires aux collectivités locales notamment en matière de coopération régionale. Elle est complétée en 2003, par la loi de programmation pour l'Outre-mer (LOPOM) qui instaure un dispositif d'accompagnement en vue de favoriser le développement économique et social du territoire.

Par la réforme constitutionnelle du 28 mars 2003, la Martinique est consacrée « **Département et Région d'outre-mer** » (**DROM**). A cette occasion, les martiniquais ont été amenés à se prononcer par référendum sur la création d'une collectivité territoriale unique. Le 7 décembre 2003, le projet a été rejeté à 50,48% des suffrages exprimés. Le 18 décembre 2008, le débat autour de la réforme statutaire de la Martinique a repris lors du rassemblement du Congrès des élus⁸. Ce dernier s'est majoritairement prononcé en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité⁹.

⁸ Le congrès des élus regroupe les conseillers régionaux et départementaux ainsi que les parlementaires de Martinique.

⁹ Les évolutions institutionnelles sont détaillées dans la section 3 « Cadre institutionnel ».

Section 3

Le cadre institutionnel

Le cadre institutionnel de l'outre-mer français est défini par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 relative à la réforme de l'organisation décentralisée de la République¹⁰. L'ensemble des collectivités d'outre-mer est désormais nommé cité dans le texte de la Constitution. Depuis cette réforme constitutionnelle, l'acronyme DOM-TOM n'a plus de valeur juridique. Désormais, les D.O.M. sont devenus des D.R.O.M. (Départements et régions d'outre-mer) régis par l'article 73 de la Constitution et les T.O.M. ont laissé la place à une catégorie hybride de C.O.M. (Collectivités d'outre-mer) régie par l'article 74 de la Constitution¹¹.

1. Dans le paysage administratif français

1.1 UN DEPARTEMENT ET UNE REGION

Depuis la loi de départementalisation du 19 mars 1946, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont des départements français. Par la loi du 31 décembre 1982, la Guadeloupe, la Guyane, la Martinique et la Réunion sont également des régions, mais à la différence de leurs homologues métropolitaines, leur assise territoriale est monodépartementale et leurs compétences sont étendues, notamment en matière de finances publiques locales où la Région détermine l'assiette, le taux, les exonérations et la répartition de l'octroi de mer. Les conseils régionaux bénéficient en outre des avis d'une institution spécifique : le Comité de la culture, de l'éducation et de l'environnement. La réforme constitutionnelle du 28 mars 2003 a confirmé ce double ancrage institutionnel, en créant la dénomination Départements et Régions d'Outre-mer.

Au même titre que les collectivités métropolitaines, les collectivités des DROM ont bénéficié du transfert de nouvelles compétences et de moyens de l'Etat, depuis le 1^{er} janvier 2005¹². A l'exception des communes, chaque collectivité dispose d'un domaine dans lequel elle tient un rôle de coordinateur : le Département définit et met en œuvre la politique d'action sociale, et la Région est coordinatrice du développement économique.

1.2 UNE ORGANISATION INSTITUTIONNELLE PROPRE

La Constitution prévoit désormais pour les DROM, la possibilité de créer une collectivité unique se substituant au Département et à la Région, ou une assemblée délibérante unique pour ces deux collectivités, sous réserve du consentement des électeurs inscrits dans le ressort des collectivités. L'instauration de cette collectivité unique a été proposée aux électeurs de Guadeloupe et de Martinique qui l'ont refusée (respectivement à 72,98 % et 50,48 %) par le

¹⁰ L'acte II de la décentralisation est constitué de la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 et des lois organiques de 2003 et 2004.

¹¹ Collectivité d'outre-mer en 2003, la Polynésie française est devenue un « pays d'outre-mer » (dénomination qui n'emporte aucun effet de droit) depuis la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 portant autonomie de la Polynésie française.

¹² Suite à la loi du 13 août 2004, les collectivités territoriales interviennent dans les domaines suivants : développement économique, voirie, solidarité, santé, logement social, éducation et culture. Seule la formation professionnelle a été entièrement transférée aux Régions.

référendum du 7 décembre 2003¹³. Par ailleurs, la loi d'orientation pour l'outre-mer du 13 décembre 2000 autorise la création dans les D.F.A. (Départements Français d'Amérique) d'un congrès des élus (départementaux et régionaux) qui délibère sur des propositions relatives soit à une évolution institutionnelle, soit à de nouveaux transferts de compétences.

LE CONGRÈS DES ÉLUS DE MARTINIQUE DE DÉCEMBRE 2008

Cinq ans après le référendum ayant conduit au rejet de la création d'une collectivité territoriale unique régie par l'article 73 de la Constitution, le débat sur le statut institutionnel de l'île a été relancé par le Congrès des élus de Martinique, réuni le 18 décembre 2008 à l'initiative du Conseil régional. Les principales résolutions adoptées en séance se prononcent en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité :

● **Résolution n°1 : Régime législatif**

« ... Article unique : proposer que le statut de la Martinique évolue dans le cadre d'un régime législatif fondé sur l'article 74 de la Constitution qui permet l'accès à l'autonomie... »

● **Résolution n°2 : Mode d'organisation institutionnelle**

« ... Article unique : proposer la création d'une collectivité Martinique dotée d'une assemblée délibérante unique... »

● **Résolution n°3 : Mode d'élection de l'assemblée unique**

« ... Article unique : proposer que les membres de l'assemblée unique soient élus dans le cadre d'une circonscription unique.

- sur la base d'un scrutin de liste à la proportionnelle à deux tours,
- un seuil d'accès à la répartition des sièges de 5% des suffrages exprimés
- et l'obligation de placer dans les 10 premiers de la liste, deux représentants à minima de chaque circonscription législative existante : $71 + 4 = 75$ élus... »

1.3 LE DROIT APPLICABLE ET SES ADAPTATIONS

Les départements et régions d'outre-mer sont régis par le principe de l'identité législative. Néanmoins des adaptations aux lois et règlements qui prévalent en métropole sont autorisées dès lors qu'elles sont motivées par « les caractéristiques et contraintes particulières de ces collectivités ». Ceci constitue une innovation par rapport au cadre constitutionnel antérieur à 2003 qui obligeait à un quasi mimétisme institutionnel avec les collectivités métropolitaines.

Trois grands domaines sont aujourd'hui concernés par un droit spécifique :

- le droit domanial : le domaine public maritime est agrandi d'une bande dite des cinquante pas géométriques ; l'ensemble des cours d'eaux est inclus dans le domaine public fluvial ; l'Etat est propriétaire (domaine privé de l'Etat) de la quasi-totalité des terres situées en zone forestière.
- la fiscalité¹⁴ : les taux de T.V.A. sont allégés pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et la T.V.A. n'est pas applicable en Guyane (taux de 0 %) ; l'impôt sur le revenu est réduit de 30 % dans les trois premiers départements cités et de 40 % en Guyane. Il existe, par contre, un impôt indirect supplémentaire : l'octroi de mer dont l'assiette, le taux et les exonérations sont fixés par les conseils régionaux. Par ailleurs, de nombreuses mesures de défiscalisation ont été prévues depuis vingt ans par les différents gouvernements, afin d'attirer les investissements nécessaires au développement économique et social de ces départements. De plus, en complément de l'ensemble des mesures d'aides en faveur de l'emploi, il existe dans les DROM de nombreux dispositifs d'allègement des charges sociales.

¹³ A l'occasion de ce référendum, les électeurs des communes de Saint-Martin et Saint-Barthélemy se sont prononcés en faveur de la création d'une collectivité unique se substituant à ces deux communes, au Département et à la Région de la Guadeloupe.

¹⁴ Cf Chapitre II, section 3, § 2. Le système fiscal.

- le droit de la fonction publique : les traitements sont majorés et les règles relatives aux congés et aux frais de déplacement sont aménagées pour prendre en compte l'éloignement.

Autre innovation et spécificité institutionnelle, les DROM, à l'exception de la Réunion, peuvent être habilités par la loi à fixer eux-mêmes les règles applicables sur leur territoire, dans un nombre limité de matières pouvant relever du domaine de la loi (à l'exception des matières dites régaliennes). Traditionnellement, ces adaptations ne pouvaient être élaborées que par le Parlement et le Gouvernement.

1.4 DES COMPETENCES ACCRUES EN MATIERE DE COOPERATION REGIONALE

Afin de favoriser l'intégration régionale des DROM, les lois spécifiques à l'outre-mer¹⁵ dotent les conseils généraux et régionaux d'attributions légales en matière de négociation et de signature d'accords régionaux au nom de la République avec les Etats ou les organismes régionaux voisins. En outre, les régions d'outre-mer peuvent, avec l'accord des autorités de la République, être membres associés de certains organismes régionaux.

2. Dans le paysage communautaire

Le droit communautaire a institué deux régimes pour prendre en compte les territoires outre-mer de ses Etats membres. Le premier régime est celui des régions ultrapériphériques¹⁶ (RUP) qui concerne les départements et régions d'outre-mer. Le second régime est celui des pays et territoires d'outre-mer (P.T.O.M.) qui s'applique aux collectivités d'outre-mer visées à l'article 74 de la Constitution ainsi qu'à la Nouvelle-Calédonie.

Le régime des RUP prévoit l'applicabilité de principe de l'ensemble du droit communautaire. A l'instar du droit français, certaines adaptations au droit communautaire peuvent être autorisées au titre des « caractéristiques et des contraintes particulières des régions ultrapériphériques ». Ainsi, l'UE tolère par exemple un régime fiscal particulier comme l'octroi de mer, le maintien de zones franches et d'entrepôts francs en matière de pêche, des aides d'Etat avec notamment les aides aux investissements.

Dans ce cadre, les départements et régions d'outre-mer bénéficient de soutiens financiers au titre de la politique régionale de l'UE et de son objectif convergence qui vise à soutenir le développement structurel des régions les moins développées¹⁷ de l'Union. Les DROM bénéficient au titre de ce nouvel objectif d'une enveloppe de 2,696 milliards d'€ à laquelle s'ajoutent 482 millions € de fonds RUP¹⁸ soit un total de 3,178 milliards d'€ sur la période 2007-2013 (contre 2,885 milliards d'€ pour la période 2000-2006).

¹⁵ Loi d'orientation pour l'outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et de la loi programme (LOPOM) de 2003.

¹⁶ Le traité d'Amsterdam de 1997 confirme en son article 299-2, l'identité des 7 régions ultrapériphériques (Açores, Canaries, Guadeloupe, Guyane, Madère, Martinique et Réunion) et reconnaît leurs spécificités. cf. « L'ultrapériphéricité définit-elle un modèle de croissance ? » - Etude CEROM, mars 2008.

¹⁷ Les régions éligibles à l'« objectif convergence » sont celles qui ont un PIB inférieur à 75 % de la moyenne communautaire, ainsi que de plein droit les régions ultrapériphériques.

¹⁸ En complément des fonds structurels, l'UE alloue une dotation de compensation des handicaps et contraintes spécifiques aux RUP.

Si le maintien du statut de RUP permet de bénéficier des fonds structurels, l'application du droit communautaire peut en revanche créer des distorsions de concurrence par rapport aux pays voisins (notamment par l'application de normes techniques communautaires coûteuses).



CHAPITRE II

Panorama de l'économie de la Martinique

Section 1

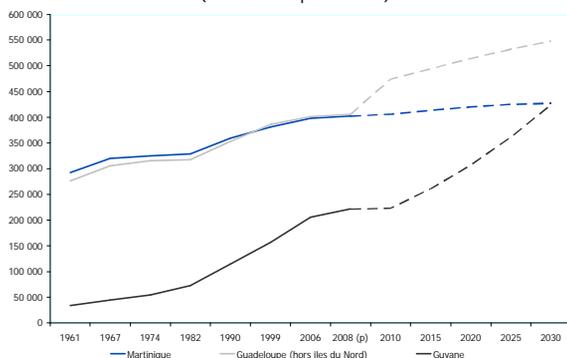
La population

Les premiers résultats officiels issus de la nouvelle méthodologie de recensement¹⁹ portent la population légale de la Martinique à 397 732 habitants au 1^{er} janvier 2006²⁰. La Martinique concentre ainsi un cinquième de la population totale des DOM et 0,6 % de la population nationale. La population martiniquaise se caractérise par un vieillissement, une monoparentalité et une décohabitation plus prononcés qu'au plan national.

La population de l'île est estimée à 402 000 habitants au 1^{er} janvier 2008, soit une progression de 0,24 % sur un an (+1,07 % par rapport à 2006). La variation de la population sur un an est presque exclusivement liée à l'excédent naturel (+ 2 487 personnes), le solde migratoire estimé étant résiduel, selon les dernières estimations, sur la période sous revue.

La Martinique demeure le DOM le plus densément peuplé avec 353 habitants par km². La population se concentre au centre de l'île, principalement au sein de la Communauté d'Agglomérations Centre Martinique (CACEM²¹).

La population des DFA sur longue période
(nombre de personnes)



En moyenne annuelle entre 1999 et 2008, la population martiniquaise a augmenté de 0,6 % par an. La croissance de la population demeure inférieure à celle des autres DOM (Guyane : 3,8 % ; Réunion : 1,5 % ; Guadeloupe : 0,8 %), et à celle de la métropole (0,7 %).

Source : INSEE

Nb : La population pour 2008 est une estimation (p). A compter de cette date, les données présentées sont des projections.

¹⁹ Conformément à la loi n° 2002-276 du 27 février 2002, le recensement repose depuis 2004 sur une enquête annuelle conduite sur une période de cinq ans. Cette méthode se substitue désormais au comptage traditionnel auparavant opéré tous les huit ou neuf ans. Pour plus d'informations : www.insee.fr

²⁰ Décret n°2008-1477 du 30 décembre 2008, publié au JO du 31/12/2008. Une fois la population comptée à part prise en compte (personnes résidant ailleurs mais ayant un lien avec la commune ; les étudiants par exemple), la population martiniquaise atteint 403 820 habitants (en hausse de 5,8 % par rapport à 1999).

²¹ La CACEM regroupe quatre agglomérations : Fort de France, Schoelcher, Saint Joseph et Le Lamentin.

Principaux indicateurs démographiques	1990	1999	2007	Variation 1999/2007
Nombre de naissances (a)	6 437	5 766	5 317	-7,79%
Nombre de décès (b)	2 228	2 551	2 830	+10,94%
Accroissement naturel (c = a – b)	4 209	3 215	2 487	-22,64%
Solde migratoire (d)	260	nd	Nd	-0,07% ²²
Variation totale de la population (c + d)	4 209	3 215	2 487	-15,80%
Indicateur conjoncturel de fécondité ²³	2,1	1,9	2,0*	+6,84 %
Espérance de vie à la naissance (en années)				
Hommes	73,3	75,5	76,2*	+0,93%
Femmes	79,6	81,7	84,5*	+3,43%

nd : non disponible ; ns : non significatif ; * : dernière donnée disponible, 2006

Source : INSEE

Une légère diminution du nombre de naissances...

Avec 5 317 naissances en 2007 (-0,99 % sur un an), la Martinique est le DOM dans lequel le nombre de naissances est le plus faible. A titre de comparaison, 33 373 naissances ont été comptabilisées dans l'ensemble des DOM (+0,12 % par rapport à 2006) et 784 538 naissances en France métropolitaine (-1,35 %).

L'espérance de vie à la naissance a augmenté de façon inégale depuis 1990. Celle des hommes augmente de plus d'un an sur la période sous revue, pour s'établir à 76,2 ans en 2006, soit un an de moins qu'au plan national. L'espérance de vie des martiniquaises augmente de près de 3 ans sur la période sous revue. Elles décèdent en moyenne à 84,5 ans, soit à un âge sensiblement identique à celui observé dans l'hexagone (84,2 ans).

L'indice conjoncturel de fécondité demeure stable depuis 1990 autour de 2 enfants par femme. Au plan national, il s'établit à 1,94 en 2006.

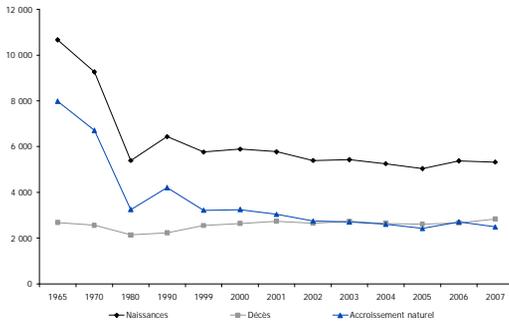
... et un nombre de décès en hausse.

Le nombre de décès augmente de plus de 6 %, passant de 2 663 personnes en 2006 à 2 830 en 2007. La hausse sur un an est la plus élevée de tous les départements français. Pour l'essentiel, cette évolution défavorable s'explique par un vieillissement plus prononcé de la population martiniquaise comparativement aux autres départements français. Au plan national, le nombre de décès est en hausse de 0,9 %. Par ailleurs, la Martinique est le seul DOM dans lequel le nombre de décès progresse sur la période sous revue.

²² Il s'agit ici du taux de variation annuelle entre 2004 et 2007, les données intercensitaires n'étant pas disponibles au moment de la rédaction.

²³ L'indicateur conjoncturel de fécondité, ou somme des naissances réduites, mesure le nombre d'enfants qu'aurait une femme tout au long de sa vie, si les taux de fécondité observés l'année considérée à chaque âge demeuraient inchangés. Il remplace désormais le taux de fécondité.

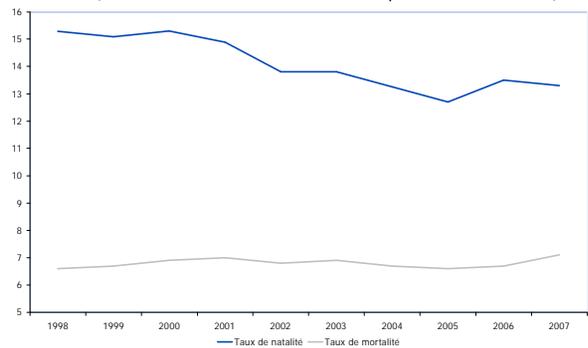
Accroissement naturel de la population martiniquaise depuis 1965 (nombre)



Source : INSEE

Compte tenu des évolutions qui précèdent, l'accroissement naturel reste positif (2 487 personnes), quoiqu'en repli par rapport aux périodes précédentes (-22,64 % par rapport à 1999). Il constitue l'ensemble de la variation totale de la population, le solde migratoire étant marginal (-0,07 % par an entre 2004 et 2007).

Natalité et mortalité en Martinique depuis 1998 (nombre de naissances et de décès pour 1000 habitants)



Source : INSEE (chiffres provisoires pour 2007)

Alors que le taux de mortalité reste stable depuis 1998, le taux de natalité a diminué de 2 points sur la période sous revue. En 2007, le taux de natalité est estimé à 13,3 ‰ en Martinique. Il est légèrement supérieur au taux national (12,7 ‰). Le taux de mortalité s'élève à 7,1 ‰ pour la même année. Il est inférieur d'un point et demi au taux national.

Une population martiniquaise vieillissante.

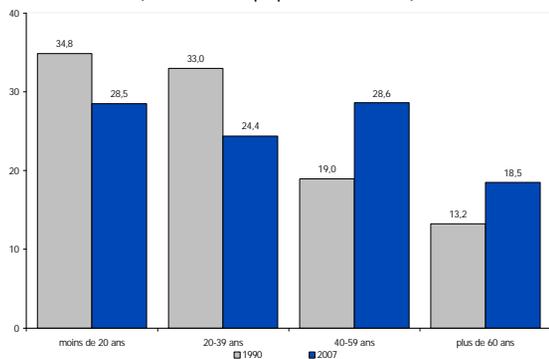
Entre 2006 et 2007, la part des jeunes de moins de 20 ans reste stable en Martinique, comme en France²⁴ (-0,09 %). La part des 20-39 ans recule légèrement (-2 %), notamment en raison des départs vers la Métropole pour poursuivre des études ou trouver un emploi.

A l'inverse, la part des tranches d'âge les plus élevées continue d'augmenter. L'évolution la plus significative concerne les personnes de 40 à 59 ans, qui représentent désormais plus d'un quart de la population (+1 point). La part des plus de 60 ans continue de progresser (+1 point) alors qu'elle reste stable au niveau national. Cette évolution s'explique par un retour de la population en Martinique pour y prendre sa retraite.

Au final, l'âge médian des martiniquais avoisine les 36 ans en 2007, soit 3 années de plus qu'en 1999, contre 39 ans en Métropole.

²⁴ Y compris les DOM.

Structure de la population martiniquaise par grande classe d'âge (en % de la population totale)



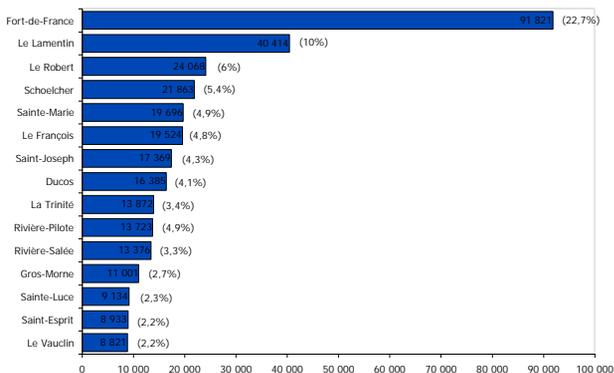
Source : INSEE

Sur longue période, le vieillissement de la population est encore plus marqué. La part des plus jeunes (moins de 20 ans), qui représentait presque un tiers de la population en 1990, diminue de 6 points. La part des personnes de 20 à 39 ans est passée d'un tiers de la population à un quart. Près de la moitié des martiniquais ont plus de 40 ans, contre moins d'un tiers en 1990. La part des personnes les plus âgées progresse quant à elle de 5 points sur la période étudiée.

Une migration de la population corrélée à l'attractivité des zones d'emploi.

Les 15 communes les plus peuplées de Martinique (en nombre d'habitants et % de la population totale)

Sur l'ensemble des communes, près des deux tiers voient leur population augmenter. Les 5 communes les plus peuplées abritent 50 % de la population. Fort de France est la commune qui perd le plus d'habitants (3 800) entre 1999 et 2005. Malgré cette diminution, la ville capitale regroupe près du quart de la population de l'île.



Source : INSEE²⁵

Alors que la population foyalaise diminue, celle des villes alentours (Lamentin, Saint Joseph) et des petites communes du Sud augmente. On observe ainsi un phénomène de périurbanisation : la population migre du Nord vers le Sud, pour se rapprocher des zones d'emploi dynamiques (Centre, Sud et Sud Caraïbes).

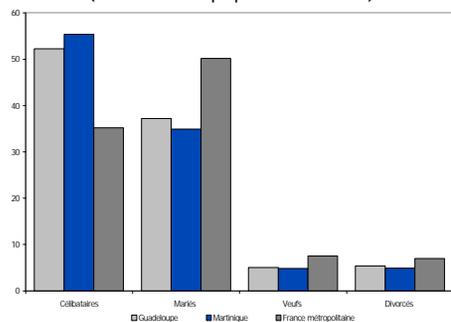
Décohobitation et diminution de la taille des ménages martiniquais.

Alors qu'un ménage martiniquais était composé de 2,9 personnes en 1999, il n'en comporte plus que 2,6 en 2007. Par ailleurs, quel que soit l'âge, le nombre de personnes vivant seules continue de s'accroître (+35 % par rapport à 1999). Selon les dernières données disponibles, 43 997 personnes vivent seules, soit plus de 10% de la population et près d'un quart des personnes de plus de 50 ans.

²⁵ Clé de lecture : Fort de France compte 91 821 habitants, soit 22,7% de la population totale de l'île.

Situation matrimoniale en 2007

(en % de la population totale)



Source : INSEE²⁷

Plus de la moitié des martiniquais de plus de 15 ans sont célibataires contre un tiers dans l'hexagone. Cette caractéristique, semblable à celle de la Guadeloupe, est propre aux DOM²⁶, et s'explique par la part relative de jeunes dans la population et par la monoparentalité. Les familles monoparentales représentent 20 % du total en 2007, contre seulement 7,9 % au niveau national. La situation est inversée pour le nombre de personnes mariées : représentant plus de la moitié de la population française, elles ne représentent que le tiers de la population martiniquaise.

La population à l'horizon 2030.

Selon les projections établies par l'INSEE²⁸, la population martiniquaise atteindrait 427 000²⁹ habitants en 2030. Un mouvement de rétrécissement du bas de la pyramide des âges serait observé. Les départs de l'île seraient toujours plus nombreux et le vieillissement serait encore amplifié, notamment en raison des « retour-retraites », i.e. les mouvements de population qui reviennent dans l'île après avoir passé tout ou partie de leur vie active dans l'hexagone. La part des moins de 20 ans représenterait ainsi à peine 23 % de la population contre 29 % aujourd'hui. La part des 50-59 atteindrait 44 %. Un martiniquais sur trois aurait plus de 60 ans. En conséquence, l'âge moyen d'un martiniquais atteindrait 44 ans en 2030, contre 36,4 ans en 2005. Les prévisions pour la Guadeloupe sont assez proches de celles de la Martinique. La situation de la Guyane est opposée : la majorité de la population serait âgée de 20 à 59 ans. Seule une personne sur dix aurait plus de 60 ans.

Résultats du scénario central

Population au 1 ^{er} janvier 2030	427 000
Evolution 2005-2030 (%)	107,3
- moins de 20 ans	22,9
- 20 à 59 ans	43,3
- 60 ans et plus	33,8
Age moyen	44 ans
Nombre moyen d'enfants par femme	2,03
Esperance de vie à la naissance	
Hommes	81,7 ans
Femmes	87,3 ans

Tableau récapitulatif des trois scénarii

	Population en 2030	Part des classes d'âge (%)		
		Moins de 20 ans	20-59 ans	Plus de 60 ans
Scénario central	427 000	23	43	34
Scénario fécondité basse	418 000	21	44	35
Scénario sans migration	458 000	25	46	29

Source : INSEE

²⁶ A l'exception de la Guyane.

²⁷ Le recensement de la population est basé sur les réponses à un questionnaire dans lequel les catégories proposées pour la situation matrimoniale correspondent aux catégories légales. Pour plus d'informations : <http://www.insee.fr/fr/methodes/default.asp?page=definitions/etat-matrimonial.htm>

²⁸ Les projections de l'INSEE ne constituent pas des prévisions. Elles prolongent les tendances constatées dans le passé. Le point de départ de ces prévisions est la population par sexe et par âge au 1er janvier 2005. Trois scénarii différents sont proposés pour ces prévisions. Le scénario central, ou tendanciel, maintient les caractéristiques du passé. Le scénario fécondité basse se base sur un indice conjoncturel de fécondité de 1,8. Enfin, le scénario sans migration est une projection dans laquelle les quotients migratoires sont nuls.

²⁹ Selon le scénario central.

Section 2

Les principaux indicateurs économiques

L'économie de la Martinique s'est caractérisée par une croissance soutenue entre 1995 et 2005 (+4,8 %) et une tertiarisation accrue de ses activités. Elle est tirée par la consommation et l'investissement.

Toutefois, les dernières estimations disponibles laissent apparaître un ralentissement de la croissance qui résulte de la faiblesse de la consommation finale et de la contraction du commerce extérieur.

1. Les comptes économiques

1.1 LE PIB

En 2005, le PIB³⁰ de la Martinique a connu une croissance de 6,0% sur un an, soit 0,4 point de plus par rapport à 2004 (+5,6 %). Elle se situe au dessus de la croissance annuelle moyenne sur la période 1995-2005 (+4,8 %).

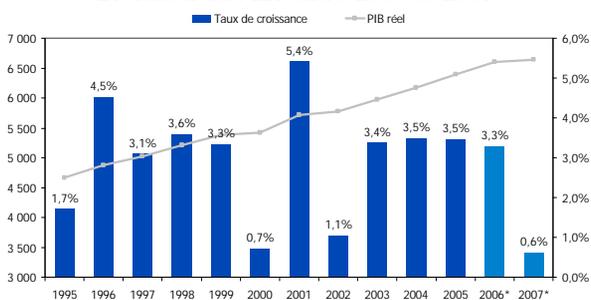
PIB régional en 2005 dans les DOM

	Martinique	Guadeloupe	Guyane	Réunion
PIBr (en millions d'euros)	7 210	7 388	2 576	12 061
Taux de croissance du PIBr (en euros courants)	6,0%	6,1%	7,7%	7,4%
Taux d'inflation moyen	2,4%	3,2%	1,6%	2,2%
Taux de croissance réel du PIB	3,5%	2,8%	6,1%	5,1%

Source: Insee - Comptes économiques

Le taux de croissance réel de l'économie martiniquaise atteint +3,5 % en 2005, soit un rythme supérieur de 0,7 point à celui de la Guadeloupe et de 1,6 point au taux de croissance du PIB national (+1,9 % en 2005).

Evolution du PIBr entre 1995 et 2007



Source: Insee - Comptes économiques

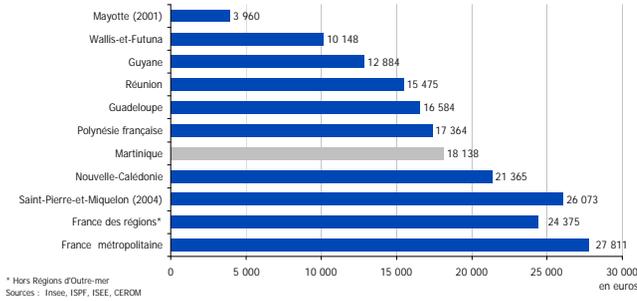
* estimations CEROM

En 2005, le PIBr est estimé à 7,2 milliards d'euros en valeur. Il représente 25,3 % du PIB des DOM, cet ensemble représentant lui-même 1,7 % du PIB national.

Au sein des DOM, la Réunion concentre le niveau de richesses produites le plus élevé avec un PIBr estimé à 12,1 milliards d'euros contre 7,4 milliards en Guadeloupe et 2,6 milliards d'euros en Guyane.

³⁰ PIBr : Produit intérieur brut régional

PIB par habitant en 2005 (en euros)

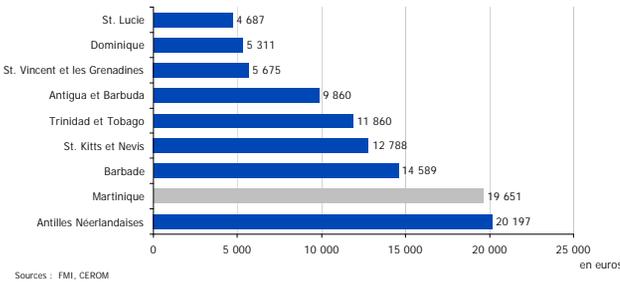


Le PIBr par habitant s'élève à 18 138 euros en Martinique en 2005. Il progresse de 5,2 % sur un an. L'île est la 3^e région la plus riche de l'ensemble des économies ultramarines après Saint-Pierre et Miquelon et la Nouvelle-Calédonie. Le PIBr par habitant représente 66,0 % du PIB national par habitant. Ce rapport est supérieur à celui des

autres DOM (Guadeloupe : 60,4 %, Réunion : 56,3 % et Guyane : 46,9 %), et s'explique en partie par la faible croissance démographique à la Martinique (+0,7 %).

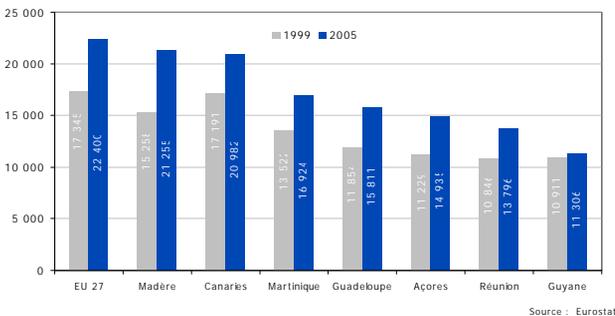
Le PIBr par actif occupé s'élève 57 703 euros, soit +4,4 % sur un an. Sur la période 1995-2005, il augmente au rythme annuel de 3,9 % tandis que la population active occupée progresse de 0,9 % par an en moyenne sur la même période.

PIB par habitant Zone Caraïbe en 2005 en parité de pouvoir d'achat



Dans la zone Caraïbe, la Martinique se situe au 2^e rang du classement du PIB par habitant entre les Antilles néerlandaises³¹ et la Barbade. Quatre îles affichent des niveaux de PIB par habitant inférieur à 10 000 euros.

PIB par habitant des régions ultrapériphériques en SPA³²



Au niveau européen, en termes de richesse par habitant, la Martinique se situe au 3^e rang des régions ultrapériphériques après les Canaries et Madère. En standard de pouvoir d'achat (SPA), le PIBr martiniquais atteint 16 924 et représente 75,6 % de la moyenne communautaire à 27 membres.

³¹ Les Antilles néerlandaises sont composées de cinq îles : Bonaire, Curaçao, Saba, Saint-Eustache et la partie méridionale de l'île de Saint-Martin.

³² Le standard pouvoir d'achat (SPA) est une monnaie artificielle garantissant la comparabilité du pouvoir d'achat des différentes monnaies nationales au sein de l'Union européenne.

Ce ratio dépasse le seuil des 75 % ouvrant droit aux fonds structurels européens. Le processus de rattrapage de la moyenne européenne demeure contrasté dans les DOM. La Guadeloupe, la Martinique et la Réunion s'inscrivent dans une dynamique d'accroissement de richesse. En revanche, le pourcentage du PIB guyanais se replie de 12,4 points entre 1999 et 2005. Il passe de 62,9 % à 50,5 %.

Les dernières estimations disponibles³³ indiquent que l'économie martiniquaise s'inscrit dans une phase de stagnation en 2007. L'augmentation du PIB s'établit à 0,9 % en volume en 2007 contre 3,4 % en 2006. Le PIB par habitant s'affiche à 19 521 euros. L'investissement demeure le principal moteur de la croissance.

Les principaux agrégats et leur évolution

	Evolutions en volume		Valeurs 2007 (millions d'euros)
	2006 RI*	2007 PR*	
PIB	2,8%	0,9%	7 862
Consommation finale des ménages	1,9%	0,3%	4 814
Consommation des administrations	2,0%	2,9%	3 059
Formations brute de capital fixe	5,8%	5,5%	1 879
Importations	4,8%	-0,6%	2 594
Exportations	7,3%	-29,3%	419
Dépenses des touristes	3,8%	0,0%	293

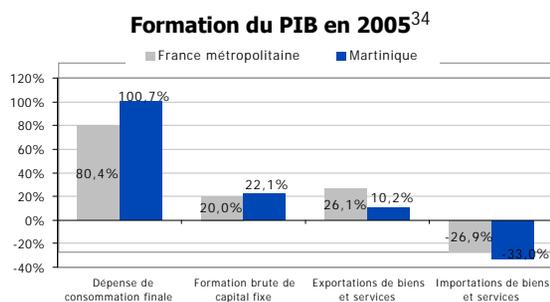
RI: Résultats intermédiaires; PR: Premiers résultats

Source: CEROM

Les dépenses publiques de fonctionnement des administrations publiques soutiennent également l'activité avec une croissance de +2,9 % en 2007 contre +2,0 % en 2006. Parallèlement, la consommation finale des ménages enregistre un net ralentissement +0,3 % en 2007 contre +1,9 % en 2006. Au niveau du commerce extérieur, le taux de couverture des échanges (hors dépenses des touristes) est estimé à 16,1 % en 2007 contre 22,2 % en 2006. Cette dégradation tient à la nette contraction des exportations notamment des hydrocarbures - principalement en raison de l'arrêt quinquennal de la raffinerie - et des produits agricoles, victimes du passage de l'ouragan Dean, qui ampute la croissance martiniquaise de 2 points.

1.2 L'EQUILIBRE EMPLOIS RESSOURCES

En 2005, l'évolution du PIB est marquée par le renforcement des dépenses de consommation finale, le dynamisme de l'investissement et l'amélioration du commerce extérieur. En structure, la formation du PIB martiniquais diffère sensiblement de celle de la métropole.



Source : Insee - Comptes économiques

Ainsi, la consommation finale demeure la principale composante des emplois et absorbe plus de 100 % de la création de richesse contre 80,4 % dans l'hexagone. De plus, le commerce extérieur structurellement déficitaire, fait apparaître un niveau d'importation plus élevé que celui observé en métropole. Pour sa part, la FBCF affiche un poids voisin à celui observé dans l'hexagone.

³³ Elles sont issues du partenariat CEROM qui regroupe l'Insee, l'Idom et l'AFD.

³⁴ Le PIB est égal à la somme des emplois finaux de biens et services par unités institutionnelles résidentes (consommation finale effective et formation brute de capital fixe) à laquelle il convient de rajouter les exportations et de soustraire les importations de biens et services.

Parallèlement, la part des ressources fournie par la production locale (75,2 %) décline légèrement sur un an (-1,1 point).

L'équilibre emploi ressources

en millions d'euros	1995	part	2004	2005	part	Evolution 2004/2005
Ressources	6 117		8 912	9 591		7,6%
PIB	4 489	73,4%	6 800	7 210	75,2%	6,0%
Importations (biens et services)	1 628	26,6%	2 111	2 381	24,8%	12,8%
Emplois	6 117		8 912	9 591		7,6%
Consommation Finale	4 718	77,1%	6 921	7 259	75,7%	4,9%
Consommation des ménages	3 180	52,0%	4 296	4 468	46,6%	4,0%
Consommation des administrations et ISBL	1 538	25,1%	2 625	2 791	29,1%	6,3%
FBCF	941	15,4%	1 416	1 593	16,6%	12,5%
Variations de stocks	-7	-0,1%	-52	2	-	ns
Exportations (biens et services)	465	7,6%	627	736	7,7%	17,4%

Source : Insee - Comptes économiques

Au final, la croissance du PIB (+6,0 % sur un an) est soutenue par la consommation finale et l'investissement.

Dans le détail, la consommation finale bénéficie de la vitalité de la consommation des ménages (+4,0 %) et de celle des administrations et ISBL³⁵, en hausse de 6,3 % sur un an. Ainsi, la dépense moyenne par habitant des administrations martiniquaises ressort à 6 597 euros, en hausse de 4,6 % sur un an. Du côté de l'investissement, la formation brute de capital fixe (FBCF)³⁶ enregistre une augmentation de 12,5 % sur un an. Cette vigueur tient pour l'essentiel aux investissements réalisés dans l'industrie des biens d'équipements et dans le secteur de la construction qui représentent respectivement 22,7 % et 61,3 % de la FBCF. Ainsi, le taux d'investissement s'affiche à 21,2 % en 2005 contre 20,8 % un an plus tôt.

Au niveau des échanges, le taux de couverture des importations de biens et services par les exportations³⁷ s'élève à 30,9 % et s'améliore de 1,2 point sur un an. Ce résultat tient pour l'essentiel à la progression des exportations (+17,5 % sur un an) qui représentent 10,2 % du PIB en 2005. Dans le même temps, les importations continuent de croître à un rythme soutenu, +12,4 % en 2005 contre +6,7 % en 2004. Le degré de dépendance extérieur³⁸ de l'île ressort en hausse de 2 points par rapport à 2004 pour atteindre 33 % du PIBr en 2005. En Métropole, il s'établit à 26,9 % en 2005.

Si la principale composante des emplois demeure la consommation finale, elle n'absorbe plus que 100,7 % du PIB, soit -5 points en 10 ans. Cette évolution résulte du dynamisme de l'investissement sur la période sous revue (+6 % en moyenne), avec un rythme de croissance supérieure à celui de la consommation finale (+4,6 % en moyenne par an) et à celui du PIB sur la même période (+4,8 % en moyenne par an). La FBCF représente 22,1 % du PIB en 2005 contre 21 % en 1995.

³⁵ Institutions sans but lucratif au service des ménages.

³⁶ La formation brute de capital fixe est la différence entre les acquisitions et les cessions d'actifs fixes réalisées par les producteurs résidents. Les actifs fixes sont des actifs corporels ou incorporels issus d'un processus de production pendant au moins un an.

³⁷ Les exportations comprennent les dépenses des touristes. Hors dépenses des touristes, les exportations s'élèvent à 465 185 euros (+28,5 % sur un an) et représentent 6,4 % du PIBr. Le taux de couverture s'établit à 19,5 %.

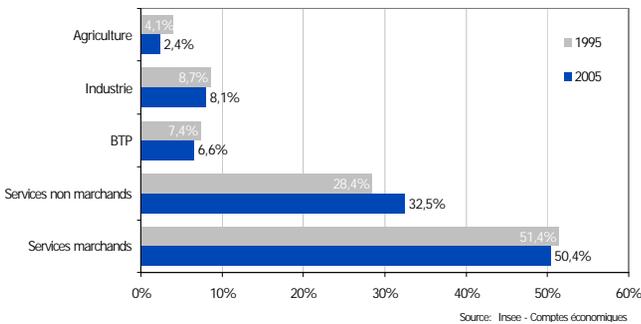
³⁸ Le taux de dépendance extérieur est le rapport entre les importations et le PIBr.

1.3 LA VALEUR AJOUTEE ET LES EMPLOIS

La Martinique présente les caractéristiques d'une économie moderne dont les services constituent la principale source de création de richesse. En effet, le secteur tertiaire représente 82,9 % de la richesse produite en 2005, contre 74,7 % au plan national.

En 2005, la richesse produite en Martinique s'élève à 6,8 milliards d'euros et progresse de 5,5 % sur un an. Comme en 2004, le secteur tertiaire ressort comme le secteur le plus dynamique avec une contribution de 4,4 points à la croissance de la valeur ajoutée. Cette vigueur est portée par les services marchands et non marchands. Dans le même temps, et pour la seconde année consécutive, les activités agricoles contribuent négativement à l'évolution de la création de richesse (-0,1 point).

Structure par branche de la valeur ajoutée (en %)



Sur la période 1995-2005, le secteur tertiaire demeure le plus dynamique. Les services marchands et non marchands enregistrent, en moyenne annuelle, une croissance de leur valeur ajoutée de respectivement +4,5 % et +5,8 %. Parallèlement, entre 1995 et 2005, le poids de l'agriculture, de l'industrie et du BTP se réduit. Néanmoins,

la valeur ajoutée produite dans l'industrie progresse en moyenne annuelle de 4,2 %, tandis que celles de la construction et de l'agriculture atteignent des croissances respectives de +2,9 % et +1,4 % en moyenne par an.

La valeur ajoutée par branches

	Evolutions en volume		Valeurs 2007 (millions d'euros)
	2006 RI*	2007 PR*	
Agriculture	-3,5%	-25,0%	259
Industrie	4,5%	-4,6%	560
BTP	8,6%	3,0%	517
Services marchands	3,3%	1,3%	3 779
Services non marchands	2,0%	2,8%	2 427
Valeur ajoutée totale	3,2%	0,8%	7 542

RI: Résultats intermédiaires; PR: Premiers résultats

Source: CEROM

Selon les dernières estimations, la valeur ajoutée progresse en 2007 de 0,8 % en volume après 3,2 % en 2006. Cette décélération concerne l'ensemble des secteurs d'activité à l'exception des services non marchands. Le secteur du BTP, principal moteur en 2006, voit son rythme de croissance fléchir de 5,6 points par rapport à 2006. De même,

l'industrie affiche un net repli en 2007, soit -9,1 points par rapport à 2006. Les services marchands diminuent de manière plus modérée (-2 points). Enfin l'agriculture, en baisse continue, affiche un poids résiduel dans la valeur ajoutée.

2. L'emploi et le chômage

En 2008, la Martinique compte 1,04 actif pour 1 inactif. Après l'amélioration intervenue en 2007, l'année 2008 est marquée par un ralentissement du marché de l'emploi. En effet, la stabilité de la population active masque une augmentation du chômage et la réduction du

nombre d'actifs occupés. La structure du marché du travail reste marquée par la prédominance du secteur tertiaire, de l'emploi salarié et par un niveau de chômage structurellement élevé.

2.1 LA POPULATION ACTIVE

En 2008, la Martinique compte 162 873 actifs, soit +0,2 % par rapport à 2007. Cette évolution est le résultat de l'augmentation du nombre de chômeurs (+5,7 %) et du repli du nombre d'actifs occupés (-1,3 %).

Au sein de la population active, la part des femmes demeure prépondérante avec 52,1 % des actifs contre 47,9 % pour les hommes. Les actifs âgés de 25 à 49 ans sont les plus nombreux (67,3 %). Les jeunes (15-24 ans) et les seniors (50 ans et plus) représentent respectivement 8,2 % et 24,5 % des actifs martiniquais.

Répartition de la population active

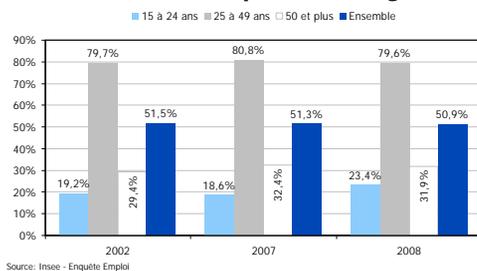
	2002	2007	2008	Variation 2008/2007	Variation moyenne 2008/2001
Population active	155 410	162 556	162 873	0,2%	0,8%
Hommes	77 261	78 775	77 959	-1,0%	0,1%
Femmes	77 789	83 781	84 914	1,4%	1,5%
Population active occupée	123 091	128 101	126 448	-1,3%	0,8%
Hommes	63 678	62 487	62 182	-0,5%	-0,3%
Femmes	59 413	65 614	64 266	-2,1%	2,0%
Taux d'activité (en %)	51,5%	51,3%	50,9%	-0,4 point	+0,1 point
Hommes	55,4%	54,6%	53,6%	-1,0 point	+0,3 point
Femmes	48,0%	48,6%	48,7%	0,1 point	-0,2 point

Source : Insee - Enquête Emploi DOM

De plus, l'évolution de la population active est relativement hétérogène par classe d'âge. Le nombre d'actifs de 25 à 49 ans diminue de 2,9 % sur un an, tandis que les actifs âgés de 15-24 ans et de 50 ans et plus bénéficient d'une progression respective de 29,5 % et 1,5 % entre 2007 et 2008.

Au final, le taux d'activité³⁹ ressort à 50,9 %, enregistrant une diminution de 0,4 point entre 2007 et 2008. Le taux d'activité martiniquais est inférieur au taux guadeloupéen (52,9 %) et se situe au même niveau que celui de la Guyane (50,9 %). Dans le détail, le taux d'activité des hommes se replie de 1 point et celui des femmes progresse légèrement (+0,1 point) pour atteindre respectivement 53,6 % et 48,7 %.

Taux d'activité par classe d'âge



³⁹ Le taux d'activité est le rapport entre le nombre d'**actifs** (actifs occupés et **chômeurs**) et la population totale en âge de travailler.

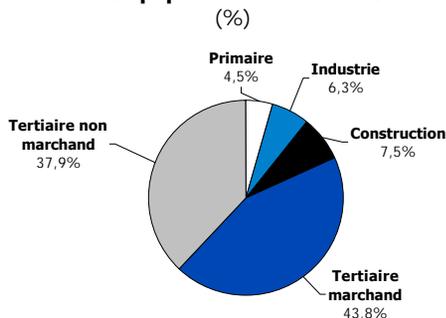
En 2008, le marché de l'emploi martiniquais connaît un léger ralentissement. Le taux d'emploi⁴⁰ s'affiche à 39,5 % contre 40,5 % en 2007 et la population active occupée⁴¹ s'établit à 126 448 en 2008 (-1,3 % sur un an). Le taux d'emploi des moins de 25 ans s'améliore, il atteint 11,1 % contre 9,9 % en 2007. En revanche, celui des 25-49 ans se replie de 1,3 point pour atteindre 61,7 % tandis que les seniors (50 ans et plus) ne sont plus que 28,0 % à occuper un emploi en 2008 contre 28,4 % en 2007.

En comparaison, le taux d'emploi en Guadeloupe est supérieur à celui enregistré dans le département (41,2 %). En revanche, en Guyane, il s'élève à 39,8 %, soit un niveau semblable à celui prévalant en Martinique.

2.2 L'EMPLOI

L'emploi à la Martinique reste marqué par la prédominance du tertiaire. En effet, le secteur concentre à lui seul 81,7 % des actifs de l'île.

Répartition de l'emploi par secteur d'activité Base population 15 – 64 ans



Source: Insee - Enquête Emploi

Le tertiaire marchand concentre 43,8 % de l'emploi. Dans le détail, les sous secteurs du commerce, de l'hôtellerie-restauration et des autres services marchands représentent respectivement 15,1 %, 16,4 % et 12,3 % des emplois. Le secteur non marchand représente 37,9 % des emplois. Les secteurs de l'éducation et la santé en concentrent 57,3 %, le solde étant dévolu à l'administration (42,7 %). Toutefois, la part des emplois du tertiaire se réduit par rapport à 2007. Le nombre d'employés au sein du secteur marchand diminue de 2,4 % par rapport à 2007 et celui du secteur non marchand de 1,6 %. De même, le nombre d'emploi dans le secteur primaire accuse un net repli sur un an (-11,2 %). En revanche, l'industrie et la construction bénéficient de bonnes progressions de l'emploi soit respectivement +16,8 % et +4,6 % sur un an.

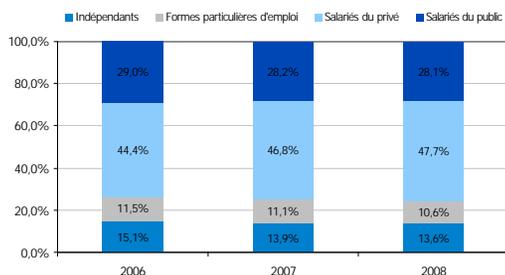
Au sein de la population des 15-64 ans, les actifs occupés sont principalement des salariés (75,8 %) : 47,7 % dans le secteur privé et 28,1 % dans le secteur public. Les indépendants et les formes particulières d'emploi⁴² regroupent respectivement 13,6 % et 10,6 % des actifs occupés. Entre 2007 et 2008, à l'exception des salariés du secteur privé (+0,8 %), l'ensemble des formes d'emploi a connu une diminution de leur effectif.

⁴⁰ Le taux d'emploi est le rapport entre le nombre d'actifs occupés et la population en âge de travailler.

⁴¹ La population active occupée "au sens du BIT" comprend les personnes (âgées de 15 ans ou plus) ayant travaillé (ne serait-ce qu'une heure) au cours d'une semaine de référence, qu'elles soient salariées, à leur compte, employeurs ou aides dans l'entreprise ou l'exploitation familiale. Elle comprend aussi les personnes pourvues d'un emploi mais qui en sont temporairement absentes pour un motif tel qu'une maladie (moins d'un an), des congés payés, un congé de maternité, un conflit du travail, une formation, une intempérie, ... Les militaires du contingent, les apprentis et les stagiaires rémunérés effectuant un travail font partie de la population active occupée.

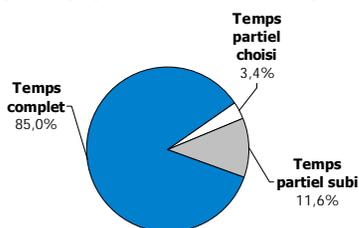
⁴² Les formes particulières d'emploi englobent les intérimaires, les apprentis, les CDD (du privé, de l'Etat et des collectivités locales), les stagiaires et les contrats aidés.

Actifs occupés selon le statut dans l'emploi (Base population 15 – 64 ans)



Source: Insee - Enquête Emploi
Base population 15-64 ans en situation d'emploi

Actifs occupés selon le temps de travail (Base population 15 – 64 ans)



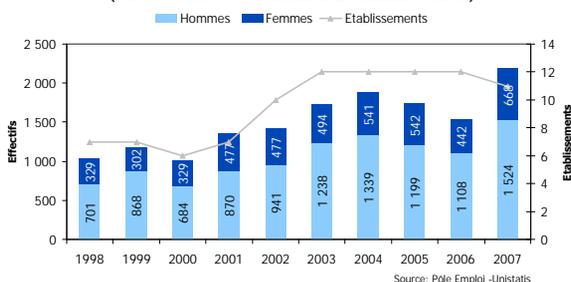
Source: Insee - Enquête Emploi

85 % des actifs occupés disposent d'un contrat à temps complet. Le recours au travail à temps partiel se réduit en 2008. Il concerne 15 % des emplois contre 16 % en 2007. Dans 77,6 % des cas, cette situation est subie. Le temps partiel est plus marqué chez les femmes (21,3 %) que chez les hommes (8,5 %), tandis que 34,2 % des jeunes (15-24 ans) sont en situation de travail à temps partiel.

LE TRAVAIL TEMPORAIRE

En 2007, 11 établissements de travail temporaire étaient recensés en Martinique, soit une entité de moins par rapport à 2006. Pour autant, le nombre de salariés employés par des entreprises d'intérim était en hausse de 41,4 % sur un an et s'affichait à 2 192. Les femmes et les hommes bénéficient de cette progression, respectivement à +51,1 % et +37,5 %.

Evolution du travail temporaire (Par effectifs et en nombre d'établissements)



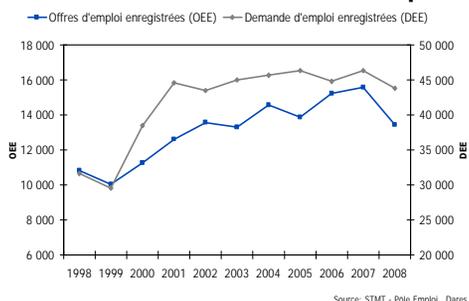
Source: Pôle Emploi - Unistatist

Le marché du travail subit également la contraction de l'offre et de la demande d'emploi enregistrées. Ainsi, 13 422 offres d'emploi ont été enregistrées (OEE), soit -13,8 % par rapport à 2007. De même, les demandes d'emploi enregistrées (DEE) se replient de 5,4 % pour atteindre 43 851. Dans le même temps, 11 858 offres d'emploi satisfaites (OES)⁴³ ont été recensées⁴⁴ en 2008. Le nombre d'OES enregistre une diminution de 15,3 % sur un an. Ce repli est perceptible tant au niveau des contrats classiques (-19,4%) que des contrats aidés (-6,7%).

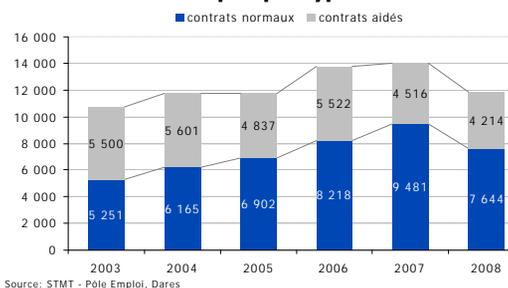
⁴³ Une offre d'emploi est considérée comme satisfaite lorsque l'employeur a trouvé quelqu'un pour occuper le poste proposé. Elles sont classées selon 3 catégories : **(i)** les offres d'emploi durables, pour les contrats de plus de six mois ; **(ii)** les offres d'emploi temporaires, pour les contrats compris entre un et six mois ; **(iii)** les offres d'emploi occasionnel, pour des contrats de moins d'un mois.

⁴⁴ Il faut noter qu'une partie des besoins en recrutements des entreprises ne donne pas lieu au dépôt d'une offre auprès de Pôle emploi. Les proportions peuvent varier selon la qualification de l'emploi, le secteur d'activité ou la taille de l'entreprise.

Evolution des offres et demandes d'emplois



Evolution de l'emploi par type de contrat



Par ailleurs, tous les types de contrats subissent cette dégradation : emplois durables (-7,2 %), emplois temporaires (26,9 %) et emplois occasionnels (2,4 %).

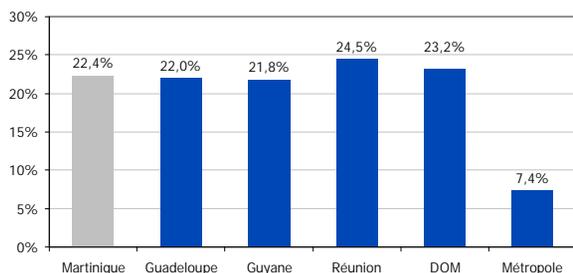
2.3 LE CHOMAGE

Dans le cadre de la révision générale des politiques publiques (RGPP), un opérateur unique en charge de l'emploi et du chômage a été créé par la loi du 13 juillet 2008. Cette refonte repose sur la fusion de l'ANPE et de l'Assedic sous une même entité portant la dénomination de « Pôle emploi ». Cette démarche vise à mieux coordonner les services auprès des demandeurs d'emploi et des entreprises qui recrutent.

2.3.1. Evolution et structure du chômage

En juin 2008, la Martinique compte 36 425 chômeurs au sens du Bureau international du travail (BIT)⁴⁵, soit une progression de 5,7 % sur un an. Le taux de chômage ressort à 22,4 %, en hausse de 1,2 point par rapport à celui enregistré en 2007.

Taux de chômage au sens du BIT



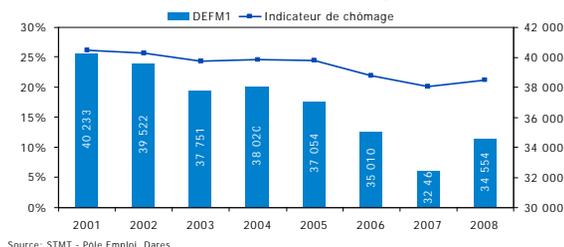
Le chômage dans les DOM demeure sensiblement supérieur à celui enregistré en Métropole. Au niveau national, le taux de chômage atteint 7,4 %⁴⁶ contre 23,2 % dans les Dom. Dans le détail, le nombre de chômeurs Guadeloupéens se réduit de 2,9 % sur un an. En revanche, la Guyane (+8,6 %), la Réunion (+2,9 %) et la Martinique (+5,7 %) connaissent une augmentation du nombre de leurs chômeurs.

⁴⁵ Les chômeurs au sens du BIT sont les personnes de 15 et plus répondant simultanément aux 3 critères suivants : être sans emploi au cours de la semaine de référence, être disponible pour commencer un emploi dans les 15 jours et entreprendre des démarches actives de recherche d'emploi ou disposer d'un emploi qui commence ultérieurement.

⁴⁶ Les données d'emploi et de chômage pour la France métropolitaine sont issues de la moyenne annuelle des taux de chômage trimestriels localisés (les données du 4^e trimestre 2008 sont provisoires).

54 % des chômeurs le sont depuis plus de 3 ans contre 49 % en 2007. De même, le taux de chômage des femmes (24,3 %) reste plus élevé que celui des hommes (20,2 %) et les jeunes actifs (moins de 25 ans) sont les plus touchés par le chômage (52,5 %). De plus, l'inactivité demeure étroitement liée au niveau de formation. Le taux de chômage des actifs sans diplôme atteint 28,8 %, tandis que celui des diplômés de niveau Bac+2 et Bac+5, atteint respectivement 11,9 % et 7,1 %.

Evolution du chômage

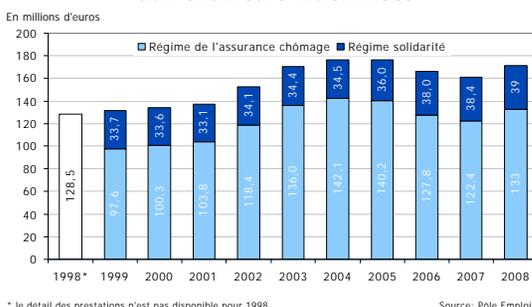


Parallèlement, à fin décembre 2008, la Martinique compte 34 544 demandeurs d'emploi de catégorie 1 (DEFM1). En progression de 6,4 % sur un an, cette évolution contraste avec les variations observées depuis 2005. L'indicateur de chômage⁴⁷ progresse de 1,2 point sur un an et s'établit à 21,1 % de la population active.

2.3.2. L'indemnisation du chômage

Le montant total des allocations versées par l'Assedic de la Martinique, au titre de l'indemnisation du chômage⁴⁸, s'élève à 171,3 millions d'euros en 2008, en hausse 6,5% sur un an, après trois années consécutives de repli. Dans le détail, le montant versé au titre de l'assurance chômage⁴⁹ progresse de 8,5 % pour atteindre 132,8 millions d'euros et l'indemnisation au titre du régime solidarité-Etat⁵⁰ est stable (+0,2 % sur un an) et s'établit à 38,5 millions d'euros.

Montant total des allocations versées par l'Assedic aux chômeurs indemnifiés



Pour autant, à fin décembre 2008, le nombre de bénéficiaires des prestations de l'Assedic demeure stable (-0,3 % sur un an) à 18 348. Les prestations de l'assurance chômage représentent la part la plus importante (96,1 %), les autres prestations étant dévolues aux dispositifs de préretraites (3,1 %) et de formations (0,8 %).

Dans le détail, le nombre de bénéficiaires de l'assurance chômage ressort en hausse de 3,5 % sur un an. Cette évolution tient à la croissance du nombre de bénéficiaires de l'allocation de retour à l'emploi (ARE) qui contribue à hauteur de 3,5 points à cette évolution. En revanche,

⁴⁷ L'indicateur de chômage correspond au rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi de catégorie 1 et la population active, cette dernière étant estimée par l'Insee à 162 873 en juin 2008.

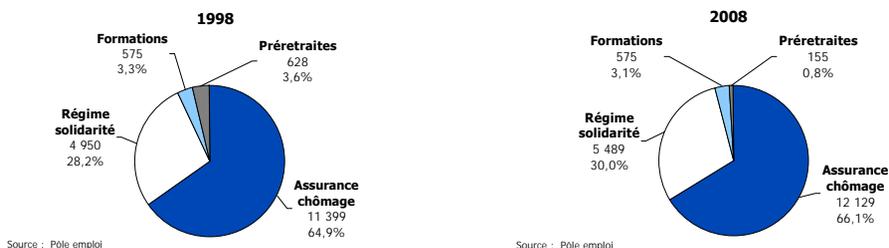
⁴⁸ L'indemnisation du chômage comprend les prestations de l'assurance chômage et du régime solidarité.

⁴⁹ L'assurance chômage comprend les prestations de l'Allocation Retour à l'Emploi (ARE), de l'Allocation Chômeur âgés (ACA) et de l'Allocation Unique dégressive (AUD).

⁵⁰ Le régime solidarité comprend : l'allocation d'insertion, l'allocation de solidarité spécifique et l'allocation spécifique d'attente.

le nombre de bénéficiaires du régime Solidarité-Etat et du régime de préretraites diminuent respectivement de 8,2 % et de 25,5 %.

Répartition des allocataires de l'Assedic



A fin décembre 2008, le montant annuel moyen de l'allocation versée par bénéficiaire au titre du régime de l'assurance chômage s'élève à 964,7 euros. Parallèlement, la Martinique compte 29 481 bénéficiaires du Revenu minimum d'insertion⁵¹ en 2008, soit une diminution de 6,7 % sur un an.

2.4 LES DIVERSES FORMES D'EMPLOI AIDES

2.4.1. Les principales mesures d'insertion

La politique d'aide à l'emploi se compose de dispositifs nationaux et de mesures spécifiques aux DOM. Les crédits alloués aux dispositifs spécifiques à l'Outre-mer relèvent désormais du Ministère de l'emploi à l'exception de la formation mobilité qui dépend toujours du Secrétariat d'Etat à l'Outre-mer⁵².

En 2008, l'ensemble des mesures engagées au titre des dispositifs d'aide à l'emploi représentent une enveloppe budgétaire de 22,8 millions d'euros, en diminution de 37,2 % sur un an. Cette réduction tient à l'arrêt des contrats emploi consolidé (CEC) et des contrats emploi solidarité (CES) en 2006.

L'essentiel des mesures d'aide à l'emploi concerne des contrats d'accompagnement dans l'emploi, qui ont pris le relais des contrats emploi consolidé (CEC) et contrat emploi solidarité (CES). En 2008, 2 372 contrats d'accompagnement à l'emploi ont été conclus, enregistrant un recul de 12 % sur un an. De même, avec 1 200 contrats financés le nombre de contrat d'insertion par l'activité (CIA) diminue de 28 % sur un an⁵³. En revanche, le nombre de contrat avenir signé en 2008 a plus que doublé sur un an. Il passe de 448 en 2007 à 977 en 2008.

Par ailleurs, l'Etat a financé 881 projets initiative jeune (PIJ) en 2008 dont l'essentiel concerne les formations mobilités. L'allocation de retour à l'activité (ARA) visant à faciliter

⁵¹ Cette information est traitée dans le détail dans la partie 3. « Les revenus et salaires » sous partie 3.1.2 « Le RMI ».

⁵² Ces modifications ont entraîné la disparition du Fond pour l'emploi dans les départements d'outre mer (FEDOM).

⁵³ Il convient de noter que pour l'année 2008, 3 304 CIA ont été conclus par l'Agence départementale d'insertion (ADI) dont 1 200 ont été financés par l'Etat, soit +143,5% sur un an.

l'insertion des bénéficiaires de minima sociaux⁵⁴ est en repli de 34,4 % sur un an. De même, le dispositif de formation individualisée en mobilité (FIM)⁵⁵ a concerné 257 personnes contre 337 en 2007.

Suivi des mesures d'insertion

	2006	2007	2008
Contrats d'accompagnement à l'emploi	959	2 696	2 372
Contrat Avenir	1 840	448	977
Contrat d'insertion Revenu minimum d'activité (CIRMA)	-	-	59

MESURES SPECIFIQUES DOM

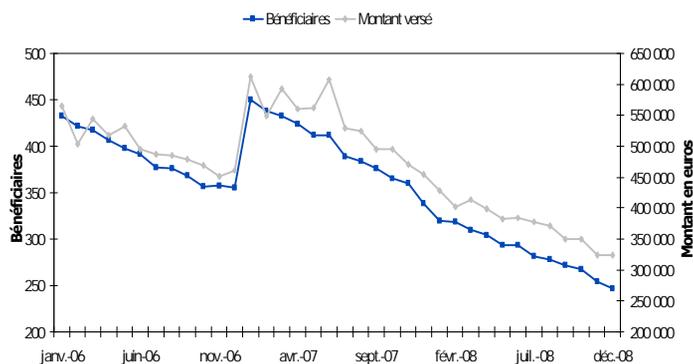
Contrat d'Insertion par l'Activité (CIA)	1 680	1 680	1 200
Projet initiative jeunes dont :	1 066	1 099	881
PIJ mobilité	814	832	704
PIJ Création	252	267	177
Allocation de Retour à l'Activité	397	337	221
Contrat d'accès à l'emploi (CAE)	1 917	1 723	983
Formation individualisée en mobilité (FIM)	338	364	257
Emplois jeunes (NSEJ)	104	40	-
Soutien à l'Emploi des Jeunes Diplômés (SEJD)	30	39	-

Source: STMT - Pôle emploi, Dares

2.4.2. Le congé-solidarité

La loi d'orientation pour l'Outre-mer (LOOM) du 13 décembre 2000 a institué le dispositif du congé-solidarité qui s'apparente à un système de préretraite contre embauche. Initialement prévu pour une durée de 6 ans, le dispositif a été prorogé, pour une année supplémentaire. Les règles d'attribution ont également été modifiées⁵⁶.

Evolution du dispositif du congé-solidarité



Source : Pôle emploi

Aussi, à fin décembre 2008, 247 personnes sont indemnisées au titre du congé-solidarité pour une enveloppe de 324 328 euros. Sur un an, le nombre d'allocataires se replie de 26,9 % portant l'allocation mensuelle moyenne atteint 1 313,07 euros (-2,4 %). En 2008, 110 personnes ont fait valoir leur droit à la retraite.

⁵⁴ Les bénéficiaires du RMI, de l'ASS, de l'allocation veuvage ou de l'allocation parent isolé peuvent bénéficier à leur demande de l'allocation de retour à l'activité.

⁵⁵ Le FIM permet aux jeunes demandeurs d'emploi de moins de 30 ans, sans qualification, d'accomplir un parcours de formation reconnu et qualifiante, de niveau V et IV (CAP, BEP, BAC pro) ou III (BTS).

⁵⁶ L'ancienneté requise par le salarié passe de 10 à 15 ans, la prise en charge du salarié jusqu'à 60 ans et la contribution de l'Etat est réduite passant de 60 à 50%. D'autre part, seuls, les secteurs jugés prioritaires (tourisme, hôtellerie, restauration, nouvelles technologies de l'information et de la communication, agriculture, presse et le BTP), par la loi programme du 21 juillet 2003, sont éligibles au dispositif cofinancé par l'Etat, la Région, le Département et l'entreprise.

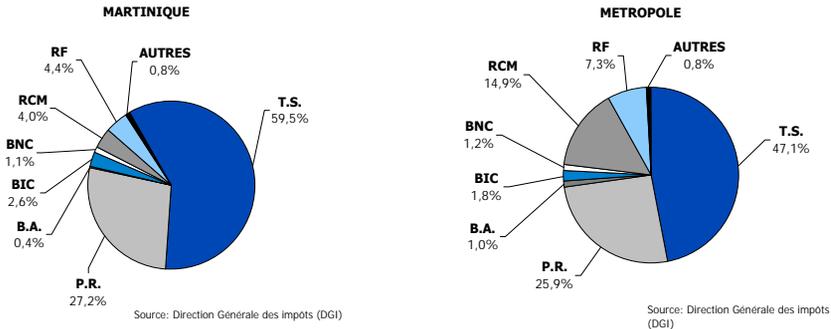
3. Les revenus et les salaires

3.1 LES REVENUS

3.1.1. Les différentes catégories de revenus

Selon les déclarations portant sur les revenus de 2006 issues de la Direction générale des impôts (DGI), les revenus déclarés en Martinique s'élevaient à 4 milliards d'euros, en progression de 7,4 % par rapport aux revenus déclarés pour l'année 2005. Cette évolution traduit un accroissement des richesses mais également une amélioration de la collecte des déclarations de revenus par la DGI. A 227 512, le nombre de foyers déclarants⁵⁷ progresse de 3,9 % sur un an, contre 2,3 % en métropole.

Répartition des foyers déclarants par catégorie de revenus



Source : Direction Générale des impôts (DGI)

P.R. : Pensions et Retraites ; B.A. : Bénéfices Agricoles ; BIC : Bénéfices Industriels et Commerciaux, BNC : Bénéfices non commerciaux ; RCM : Revenus de Capitaux Mobiliers ; RF : Revenus Fonciers ; TS : Traitements et salaires

Les déclarations d'impôt sur le revenu des foyers martiniquais portent principalement sur les traitements et salaires (59,5 % contre 47,1 % en métropole). De plus, compte tenu du vieillissement de la population, renforcé par les « retours-retraites » des martiniquais résidents dans l'hexagone, la Martinique se distingue de ces homologues ultramarins⁵⁸ par un poids plus important des pensions et retraites déclarées (27,2 %). En revanche, ce ratio est proche de celui enregistré en France hexagonale (25,9 %). Par ailleurs, la part des foyers déclarants des revenus fonciers est plus marquée en Métropole avec 7,3 % contre 4,4 % en Martinique. De même, les foyers métropolitains déclarants des revenus issus de capitaux mobiliers sont plus nombreux avec 14,9 % contre 4,0 % en Martinique. Sur un an, la part des foyers déclarants des traitements et salaires se replie de 0,9 point, au profit des déclarations de pensions et retraites (+0,5 point) et de revenus des activités non professionnelles (+0,5 point).

⁵⁷ Une distinction doit être faite entre les foyers déclarants (227 512 foyers) et les foyers fiscaux (224 710 foyers). Les foyers fiscaux sont comptabilisés sans double compte tandis que les foyers déclarants peuvent être comptabilisés plusieurs fois selon qu'ils déclarent différents types de revenu catégoriel.

⁵⁸ Dans les autres DOM, le poids des pensions et retraites dans les revenus déclarés est de : 16,9% en Guadeloupe ; 13,6% à la Réunion et 7,4% en Guyane.

Répartition des bases d'imposition par revenu catégoriel déclarés (en millions d'euros)

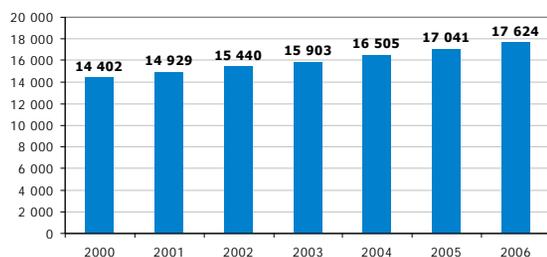
	2000	2005	2006	Var 06/05	Part en 2006
Traitements et salaires	2 073,8	2 700,2	2 849,1	5,5%	71,1%
Revenus d'activité non salariaux	177,1	244,1	262,2	7,4%	6,5%
Bénéfices agricoles	8,4	7,7	9,8	27,5%	0,2%
Bénéfices industriels et commerciaux	98,4	127,0	134,1	5,6%	3,3%
Bénéfices non commerciaux	70,3	109,4	118,2	8,0%	2,9%
Pensions et retraites	444,0	628,6	726,0	15,5%	18,1%
Revenus de capitaux mobiliers	42,2	57,5	52,6	-8,5%	1,3%
Revenus fonciers	64,6	92,9	110,5	19,0%	2,8%
Autres *	8,4	8,5	9,3	8,9%	0,2%
Total	2 810,1	3 731,8	4 009,7	7,4%	100,0%

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)

L'analyse des revenus déclarés confirme la prépondérance des traitements et salaires (71,1 % des sommes déclarées contre 63,1 % au plan national) et des pensions et retraites (18,1 %). Par ailleurs, l'évolution favorable des revenus catégoriels déclarés est imputable à l'ensemble des catégories à l'exception des revenus de capitaux mobiliers en baisse de 8,5 % sur an.

Revenu moyen par foyer déclarant (euros)



Source: Fichiers de l'impôt sur les revenus - Direction Générale des impôts (DGI)

Le revenu moyen déclaré progresse de 22,4 % entre 2000 et 2006 pour atteindre 17 624 euros, soit une croissance annuelle moyenne de 3,4 %. Dans le détail, les revenus moyens déclarés portant sur les traitements et salaires ainsi que les revenus d'activité non salariaux sont les plus élevés respectivement à 21 057 euros et 27 789 euros. Le revenu foncier moyen progresse également de façon significative (+14,0 % sur un an). Par ailleurs, un net repli du revenu moyen déclaré des activités non professionnelles (catégorie « Autres ») est enregistré (-55,7 %). Ces évolutions peuvent être rapprochées de l'amélioration de la collecte des déclarations de revenus par la DGI. En effet, le nombre de déclarations relatives aux revenus des activités non professionnelles passe de 752 en 2005 contre 1 850 en 2006.

Revenu catégoriel moyen par foyer déclarant (euros)

	2000	2005	2006	Var 06/05	Var 06/00
Traitements et salaires	18 106	20 426	21 057	3,1%	16,3%
Revenus d'activité non salariaux	22 682	27 106	27 789	2,5%	22,5%
Pensions et retraites	8 652	10 769	11 733	9,0%	35,6%
Revenus de capitaux mobiliers	3 375	6 354	5 843	-8,0%	73,1%
Revenus fonciers	7 887	9 648	11 003	14,0%	39,5%
Autres *	10 801	11 349	5 024	-55,7%	-53,5%
Total	14 402	17 041	17 624	3,4%	22,4%

Source : Direction Générale des impôts (DGI)

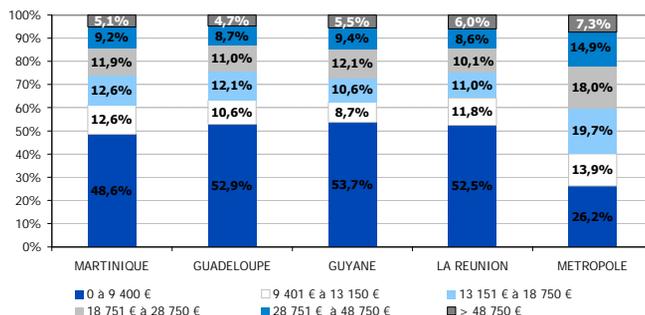
* La catégorie "Autres" regroupe les revenus des activités non professionnelles (BIC non professionnels et BNC non professionnels)

Parallèlement, les données de la DGI indiquent un revenu fiscal de référence⁵⁹ de 3,4 milliards d'euros, en 2006, en Martinique, portant la part de l'île à 24,4 % du montant total des DOM (14,1 milliards d'euros). Le département se place ainsi au second rang, après la Réunion dont le revenu fiscal de référence atteint 6,2 milliards d'euros, soit 43,8 % des revenus imposables dans les DOM.

De plus, les déclarations de l'impôt sur les revenus dénombrent 224 710 foyers fiscaux en 2006, soit une progression de 3,1 % sur un an, pour un revenu fiscal moyen de 15 292 euros. Cette évolution porte la part des foyers fiscaux imposables à 30,1% en Martinique contre 45,7 % en Métropole. Dans le détail, le nombre de foyers fiscaux imposables est de 67 640 pour un revenu total de 2,3 milliards d'euros. Le revenu fiscal moyen imposable s'établit à 33 302 euros. De leur côté, les foyers fiscaux non imposables représentent 69,9 % de l'ensemble. Leur revenu fiscal de référence atteint 1,2 milliard d'euros soit 7 536 euros en moyenne par foyer. 48,6 % des foyers fiscaux déclarent un revenu inférieur à 9 400 euros contre 26,2 % en Métropole.

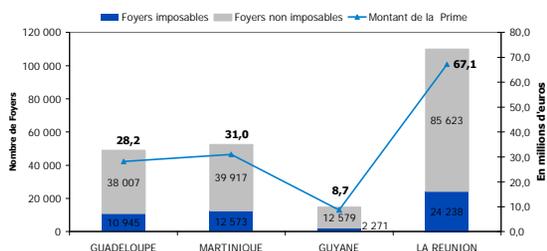
Répartition du nombre de foyers fiscaux par tranche de revenu fiscal de référence⁶⁰

Revenus de 2006



Source: Fichiers de l'impôt sur les revenus 2006 au 31/12/2007 - Direction Générale des impôts (DGI)

Foyers fiscaux bénéficiaires de la prime pour l'emploi



Source: Fichiers de l'impôt sur les revenus 2006 au 31/12/2007 - Direction Générale des impôts (DGI)

Les déclarations de revenus de l'année 2006 permettent de dénombrer 52 490 foyers bénéficiaires de la prime pour l'emploi, soit +6,3 % par rapport à 2005. Les bénéficiaires de la prime pour l'emploi représentent ainsi 23,4% de l'ensemble des foyers fiscaux. Le montant total versé atteint 28,1 millions d'euros, soit en moyenne 591 euros par bénéficiaire. En Métropole, près de 9 millions de

⁵⁹ Le revenu fiscal de référence correspond au montant net des revenus et plus values retenues pour le calcul de l'impôt sur le revenu. Il constitue une des conditions d'octroi de la prime pour l'emploi et des allègements directs locaux.

⁶⁰ Dans le cadre de la loi de finances pour 2006, la réforme de l'impôt sur le revenu est entrée en vigueur en 2007. Elle prévoit la réduction du nombre de tranches du barème d'imposition et la diminution des taux d'imposition applicables aux revenus de 2006. Pour obtenir des informations complémentaires : <http://www.impots.gouv.fr>

personnes (25,1% des foyers fiscaux) bénéficient de la prime pour l'emploi et perçoivent en moyenne 504,1 euros.

En 2007, la DGI a répertorié 464 déclarations relevant de l'impôt de solidarité sur la fortune en progression de 14,9 % sur un an. Les foyers redevables à l'ISF représentent 0,2 % des foyers fiscaux martiniquais contre 1,5 % en Métropole. En Guadeloupe, 506 foyers sont recensés contre 136 en Guyane et 1 812 à la Réunion.

3.1.2. Les revenus de la précarité

LES DISPOSITIFS D'INSERTION

En décembre 1988, la loi n°88-1088 crée le **Revenu minimum d'insertion (RMI)**, permettant de garantir aux personnes sans ressources un revenu dont le montant varie selon la composition du foyer. Couplé à un dispositif d'insertion, le RMI est destiné aux personnes de 25 ans et plus, résidant en France ainsi qu'aux personnes de moins de 25 ans ayant un ou plusieurs enfants à charge. Depuis le 1^{er} janvier 2004, la gestion des droits et obligations relatives au RMI relève de la compétence des départements.

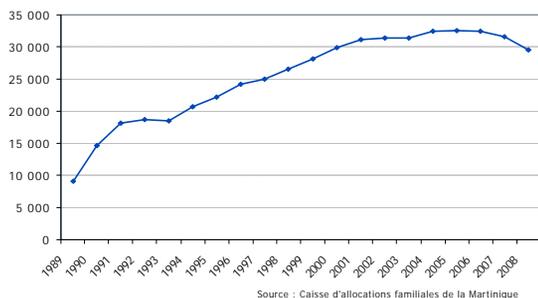
Le **Revenu de solidarité (RSO)** institué en 2001, permet aux allocataires du RMI âgés de 50 ans ou plus et ayant perçu le RMI en continu depuis plus de deux ans, d'accéder à un revenu amélioré jusqu'à leur retraite, sous réserve qu'ils s'engagent à quitter le marché de l'emploi et de l'insertion.

Par ailleurs, le **contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA)** (loi 2003-1200, du 18 décembre 2003) et le **Contrat avenir** (loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale) ont été institués. Ces mesures ont pour objectif de favoriser et d'accroître l'insertion sociale des bénéficiaires des prestations de solidarité⁶¹ les plus éloignés de l'emploi. Ces dispositifs peuvent revêtir la forme d'un CDD ou d'un CDI⁶², pour lequel l'employeur reçoit du Conseil général une aide équivalente au montant du RMI de base. Le solde entre ce dernier et le salaire versé restant à la charge de l'entreprise⁶³.

Enfin, depuis 1^{er} octobre 2006, le versement du RMI, de l'API, ou de l'ASS ouvrent droit à une **prime de retour à l'emploi**⁶⁴ et à une **prime forfaitaire mensuelle**, dès lors que les bénéficiaires débutent ou reprennent une activité professionnelle au cours de la période de versement de leur allocation.

1) Le revenu minimum d'insertion

Evolution du nombre de bénéficiaires du RMI



En 2008, le nombre d'allocataires du RMI a diminué de 6,7 % pour atteindre 29 481 personnes, confirmant la tendance baissière engagée en 2006. Le RMI concentre désormais 18,1 % de la population active martiniquaise, soit - 1,3 point sur un an. Cette amélioration tient au renforcement du dispositif de contrôle réalisé par la caisse d'allocations familiales et aux dispositifs d'insertion.

⁶¹ Les prestations de solidarité et d'insertion comprennent le RMI, l'allocation solidarité spécifique (ASS), l'allocation parent isolé (API) et l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

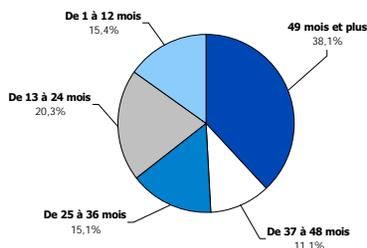
⁶² Dans le cadre du CI-RMA la durée hebdomadaire minimale du contrat est de 20 heures contre 26 heures pour un contrat avenir.

⁶³ Le salaire versé doit au moins être égal au SMIC proportionnel au nombre d'heures travaillées.

⁶⁴ La prime de retour à l'emploi remplace la prime exceptionnelle de retour à l'emploi désormais réservée aux bénéficiaires de l'allocation aux adultes handicapés (AAH).

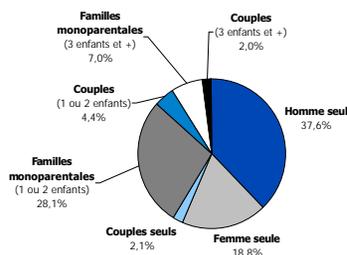
Aussi, au titre de l'intéressement et du retour à l'emploi, 2 771 personnes ont perçu une allocation en 2008 contre 2 857 en 2007. De plus, les dispositifs d'aide à l'emploi contribuent également à la tendance baissière. Ainsi, la Caisse d'allocations familiales de Martinique recense 168 personnes bénéficiant d'un contrat avenir (CAV), soit -92,1 % sur an. De même, le nombre de bénéficiaires du revenu minimum d'activité (RMA) se replie de 98,0 % sur un an. Parallèlement, la Martinique compte 1 301 bénéficiaires du revenu de solidarité (RSO), en hausse de 1,8 % sur un an.

Répartition des bénéficiaires du RMI selon l'ancienneté au sein du dispositif



Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

Répartition des bénéficiaires du RMI par situation de famille



Source : Caisse d'allocations familiales de la Martinique

La situation des allocataires du RMI correspond généralement à une situation de longue durée. En effet, 38,1 % des bénéficiaires du RMI perçoivent l'allocation depuis plus de quatre ans. Parallèlement, les « nouveaux entrants » (inscrits depuis moins d'un an) représentent 15,4 % de l'ensemble des bénéficiaires (+0,7 point par rapport à décembre 2007).

De plus, au regard des situations de familles, les hommes seuls (37,6 %) et les familles monoparentales (35,1 %) sont prépondérants. A l'inverse, la part des couples avec ou sans enfant est beaucoup plus faible parmi les bénéficiaires du RMI, soit 6,4 %.

Au 1^{er} janvier 2008, la revalorisation du RMI s'est élevée à 1,6 %. Le montant mensuel pour une personne seule atteint désormais 447,91 euros. La prise en compte de la composition du foyer revalorise le montant attribué, suivant le nombre de personnes considérées.

Barème de l'allocation du RMI en euros

Enfants à charge	Janvier 2004		Janvier 2005		Janvier 2006		Janvier 2007		Janvier 2008	
	Personne isolée	Couple								
0	417,88	626,82	425,40	638,10	433,06	649,59	440,86	661,29	447,91	671,87
1	626,82	752,18	638,10	765,12	649,59	779,51	661,29	793,55	671,87	806,24
2	752,18	877,54	765,72	893,34	779,51	909,43	793,55	925,81	806,24	940,61
Par enfant supplémentaire	167,15	167,15	170,16	170,16	173,22	173,22	176,34	176,34	179,16	179,16

Source : Caisse d'allocation familiales de la Martinique

2) Les actions d'insertion

Pour accompagner le RMI, des dispositifs d'insertion ont été mis en place. Ces mesures s'inscrivent dans le cadre de la loi Perben du 25 juillet 1994 qui vise à stimuler l'emploi et à favoriser l'insertion et les activités économiques dans les DOM, Saint-Pierre et Miquelon et Mayotte.

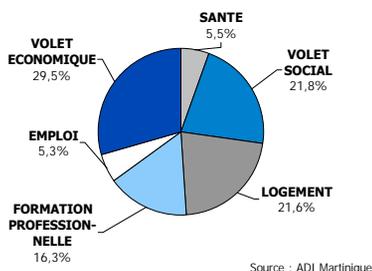
L'agence départementale d'insertion (ADI) assure la gestion du dispositif selon deux axes: le programme départemental d'insertion (PDI)⁶⁵ et le programme pluriannuel des tâches d'utilité sociale (PATUS)⁶⁶.

D'autres dispositions sont venues compléter le mécanisme de l'insertion. La loi du 18 décembre 2003 et la loi Borloo du 18 janvier 2005 complètent le dispositif global par la création du Contrat d'insertion – Revenu minimum d'activité (CI-RMA) d'une part et du contrat avenir⁶⁷ d'autre part.

En 2008, le budget global dédié aux actions d'insertion s'élève à 21,3 millions d'euros et affiche une progression de 6,4 % sur un an. Les crédits engagés au titre de l'année 2008 représentent 17,6 millions d'euros et le report des crédits antérieurs 3,7 millions d'euros.

Dans le détail, en 2008, le budget dédié au PDI est de 9,2 millions d'euros, dont 3,7 millions de crédits reportés des années antérieures, soit 43,1 % du budget global de l'ADI. Le volet économique, le volet social et le logement constituent les axes d'actions prioritaires du plan et représentent 72,9 % des crédits.

Budget du plan départemental d'insertion en 2008



Le coût total du PATUS en 2008 atteint 12,1 millions d'euros. L'essentiel des crédits (89,6 %) est affecté au paiement des salaires des contrats d'insertion par l'activité (CIA) qui représentent une enveloppe de 10,9 millions d'euros, soit un budget en progression de 175,4 % sur un an. Parallèlement, les actions d'accompagnement représentent une enveloppe de 100 000 euros et les versements d'allocations aux CIA par l'Assedic 957 616 euros.

En 2008, 3 304 CIA ont été signés⁶⁸ (+143,5 % sur un an) dont 66,0 % conclus par des hommes. L'essentiel des contrats se concentre dans le nord du département (Nord Caraïbe : 49,0 % et Nord Atlantique : 39,0 %). Le Centre et le Sud accueillent respectivement 8,0 % et 4,0 % des CIA. En terme de tranche d'âge, les titulaires d'un CIA âgés de moins de 30 ans et ceux âgés de 30 à 40 ans concentrent tous deux 32,0 % des contrats. La tranche d'âge de 41 à 50 ans totalise 34,0 % des CIA contre 2,0 % pour les personnes âgées de 51 ans et plus.

⁶⁵ La PDI s'articule autour de six axes d'intervention en faveur de l'insertion : le logement, la santé, le volet social, le volet économique, l'emploi et la formation. Le programme recense les besoins de la population et l'offre locale d'insertion et planifie les actions d'insertion correspondantes.

⁶⁶ Le PATUS évalue les besoins en tâches d'utilité sociale à satisfaire dans le département et affecte les allocataires à ces tâches par biais de contrats d'insertion par l'activité (CIA). Les principaux domaines d'utilité sociale sont l'environnement, la lutte contre l'échec scolaire, la lutte contre les handicaps et l'exclusion sociale.

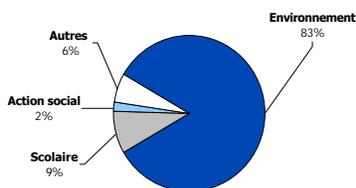
⁶⁷ Voir encadré à ce sujet.

⁶⁸ Pour l'année 2008, sur les 3 304 CIA conclus par l'ADI, 1 200 ont été financés par l'Etat (-28,6 % sur un an) pour un montant de 2 537,4 millions d'euros.

Les associations et les collectivités locales constituent les principaux organismes d'accueil avec respectivement 72 % et 26 % des contrats.

Les tâches d'utilité sociale confiées aux bénéficiaires des contrats sont essentiellement des activités liées à l'environnement (83 %) et à l'accompagnement scolaire (9 %).

Répartition des CIA par nature d'activité (%)



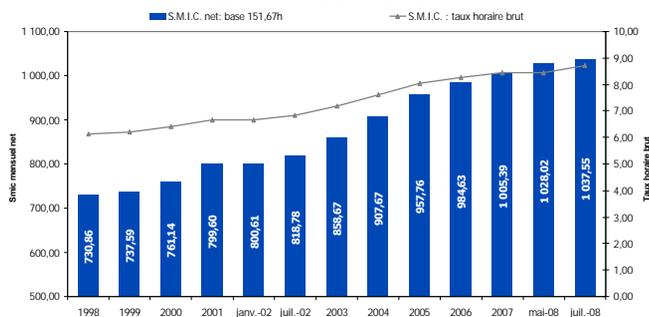
Source : ADI Martinique

3.2 LES SALAIRES

3.2.1. L'évolution du SMIC⁶⁹

Le SMIC est revalorisé chaque année, par décret en fonction de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) des ménages dont le chef de famille est ouvrier ou employé, augmenté de la moitié de l'évolution du pouvoir d'achat du salaire horaire de base ouvrier (SHBO). Par ailleurs, lorsque l'indice national des prix à la consommation atteint un niveau correspondant à une hausse d'au moins 2 % par rapport à l'indice constaté lors de l'établissement du SMIC immédiatement antérieur, celui-ci est revalorisé à hauteur de la progression de l'indice des prix. Le SMIC peut également faire l'objet d'une majoration supplémentaire décidée par le gouvernement.

Evolution du SMIC net



Source : Journal officiel de la République - Insee

NB : Entre 1998 et 2004, le smic sur la base des 35h est une estimation. Sur cette période la loi Aubry prévoyait une disposition de garantie mensuelle de rémunération visant à maintenir le salaire des employés passés de 39 à 35h.

par rapport à celle intervenue au 1^{er} mai 2008, s'élève ainsi à 0,9 %. Le taux horaire brut du SMIC s'élève désormais à 8,71 euros, soit 1 321,02 euros bruts mensuels sur la base de la durée légale de travail de 35 heures hebdomadaires.

En 2008, le SMIC a été revalorisé à deux reprises. Au 1^{er} mai, un premier relèvement de 2,3 % a été opéré tenant compte de l'augmentation de 2,3 % de l'indice des prix à la consommation (hors tabac) en mars 2008 par rapport à son niveau de mai 2007. Au 1^{er} juillet, la revalorisation annuelle du SMIC porte son augmentation à 3,2 % par rapport au 1^{er} juillet 2007. Cette réévaluation du SMIC

⁶⁹ Le Salaire minimum interprofessionnel de croissance (SMIC) a été institué par la loi du 2 janvier 1970. Il correspond au salaire horaire minimum légal en France quelle que soit la forme de rémunération : à la tâche, au rendement, à la pièce, à la commission ou au pourboire.

3.2.2. L'évolution des principaux salaires

En 2008, l'ensemble des grilles de salaires de référence sur la base des 35h hebdomadaires ont progressé. Dans le détail, les salariés de la fonction publique bénéficient d'une augmentation de salaire de 3,3 % après +2,2 % en 2007, suite à la double revalorisation de l'indice de traitement mensuel brut en mars (288) et en octobre 2008 (290), soit +7 points sur un an.

Après une progression de 0,4 % en 2007, la rémunération des ouvriers dockers de catégorie 1 augmentent de +3,3 % en 2008. Enfin, les manœuvres ordinaires du BTP bénéficient d'une augmentation de 6,1 % de leur salaire mensuel alors que ces derniers étaient restés stables en 2007.

Evolution des principaux salaires

	montants mensuels bruts en euros								
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
SMIC	1 010,89	1 035,91	1 090,48	1 154,18	1 217,88	1 254,28	1 280,07	1 321,07	3,2%
Ouvrier docker de catégorie 1	1 335,81	1 384,72	2 614,73	2 614,73	2 673,88	2 794,16	2 805,33	2 897,09	3,3%
Manœuvre ordinaire du BTP	994,93	1 108,68	1 135,98	1 158,73	1 217,88	1 266,42	1 266,42	1 343,77	6,1%
Fonction publique (1)	1 577,84	1 598,42	1 598,42	1 618,72	1 723,23	1 757,03	1 796,48	1 855,67	3,3%

(1) salaire mensuel brut minimum (indice 290) avec majoration de 40% incluse

Source: Journal Officiel de la République, Cellule du BTP, Préfecture de la Martinique, Gmmsp

4. Les prix

En 2008, l'inflation annuelle moyenne s'est accélérée. Elle s'établit à 2,76 % (2,44 % en 2007), soit un niveau sensiblement identique à celui observé au plan national. Elle est principalement portée par la hausse des prix de l'alimentation.

La fixation des prix en Martinique

OBSERVATOIRE DES PRIX

Conformément à l'article 75 de la Loi d'Orientation pour l'Outre Mer (LOOM) du 13 décembre 2000 et au décret d'application n°2007-662 du 2 mai 2007⁷⁰, un observatoire sur les prix et les revenus a été créé dans chacun des départements et régions d'outre-mer avec pour mission « d'analyser le niveau et la structure des prix et des revenus et de fournir aux pouvoirs publics une information régulière sur leur évolution ». Présidé par le Préfet, cet observatoire réunit une grande diversité d'acteurs locaux : les élus locaux et nationaux, les principales administrations déconcentrées, les chambres consulaires, les organisations syndicales et socioprofessionnelles, des personnalités et organismes qualifiés en raison de leurs compétences ou de leurs connaissances en matière de formation des prix et des revenus.

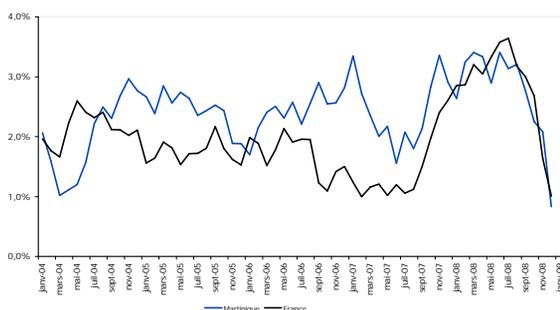
Installé le 13 juillet 2007, l'observatoire des prix de Martinique a donné lieu à différentes réunions de travail en 2008 avec pour thèmes principaux la « continuité territoriale » (transport, fret, télécommunications et internet) et le « panier de la ménagère » (formation des prix en Martinique pour les produits de consommation courante).

En Martinique, comme en France hexagonale, les prix des biens et services sont « librement déterminés par le jeu de la concurrence » conformément à l'article L 410-2 du Code du Commerce. Néanmoins, en raison de l'éloignement géographique et de l'étroitesse du

⁷⁰ L'intégralité du texte peut être consultée au J.O. du 03/05/2007, texte n° 48, pages 7840/7841.

marché, certains prix⁷¹ sont fixés par arrêté préfectoral, en vertu du décret n°88-1046 du 17 novembre 1988. Par ailleurs, le décret n° 2003-1241 du 23 novembre 2003 régit le prix des produits pétroliers. Ceux-ci sont soumis à un prix de vente maxima. Ils sont révisés en fonction des dates d'approvisionnement de la SARA, soit tous les 1^{er}, 11 et 21 du mois.

Evolution du glissement annuel de l'IPC en Martinique et en France (en %)



Source : INSEE

En **glissement annuel**, le taux d'inflation atteint +0,8 % à fin décembre 2008 (+2,9 % un an auparavant) et s'affiche, pour la première fois depuis 2005, en dessous du référent national (+1,0 %). Cette moindre progression doit être appréhendée au regard de celle de 2007, année marquée par un regain des tensions inflationnistes découlant du passage du cyclone Dean.

Dans le détail, cette évolution est essentiellement tirée par le poste alimentation (+2,2 %) malgré une diminution de 6,8 % du prix des produits frais⁷². Dans une moindre mesure, les services (+2,0 %) contribuent également à l'inflation, tirés par les loyers et services rattachés (+3,7 %). Après avoir fortement contribué à l'inflation en 2007 et sur les premiers mois de l'année 2008, les prix de l'énergie enregistrent un recul de -5,8 %, principalement lié au repli de ceux des produits pétroliers (-8,2 %). Les prix des produits manufacturés demeurent quant à eux stables sur un an.

Une inflation moyenne proche de celle observée au plan national

En **moyenne annuelle**, le taux d'inflation s'est accéléré en 2008 pour s'établir à 2,76 % en Martinique, soit un niveau légèrement moins élevé que celui de la France entière (2,83 %). Dans les autres DOM, à l'exception de la Guadeloupe (2,24 %), l'inflation a été plus soutenue : 2,93 % à la Réunion et 3,53 % en Guyane.

Taux d'inflation en moyenne annuelle	Martinique	France
2004	2,0%	2,1%
2005	2,4%	1,7%
2006	2,4%	1,7%
2007	2,4%	1,5%
2008	2,8%	2,8%

Source : INSEE

Après une augmentation d'un demi-point entre 2004 et 2005, l'inflation s'était stabilisée en Martinique autour de 2,4 % en moyenne en 2006. A l'inverse, en France, l'inflation n'avait cessé de diminuer depuis 2005. L'année 2008 marque un retournement de tendance. L'inflation moyenne gagne +0,3 point en Martinique et +1,3 point en France.

⁷¹ Gaz, ciment, farine, livres, médicaments, maisons de retraite non conventionnées, taxis, communications téléphoniques, cantines scolaires, transports publics, remorquages et outillages dans les ports, manutention portuaire et consignataires de navires.

⁷² Cf. infra.

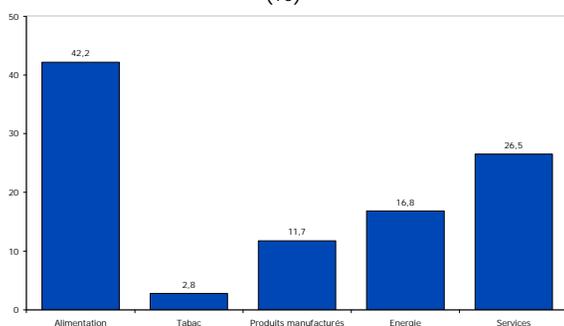
A titre de comparaison, selon Eurostat⁷³, la variation annuelle moyenne de l'indice des prix à la consommation harmonisé (IPCH) en France atteint +3,2 % en 2008, niveau inférieur à ceux de la Zone Euro (3,3 %) et de l'Union Européenne (3,7 %).

Afin de corriger les effets de volatilité et de saisonnalité des prix de certains produits, l'INSEE calcule des indices d'inflation sous-jacente. Ils permettent de dégager une tendance de fond de l'évolution du niveau des prix. Selon cette approche⁷⁴, l'indice simulé des prix hors produits frais, énergie et tabac gagne 2,71 % entre 2007 et 2008. Ce niveau, proche du niveau général, confirme les tendances inflationnistes de l'année sous revue. En France hexagonale, l'inflation sous-jacente atteint 1,98 % sur la même période.

Une inflation tirée par l'accroissement des prix de l'alimentation

Contributions de chaque poste à l'inflation en 2008

(%)

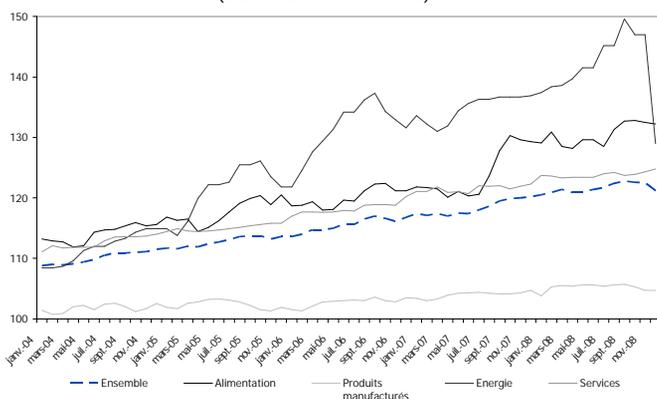


La principale contribution à l'inflation moyenne pour l'année 2008 en Martinique provient de l'alimentation. Elle représente près de la moitié de l'évolution des prix. Plus d'un quart de la hausse des prix provient des services. L'énergie contribue à hauteur de 17 % à la croissance globale, et les produits manufacturés à près de 12 %.

Source : INSEE, calculs IEDOM

Evolution mensuelle des indices de prix par groupe de produits

(indice base 100 en 1998)



Les prix du poste **alimentation** ont progressé de 5,3 % en moyenne au cours de l'année 2008. Leur rythme de croissance gagne 2 points par rapport à 2007. Principaux contributeurs à l'inflation en 2007, les produits frais ont enregistré une hausse d'à peine 1,8 % en 2008 contre +5 % l'année précédente. Cette désinflation s'explique notamment par la baisse relative des prix des fruits frais, qui s'étaient nettement accrus fin 2007

Source : INSEE

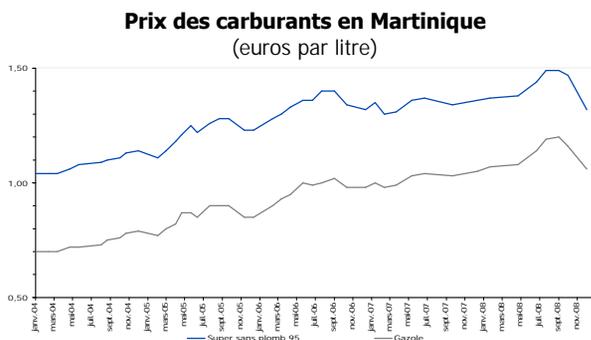
⁷³ Eurostat publie les données liées à l'indice des prix à la consommation harmonisé en base 2005. L'IPCH permet les comparaisons internationales.

⁷⁴ En raison des particularités du système fiscal, l'inflation sous-jacente n'est pas calculée dans les DOM par l'INSEE.

suite aux dégâts sur les cultures occasionnés par le passage du cyclone Dean. Hors produits frais, les produits alimentaires se renchérissent de 6,6 %, contre 2,4 % en 2007. Cette évolution peut en partie s'expliquer par les fortes tensions intervenues sur les marchés mondiaux des matières premières alimentaires⁷⁵.

De son côté, le rythme de croissance des prix des **services** ralentit : +1,9 % en 2008 contre +2,8 % en 2007. Ce ralentissement a concerné l'ensemble des composantes du poste : loyers et services rattachés (-0,7 point), services de santé (-1,6 point), transports et communications (-1,9 point) et autres services (- 0,5 point). En 2008, la progression repose pour l'essentiel sur la revalorisation des loyers des résidences principales et la majoration de la taxe d'enlèvement sur les ordures ménagères intervenues au cours dernier trimestre.

Après +2,7 % en 2007, la progression des prix du poste **énergie** atteint +5,1 % en 2008. Ce regain de vigueur s'explique principalement par celui du prix du pétrole⁷⁶ sur lequel sont indexés les autres prix de l'énergie. L'appréciation du cours de l'euro par rapport au dollar⁷⁷ a cependant permis d'atténuer cette évolution défavorable. Le prix des produits pétroliers a cru deux fois plus vite qu'en 2007 (+6,2 % contre +3 %)



Source : SARA

malgré la baisse des prix des hydrocarbures intervenue en fin d'année. A deux reprises, en octobre et décembre 2008, les prix à la pompe ont été révisés à la baisse, la dernière en date étant intervenue à l'issue du mouvement social initié en Guyane en novembre 2008 en vue d'obtenir une répercussion plus rapide de la chute des cours du pétrole brut sur les prix à la pompe.

L'évolution des prix des **produits manufacturés** demeure, quant à elle, stable sur un an à +1,2 %. Cette progression est essentiellement à rapprocher de la hausse des prix des autres produits manufacturés (+1,6 %), celle du poste habillement et chaussures demeurant marginale. A l'inverse, les prix des produits de santé affichent une baisse de 1,2 %.

Enfin, la plus forte croissance est à mettre à l'actif du **tabac**, dont le prix a augmenté de 9,4 % en moyenne sur un an. Compte tenu de son poids relatif, cette hausse n'influe que marginalement sur l'évolution de l'indice global.

⁷⁵ En effet, les prix mondiaux du blé, des céréales secondaires, du riz et des oléagineux ont pratiquement doublé entre 2005 et début 2008. Pour plus de détails : « La hausse des prix alimentaires : causes, conséquences et solutions », collection Synthèses, OCDE, septembre 2008.

⁷⁶ Le cours du Brent a augmenté de 33 % en moyenne entre 2007 et 2008.

⁷⁷ L'euro s'est apprécié par rapport au dollar de 7,13 % en moyenne entre 2007 et 2008.

5. Le commerce extérieur⁷⁸

En 2008, le regain de vigueur des exportations n'a pas suffi à compenser le poids relatif des importations dont le rythme de croissance s'accélère sur un an. En conséquence, le déficit commercial se creuse une nouvelle fois en 2008. La Martinique demeure largement dépendante de l'extérieur pour son approvisionnement en marchandises. Le principal partenaire commercial reste l'Union Européenne pour les importations et les autres départements français des Amériques (DFA) pour les exportations. Le commerce régional est, quant à lui, embryonnaire.

Les développements qui suivent doivent être appréhendés en tenant compte de l'implantation en Martinique de la Société Anonyme de la Raffinerie des Antilles (SARA) qui exploite des dépôts d'hydrocarbures en Guadeloupe et en Guyane. Dès lors, l'énergie concentre un poids important dans les échanges commerciaux de la Martinique, la SARA important du pétrole brut, depuis l'Union Européenne ou l'Amérique du Nord notamment, pour réexporter une partie de sa production d'hydrocarbures raffinés vers les deux autres DFA.

5.1. LES IMPORTATIONS DE BIENS

5.1.1 La structure des importations

Importations en valeur (millions d'euros)

	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	47,6	51,2	7,5%
Industries agricoles et alimentaires	370,1	385,3	4,1%
Industries des biens de consommation	435,6	445,3	2,2%
Industrie automobile	289,4	319,9	10,6%
Industries des biens d'équipement	379,3	360,1	-5,1%
Industries des biens intermédiaires	488,4	561,9	15,1%
Energie	472,5	598,3	26,6%
Produits divers	4,9	4,9	0,0%
TOTAL	2 487,8	2 726,9	9,6%

Source : Direction nationale du commerce extérieur

En 2008, les importations de biens enregistrent une nette accélération de leur rythme de progression. Elles augmentent de près de 10 % (contre +3,2 % en 2007) pour s'établir à 2,7 milliards d'euros.

Ce regain de vigueur est principalement imputable à la croissance de près de 27 % en valeur des importations de produits énergétiques et, dans une moindre mesure à celle des industries de biens intermédiaires (+15 %). Ces deux postes expliquent à eux seuls plus de 80 % de la hausse globale.

Ceci étant, au regard de la progression relative des quantités importées (+4,6 %), la hausse sensible des produits énergétiques sur la période est à rapprocher d'un effet-prix. Aussi, malgré la chute observée en fin d'année, le cours du Brent a connu une croissance moyenne de plus de 30 % entre 2007 et 2008. Dès lors, déduction faite du poste énergie, les importations martiniquaises observent une hausse plus contenue en valeur : +5,6 % entre 2007 et 2008. De son côté, le dynamisme des achats de biens intermédiaires, dont le rythme de croissance gagne 6,5 points sur un an, est essentiellement porté par les produits émanant du poste « Chimie, caoutchouc, plastiques » (+17 %) bénéficiant également de la hausse des prix des produits pétroliers. Enfin, après s'être repliés en 2007 (-1 %), les achats issus de l'industrie automobile

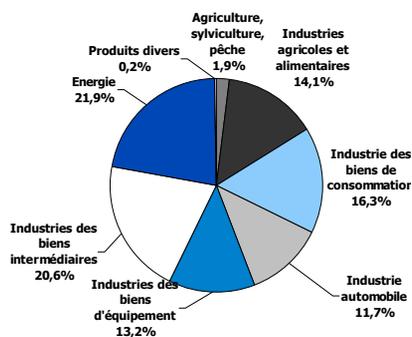
⁷⁸ Les chiffres du commerce extérieur exploités ci-après n'ont qu'un caractère provisoire. Ces données, produites par la Direction nationale des statistiques du commerce extérieur (DNSCE), sont susceptibles d'être modifiées sur les deux derniers exercices.

progressent de près de 11% sur un an et contribuent pour 1,2 point à la hausse des importations totales.

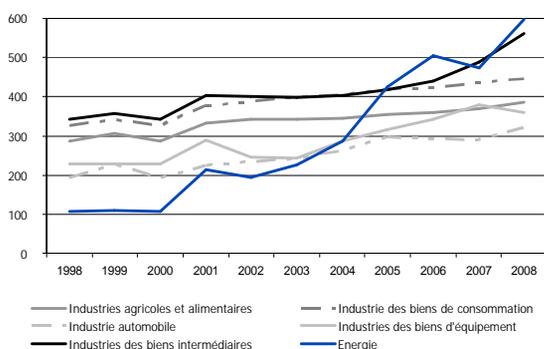
Les autres postes d'importations ne participent que modérément à la croissance d'ensemble. Toutefois, les importations de produits agricoles augmentent de 7,5 % en valeur. Cette progression est à rapprocher, en partie de l'importation de vitroplants en début d'année 2008, destinés à reconstruire les cultures dévastées par le cyclone Dean en août 2007.

En marge de l'évolution générale, les importations de biens d'équipement s'inscrivent en baisse sensible sur la période sous revue (-5 %) mettant en exergue le tassement de l'effort d'investissement des agents économiques martiniquais⁷⁹. Cette diminution est principalement le fait d'une chute des importations de biens électriques et électroniques (-20 %).

Structure des importations en 2008



Evolution des principaux postes d'importations (M€)



Source : Direction nationale du commerce extérieur

Compte tenu de ces évolutions, la structure des importations évolue en 2008. Les produits énergétiques constituent désormais le premier poste d'importation (21,9 % ; +2,9 points), devant les biens intermédiaires et au détriment des biens d'équipement (20,6 % ; -2 points) qui occupent désormais le cinquième rang des produits importés. Bien qu'en repli sur un an, les biens de consommation demeurent le troisième poste d'importation de l'île (16,3 % ; -1,2 point) suivis des produits de l'industrie agroalimentaire (-0,7 point). Enfin, le poids de l'industrie automobile demeure stable pour s'établir à 11,7 % (+0,1 point) tandis que la part des produits issus du secteur primaire reste marginale à 1,9 % de la valeur totale des importations.

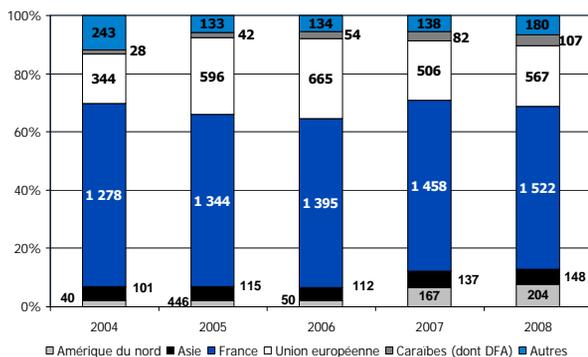
5.1.2 Les principaux fournisseurs

Plus des deux tiers des importations martiniquaises proviennent de l'Union Européenne. Parmi celle-ci, la France hexagonale demeure le principal fournisseur de la Martinique totalisant plus de 1,5 milliard d'euros (+4,4 % par rapport à 2007), soit 55,8 % de la valeur des importations de l'île. Cette prépondérance tend toutefois s'essouffler : la part de la métropole perd 8,4 points sur la décennie, dont 2,8 points au cours de la seule année 2008 au profit du Royaume Uni bénéficiant de la hausse des prix des produits pétroliers. Près du quart de ces achats concerne des produits de consommation courante, dont près des trois quarts sont

⁷⁹ Ce moindre effort d'investissement est à rapprocher d'une conjoncture en perte de vitesse ainsi que des incertitudes découlant de la refonte de la loi de programme pour l'outre-mer.

constitués de produits pharmaceutiques, de parfums, produits d'entretien ou de biens d'équipement du foyer. Les biens intermédiaires, ceux de l'industrie agroalimentaire et les biens d'équipement concentrent respectivement 23 %, 20 et 18 % des achats en provenance de l'hexagone. De son côté, l'industrie automobile totalise 12,5 % des importations métropolitaines.

Les principaux fournisseurs (millions d'euros et %)



L'Union Européenne (hors France) conserve la seconde place avec près de 21% des achats extérieurs de la Martinique et affichent une progression de près de 12 % sur un an. Cette croissance des importations communautaires provient essentiellement de la progression des achats de combustibles et de carburants auprès du Royaume uni (98 % du total des importations énergétiques depuis l'Union européenne). Totalisant 326 M€ (58 % des échanges), ce pays demeure le premier fournisseur européen de la Martinique, suivi

Source : Direction nationale du commerce extérieur

de l'Allemagne (12,8%) et des Pays bas (9,6%). Les produits en provenance de ces deux derniers partenaires se composent principalement des produits de l'industrie automobile (62 %) pour le premier et de produits issus de l'industrie agroalimentaires (37%) et de biens intermédiaires (Chimie, caoutchouc, plastiques) pour le second (23%). Enfin les échanges avec l'Italie, quatrième partenaire commercial communautaire de la Martinique, sont pour une large part constitués de biens d'équipements du foyer (20 %) et d'équipements mécaniques (18%).

En 2008, l'Amérique du Nord totalise 204 millions d'euros de produits importés et constitue le troisième partenaire commercial de la Martinique. Néanmoins, elle ne compte que pour 7,5 % de la valeur totale des importations. La part des produits en provenance d'Asie (principalement de Chine, du Japon et de Corée du Sud) demeure marginale (5 %) même s'il convient de nuancer la faiblesse de leur poids, certains produits issus de cette zone pouvant transiter par l'hexagone ou l'Union européenne.

5.2. LES EXPORTATIONS DE BIENS

5.2.1 La structure des exportations

En 2008, les exportations de la Martinique atteignent 370,2 millions d'euros, soit une hausse de 10,2 % sur un an. Ce regain de vigueur est essentiellement porté par les ventes extérieures d'hydrocarbures (pour plus de 16 points) et aux expéditions de produits issus du secteur primaire (pour près de 8 points).

Exportations en valeur (millions d'euros)

	2007	2008	Variation 08/07
Agriculture, sylviculture, pêche	17,6	43,4	146,2%
Industries agricoles et alimentaires	64,6	53,4	-17,4%
Industries des biens de consommation	8,5	9,0	5,2%
Industrie automobile	4,1	3,5	-13,9%
Industries des biens d'équipement	58,3	22,3	-61,8%
Industries des biens intermédiaires	24,3	24,9	2,4%
Energie	158,4	213,4	34,7%
Produits divers	0,2	0,4	ns
TOTAL	336,1	370,2	10,2%

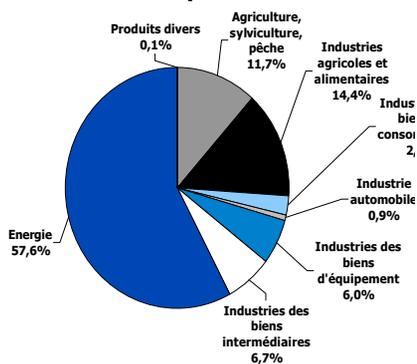
Source : Direction nationale du commerce extérieur

De leurs côtés, les biens intermédiaires et les biens de consommation affichent des hausses respectives de +2,4 % et +5,2 %. Hors énergie, les exportations de la Martinique s'inscrivent en baisse de près de 12% sur la période sous revue.

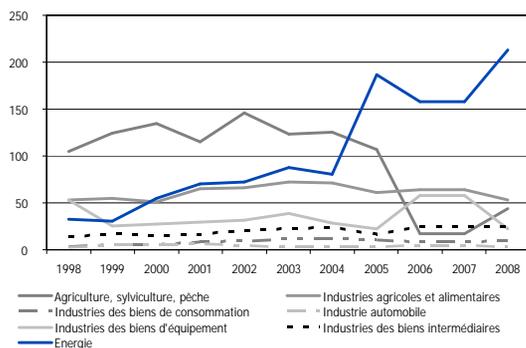
S'agissant du secteur primaire, le regain de vigueur observé s'explique par la reprise des expéditions de bananes, qui avaient été interrompues en raison des pertes de récoltes intervenues au cours du second semestre suite au passage du cyclone Dean. Pour mémoire, la baisse des exportations agricoles atteignait 77 % entre 2006 et 2007.

Les exportations de biens d'équipement chutent de plus de 60% sur un an (-36 M€). L'importance de la baisse sur un an est liée au dynamisme de ce poste en 2007, tiré par des ventes exceptionnelles au sein de la branche des biens d'équipement électriques et électroniques ainsi que celle de l'aéronautique. Par rapport à 2006, la diminution atteint -17 %. De leur côté, en ligne avec la conjoncture observée en 2008, en partie liée aux conséquences du passage du cyclone Dean, les ventes extérieures de produits issus de l'industrie agroalimentaires chutent de plus de 17 % sur un an. Enfin, concentrant une part marginale des exportations, les biens de consommation augmentent de 5,2 % tandis que les produits de l'industrie automobile chutent de 14 % sur un an.

Structure des exportations en 2008



Evolution des principaux postes d'exportations (M€)



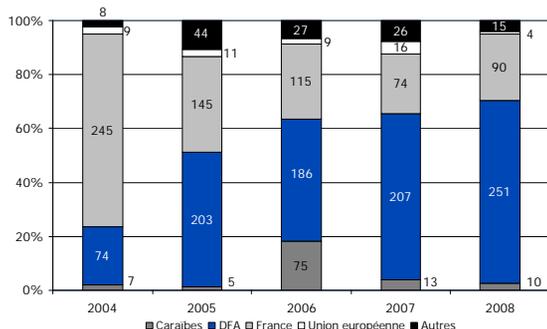
Source : Direction nationale du commerce extérieur

La structure des exportations n'enregistre pas d'évolution notable. Avec plus de la moitié des ventes (58 % ; +10,5 points), l'énergie demeure le principal poste d'exportation devant les produits de l'industrie agroalimentaire et les biens intermédiaires (respectivement 12 % et 14 %). Toutefois, les biens d'équipement ne comptent plus que pour 6 % des exportations contre 17,4 % en 2007.

5.2.2 Les principaux clients

Conséquence directe de l'implantation de la SARA en Martinique, les DFA demeurent les principaux partenaires à l'export de la Martinique. Ils sont destinataires de plus des deux tiers des produits vendus par le territoire, leur part gagnant 6,3 points en un an. Ces exportations sont constituées à près de 80 % de combustibles et carburants à destination de la Guadeloupe (90%) et de la Guyane.

Les principaux clients (millions d'euros et %)



Source : Direction nationale du commerce extérieur

Second partenaire, la France hexagonale concentre le ¼ des exportations, la valeur des produits vendus progressant de près de 22 % par rapport à 2007, en raison de la reprise des expéditions des produits issus de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire. Ces deux postes d'exportations totalisent plus de 82 % des produits exportés vers la métropole. Leur valeur gagne respectivement + 25 M€ et +2 M€ par rapport à 2007.

Les biens d'équipement (9 %) et les biens intermédiaires (5 %), disposant d'un poids relatifs, représentent les second et troisième postes d'exportation vers la France hexagonale.

L'ensemble des ventes vers les autres pays conserve un poids marginal au sein des exportations totales et s'inscrit en baisse sensible sur la période sous revue. Les marchandises expédiées à destination de l'Union Européenne et de la Caraïbe chutent de 76 % et de 25 % sur un an. Reléguées au 4^{ème} rang des pays destinataires des exportations martiniquaises, les expéditions communautaires pèsent désormais pour à peine 1 % des exportations totales (près de 5 % en 2007). Cette contraction sensible est en partie liée à la vente d'un avion en 2007. Elle profite aux échanges caribéens, cette destination concentrant désormais 2,6 % des exportations (+0,5 point) et à l'Amérique du Nord (2,8 % ; +0,7 point).

5.3 LA BALANCE COMMERCIALE (HORS SERVICES)

En 2008, le regain de vigueur des exportations n'a pas suffi à compenser le poids relatif des importations dont le rythme de croissance s'accélère sur un an. En conséquence, le déficit du commerce extérieur se creuse pour atteindre 2,4 milliards d'euros, soit une hausse de 9,5 %. Le taux de couverture enregistre quant à lui, une très légère amélioration (+0,1 point) pour s'établir à 13,6 %. Il constitue l'un des niveaux les plus bas enregistrés au cours des 10 dernières années.

Balance commerciale hors services (millions d'euros)

	2007	2008	Variation 08/07
Importations	2 487,8	2 726,9	9,6%
Exportations	336,1	370,2	10,2%
Balance commerciale	-2 151,7	-2 356,6	9,5%
Taux de couverture en % (exportations/importations)	13,5%	13,6%	+0,1 point
Agriculture, sylviculture, pêche	-30,0	-7,7	-74,1%
Industries agricoles et alimentaires	-305,4	-331,9	8,7%
Industries des biens de consommation	-427,1	-436,3	2,2%
Industrie automobile	-285,3	-316,4	10,9%
Industries des biens d'équipement	-321,0	-337,8	5,2%
Industries des biens intermédiaires	-464,1	-537,0	15,7%
Energie	-314,1	-384,9	22,5%
Produits divers	-4,7	-4,5	-4,7%

Source : Direction nationale du commerce extérieur

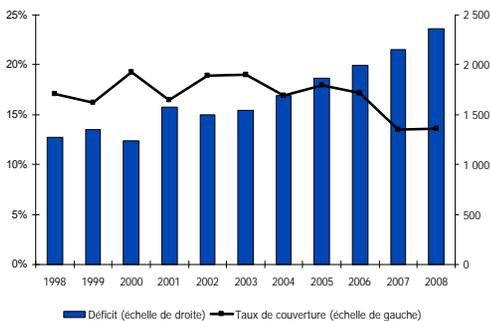
Cette évolution défavorable est pour une large part liée à la hausse des cours du pétrole sur la période sous revue.

La progression du déficit de la balance commerciale concerne l'ensemble des branches à l'exception du secteur primaire. En 2007, ce dernier s'était détérioré suite aux conséquences du passage du cyclone Dean. La dégradation des termes de l'échange en 2008 est toutefois essentiellement tirée par les secteurs de l'énergie et de l'industrie des biens intermédiaires qui expliquent à eux seuls 70 % de la hausse du déficit sur l'année.

Le principal poste déficitaire, à hauteur de 537 millions d'euros, demeure celui des biens intermédiaires qui se creuse de près de 16 % en raison d'une progression plus marquée des importations comparées aux exportations. Au second rang, les biens de consommation affichent un déficit de 436 millions d'euros), en légère hausse par rapport à 2007 (+2,2 %). La croissance des cours du brent sur l'exercice ayant fortement impacté la valeur des importations, l'énergie se hisse au troisième rang des postes déficitaires en 2008 (16,3 % du déficit total) devant les biens d'équipement (-16 M€ entre 2007 et 2008). Enfin, l'industrie agroalimentaire et l'industrie automobile conservent des parts relativement stables sur un an, soit respectivement 14 % et 13 %. De son côté le secteur primaire, bénéficiant de la reprise des expéditions, voit son déficit se contracter pour atteindre -7,7M€. Il demeure toutefois négatif pour la seconde année consécutive. Pour mémoire, le solde des échanges du secteur primaire était excédentaire jusqu'en 2006 (+34,4 M€).

Evolution de la balance commerciale et du taux de couverture

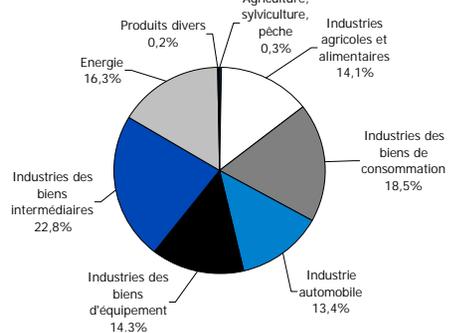
(en M€ et %)



Source : Direction nationale du commerce extérieur

Structure du déficit commercial par produit en 2008

(%)



Par géographie, le déficit commercial avec l'Union Européenne atteint 1,5 milliard d'euros. Parmi celle-ci, le déficit avec l'hexagone, principal partenaire commercial de la Martinique, augmente de 3,5 % par rapport à 2007 pour atteindre 1,4 milliard d'euros (61 % du déficit total). Le déficit commercial avec les pays étrangers (hors France, DFA et Union

Européenne) s'établit à 604 millions d'euros (contre -470 millions en 2007), soit 26 % du solde commercial total. Les échanges avec l'Union européenne sont déficitaires à hauteur de 563 millions d'euros contre 491 M€ en 2007 (23% du total). Bien qu'en repli sur un an (-10,2%), les DFA constituent la seule zone où le solde des échanges commerciaux est positif, totalisant un gain commercial de 242 M€.

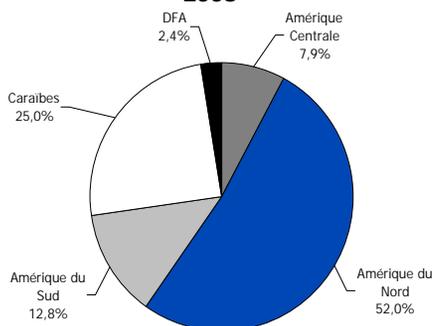
5.4 LES ECHANGES REGIONAUX

Les relations commerciales régionales incluent les échanges avec les états de la Caraïbe, d'Amérique du Nord, d'Amérique du Sud et d'Amérique Centrale. Ces échanges représentent 14,4 % du total des entrées et 73,9 % du total des sorties en valeur.

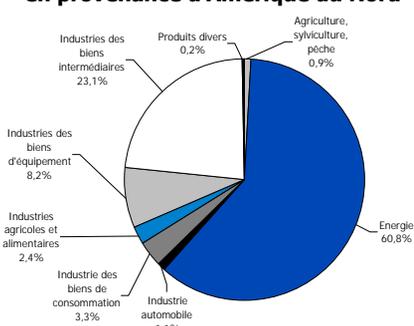
5.4.1 L'Amérique du Nord, principal fournisseur régional

L'Amérique du Nord et l'Amérique du Sud fournissent respectivement 52 % et 13 % des importations régionales de la Martinique. Les échanges avec l'Amérique du Nord portent principalement sur les produits de l'énergie (61 %) et les biens intermédiaires (23 %).

Origine des importations régionales en 2008



Structure des importations par produit en provenance d'Amérique du Nord



Source : Direction nationale du commerce extérieur

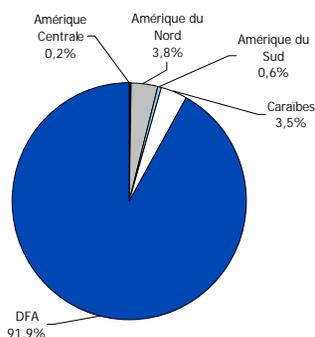
Les importations en provenance des îles de la Caraïbe (hors DFA) progressent de 47,4 % en 2008 pour s'établir à 97,9 millions d'euros. Elles comptent désormais pour 25 % du total des échanges réalisés dans la zone, ces derniers demeurant principalement constitués de produits issus de l'industrie énergétique (carburants et combustibles) en provenance d'Aruba. Concentrant 80% des importations, ce dernier demeure le principal fournisseur Caribéen de la Martinique en 2008.

Les importations en provenance des DFA représentent quant à elles 2,4 % du total des importations régionales (-2,4 points sur un an) et concernent principalement des produits agroalimentaires et des biens intermédiaires en provenances de Guyane.

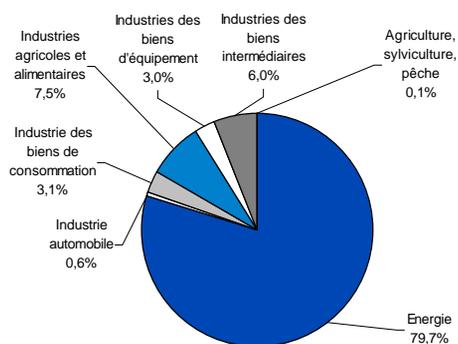
5.4.2 Des exportations principalement tournées vers la Guadeloupe

C'est dans le cadre des échanges régionaux que la Martinique réalise près des trois quarts de ses exportations, soit 274 millions d'euros (+19 % par rapport à 2007). Néanmoins, les ventes de marchandises restent très largement concentrées en direction de la Guadeloupe et de la Guyane tandis que les échanges vers les autres pays de la zone, en repli de 2,5 % sur un an, demeurent marginaux (8 %).

Destination des exportations en 2008



Structure des exportations par produit à destination des DFA



Source : Direction nationale du commerce extérieur

La Guadeloupe et la Guyane s'approvisionnent auprès de la Martinique en produits pétroliers, compte tenu de l'implantation dans ce dernier département de la SARA. Dès lors, 213 millions d'euros de marchandises, dont près de 80% de combustibles et carburants, sont expédiées vers la Guadeloupe en 2008 et 39 millions d'euros vers la Guyane française. Les produits de l'industrie agroalimentaire constituent le second poste d'exportation à destination des autres DFA et sont constitués principalement de boissons (eaux minérales et rhum).

5.4.3 Les aides à l'export

Il existe différents dispositifs d'aides à l'export au niveau national. La COFACE gère, pour le compte de l'État, une large gamme de produits de promotion des exportations françaises, telles que, notamment l'« Assurance prospection » qui offre une protection contre le risque d'échec commercial et un allègement de charges financières. De son côté, Ubifrance gère les crédits d'impôts aux PME pour les soutenir dans leur effort de développement à l'export.

Au plan régional, le nouveau dispositif d'aides aux entreprises, mis en place par la Région Martinique en fin d'année 2008, contient un axe visant à favoriser la compétitivité des entreprises et à soutenir leur développement à l'international. Outre des exonérations de droits d'octroi de mer et d'octroi de mer régional, ces aides financières sont également destinées à la prospection de nouveaux marchés, à la compensation des surcoûts liés à l'ultrapériphérie ou encore aux aides individuelles à la mobilité, aux études ou aux stages d'immersion à l'étranger.

En outre, l'Agence caribéenne de développement à l'export (Caribbean Export) qui dépend du Forum des Etats de la Caraïbe (CARIFORUM), peut fournir une assistance aux entreprises exportatrices en matière de recherche de nouveaux marchés, de formation, de promotion du marché, d'information commerciale et de défense commerciale.

Les Accords de partenariats économiques (APE) constituent également une opportunité de développer les échanges commerciaux avec les Etats géographiquement proches qui demeurent à ce jour encore marginaux. L'ouverture réciproque des marchés pourrait avoir un impact positif en matière de coût du fret maritime, le niveau élevé de ces derniers représentant un facteur majeur de surcoûts et de moindre compétitivité. En outre, en se spécialisant dans les

productions pour lesquelles elle dispose d'un avantage comparatif (les services notamment), la Martinique pourrait commercer davantage avec ses Etats voisins.

Enfin, le programme INTERREG IV « Caraïbes », approuvé par la Commission Européenne le 27 mars 2008, s'inscrit dans le cadre de la politique de cohésion de l'Union Européenne et relève de l'objectif « coopération territoriale européenne » 2007/2013. Il vise à : (i) renforcer la coopération au niveau transfrontalier par des initiatives conjointes locales et régionales ; (ii) renforcer la coopération transnationale par des actions favorables au développement territorial intégré en liaison avec les priorités de la Communauté et (iii) renforcer la coopération interrégionale et l'échange d'expérience au niveau territorial approprié.

LES CERCLES D'INTEGRATION REGIONALE

1. La CARICOM

Le 1^{er} janvier 2006, la Barbade, Belize, le Guyana, la Jamaïque, le Surinam et Trinidad et Tobago sont devenus les 6 premiers membres du Caribbean Single Market and Economy (CSME), le marché unique et économique de la CARICOM. Ils ont été rejoints, le 30 juin 2006, par les pays de l'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale.

Présentation. La Communauté caribéenne et du marché commun (CARICOM) qui succède à l'Association caribéenne de libre commerce (Caribbean Free Trade Association, CARIFTA) a été mise en place en 1973 dans le but d'instaurer un marché commun. Elle compte à ce jour 15 membres (Antigua, Barbade, Bahamas, Belize, Dominique, Guyana, Grenade, Haïti, Jamaïque, Montserrat, Ste Lucie, St Kitts et Nevis, St Vincent et les Grenadines, Surinam, Trinidad et Tobago) et 5 membres associés (Anguilles, Bermudes, Les Iles Vierges britanniques, Les Iles Cayman et les Iles Turks et Caicos). Lors du 27^e sommet de la CARICOM, qui s'est tenu le 3 juillet 2006 à St Kitts et Nevis, Haïti a été officiellement réintégré au sein de l'organisation après en avoir été exclu en 2002.

Missions et objectifs. Les missions de la CARICOM visent principalement à favoriser la croissance durable de ses membres, encourager la coordination et la convergence des politiques de développement et renforcer la compétitivité des économies. La CARICOM souhaite notamment faciliter le rapprochement économique et la circulation des personnes et compte également instaurer un passeport unique.

2. L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale

L'Organisation des Etats de la Caraïbe orientale, ou Organisation of Eastern Caribbean States (OECS) a célébré son 25^e anniversaire en juin 2006.

Présentation. C'est au sein de la CARICOM qu'un sous-groupe, l'OECS, a été créé en 1981 pour succéder au Marché commun des Antilles orientales (MCAO/ECCM) mis en place en 1968. Cette organisation, dont le siège est à Castries, se compose de neuf membres, dont six Etats (Sainte-Lucie, Grenade, la Dominique, St Vincent et les Grenadines, St Kitts et Nevis, Antigua et Barbuda) et trois territoires britanniques associés (Montserrat, Anguilla et les Iles vierges britanniques).

Relations avec les organisations internationales. L'OECS est membre du CARICOM et adhère à l'AEC/ACS (Association des Etats de la Caraïbe). Le 30 juin 2006, elle a rejoint le Caribbean Single Market and Economy. Les 6 membres de l'OECS bénéficient d'une assistance financière attribuée par la Banque mondiale (Country Assistance Strategy, CAS), pour un montant d'environ 77 millions d'euros (103,4 K\$) sur la période 2005-2009.

Missions. L'OECS a pour objectif de développer la croissance de la région et d'aider ses membres à formuler et mettre en œuvre des politiques cohérentes en vue de favoriser leur insertion dans l'économie régionale et mondiale.

Principales réalisations. En 1983, l'OECS s'est dotée d'une monnaie unique, le dollar de la Caraïbe orientale (XCD). La politique monétaire est conduite, pour 8 des 9 membres, par l'Eastern Caribbean Central Bank, selon une politique de change fixe avec le dollar américain. En 1991, l'OECS a mis en place un marché unique (OECS Single Market), renforcé en 2002 par le projet d'union économique (OECS Economic Union) visant à l'harmonisation des législations et à la libre circulation des biens et services et des personnes.

Coopération Martinique/OECS. Dans le cadre de la Loi d'Orientation pour l'Outre-mer (LOOM), la Martinique peut initier des projets de coopération avec les Etats voisins de l'OECS, financés par des fonds de coopération régionale, des fonds de coopération décentralisée (Interreg notamment). Le projet d'installation du câble sous-marin numérique reliant Porto Rico aux DFA et les pays de l'OECS a été réalisé dans ce cadre.

Section 3

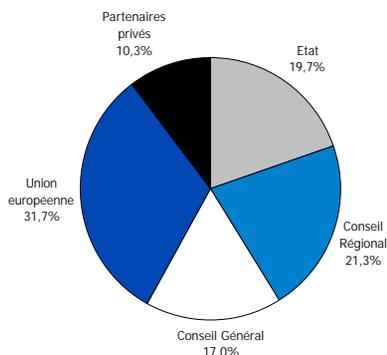
Les politiques et finances publiques

1. Les politiques publiques et leur mise en œuvre

Les politiques contractuelles sont des outils essentiels en faveur du développement économique et social. Au niveau régional, elles sont mises en œuvre à travers le Contrat de Projet Etat-Région-Département 2007-2013 (CPERD) et les programmes opérationnels (PO) 2007-2013. Ces documents, élaborés en étroite collaboration avec le Conseil Régional et le Conseil Général, répondent aux priorités indispensables à un développement d'ensemble de la Martinique.

1.1 LE CONTRAT DE PROJET ETAT-REGION-DEPARTEMENT (CPERD)

Conformément à la réforme engagée par le Comité interministériel d'aménagement et de compétitivité du territoire (CDIACT) du 6 mars 2006, la Martinique a signé, le 3 avril 2007, le Contrat de projet Etat - Région - Département 2007-2013. Cette cinquième génération du contrat de plan est recentrée sur quatre objectifs régionaux prioritaires : (i) la dynamisation du tissu économique ; (ii) le développement d'une économie de l'intelligence et de la connaissance ; (iii) l'accroissement de l'exigence de solidarité au bénéfice des populations les plus fragilisées ; (iv) un engagement partagé pour un développement durable de qualité.



Ces objectifs stratégiques ont été déclinés au sein de 13 grands projets représentant une enveloppe financière globale de plus de 787 M€ dont le financement est réparti entre l'Etat (155,3 M€ dont 13,7 M€ au titre de l'ANRU), le Conseil régional (167,5 M€) et le Conseil général (134,1 M€). Ces dotations sont complétées par des crédits privés ainsi que par des crédits de l'Union européenne : 190,9 M€ au titre du FEDER, 46,5 M€ au titre du Feader, 8 M€ au titre du FSE et 4 M€ au titre du FEP.

A fin 2008, le taux de crédits engagés par l'Etat et les collectivités dans le cadre du CPERD atteint près de 3%, soit 13,3 M€. La faiblesse relative de ce taux d'engagement doit être rapprochée de l'extension du délai de clôture de la programmation DOCUP mais également du faible nombre de projets d'envergure identifiés sur la période étudiée.

Bilan du CPERD à fin 2008

Projets	Crédits ouverts	Crédits engagés au 31/12/2008		Crédits versés au 31/12/2008	
		millions d'euros	en % des crédits ouverts	millions d'euros	en % des crédits ouverts
1. Développement et promotion de l'offre patrimoniale	30,8	0,0	0,0%	0,0	0,0%
2. Désenclavement numérique du territoire	15,2	0,2	1,1%	0,2	1,0%
3. Insérer l'économie martiniquaise dans son environnement	58,6	1,8	3,0%	0,4	0,6%
4. Soutenir l'enseignement supérieur et la recherche	49,8	4,9	9,8%	0,6	1,1%
5. Renforcement des infrastructures portuaires	2,5	0,0	0,0%	0,0	0,0%
TOTAL TITRE 1 : ATTRACTIVITÉ ET COMPETITIVITÉ	156,9	6,8	4,3%	1,1	0,7%
6. Gestion et maîtrise des risques naturels et technologiques	26,0	1,5	5,6%	0,4	1,6%
7. Préservation des ressources et de l'environnement	49,0	1,1	2,2%	0,3	0,7%
8. Développement des énergies renouvelables	29,7	0,2	0,6%	0,1	0,4%
TOTAL TITRE 2 : DIMENSION ENVIRONNEMENTALE DU DEVELOPPEMENT DURABLE	104,7	2,7	2,6%	0,9	0,8%
9. Politique d'aménagement urbain et rural	35,5	2,9	8,1%	0,0	0,0%
10. TCSP	108,3	0,0	0,0%	0,0	0,0%
11. Favoriser l'inclusion sociale par la formation et l'éducation	10,2	0,9	9,0%	0,9	8,7%
12. Moderniser les structures d'accueil sanitaires	19,3	0,0	0,0%	0,0	0,0%
13. Institut du sport	22,0	0,0	0,0%	0,0	0,0%
TOTAL TITRE 3 : COHESION SOCIALE ET TERRITORIALE	195,3	3,8	1,9%	0,9	0,5%
Total	456,9	13,3	2,9%	2,8	0,6%

Source : Secrétariat général pour les affaires régionales (SGAR)

1.2 LES AIDES EUROPEENNES

1.2.1 Le Document unique de programmation (2000-2006)

La dotation européenne du Document unique de programmation (DOCUP) se répartit en quatre fonds structurels : le Fonds européen de développement régional (FEDER), le Fonds social européen (FSE), le Fonds européen d'orientation et de la garantie agricole (FEOGA) et l'Instrument financier d'orientation de la pêche (IFOP). Le soutien financier de l'UE vient en complément des aides nationales, régionales et départementales, sur lesquelles il produit un effet levier. Au total le DOCUP représente une enveloppe totale de 1,806 milliard d'euros dont 703 M€ de fonds structurels suivant la ventilation détaillée ci-après :

en M€	Dotation financière	Programmation	Réalisation
FEDER	473,8	471,9 100%	422,0 89,0 %
FSE	121,0	131,2 108,4%	101,0 83,6 %
FEOGA	101,8	99,5 97,6 %	90,5 91,0%
IFOP	7,2	7,3 101,0%	6,4 89,6 %

Source : Préfecture de Martinique

La phase de clôture administrative du programme débutera à partir du 30 juin 2009, date de fin d'éligibilité des dépenses des maîtres d'ouvrage.

1.2.2 Les Programmes opérationnels (PO) 2007-2013

Officiellement lancés en novembre 2008, les programmes opérationnels (PO) 2007-2013 sont destinés à prendre le relais du Document unique de programmation (DOCUP). Ces programmes s'inscrivent dans le cadre de la réforme de la politique régionale européenne et des règles de mise en œuvre des fonds structurels. Ils introduisent davantage de souplesse dans la programmation puisqu'ils sont désormais spécialisés par fonds dont l'autorité de gestion est l'Etat. Dès lors, les Etats membres sont plus autonomes en matière de gestion financière, l'intervention communautaire étant proportionnelle à l'importance des cofinancements européens.

La mise en œuvre de cette nouvelle programmation introduit plusieurs changements :

En premier lieu, la règle du « earmarking » (ou fléchage) est instaurée. Désormais, les PO FEDER et FSE doivent « flécher » 60% des dépenses⁸⁰ sur des thématiques prioritaires liées aux objectifs de Lisbonne -pour l'innovation, la croissance et l'emploi- et de Göteborg, adjoignant une dimension environnementale par l'intégration du développement durable au cœur des économies européennes. La conséquence de cette concentration thématique implique une plus grande sélectivité dans les projets retenus.

En second lieu, l'allocation additionnelle spécifique FEDER, destinée à compenser les surcoûts induits par l'ultrapériphérie (fonds RUP), est mise en œuvre⁸¹. Aussi, la partie investissement du fonds RUP portera notamment sur la mise aux normes parasismiques du plateau technique de la Meynard et de celles des écoles du premier degré ainsi que sur la protection contre les inondations. La partie fonctionnement sera dédiée au soutien au fret, au transport maritime intérieur, ainsi qu'au transport de certains déchets vers des centres de traitement extérieurs.

Par ailleurs, le recours aux délégations de gestion sous forme de subvention globale, est élargi permettant de confier jusqu'à 50% de l'enveloppe afférente au FEDER et 60% s'agissant du FSE aux structures intermédiaires tels le Conseil Régional, le Conseil Général ou l'Ademe.

Enfin, le FEOGA est remplacé par un Fonds européen agricole de développement rural (FEADER) et l'IFOP par un Fonds européen pour la pêche (FEP). Ces deux fonds ne seront plus mis en œuvre dans le cadre de la politique régionale mais feront l'objet de programmations séparées dans le cadre de politiques sectorielles (politique agricole commune et politique commune de la pêche).

Au total, le montant de l'enveloppe communautaire pour la période 2007-2013 est de 620 millions pour la Martinique. Ces fonds se répartissent entre le FEDER (417 millions d'euros, dont 107 M€ au titre du fonds RUP), le FSE (97 millions), le FEADER (100 millions) et le FEP (6,5 millions). Ces dotations seront complétées par des crédits publics et privés. L'ensemble des fonds alloués dans le cadre des PO devrait permettre un investissement total de près de 1,5 milliard d'euros sur la période de programmation. Afin d'optimiser les crédits communautaires et les fonds publics (Etat, Région, Département), les Contrats de Projets Etat, Région, Départements ont été adossés aux différents PO.

	FEDER	FSE	PDRM-FEADER	FEP
MAQUETTE FINANCIERE (UE)	417,2	97,9	100,1	6,5
Coût total des opérations programmées (UE)	2,3	5,3	3,2	0,4
Taux de programmation	0,6%	5,4%	3,2%	5,8%

Source : Préfecture de Martinique

Si la programmation sur les PO apparaît modeste en 2008, cette situation est à rapprocher à la concomitance de la programmation entre la fin du DOCUP et le lancement des PO. La programmation des dossiers sur l'année 2009 devrait donc s'intensifier.

⁸⁰ 60 % pour les régions de la Convergence contre 75% pour les régions de la Compétitivité.

⁸¹ Cf. article 299 §2 du traité d'Amsterdam qui définit les caractéristiques des RUP : insularité, faible superficie du territoire, éloignement, relief accidenté, climat, risques naturels élevés.

1.2.3 Le Fonds de solidarité de l'Union européenne

Sur proposition de la Commission européenne, a été créée en 2002 un instrument financier européen, distinct des instruments structurels : le Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE). Le FSUE complète les dépenses publiques engagées par les Etats concernés pour réaliser, selon la nature de la catastrophe, les actions suivantes : (i) remise en état de fonctionnement immédiat d'infrastructures et d'équipements dans les domaines de l'énergie, de l'approvisionnement en eau et des eaux usées, des transports et des télécommunications, de la santé et de l'enseignement , (ii) mesures provisoires d'hébergement et services de secours pour répondre aux besoins immédiats de la population , (iii) sécurisation immédiate des infrastructures de prévention et mesures de protection du patrimoine culturel et (iv) nettoyage des zones sinistrées, y compris les zones naturelles.

A ce titre, et au regard des différentes catastrophes naturelles ayant frappées la Martinique depuis 2007, l'Europe a versé une enveloppe de 11 M€ qui doit être consommée avant le 24 décembre 2009.

1.3 LES AUTRES DISPOSITIFS

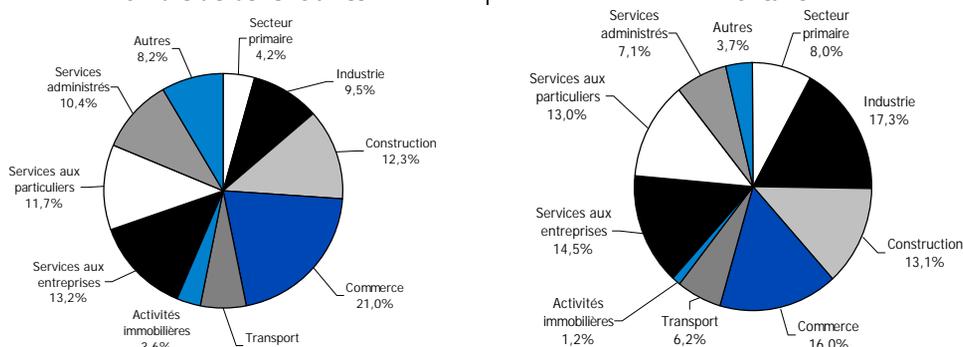
1.3.1 La défiscalisation

En 2008, les Services fiscaux de la Martinique ont délivré 23 agréments (dossiers compris entre 300 000 euros et 1,5 million) pour un montant de 13,4 millions d'euros portant sur la création de 74 emplois. L'industrie (5,7 M€), la plaisance (3,7 M€) et les transports (2,6 M€) sont les principaux bénéficiaires du dispositif.

1.3.2 Les exonérations de charges sociales

En 2008, le montant des exonérations de charges sociales, effectuées dans le cadre de la Lopom, s'élève à 224 millions d'euros en Martinique, en baisse de 3,9 % sur un an. Les secteurs de la construction et du commerce sont les principaux bénéficiaires de ces exonérations. Au total, 9 565 entreprises sont éligibles au dispositif, soit un nombre en hausse de 1,5 % par rapport à 2007. Le montant annuel moyen des exonérations par entreprise s'établit à 23 438 euros (contre 24 737 euros en 2007).

Répartition des cotisations sociales exonérées dans le cadre de la LOPOM en 2008
En nombre de bénéficiaires | En montant



Source : Caisse générale de Sécurité sociale

2. Le système fiscal

La fiscalité applicable dans les économies domiennes se caractérise par des mesures propres dont les principales caractéristiques sont :

- des **mesures structurelles d'allègements fiscaux** visant à augmenter le pouvoir d'achat et la compétitivité de ces départements ;
- une **fiscalité locale spécifique**, héritée de l'histoire de ces régions ;
- des **mesures incitatives relevant de politiques spécifiques** poursuivant un objectif de développement économique local.

2.1 DES MESURES STRUCTURELLES D'ALLEGEMENTS FISCAUX

Il existe deux types d'aménagements généraux du barème de l'impôt :

- **Abattement de l'impôt sur le revenu** de 30 % plafonné à 5 100 € pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion et de 40 % plafonné à 6 700 € pour la Guyane⁸². Le taux d'imposition des plus values réalisées lors de la cession à titre onéreux des titres visés à l'article 150-O-A du Code Général des Impôts est de 12% en Guadeloupe, Martinique et Réunion et de 10% en Guyane;
- **Abattement d'un tiers de l'impôt sur les sociétés**⁸³ : les résultats (bénéficiaires ou déficitaires) des exploitations situées dans les DOM, et appartenant aux secteurs éligibles à l'aide fiscale à l'investissement, ne sont retenus que pour les 2/3 de leur montant.

Prévue dans le projet de loi pour le développement économique des outre-mer, la mise en place de zones franches d'activités viendra renforcer l'abattement relatif à l'IS au profit des entreprises éligibles à cette procédure qui sont les mêmes que celles éligibles à la défiscalisation. Ce dispositif prévoit un abattement des bases d'imposition pour la taxe professionnelle et la taxe foncière sur les propriétés bâties, ainsi qu'une exonération partielle de la taxe foncière sur les propriétés non bâties.

Ces dérogations fiscales relèvent des politiques visant à atténuer les effets liés aux handicaps propres aux régions ultrapériphériques⁸⁴. Elles visent ainsi à favoriser le rattrapage du pouvoir d'achat, ainsi que l'augmentation de la compétitivité des entreprises des DOM pénalisées par des « surcoûts » de production.

2.2 UNE FISCALITE LOCALE SPECIFIQUE

A coté de la fiscalité locale directe de droit commun⁸⁵, il existe une fiscalité locale indirecte spécifique aux départements et régions d'outre-mer (DROM).

⁸² Contre 18 000 F soit 2 744 € en 1980 lors de son instauration.

⁸³ Cette mesure dérogatoire est soumise à la réglementation européenne sur les aides d'Etat et son renouvellement a été autorisé jusqu'à fin 2013.

⁸⁴ La notion de régions ultrapériphériques est précisée dans l'article 299§2 du traité de la Commission européenne au bénéfice de sept régions européennes périphériques au continent européen.

⁸⁵ Comme en métropole, chaque collectivité locale fixe librement le niveau des taxes (habitation, professionnelle, bâti et non bâti) et des exonérations qui dépendent de sa compétence dans le respect des règles de plafond et de liens fixés par la loi.

2.2.1 La fiscalité sur les produits pétroliers et le tabac

La taxe spéciale de consommation sur les produits pétroliers (TSC) est perçue au bénéfice des collectivités locales (36% pour le Conseil général, 47% pour le Conseil régional, le solde étant dévolu au budget des communes), en lieu et place de la taxe intérieure sur les produits pétroliers courant en métropole (TIPP). Il s'agit d'une taxe applicable à une liste limitative d'huiles minérales dont les taux, et éventuellement les exonérations, sont fixés par le Conseil régional. Une partie de ce produit est affectée, sous conditions au financement des dépenses des transports publics urbains. Elle alimente notamment le fonds d'investissement routier géré par le Conseil régional.

S'agissant du tabac, un droit de consommation est fixé par délibération des conseils généraux et son produit est affecté au budget du département. Le montant de ce droit est compris entre 66 % et 100 % du prix de vente au détail en France métropolitaine.

2.2.2 L'octroi de mer et l'octroi de mer régional

L'octroi de mer est un impôt qui, à l'origine, taxait à leur arrivée tous les produits arrivant dans les DOM par la mer. Aujourd'hui, il s'agit d'une taxe indirecte sur la consommation spécifique aux DROM qui frappe les produits importés ainsi que ceux produits localement ; ce dispositif est défini par la décision du Conseil de l'Union européenne du 10 février 2004, et décliné dans la loi française du 2 juillet 2004, pour une durée de dix ans.

Le maintien de cette taxe répond à un double objectif :

- Assurer une recette budgétaire essentielle pour les collectivités locales

Face au manque de rendement de la fiscalité locale directe, l'octroi de mer représente une importante ressource budgétaire pour les collectivités d'outre-mer, en particulier pour les communes pour qui l'octroi de mer constitue la première ressource fiscale.

Part de l'octroi de mer dans les recettes fiscales en 2006 :

	des communes	du département	de la région
La Réunion	50%	-	27%
Guyane	45%	25%	39%
Martinique	52%	-	42%
Guadeloupe	39%	-	44%

Sources : comptes administratifs 2006

- Encourager l'activité industrielle productive locale

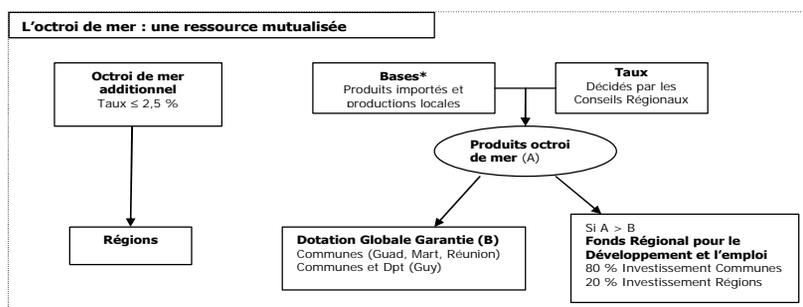
Ce deuxième objectif se traduit par une taxation différenciée entre les produits importés et les produits fabriqués localement, pour une liste de produits bien déterminés (répertoriés aux annexes de la décision du Conseil de l'UE du 10 février 2004, par leur code douanier, pour chacune des 4 régions).

Perçus par les douanes et distribués par la Trésorerie Générale, les produits fiscaux de cette taxe sont affectés selon le circuit de distribution suivant :

- Les communes des DOM et les communes et le département de la Guyane reçoivent une « dotation annuelle globale garantie »⁸⁶ (DGG). Depuis 1974, en Guyane, le département recevait 35 % de la DGG des communes. La loi du 2 juillet 2004 a plafonné ce prélèvement à 27 M€.

⁸⁶ La dotation globale garantie est calculée en fonction de l'évolution de la moyenne annuelle du prix à la consommation des ménages hors tabac, et de l'évolution du PIB total en volume.

- Les communes, les régions et les Etablissements publics de coopération intercommunales (EPCI) perçoivent le fonds régional pour le développement et l'emploi (FRDE). Ce fonds est constitué du solde positif entre le produit global de l'octroi de mer et le montant de la dotation globale garantie. Créé en 1992⁸⁷, ce fonds, est destiné à subventionner une partie des investissements des communes et, depuis 2001, des EPCI, « facilitant l'installation d'entreprises et la création d'emplois dans le secteur productif ». La loi du 2 juillet 2004 relative à l'octroi de mer a modifié son mode d'utilisation. Désormais, 80 % des recettes du FRDE sont directement versées en section d'investissement des communes, au prorata de leur population, sous forme d'une dotation globale d'équipement local non affectée à un projet. Les 20% restants sont versés à la région pour financer ses projets ou ceux d'EPCI.
- Les régions d'outre-mer perçoivent en outre, l'octroi de mer régional, qui est une taxe additionnelle à l'octroi de mer instituée par les régions, applicable à tous les produits (à l'exception de ceux qui bénéficient des exonérations obligatoires) et dont le taux ne peut excéder 2,5 %.



* : en valeur CAF pour les valeurs importées et en chiffres d'affaires intérieur (hors exportations) pour les productions locales.

2.3 DES MESURES INCITATIVES RELEVANT DE POLITIQUES SPECIFIQUES

2.3.1 Défisicalisation des investissements (investissements productifs et logement)

La défiscalisation est le principal dispositif d'aide au logement et au développement des investissements des entreprises en vue de contribuer à la consolidation et à la modernisation de l'appareil productif des économies ultramarines. Le principe de la défiscalisation est de faire appel à l'initiative privée, mobilisée grâce à l'effet attractif du crédit d'impôt, pour réaliser des investissements dans les DROM.

Le dispositif en vigueur en 2008 est celui défini par la loi de programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 et approuvé par décision de la Commission européenne du 18 juillet 2007. Il répond à un objectif d'aide au financement de l'investissement (réduction du coût en capital) et à la construction de logements.

⁸⁷ Loi n°92-676 du 17 juillet 1992.

Pour l'année 2008, la dépense fiscale afférente à la défiscalisation des investissements réalisés dans l'ensemble des géographies de l'outre-mer a été évaluée dans le projet de loi de finances pour 2008 à 960 M€, en hausse de 10 % par rapport à 2007.

Ces aides fiscales s'appliquent aux investissements réalisés entre le 21 juillet 2003 et le 31 décembre 2017⁸⁸, selon les modalités suivantes :

- tous les secteurs sont éligibles sauf ceux expressément exclus par la loi⁸⁹ ;
- **investissements productifs** : le taux de réduction d'impôt sur le revenu est en principe de 50 % du montant HT des investissements, diminué de la fraction de leur prix de revient financée par une subvention publique obtenue ou demandée. Le taux est porté à 60 % pour les investissements réalisés en Guyane, à Mayotte, à Saint-Pierre-et-Miquelon ou à Wallis-et-Futuna, ainsi que pour les travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel. Le taux est porté à 70 % pour les investissements réalisés dans les DROM dans le secteur de la navigation de plaisance. Ces taux sont majorés de 10 points pour les investissements réalisés dans le secteur de la production d'énergie renouvelable ;
- **logement** : les particuliers qui investissent dans la construction ou l'acquisition d'un logement neuf destiné à un usage de résidence principale ou à usage locatif « libre » bénéficient d'une réduction d'impôt égale à 40 % répartie sur 5 ans ; pour le locatif intermédiaire le taux de réduction est de 50 % plafonné à 1 750 €/m² ;
- la défiscalisation s'effectue soit de plein droit (secteurs non sensibles d'un montant n'excédant pas 1 M€ par exemple), soit sur agrément ou accord préalable auprès de l'administration fiscale.

2.3.2. Diminution du coût du travail

Plusieurs dispositifs coexistent pour diminuer le coût du travail. Il s'agit principalement de la réduction de taxe sur les salaires pour les entreprises, de l'exonération de l'impôt sur les sociétés pendant dix ans pour la création d'activités nouvelles (obtenue sur agrément) et d'un régime spécifique d'exonérations de charges sociales.

La LOPOM de 2003, applicable jusqu'à la mise en place du futur projet de loi pour le développement des outre-mer, permet une exonération partielle (50 %) ou totale des charges patronales pour des rémunérations allant jusqu'à 1,5 SMIC (seuil variable en fonction du secteur d'activité ou de la taille de l'entreprise). A la différence du dispositif applicable en métropole (dispositif Fillon) pour lequel l'allègement des charges est ciblé sur les bas salaires et indifférencié selon les secteurs, le dispositif ultramarin permet une exonération différenciée privilégiant en particulier le tourisme, la restauration et l'hôtellerie. Selon une étude⁹⁰, la baisse du coût du travail est de plus de 20 % à hauteur du SMIC, puis s'éteint beaucoup plus progressivement que dans le dispositif métropolitain.

⁸⁸ Cette échéance est inscrite dans la loi française. Toutefois, du point de vue de la réglementation européenne, l'échéance du dispositif est limitée au 31/12/2013.

⁸⁹ La loi programme pour l'outre-mer du 21 juillet 2003 ne mentionne plus les secteurs éligibles mais les secteurs exclus. Il s'agit notamment des secteurs pour lesquels l'aide ne peut être justifiée auprès de la Commission européenne. Les secteurs exclus sont : le commerce, la restauration, le conseil et l'expertise, la recherche et développement, l'éducation, la santé et l'action sociale, la banque, la finance et l'assurance, les activités immobilières, la navigation de croisière, la location sans opérateur, la réparation automobile, les services aux entreprises, les activités de loisirs, sportives et culturelles, les activités associatives et les activités postales. Des exceptions à ces exclusions sont prévues.

⁹⁰ « Les baisses de cotisations sociales ultramarines : une évaluation ex ante à l'aide d'une maquette ad hoc », janvier 2009, Centre d'Etudes et de l'Emploi.

2.3.3. L'utilisation de la TVA comme soutien à l'économie

Les particularités de la TVA outre-mer

Dans trois départements et régions d'outre-mer (en Guadeloupe, à la Martinique, et à la Réunion), comme en métropole, la TVA s'applique mais à des taux inférieurs. Le taux normal est à 8,5% (contre 19,6 % en métropole) et le taux réduit est essentiellement à 2,1 % (contre 5,5 % en métropole) ; en Guyane, un taux zéro est provisoirement appliqué. Certains produits importés bénéficient en outre d'une exonération de TVA⁹¹. Ces dispositions spécifiques à la TVA représentent plus de la moitié de la dépense fiscale réalisée par l'Etat dans les DROM⁹².

En outre, les DROM sont considérés comme des territoires tiers pour l'Union européenne : ils ne font pas partie du territoire communautaire en matière de TVA (article 3 de la 6^{ème} directive TVA). Le régime de la TVA est régi exclusivement par la législation nationale. Les livraisons de biens de la métropole vers les DROM sont considérées comme des exportations, la TVA étant payée à la douane par l'acheteur (idem dans l'autre sens).

Qu'il s'agisse d'exonérations de certains produits importés ou de la réduction des taux, ces dispositifs assurent une neutralité fiscale pour les importations et les productions locales dans un système d'équilibre avec l'octroi de mer.

Trois types de taxes sont ainsi exigibles à l'entrée d'un produit dans un DROM :

- la TVA à 2,1 % pour le taux réduit et 8,5 % pour le taux normal ;
- l'octroi de mer, dont le taux est fixé par le conseil régional⁹³. Sur la période 2001-2003, le taux moyen se situait entre 7 et 7,75 % pour la Guadeloupe, la Martinique et la Réunion tandis que la Guyane appliquait un taux moyen de 12 %⁹⁴ ;
- l'octroi de mer régional, dont le taux est compris entre 0 et 2,5 %, est également fixé par le conseil régional.

La TVA non perçue récupérable

Le mécanisme de TVA non perçue récupérable (TVA-NPR), consiste pour les entreprises assujetties à la TVA, à déduire de leur TVA collectée le montant de la TVA qu'elles n'ont pas payé sur les biens exonérés de TVA. Ce dispositif fonctionne donc comme un régime d'aide aux intrants. Il vise à donner un plein effet économique aux exonérations de TVA prévues pour l'importation de certains produits ou équipements dans les DROM. En outre, un objectif de répercussion sur les prix de vente au consommateur de cet avantage fiscal est également recherché.

Le projet de loi sur l'outre-mer modifiera très sensiblement ce régime, en lui donnant une base législative et en le recentrant sur les seuls biens d'investissements productifs neufs, exonérés de la TVA. Sa finalité serait alors, non plus un effet prix direct, mais la compensation partielle des surcoûts liés à la situation des DROM, ce qui, à l'issue du cycle de production, pourrait aussi se traduire dans le prix de vente. La mesure proposée devrait permettre

⁹¹ Conformément à l'article 295-1 du Code général des Impôt (CGI).

⁹² Cette dépense fiscale a été évaluée en 2008 dans le projet de loi de finances à plus de 1 milliard d'euros.

⁹³ Depuis la loi de 2004, le nombre de taux et les niveaux ne sont plus encadrés.

⁹⁴ Calcul du taux moyen : rapport entre la recette d'octroi de mer par le total des importations.

d'économiser la moitié environ du coût de la dépense fiscale actuelle, soit une centaine de millions d'euros.

3. Les finances publiques locales

3.1 LES COMPTES DE L'ETAT DANS LA COLLECTIVITE

La LOLF ou la réforme du budget de l'Etat

Le 1^{er} janvier 2006, la loi organique du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances (LOLF) est entrée en vigueur. La LOLF réforme en profondeur le budget de l'Etat et vise à l'amélioration de la gestion publique. La comptabilité budgétaire (comptabilité de caisse) est assortie d'une comptabilité générale (comptabilité en droits constatés). Le gain en efficacité budgétaire passe par une responsabilisation des gestionnaires et un contrôle des performances, l'idée étant de conduire les administrations à passer d'une logique de moyens à une logique de résultats.

La mise en œuvre de la Loi Organique relative aux Lois de Finances (LOLF) en 2006 modifie en profondeur la présentation du budget de l'Etat et rend difficile toute comparaison avec les exercices antérieurs. En outre, certains intitulés du budget de l'Etat, tout en restant inchangés, recouvrent désormais des réalités différentes.

Comptes de l'Etat dans la collectivité (en millions d'euros)

Recettes locales	2007	2008*	Dépenses locales	2007	2008*
I. Budget général			Dépenses de personnel (y.c. les pensions)	1145,6	1163,1
Recettes fiscales	774,27	883,32	Dépenses de fonctionnement	319,0	321,2
dont			Dépenses d'investissement	33,9	31,8
Impôts directs	430,5	465,1	Dépenses d'intervention	240,6	175,5
Impôts indirects	343,8	418,2	Avance impôt et TIPP	567,7	627,0
Recettes non fiscales	49,1	53,9			
Fonds de concours	1,2	3,6			
II. Reversement de fonds	0,7	0,5	Dépenses fonds européens	111,2	77,4
			dont		
III. Comptes spéciaux	540,6	571,7	FEDER	74,9	60,0
dont			FEP	0,9	0,8
Comptes d'affectations spéciales	540,6	571,7	FEADER	13,7	8,7
Comptes de concours financiers	-	-	FSE	21,8	7,8
Comptes de commerce	-	-			
			Dotations aux collectivités	419,5	321,0
Total des recettes	1365,8	1513,0	Total des dépenses	2837,4	2794,3
Excédent des recettes sur les dépenses	-1471,6	-1281,3			
*2008 données provisoires					

Source : Trésorerie générale de Martinique

Les dépenses totales de l'Etat dans le département s'élèvent à 2,8 milliards d'euros en 2008, soit -1,5 % sur un an. Dans le détail, les dépenses de fonctionnement, premier poste de charge (41,6 %), demeurent relativement stables sur l'exercice (+1,3 %). Elles se composent à 78% des charges de personnel (+1,5 %). Les versements aux collectivités (34 % des dépenses) enregistrent quant à eux une diminution de 4% sur un an pour atteindre 948 millions d'euros. Ils sont constitués à plus d'un tiers de versements définitifs (dotations), le solde représentant les avances au titre de la fiscalité directe locale. Les dépenses d'investissement et les dépenses d'intervention (essentiellement le versement de subventions) enregistrent des baisses respectives de -6% et -27% par rapport à 2007.

Dans le même temps, les recettes totales s'établissent à près de 1,5 milliard d'euros (+10,8 %) et proviennent principalement des recettes fiscales (883 M€ ; +14%) composées à 53% des impôts directs. Le solde se compose des produits divers du budget, dont principalement des comptes spéciaux⁹⁵ (572 M€ ; +5,7%).

Compte tenu des évolutions qui précèdent, le déficit des recettes de l'état rapportées aux dépenses se réduit sur l'exercice pour atteindre 1,3 milliard d'euros en 2008.

3.2 LES FINANCES PUBLIQUES LOCALES

3.2.1 Aperçu général

Les collectivités publiques jouent un rôle primordial dans l'économie de la Martinique, de manière directe, par les commandes qu'elles adressent aux entreprises, essentiellement en matière d'infrastructures, et de manière indirecte en raison du nombre d'emplois qu'elles génèrent.

LES COMPETENCES DES COLLECTIVITES LOCALES

Conformément :

- aux lois de décentralisation du 2 mars et du 22 juillet 1982 ;
- à la loi du 2 août 1984 fixant les attributions du Département et de la Région dans les Départements d'Outre-mer ;
- à la révision constitutionnelle du 28 mars 2003 sur l'organisation décentralisée de la France étendant les responsabilités des collectivités et leur reconnaissant un droit à l'expérimentation ;
- à la loi relative aux libertés et responsabilités locales du 13 août 2004 qui énumère l'ensemble des compétences transférées par l'Etat aux collectivités locales :

● **La Commune** et le groupement de communes disposent des compétences suivantes : l'entretien des bâtiments et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires, l'urbanisme, l'action sociale de proximité, la voirie communale, le ramassage des ordures ménagères, l'assainissement et la distribution des eaux, les transports urbains, la culture, l'enseignement, le logement et l'action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région). Les communes avaient la possibilité de se porter candidates avant le 1er janvier 2006 pour l'aménagement et la gestion des aérodromes civils et de tout port non autonome relevant de l'Etat situé sur son territoire, ainsi que pour la création et la gestion de ports de commerce et de pêche.

● **Le Département** a compétence en matière d'action sanitaire et sociale, de construction et de gestion des collèges, d'organisation des transports non urbains et scolaires ainsi qu'en matière de création et d'exploitation des ports de commerce et de pêche. Par la loi relative aux libertés et responsabilités locales dit Acte II de décentralisation, le Département dispose également de compétences dans d'autres domaines : social – solidarité - logement, aménagement de l'espace-équipement (gestion d'une partie des routes nationales, mêmes droits que les communes pour les ports non autonomes et les aérodromes civils), éducation-culture-patrimoine, action économique (possibilité de mettre en œuvre leurs propres régimes d'aides après accord de la Région).

● **La Région** dispose de compétences dans les domaines suivants : les bâtiments et le fonctionnement des lycées, les transports et les liaisons d'intérêt régional, l'aménagement du territoire, le développement économique (dont la gestion d'aides économiques et d'aides à l'immobilier), la négociation avec l'État et la mise en œuvre du "contrat de plan État-région", l'aménagement du territoire et la planification notamment dans les domaines de l'éducation, la formation professionnelle, la culture et la santé.

⁹⁵ Les comptes spéciaux du trésor permettent de comptabiliser des opérations provisoires comme les prêts et les avances. Ils permettent également de déroger aux règles de la comptabilité publique pour les opérations à caractère industriel et commercial réalisées par des services publics administratifs.

3.2.2 Analyse des finances de la Région

En 2007, la capacité d'autofinancement brute de la Région Martinique se replie de manière significative pour atteindre 67 millions d'euros (-20%). Ce montant demeure toutefois supérieur de plus de 24 millions d'euros à la moyenne des départements d'outre-mer.

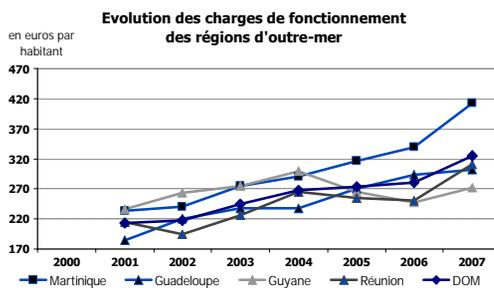
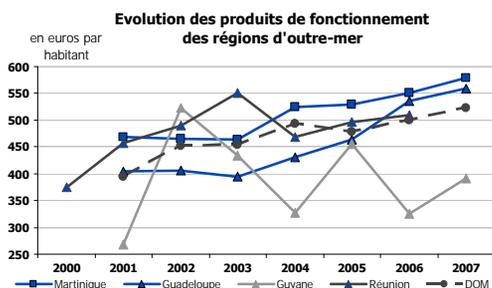
Evolution des finances de la Région Martinique

	2003	2006	2007	Var 2007/2006	Var 2007/2003
Recettes réelles totales*	221,63	256,88	293,51	14,3%	32,4%
Recettes de fonctionnement (1)	176,83	219,65	232,15	5,7%	31,3%
Recettes fiscales	129,97	149,43	174,09	16,5%	33,9%
Impôts directs	15,18	17,09	17,93	4,9%	18,1%
Impôts indirects	114,79	132,35	156,16	18,0%	36,0%
Dotations et subventions reçues	4,11	24,38	28,41	16,5%	591,1%
Attributions de péréquation et de compensation	8,37	0,64	0,68	6,6%	-91,9%
Recettes d'investissement	44,80	37,23	61,37	64,8%	37,0%
Dotations et subventions reçues	42,89	29,40	58,56	99,2%	36,5%
Emprunts*	0,00	0,00	0,00	-	-
Autres	0,00	0,00	0,02	ns	ns
Dépenses réelles totales	218,70	265,96	308,28	15,9%	41,0%
Dépenses de fonctionnement (2)	104,98	135,79	165,09	21,6%	57,3%
dont frais de personnel	13,15	15,12	17,09	13,1%	30,0%
dont intérêts de la dette	2,03	0,03	0,01	-66,7%	-99,6%
Dépenses d'investissement	113,72	130,17	143,19	10,0%	25,9%
Subventions versées	49,19	51,85	58,12	12,1%	18,1%
Remboursement de dette (3)	13,14	1,19	0,03	-97,4%	-99,8%
Dépenses d'équipement brut	42,21	72,89	82,90	13,7%	96,4%
Autres	0,00	0,00	0,00	-	-
Epargne nette (1-2-3)	58,70	82,67	67,03	-18,9%	14,2%
Dettes en capital au 1^{er} janvier	17,59	0,03	0,00	ns	ns

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

Le rythme de progression des produits de fonctionnement s'accélère, passant de 5 % en 2006 à près de 6% en 2007. Cette croissance des produits de fonctionnement est soutenue par les produits de la fiscalité directe et indirecte locales qui croissent de près de 17 % en 2007, soit un rythme en hausse de 9,7 points par rapport à 2006, alors qu'ils constituent la principale recette (75 % ; +7 points). Dans le même temps, les dotations de l'Etat et autres fonds relatifs aux attributions de péréquation et de compensation (29 M€) progressent de 16,3 % contre +28 % un an auparavant. A elle seule, la dotation de décentralisation gagne 3,7 M€ pour atteindre 8,6 M€ en 2006.

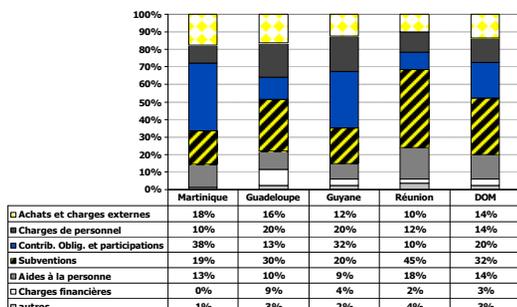


Source : Ministère de l'économie, des finances et de l'industrie

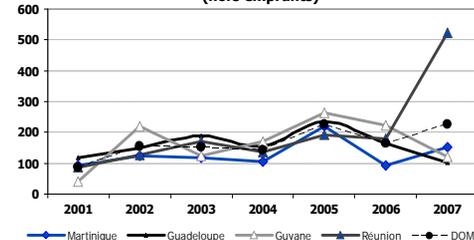
Les charges de fonctionnement suivent une tendance similaire, leur rythme de progression passant de +8,3 % en 2006 à +21,6 % en 2007. Cette évolution est principalement liée à la croissance des subventions et contingents (+23,3 %) et à celle des achats et charges externes. Ceux-ci croissent de 20 % en 2007 (+ 16 % en 2006) portant leur part dans les charges de fonctionnement à près de 18 % en 2006 contre 9,5 % en 2003.

Rapporté au nombre d'habitants, le niveau des produits et des charges de fonctionnement de la Région Martinique s'établit à un niveau supérieur à la moyenne des autres régions d'outre-mer. En termes de structure, la part des subventions et contingents (72 %) dans le total des charges de fonctionnement apparaît nettement supérieure à l'ensemble des DOM (68 %), tandis que celle des charges de personnel est la plus faible (10 % des charges de fonctionnement contre 14 % à l'échelle des DOM).

Répartition des charges de fonctionnement par nature des régions d'outre-mer en 2007



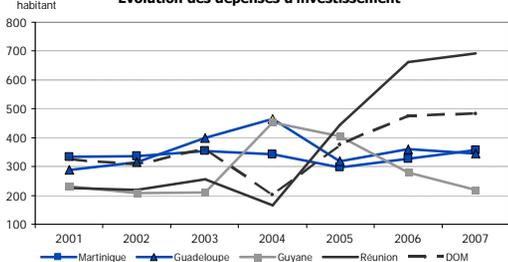
Evolution des produits d'investissement (hors emprunts)



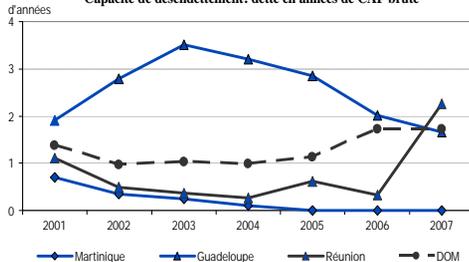
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Après s'être nettement contractée en 2006 (-57%), les recettes d'investissement hors emprunt de la Région Martinique enregistrent une croissance de près de 65 % sur l'exercice pour désormais atteindre 61 millions d'euros. Cette évolution est portée par la nette augmentation des subventions d'équipement reçues (+47%)⁹⁶ mais également par le fonds de compensation de la valeur ajoutée (FCTVA). A plus de 15 M€, ce dernier gagne 8 M€ sur la période et concentre désormais plus de 25% des recettes d'investissement contre 20 % précédemment.

Evolution des dépenses d'investissement



Capacité de désendettement: dette en années de CAF brute



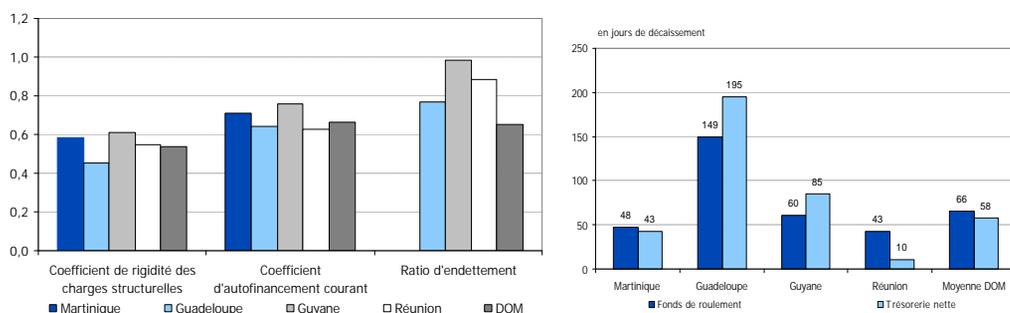
Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

⁹⁶ Cette évolution est à rapprocher de la dotation régionale d'équipement scolaire qui progresse de 47% sur un an mais également de l'évolution significative de la subvention du FEDER concernant la voirie nationale.

Parallèlement, les dépenses d'investissement augmentent de 10 % après +11,5 % en 2006. Elles s'établissent à plus de 140 millions d'euros et se répartissent entre les dépenses d'équipement directes (58%) et les subventions d'équipement versées (41%) destinées à des acteurs économiques (dans le cadre de la compétence des régions en matière d'aides économiques) et/ou à des communes ou groupements intercommunaux. A l'échelle des DOM ces proportions atteignent respectivement 69 % et 26 %.

A plus de 40 M€ (-26,2% sur un an), le fonds de roulement permet le financement de 13 % des dépenses réelles totales, contre 18 % en moyenne dans les DOM. Après s'être affiché à un niveau marginal en 2007, l'encours de la dette de la Région Martinique est nul en 2008 alors que le même encours atteint 158 millions en moyenne pour l'ensemble des Dom. La capacité d'autofinancement ressort à 167 euros par habitant, contre 177 euros en moyenne dans les régions d'outre mer.

Comparaison des principaux ratios des régions d'outre-mer en 2007



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

3.2.3 Analyse des finances du Département

Evolution des finances du Département Martinique

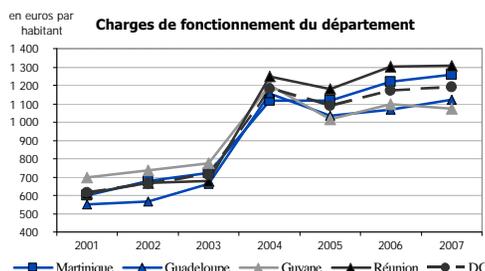
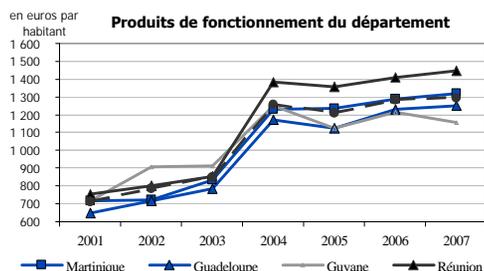
	2003	2006	2007	Var 2007/2006	Var 2007/2003
Recettes réelles totales*	409,90	599,27	643,68	7,4%	57,0%
Recettes de fonctionnement (1)	316,46	509,63	526,85	3,4%	66,5%
Recettes fiscales	123,74	294,83	302,66	2,7%	144,6%
Impôts directs	60,88	74,99	78,97	5,3%	29,7%
Impôts indirects	62,86	219,84	223,69	1,8%	255,9%
Dotations et subventions reçues	149,70	164,57	168,93	2,7%	12,8%
Attributions de péréquation et de compensation	10,13	5,04	5,07	0,6%	-50,0%
Recettes d'investissement	93,44	89,64	116,84	30,3%	25,0%
Dotations et subventions reçues	33,09	38,97	42,40	8,8%	28,1%
Emprunts*	58,27	48,00	70,50	46,9%	21,0%
Autres	0,07	0,14	1,41	ns	ns
Dépenses réelles totales	392,56	628,99	656,10	4,3%	67,1%
Dépenses de fonctionnement (2)	275,14	482,07	501,67	4,1%	82,3%
dont frais de personnel	69,65	82,18	89,25	8,6%	28,1%
dont intérêts de la dette	8,17	12,25	13,05	6,6%	59,7%
Dépenses d'investissement	117,43	146,92	154,43	5,1%	31,5%
Subventions versées	24,02	23,12	18,41	-20,3%	-23,3%
Remboursement de dette (3)	23,71	25,26	26,35	4,3%	11,2%
Dépenses d'équipement brut	62,59	95,55	107,73	12,7%	72,1%
Autres	0,00	0,14	0,00	ns	ns
Epargne nette (1-2-3)	17,62	2,30	-1,18	-151,4%	-106,7%
Dette en capital au 1^{er} janvier	188,52	303,63	347,78	14,5%	84,5%

* Montants calculés hors gestion active de la dette

Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

En 2007, la capacité d'autofinancement brute du Département atteint 25 millions d'euros, soit une baisse de 8,6 % par rapport à 2006 (après -41 % en 2006). La marge d'autofinancement courant diminue de près de 56 % (après -90 % en 2006). De son côté, et pour la seconde année consécutive, le fonds de roulement accuse un net repli en 2007 (-74,5% après -63 % en 2006).

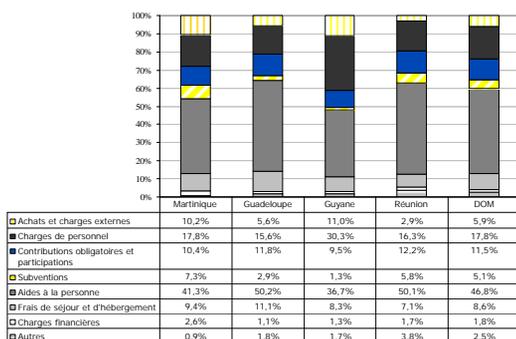
Dans le détail, les produits de fonctionnement (526,9 millions d'euros) demeurent supérieurs aux charges de fonctionnement (501,7 M€), bien que ces dernières progressent à un rythme plus élevé que les premières (respectivement +4,1% contre +3,5 %).



Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

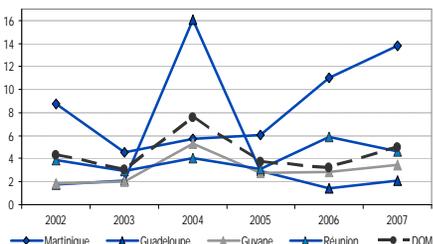
Les aides à la personne concentrent un peu moins de la moitié (41,3 % ; -0,5 point) des charges de fonctionnement du Département. Comparé à la moyenne des DOM, ces aides apparaissent en retrait tandis que le poids des charges de personnel est équivalent à celui de la moyenne des autres DOM. En revanche, le poids des subventions, des frais de séjour et d'hébergement, des achats et charges externes ainsi que des charges financières conservent des proportions plus importantes que la moyenne des DOM.

Répartition des charges de fonctionnement par nature en 2007



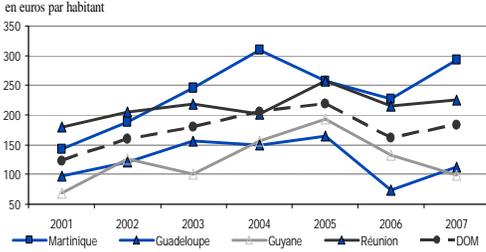
Source : Ministère des l'Economie, des Finances et de l'Industrie

Capacité de désendettement des DOM : dette en années de CAF brute

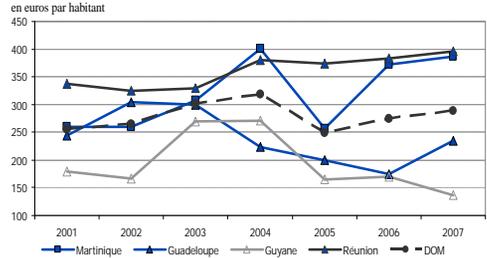


Pour la seconde année consécutive, la capacité de désendettement du Conseil général de la Martinique se dégrade fortement. En 2007, la dette atteint 348 millions d'euros et représente désormais près de 14 années de CAF brute, soit 3 années supplémentaires par rapport à 2006. Ce même ratio s'établit à 5 ans en moyenne dans les DOM (contre 3,2 ans en 2006). Cette évolution défavorable résulte d'une progression de la dette de 14,5 % tandis que la CAF brute chute de près de 9 % en un an après -41% en 2006.

Evolution des ressources réelles d'investissement des DOM



Evolution des dépenses d'investissement réelles des DOM

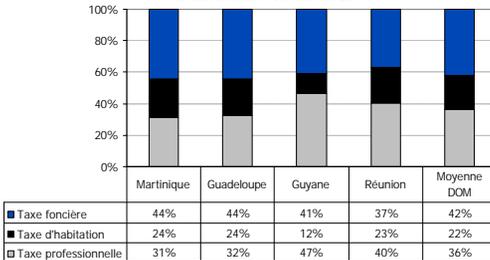


Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

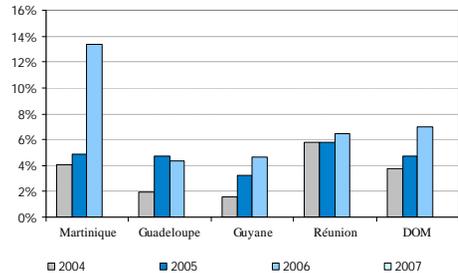
En 2007, à l'exception de la Réunion, le niveau des recettes et dépenses d'investissement du Conseil général de la Martinique ressort supérieur à la moyenne des autres DOM. Après s'être repliées en 2006 (-12%), les ressources d'investissement progressent de 84 % par rapport à 2006 pour atteindre 165 millions d'euros. Les dépenses d'investissement représentent, quant à elles, 155 millions d'euros et progressent de 5,1 % essentiellement sous l'effet d'une hausse des dépenses d'investissement direct (+12,7% et 70% des dépenses d'investissement) tandis que les subventions versées (12 % des dépenses d'investissement) diminuent de 20,3%.

Les produits de la fiscalité votée dans les DOM

Part des différentes taxes dans les produits de la fiscalité votée en 2007



Evolution des produits de la fiscalité votée



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'Industrie

3.2.4 Analyse des finances des établissements publics de coopération intercommunale

La Martinique compte trois EPCI (Etablissements publics de coopération intercommunale) : la CACEM (Communauté d'agglomération du Centre de la Martinique) qui regroupe quatre communes; la CAESM (Communauté d'agglomération du Sud de la Martinique, 12 communes) et la CCNM (Communauté de communes du Nord de la Martinique, 18 communes).

A fin 2007, les EPCI de Martinique présentent un résultat comptable agrégé en hausse comparativement à l'exercice précédent du fait d'une progression des recettes de fonctionnement supérieure à celle des dépenses de même nature. Dans le même temps, les dépenses comme les recettes d'investissement se contractent de manière sensible sur la période sous revue, respectivement de -13 % et de -27 %. En conséquence, les EPCI dégagent

une capacité de financement de 3,9 M€ en 2008 contre un besoin de financement de 5,9 M€ en 2006.

Evolution des finances des EPCI

	2003		2004		2005		2006		2007		2007/2006
	Montant (en M€)	Par habitant									
FUNCTIONNEMENT											
I- Dépenses	68,1	175	104,6	269	142,1	363	156,0	398	167,3	427	7,2%
Dont Achats et charges externes	42,5	109	57,8	148	61,0	156	70,7	181	74,6	190	5,4%
Dépenses de personnel	10,8	28	15,6	40	21,0	54	23,1	59	25,2	64	9,3%
Subventions et contingents	9,1	23	10,2	26	12,8	33	16,1	41	23,5	60	45,7%
Charges financières	1,0	2	0,9	2	9,5	24	1,8	5	2,8	7	52,1%
II- Recettes	88,8	228	104,7	269	151,6	387	167,8	429	183,2	468	9,2%
Résultat comptable (II - I)	20,7	53	0,1	0	9,5	24	11,9	30	15,9	41	34,4%
									0,0		
INVESTISSEMENT											
I- Dépenses	21,2	54	33,5	86	30,8	79	62,3	159	45,4	116	-27,2%
Dont Dépenses d'équipement	18,4	47	30,2	78	24,7	63	48,4	124	33,7	86	-30,4%
Remboursement d'emprunts	1,6	4	1,8	5	1,8	5	2,8	7	6,2	16	120,1%
II- Recettes	8,3	21	30,7	79	42,8	109	56,5	144	49,4	126	-12,6%
Dont Excédents de fonctionnement capitalisés	0,8	2	14,1	36	12,4	32	0,4	1	17,9	46	ns
Dettes bancaires et autres	0,0	0	1,5	4	16,3	42	28,0	71	15,0	38	-46,4%
Subventions d'investissement	5,1	13	10,1	26	4,3	11	11,1	28	6,8	17	-38,7%
Amortissement	1,3	3	2,0	5	1,4	4	2,3	6	2,9	7	24,3%
Besoin de financement (I - II)	12,8	33	2,8	7	-12,0	-31	5,9	15	-3,9	-10	ns

Source : Trésorerie générale de Martinique

3.2.5 Analyse des finances des communes

La Martinique compte 34 communes dont une majorité de taille moyenne. 23 communes sur 34 comptent entre 3 500 habitants et 30 000 habitants tandis que les Communes de Fort de France et du Lamentin concentrent à elles seules 34 % de la population totale de l'île.

Après une baisse de près de 34 % en 2006, le résultat net issu des comptes de gestion cumulés des 34 communes de la Martinique enregistre une progression sensible au terme de l'exercice 2007. Il s'élève à 36 millions d'euros, en hausse de 41 % sur un an, et renoue avec les niveaux observés sur la période 2003/2005. Cette orientation favorable est liée à une croissance plus soutenue des recettes de fonctionnement comparativement à celle des dépenses de fonctionnement. Rapporté au nombre d'habitants, le résultat comptable (91 euros) redevient supérieur à la moyenne des DOM (67 euros).

Evolution des finances des communes de Martinique

	2003	2004	2005	2006	2007	Var 2007/2006
Recettes réelles totales*	624,58	652,15	653,85	675,75	699,32	3,5%
Recettes de fonctionnement (1)	462,09	471,26	486,37	488,22	521,84	6,9%
Recettes fiscales	259,54	269,58	280,98	289,69	305,09	5,3%
Impôts locaux	81,99	86,13	92,12	95,18	102,60	7,8%
Autres impôts et taxes	177,55	183,46	188,86	194,51	202,49	4,1%
Dotation globale de fonctionnement	76,05	84,22	87,32	89,67	92,19	2,8%
Recettes d'investissement	162,49	180,89	167,48	187,53	177,48	-5,4%
Emprunts bancaires et dettes assimilées	55,68	56,08	38,81	45,33	46,76	3,2%
Subventions reçues	33,68	38,99	40,35	51,95	49,20	-5,3%
FCTVA	11,06	10,03	10,49	12,40	14,74	18,8%
Dépenses réelles totales	441,61	453,28	465,50	480,09	503,27	4,8%
Dépenses de fonctionnement (2)	423,77	435,87	448,15	462,92	486,05	5,0%
Charges de personnel	235,39	240,10	242,82	252,74	270,41	7,0%
Achats et charges externes	81,39	80,54	83,89	86,60	91,64	5,8%
Charges financières	17,84	17,41	17,35	17,17	17,22	0,3%
Subventions versées	52,17	54,63	53,70	55,51	61,15	10,2%
Dépenses d'investissement	151,80	188,12	171,83	158,93	182,32	14,7%
Dépenses d'équipement	99,56	114,90	103,34	107,47	124,00	15,4%
Remboursement d'emprunts et dettes assimilées	41,78	47,63	38,42	38,84	31,13	-19,8%
Excédent brut de fonctionnement	60,32	58,78	61,30	60,36	25,87	-57,1%
Capacité d'autofinancement = CAF	48,38	49,35	51,05	36,66	36,33	-0,9%
CAF nette du remboursement en capital des emprunts	6596,30	1717,96	12,63	-1,80	5,25	-392,5%
Encours total de la dette	340,33	348,63	348,67	357,17	373,98	4,7%
Annuité de la dette	59,33	64,31	55,53	55,18	47,01	-14,8%
FONDS DE ROULEMENT	50,61	47,26	55,00	70,47	75,58	7,3%
RESULTAT COMPTABLE = A - B = R	38,32	35,40	38,22	25,30	35,79	41,4%
Besoin ou capacité de financement de la section d'investissement = C-D = E	-10,64	8,03	1,86	-26,87	4,82	-117,9%
Résultat d'ensemble = R - E	48,97	27,37	36,36	52,17	30,97	-40,6%

Source : Trésorerie générale de la Martinique

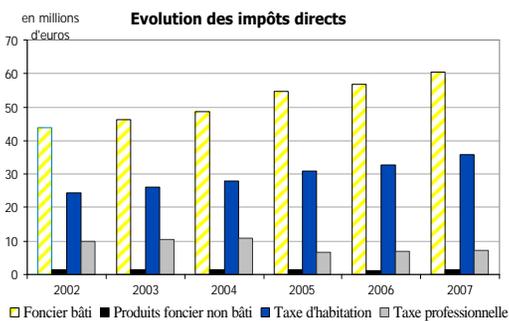
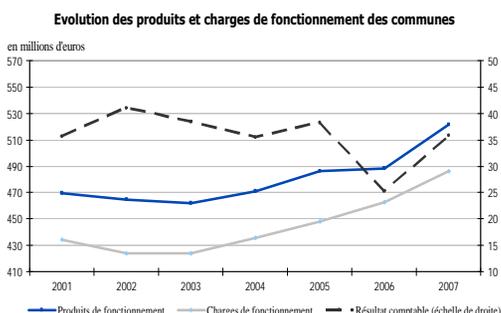
Les dépenses de fonctionnement des communes atteignent 486 millions d'euros à fin 2007 et enregistrent une progression de 5 %, soit un rythme de croissance supérieur à celui des deux précédents exercices (+2,8% en 2005 et +3,3 % en 2006).

Cette hausse est portée, en premier lieu (à hauteur de 3,8 points), par les frais de personnel qui progressent de 7 % pour atteindre 270 millions d'euros. Leur rythme de croissance s'accélère comparativement à 2006 en raison de la poursuite des plans de titularisation des contractuels engagé en 2006, mais également des revalorisations successives du point d'indice⁹⁷. En conséquence, le ratio de charges de personnel⁹⁸ (55,6% contre 56,1 % pour les DOM) s'alourdit d'1 point sur un an et demeure supérieur à celui de la France hexagonale (47,3%). Le rapport par habitant s'inscrit en forte hausse en 2007, soit 689 €/hab. contre 645 € en 2006. Il est identique à la moyenne des DOM mais nettement plus élevé qu'au plan national (460€/hab.).

Après trois années de relative stabilité, les achats et charges externes⁹⁹, second poste des dépenses de fonctionnement des communes (19 %), progressent de près de 6 % pour s'établir à 92 M€. En 2007, ce poste représente en moyenne 233 euros par habitant contre 225 euros pour les DOM¹⁰⁰.

De leur côté, les contingents, les participations obligatoires et les subventions versées (près de 15 % des dépenses de fonctionnement totales) atteignent 72 M€, soit +8,4 % par rapport à 2006.

Enfin, après s'être légèrement repliées en 2006 (-1 %), les charges financières des communes (17,2 M€) restent stables sur l'exercice. Elles représentent 4,6 % de l'encours de la dette au 31 décembre 2007 (-0,2 point). Au final, la charge des intérêts de la dette par habitant ressort à 44 euros, contre 33 euros en moyenne pour les DOM et 35 euros pour la France entière. La charge moyenne par habitant atteint 53 euros pour les communes de plus de 10 000 habitants contre 23 euros pour celles de moins de 10 000 habitants.



Source : Trésorerie générale de la Martinique

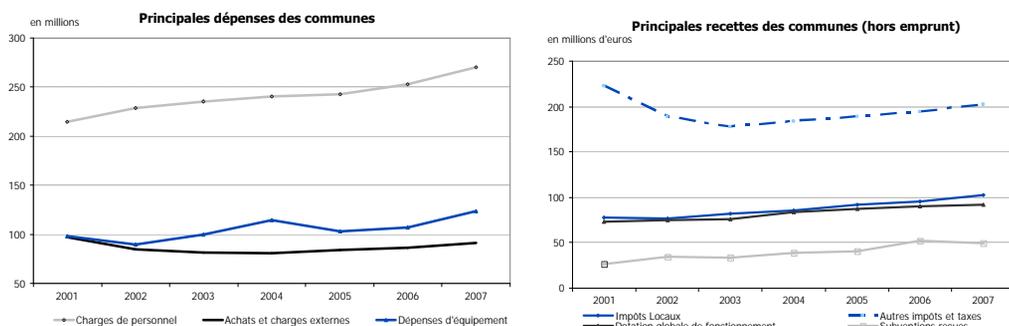
⁹⁷ Revalorisation du point d'indice de +0,8% en février 2007 faisant suite à celle de +0,6% en juillet 2006 et à l'attribution d'un point d'indice supplémentaire à l'ensemble des fonctionnaires en novembre 2006.

⁹⁸ Ratio de charges de personnel = charges de personnel / dépenses réelles de fonctionnement.

⁹⁹ Les achats et charges externes regroupent les dépenses relatives à la location, l'eau, l'électricité, les assurances et le personnel extérieurs.

¹⁰⁰ Le poste achats et charges externes comprend les locations, l'eau, l'électricité, les assurances et les personnels extérieurs.

Après être resté stable en 2006 (+0,4%), le rythme de progression des produits de fonctionnement des communes s'accélère en 2007 (+7%). A 522 millions d'euros, ils demeurent supérieurs aux charges de fonctionnement. Les impôts et taxes concentrent 64,1 % du total des produits de la section fonctionnement et s'inscrivent sur une tendance haussière pour atteindre 334,6 M€ (+5,2 %). Dans le détail, les autres impôts et taxes représentent la première ressource de fonctionnement et progressent de 4,1 % en 2007, contre +3% en 2006, pour atteindre 203 millions d'euros. Ils sont constitués à 86 % des produits de l'octroi de mer¹⁰¹ (soit 52% des recettes fiscales totales), ces derniers voyant leur rythme de progression s'accélérer sur l'exercice (+ 4,8% contre +3 % un an auparavant). Rapporté à la population, l'octroi de mer ressort à 442 euros par habitant. Les impôts directs locaux affichent quant eux une hausse de près de 8 % en 2007 et génèrent un produit fiscal de 132 M€, dont 30 M€ sont reversés par les EPCI aux communes (+4,2% sur un an).



Source : Ministère de l'Economie, des Finances et de l'industrie - Trésorerie générale de la Martinique

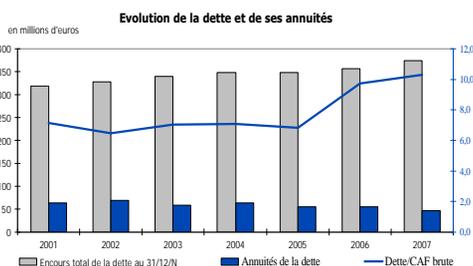
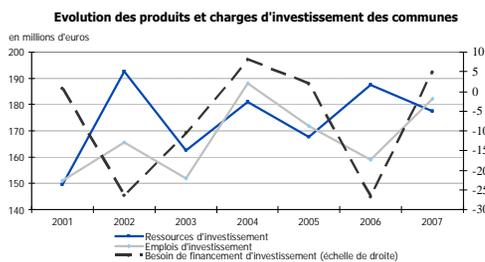
Les dotations et subventions reçues, seconde recette de fonctionnement des communes (27,9%), s'établissent à 135,5 M€ contre près de 129 M€ en 2006. La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) concourt à hauteur de 68 % à l'ensemble des dotations et participations reçues et pour près de 18 % aux produits de fonctionnement dans leur ensemble. Rapporté au nombre d'habitant, la DGF gagne 6 euros en 2007 pour s'établir à 235 € contre 244 € pour l'ensemble des DOM.

Dans le même temps, après s'être inscrit en baisse en 2005 et 2006, les dépenses d'investissement des communes repartent sensiblement à la hausse en 2007 (+14,5 % ; 182 M€) tandis que les produits d'investissement diminuent de 5,4% à 178 M€.

Le regain de vigueur des dépenses d'investissement est principalement imputable aux dépenses d'équipement, première dépense d'investissement des communes (68%), qui affichent une progression de 15,4 % (123 M€) principalement portée par les communes de plus de 10 000 habitants. Il s'agit du plus haut niveau de dépenses observé depuis 2002. De son côté, le remboursement d'emprunts et de dettes assimilées s'élève à 31 millions d'euros, en recul de près de 20% sur un an. A 79 euros par habitant (90€/hab. au plan national), l'annuité moyenne est la plus faible observée depuis 2002.

¹⁰¹ L'octroi de mer est une taxe indirecte sur les produits importés comme sur les productions locales dont le taux et les exonérations sont fixés par les Conseils régionaux. Le produit de cet impôt vient alimenter le budget des collectivités territoriales d'Outre-mer (communes, régions d'Outre-mer).

La baisse des recettes d'investissement est à rapprocher en premier lieu de la chute de l'excédent de fonctionnement capitalisé¹⁰² (-31,5%) et, dans une moindre mesure, de la diminution des subventions reçues (-5,3%). Parallèlement, les communes ont observé un moindre recours à l'emprunt privilégiant d'autres ressources d'investissement. Après avoir progressé de 17% en 2006, le poste « emprunts bancaires et dettes assimilées » s'accroît de 3,2 % pour s'établir à 47 M€ (soit plus du quart des ressources d'investissements). Enfin, versé aux communes deux ans après la réalisation de l'investissement, le Fonds de compensation pour la TVA (FCTVA)¹⁰³ est en hausse de 19 % (14,7 M€), cette évolution étant à rapprocher du haut niveau d'investissement des communes intervenu en 2005.



Source : Trésorerie générale de la Martinique

La capacité d'autofinancement brute des communes martiniquaises s'élève à 36 millions d'euros en 2007 contre 37 millions d'euros en 2006, ce qui marque une nouvelle contraction des ressources propres de ces collectivités destinées au financement de leurs dépenses d'équipement. Il s'agit du plus faible montant enregistré depuis 2002, ce dernier permettant à peine de couvrir la totalité de l'annuité de la dette (31 M€).

Par ailleurs, l'encours global de la dette communale s'inscrit en hausse en 2007 pour s'établir à 374 millions d'euros (+4,7 %). Dès lors, la capacité de désendettement des communes se détériore, la dette représentant désormais 10,8 années de CAF brute contre 9,7 et 6,8 années en 2006 et 2005. Toutefois, la charge de la dette ressort à 953 euros par habitant (912 € en 2006), soit un niveau supérieur à la moyenne des DOM (752 €) et à celle observée au plan national (837 €).

Après la dégradation enregistrée en 2006, les principaux ratios financiers des communes enregistrent une légère amélioration en 2007, ne permettant qu'une faible marge de manœuvre budgétaire. Le coefficient de rigidité des charges structurelles¹⁰⁴ se fixe à 0,76 contre 0,77 en 2006 tandis que le ratio d'endettement ressort à 0,72 contre 0,73 en 2006.

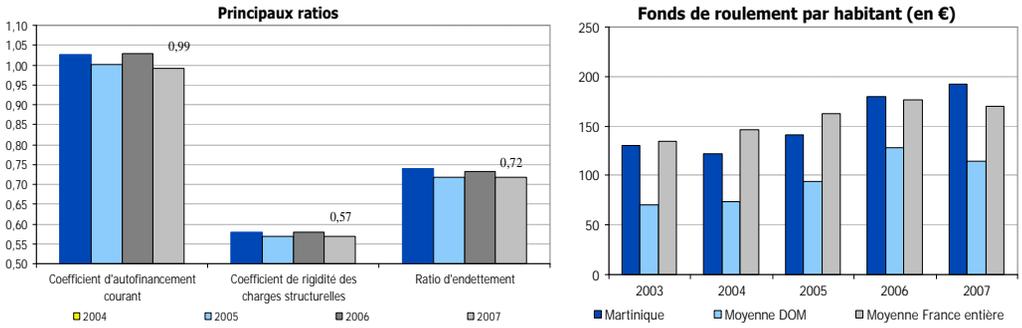
Enfin, le fonds de roulement global¹⁰⁵ s'inscrit en hausse en 2007, atteignant 75,6 millions d'euros (+7,3 % après +28% en 2006), soit 56 jours de charges de fonctionnement contre 54 jours sur l'exercice précédent. Le fond de roulement par habitant se place pour la deuxième année consécutive au dessus de la moyenne nationale (192 euros contre 170 euros).

¹⁰² L'excédent de fonctionnement capitalisé traduit le cumul des excédents de la section de fonctionnement

¹⁰³ Le FCTVA est versé aux communes deux ans après l'investissement.

¹⁰⁴ Cet indicateur mesure le niveau des charges de fonctionnement difficilement compressibles.

¹⁰⁵ Le fonds de roulement, calculé au 31 décembre de l'année N, correspond à l'excédent des ressources stables (capitaux propres, amortissements et provisions, dettes financières) sur les emplois stables (actif immobilisé brut).



Source : Trésorerie générale de la Martinique

Le résultat global, qui agrège au résultat de la section de fonctionnement le besoin de financement de la section investissement (4,8 M€), s'établit à près de 31 M€. Il diminue sur un an pour atteindre son plus faible niveau depuis 2002.



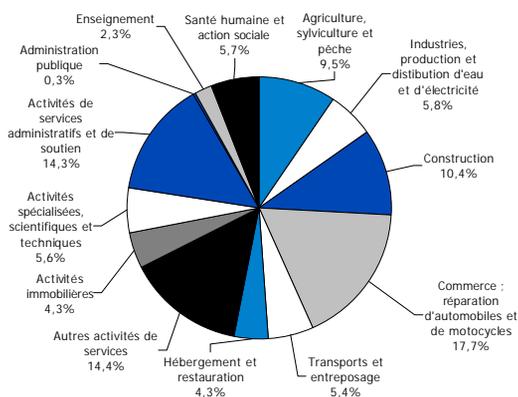
CHAPITRE III

Les secteurs d'activité

Section 1

Aperçu général

Le tissu économique martiniquais se caractérise par la prédominance des activités du secteur tertiaire. En 2005, il concentrait plus de 80 % de la valeur ajoutée totale. En dix ans, le secteur a accentué sa prédominance au sein de tissu économique de la Martinique observant une progression moyenne de sa valeur ajoutée de 4,9 %. Toutefois, entre 1995 et 2005, l'ensemble des secteurs d'activité a bénéficié de la croissance de l'économie. Le secteur non marchand a bénéficié d'une croissance annuelle moyenne de 5,6 % et le secteur marchand enregistre une croissance annuelle moyenne de 4,6 % tirée par la progression des activités immobilières (+5,3 %) et des transports (+4,0 %). L'agriculture, l'industrie et la construction enregistraient des croissances respectives de 5,2 %, 3,7 % et 3,6 % en moyenne par an, sur la période sous revue.



Selon le répertoire SIRENE de l'Insee, plus de 46 000 entités composaient le tissu productif au 1^{er} janvier 2008. Le secteur des services marchands concentrait les deux tiers des entités recensées, contre 16 % pour le secondaire et près de 10 % pour le primaire. De leur côté, les services non marchands totalisaient 11 % des entreprises recensées.

Source : SIRENE

En matière d'emploi, la Martinique comptait 125 827 actifs occupés¹⁰⁶ en 2008. Ces derniers étaient pour la majeure partie employés dans le secteur tertiaire (81,8 % de l'emploi salarié). 55 107 personnes travaillaient au sein des services marchands (commerce, hôtellerie-restauration et autres services marchands) contre 47 780 dans le secteur non marchand. La construction, l'industrie et l'agriculture regroupaient respectivement 7,5 %, 6,3 % et 4,5% des emplois salariés sur la période sous revue.

Le bilan sectoriel s'est avéré contrasté en 2008. Alors qu'au cours du premier semestre, l'activité a connu une évolution favorable, le second semestre s'est caractérisé par un retournement de tendance. Accentuée par les incertitudes liés à la contagion de la crise financière à l'économie locale et à celles liées aux évolutions réglementaires contenues dans le projet de loi programme pour l'Outre-mer, cette évolution défavorable a pesé sur le bilan de l'année dans son ensemble.

¹⁰⁶ Base population 15-64 ans.

Section 2

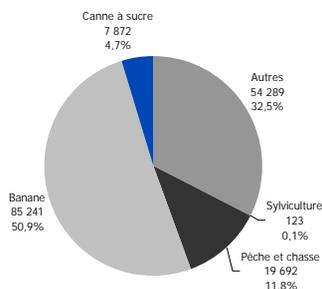
L'agriculture, l'élevage, la pêche

En 2008, le secteur primaire martiniquais sort convalescent du passage du cyclone Dean. L'essentiel de la production, et notamment la banane, est à destination du marché européen. Or, aucune expédition n'a pu être effectuée entre septembre 2007 et mars 2008. Ce choc exogène vient se surajouter à des difficultés structurelles liées en particulier au manque de diversification des cultures et des marchés récepteurs. Par ailleurs, la branche primaire a opéré en 2008 dans un environnement réglementaire fluctuant. Aussi, les professionnels du secteur ont renouvelé les efforts visant à restructurer le secteur dans un contexte difficile.

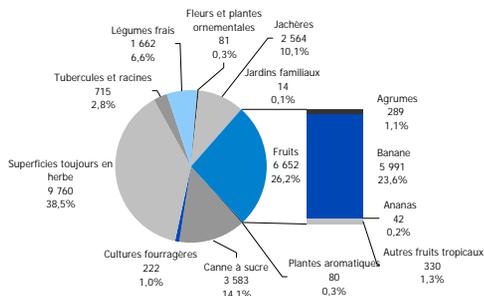
1. Présentation du secteur

Selon les comptes économiques définitifs, en 2005, l'agriculture a généré 2,5 % de la création de richesse en Martinique avec une valeur ajoutée estimée à 167,2 millions d'euros. Les dernières estimations font également ressortir une baisse marquée de la richesse créée dans le secteur (-25 % sur un an)¹⁰⁷.

Répartition de la valeur ajoutée du secteur primaire en 2005
(en millions d'euros et en %)



Répartition des surfaces agricoles utiles selon le type de culture en 2007
(en ha et en %)



Source : Direction de l'Agriculture et des Forêts

En 2005, plus de la moitié de la valeur ajoutée produite par le secteur primaire provient de la banane, tandis que la canne à sucre ne compte que pour 4,7 % de la richesse agricole produite¹⁰⁸. Selon la Direction de l'Agriculture et des Forêts (DAF), le secteur employait quelques 11 035 salariés en 2007, dont 44,4 % composés d'unités familiales et 28,6 % travaillant à temps partiel. Près de 40% des 25 333 hectares (ha) exploités sont exclusivement plantés en herbe destinée notamment au bétail, tandis que la culture la plus prégnante, la banane, occupe près d'un quart des surfaces.

¹⁰⁷ Voir la Section 2, « Principaux indicateurs économiques » pour une analyse détaillée des comptes économiques disponibles.

¹⁰⁸ La filière canne-sucre-rhum est étudiée dans la section 3, « L'industrie et l'artisanat ».

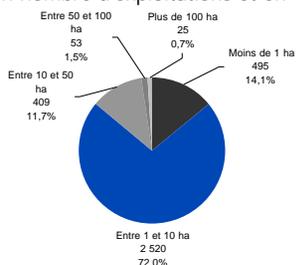
1.1 L'AGRICULTURE A LA MARTINIQUE, UN MAILLAGE DE MICRO-EXPLOITATIONS

En 2007, la Martinique a connu une réduction (-2,2 % sur un an) de sa surface agricole utile (SAU), qui totalise désormais 25 333 hectares contre 36 974 hectares en 1989. L'urbanisation de l'île exerce une pression croissante sur le territoire agricole disponible, dans un contexte où les risques climatiques, sismiques ou liés à l'activité humaine telle la pollution des sols, contribuent à la contraction de la surface agricole insulaire.

L'agriculture martiniquaise s'organise essentiellement autour de structures de petite taille. Près des trois quarts des 3 502 exploitations recensées à la Martinique opèrent sur des surfaces comprises entre 1 et 10 ha, tandis que les très grandes exploitations (plus de 100 ha) sont une minorité. Par ailleurs, le vieillissement de la population agricole s'accroît. Le segment des exploitants compris entre 50 et 59 ans concentre plus d'un tiers des entreprises agricoles.

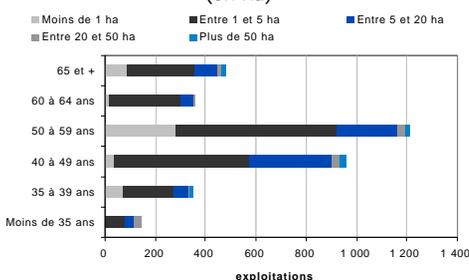
Répartition des exploitations selon leur taille en 2007

(en nombre d'exploitations et en %)



Répartition des exploitations agricoles selon l'âge des exploitants et leur surface en 2007

(en ha)



Source : DAF

Illustrant le mouvement croissant de concentration des exploitations, la SAU moyenne s'établit autour de 7,2 ha en 2007, contre 4 ha en 2000, alors même que la SAU globale tend à se contracter. Aussi, les 25 exploitations les plus importantes de l'île représentent 21% de la SAU totale.

1.2. LES COMPTES DE L'AGRICULTURE EN 2008¹⁰⁹

En 2008, la production agricole totale s'élève à 170 millions d'euros, en progression de 21,8% par rapport à celle de 2007. Pour mémoire, l'année 2007 s'est caractérisée par une baisse de la production causée par le passage du cyclone Dean. L'année 2008 a, par conséquent, vu la reprise des exportations de bananes, interrompues entre septembre 2007 et mars 2008, tandis que la production de la filière canne-sucre-rhum a enregistré une diminution moins importante qu'anticipée. Les productions végétales constituent 81,2% de l'ensemble de la production agricole.

¹⁰⁹ Les comptes économiques présentés ici sont provisoires. Le total des subventions est vraisemblablement sous-estimé, le recensement de ces dernières n'ayant pu être réalisé exhaustivement. Aussi, le total des subventions atteint 104,7 millions d'euros en 2008, contre 109,5 millions d'euros en 2007.

Production agricole à la Martinique

(en millions d'euros et en %)

	2005	2006	2007	2008*	Structure 2008	Variation 2008/2007
Production végétale	178,3	135,8	107,2	138,0	81,2%	28,8%
Légumes	38,7	40,3	34,4	55,3	32,5%	60,6%
Fruits	118,6	76,5	53,2	60,7	35,7%	14,1%
Cultures industrielles et aromatiques	12,2	11,3	15,3	14,5	8,5%	-5,2%
Flours et plantes	8,8	7,7	4,2	7,5	4,4%	78,4%
Production animale	26,9	29,1	29,7	29,2	17,2%	-1,6%
Services connexes	2,6	2,6	2,8	2,8	1,6%	-0,4%
Production agricole	207,8	167,5	139,6	170,0	100,0%	21,8%

*données provisoires

Source : DAF

Avec l'adjonction des subventions, la production du secteur agricole atteint 274,7 millions d'euros (+10,4 % sur un an). Les consommations intermédiaires du secteur agricole ont enregistré une croissance annuelle de 5,9 % pour atteindre 119,3 millions d'euros. Par conséquent, la valeur ajoutée estimée en 2008 atteint 155,4 millions d'euros, soit une augmentation de 14,1 % sur un an.

En revanche, le revenu net d'entreprise des exploitations agricoles s'établit à 59,7 millions d'euros, soit un recul de 17,5 % traduisant les difficultés consécutives au passage du cyclone Dean.

LES DISPOSITIFS DE SOUTIEN A L'AGRICULTURE

Partie intégrante de la nouvelle programmation des aides européennes pour la période 2007-2013, le FEADER (Fonds européen agricole pour le développement rural) dispose d'un budget de quelques 78,5 milliards d'euros. Au titre du FEADER, le Programme de développement rural régional de la Martinique (PDRM) s'est vu octroyer pour la période considérée un budget de 100,1 millions d'euros. Au total, le PDRM dispose d'une enveloppe de 146,4 millions d'euros. A titre de comparaison, 253 millions d'euros avaient été programmés entre 2000 et 2006, période de programmation précédente, au secteur primaire. L'année 2008 est la première année d'application du FEADER comme du PRDM, et les aides communautaires octroyées au titre du premier s'organisent autour de quatre axes (amélioration de la compétitivité, aménagement de l'espace, qualité de vie et approche LEADER – voir tableau ci-dessous).

L'agriculture martiniquaise bénéficie également d'un programme d'appui aux régions ultrapériphériques (POSEI ou Programme d'options spécifiques à l'éloignement et à l'insularité) visant à prendre en considération les handicaps géographiques et économiques de ces régions. Les mesures POSEI, financées au titre du 1^{er} pilier de la Politique agricole commune, se répartissent selon deux axes : l'approvisionnement en produits essentiels à la consommation humaine, à la transformation ou en tant qu'intrants agricoles ; et les mesures spécifiques de soutien à la production, la transformation et à la commercialisation des produits. En 2007, 116,9 millions d'euros ont été octroyés dans le cadre de l'aide communautaire.

Les quatre axes de développement retenus dans le cadre du FEADER

Axe (millions d'euros et %)	PRDM	FEADER	Contribution FEADER	Financement national complémentaire
1. Amélioration de la compétitivité des secteurs agricoles et forestiers	107,1	69,6	65,0%	1,6
2. Aménagement de l'espace	20,3	16,3	80,3%	
3. Qualité de vie en milieu rural et diversification de l'économie rurale	5,9	4,4	74,6%	
4. Approche LEADER*	9,2	6,9	75,0%	
Assistance technique	3,9	2,9	74,4%	
Total	146,4	100,1	68,4%	1,6

* L'approche LEADER est destinée à favoriser les stratégies locales de développement.

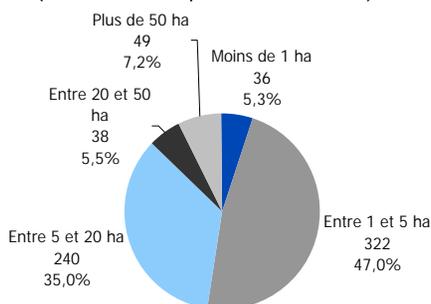
Sources : Préfecture et Conseil Régional de la Martinique.

2. La banane

Au vu des derniers comptes définitifs (2005), la banane ne contribue qu'à hauteur de 1,3 % à la création de richesse régionale. Cependant, au-delà de son importance sociale¹¹⁰, le secteur de la banane contribue au maintien de la rentabilité des lignes maritimes¹¹¹.

Répartition des exploitations de bananes selon leur taille en 2007

(en nombre d'exploitations et en %)



Source : DAF

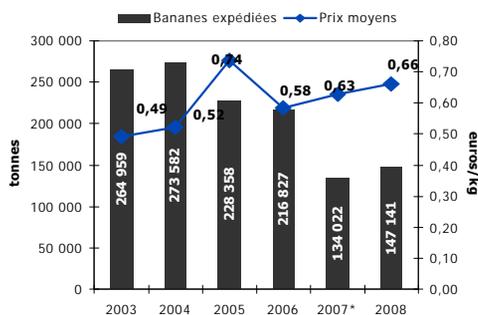
Si la banane occupe un quart de la SAU martiniquaise, elle contribue à hauteur de 50,9 % à la richesse agricole produite en 2005. La part de la Martinique sur le marché européen s'établit à 2,5 % en 2007, ce qui en fait le deuxième exportateur européen après les Canaries.

En 2007, 685 exploitations se consacraient à la culture de la banane, pour une surface totale de 5 991 ha. Près de la moitié de ces exploitations sont de petite taille (entre 1 et 5 ha).

2.1 2008, LA BANANE MARTINICAISE AU SORTIR DE DEAN

Banane : évolution des volumes expédiés et des prix moyens

(en tonnes et en euros/kg)



* Le passage du cyclone Dean a empêché toute expédition de bananes entre septembre 2007 et mars 2008.

Source : Douanes, FEL Hebdo

Après le passage du cyclone Dean en août 2007, les expéditions de bananes à destination de l'Europe n'ont repris qu'en mars 2008. Les expéditions atteignent 147 141 tonnes, en progression annuelle de 9,8 %. L'intégralité des surfaces plantées en bananes ayant été dévastée, les professionnels n'anticipent un retour à une production proche de celle de 2006 qu'en 2010. Pour ce faire, le secteur a recouru en cours d'année à des importations significatives de vitro-plants (1,4 million à fin juin 2008 contre 0,7 million un an plus tôt).

Par ailleurs, les prix se sont maintenus en 2008 pour atteindre 66 centimes d'euros par kilogramme en 2008, contre 0,59 euro/kg en 2006.

¹¹⁰ Les professionnels du secteur évalueraient à 3 600 le nombre d'emplois directs induits par le secteur de la banane.

¹¹¹ Les exportations de bananes constituent 80% du trafic en volume des compagnies maritimes sur les Antilles. La taille critique pour l'existence de ces lignes maritimes s'établit autour de 150 000 tonnes pour la Martinique et la Guadeloupe (en 2006, la Martinique produisait 220 000 tonnes, la Guadeloupe 48 000 tonnes).

2.2. DES EFFORTS DE PROMOTION ET DE STRUCTURATION RENOUVELES EN 2008

Les producteurs martiniquais sont structurés autour de deux organisations : Banamart, qui rassemble 374 producteurs au 1^{er} janvier 2008 (contre 404 producteurs en 2007), et Banalliance, qui compte 131 producteurs au 1^{er} janvier 2008 (contre 144 producteurs en 2007). Ces structures sont intégrées au sein de l'Union des groupements de bananes de Martinique et de Guadeloupe (UGBAN) qui concentre environ 18 500 emplois aux Antilles. La totalité de la production de l'UGBAN est écoulee en Europe, et les trois quarts en France hexagonale.

L'UGBAN porte la stratégie de communication du secteur de la banane antillaise, notamment sur le territoire national. Par ailleurs, en 2008, l'UGBAN a été à l'initiative d'un début d'intégration verticale de la filière, en rachetant au prix d'un investissement de 56 millions d'euros le réseau de mûrisseries Fruidor basé dans l'hexagone. Cette acquisition permet aux acteurs antillais de mieux maîtriser la distribution du fruit en France et en Europe.

En 2008, le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a lancé le Plan Banane Durable 2008-2013, qui vise l'amélioration des techniques de culture, la recherche de produits phytosanitaires non nocifs et la mise en place d'une certification d'agriculture raisonnée.

Enfin, un plan national de modernisation de la filière banane des Antilles françaises, courant sur la période 2007-2013, a été mis en œuvre en avril 2007. Elaboré en concertation avec les professionnels du secteur, ce plan prévoit notamment une aide au désendettement des planteurs à hauteur de 40,5 millions d'euros.

2.3 L'EVOLUTION DE L'ENCADREMENT REGLEMENTAIRE EN 2008

En 1993, l'Organisation Commune des Marchés de la Banane (OCMB) a été créée pour organiser la gestion des approvisionnements de bananes des Etats membres de l'Union européenne (UE). Le marché de l'UE est le premier marché d'importations¹¹² de la banane, mais également le marché le plus rémunérateur, les prix étant supérieurs à ceux pratiqués en Amérique du Nord ou au Japon. Organisée en deux volets, son objectif vise à soutenir la filière dans les régions européennes productrices compte tenu de l'importance pour l'agriculture de ces régions et de la forte concurrence exercée par la banane dollar d'Amérique latine et des Philippines. Le « volet externe » régit les relations commerciales avec les pays exportateurs de bananes hors Union, et le « volet interne » définit le dispositif de soutien au revenu des producteurs européens.

Le régime de protection de la production européenne de banane a été modifié à plusieurs reprises, sous la pression des producteurs de banane dollar ayant fait appel à l'arbitrage de l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Depuis 2006, la production des pays tiers est frappée d'une taxe de 176 euros par tonne à l'entrée sur le territoire européen¹¹³. En 2008, de nouvelles négociations entre les pays tiers et l'UE, menées sous l'égide de l'OMC, ont été engagées en vue d'une diminution progressive de ce tarif douanier. Aucune décision n'a été prise à l'heure de la rédaction de cet ouvrage, mais il est envisageable que le droit d'entrée de la banane sur le territoire européen soit compris entre 96 et 116 euros par tonne d'ici 2019.

¹¹² En 2006, les importations de bananes se répartissent entre l'UE à 27 (4,8 M T), puis les Etats-Unis/Canada pour près de 4 M T, le Japon (1 M T) et la Russie (0,9 M T).

¹¹³ Les pays dits ACP (Afrique, Caraïbes et Pacifique), partenaires économiques de l'Union européenne, bénéficient d'une exemption de ce droit de douane. En 2007, ils ont importé 16 % environ des bananes consommées dans l'UE tandis que les pays tiers et pays ACP non partenaires de l'Union européenne ont importé 73,4 % de celles-ci.

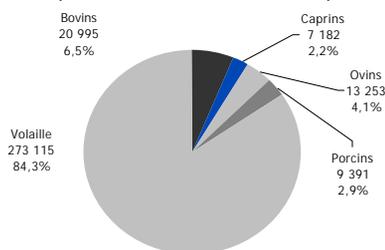
Le volet interne de l'OCM banane a également été modifié. Au 1^{er} janvier 2007, les aides aux planteurs sont désormais partie prenante du programme POSEI. En 2007, 97 millions d'euros ont été versés aux planteurs martiniquais au titre des aides communautaires. Pour les aides octroyées au titre de 2008 et versées à partir du mois de décembre de cette même année, le montant est calculé en fonction de la comparaison de la production commercialisée en 2007 avec les références historiques des planteurs¹¹⁴. 2007 ayant été une année atypique, les seuils de calcul de l'aide POSEI ont été revu à la baisse de 50 %. Le secteur a également bénéficié de crédits nationaux. En 2007, quelques 248 000 euros ont été consacrés à l'aide à l'investissement en Martinique (hangars, matériel de transport, encadrement technique) contre 462,2 milliers d'euros en 2006. Par ailleurs, 901,6 milliers d'euros ont été dévolus à la recherche-développement et à la promotion de la banane martiniquaise.

3. L'élevage

A la Martinique, l'élevage se structure autour de coopératives destinées à mutualiser les moyens de production et à organiser les rapports des producteurs avec les circuits de distribution. L'île est structurellement confrontée à des défis d'ordres climatiques, biologiques (persistance de pathologies spécifiques au milieu tropical) et économiques (l'insularité ayant un impact défavorable sur le coût des intrants). Par ailleurs, tout un pan informel du secteur échappe à la quantification. L'ensemble de la production animale de la Martinique a été estimée à 29,2 millions d'euros en 2008, soit un recul annuel de 1,6 %.

Répartition du cheptel martiniquais en 2007

(en nombre de têtes et en %)



Source : Daf

Si le secteur¹¹⁵ n'a généré que 10,7 % de la production agricole en 2008, il demeure important sur le plan social, puisqu'il salarié 11 000 personnes, dont 4 900 dans le cadre d'exploitations familiales. En 2007, la volaille reste prédominante et représente 84,3 % du cheptel. Les effectifs de lapins et d'équins sont marginaux. En 2008, quelques 2 400 tonnes de bétail ont été traitées à l'abattoir départemental, en croissance annuelle de 4,8 % après une année 2007 défavorablement orientée suite au cyclone Dean. Les productions bovines (51,9 %) et porcines (44,6 %) concentrent l'essentiel de l'activité de l'abattoir.

3.1. LA FILIERE AVICOLE

En 2008, la production de volaille a atteint 3,1 millions d'euros (-2,8 % sur un an), tandis que celle des œufs s'élevait à 11 millions d'euros (-9 % sur la même période). La filière est essentiellement organisée autour de la Société coopérative avicole de la Martinique (Scam), qui a fait abattre 948 tonnes de volaille en 2007. La Daf recense 428 exploitations élevant des

¹¹⁴ Les références individuelles des producteurs sont calculées sur la base du tonnage historique commercialisé ayant donné lieu à versement de l'aide compensatoire. La période retenue s'étale sur les années 2001 à 2005, les années 2002 et 2005 étant éliminées car considérées comme atypiques. Les planteurs sont répartis en catégories, auxquelles sont appliquées des coefficients multiplicateurs correspondant au potentiel de croissance de cette catégorie.

¹¹⁵ L'île comporte également une filière aquacole naissante. Celle-ci a produit 86,9 tonnes en 2006 de chevrettes (écrevisses) et d'ombrines. La production marine connaît un essor marqué tandis que la production en eau douce est handicapée par la pollution des sols.

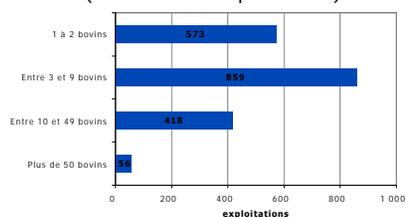
poulets de chair, dont 89,7 % comportant moins de 50 têtes de bétail. A l'inverse, 4 % des exploitations sont de très grande taille et concentrent 90,1 % des effectifs. Selon les données de l'Office pour le développement agricole des départements d'outre-mer (Odeadom), la Martinique couvrirait 8,1 % les besoins du marché local en 2007. En avril 2008, un nouvel abattoir a ouvert ses portes au François, dans le sud de l'île. Cet établissement d'une capacité de traitement de 2 500 tonnes comporte également un atelier de découpe et a nécessité un investissement de 6 millions d'euros.

L'île a également produit 30 millions d'œufs en 2007. La société Martinique Aviculture concentre 98,5% des 160 000 poules pondeuses recensées dans le département. La production locale d'œufs couvre environ 70% des besoins de la population locale.

3.2. LA FILIERE BOVINE ET LA PRODUCTION DE LAIT

Répartition des élevages bovins selon leur taille en 2007

(en nombre d'exploitations)



Source : Daf

A la Martinique, la filière d'élevage bovin est essentiellement organisée autour de la Coopérative des éleveurs de la Martinique, qui comptait 126 adhérents en 2007 et réalisait un tiers des abattages contrôlés¹¹⁶. Le solde est assuré par les bouchers, qui écoulent la production des éleveurs indépendants. L'Odeadom estime à 35 % la part des abattages réalisés en-dehors des circuits contrôlés en 2007. A la même date, l'île produit 48,6 % de la viande bovine fraîche consommée localement.

Pour l'ensemble du marché de la viande, le taux de couverture s'élevait à 22,3 % En outre, plus des trois quarts des exploitations dédiées à l'élevage bovin comportent un cheptel de moins de 10 têtes.

En 2007, l'île totalisait 412 vaches laitières regroupées au sein de 123 exploitations. La Coopérative des producteurs de lait de la Martinique (Cooprolam) organise la production, tandis que le groupement d'intérêt économique Gecolait collecte le lait qui est essentiellement destiné à l'industrie agroalimentaire¹¹⁷. Cooprolam a produit 775 milliers de litres en 2007, permettant de couvrir à 4,2 % la consommation martiniquaise. En 2008, la production laitière de l'île est estimée à 600 000 euros, contre 620 000 euros en 2007.

3.3. LA FILIERE PORCINE

Deux coopératives réalisent plus des trois quarts des abattages contrôlés de porcs en 2007, la Coopérative des producteurs de porc de la Martinique (Coopmar) et la Société coopérative porcine (Socoporc). L'abattoir départemental a produit 1 079,6 tonnes de viande de porc en 2008, en croissance annuelle de 6,9 %. Pour l'année 2007, la Daf recense 199 exploitations comportant 1 250 truies mères, dont 68,3 % sont des fermes comptant 1 à 3 têtes de bétail. Pour la dernière année connue, le taux de couverture des importations de viande de

¹¹⁶ Quelques 1 257 tonnes de viande bovine ont été traitées à l'abattoir départemental en 2008.

¹¹⁷ Deux entreprises locales assurent la production de yaourts, la SNYL représentant la marque Yoplait et la SAPY représentant la marque Danone.

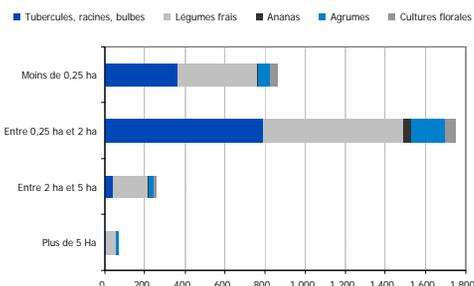
porc par les exportations atteignait 18,4 % (2006). La valeur de la production porcine a atteint 4 millions d'euros en 2008, en progression annuelle de 8,9 %.

3.4. LES AIDES A LA FILIERE

En 2007, les crédits nationaux alloués à la filière de production animale se sont élevés à 317,8 milliers d'euros. Ces subventions ont notamment permis de financer des programmes liés à la diversification (aides aux filières cunicole et aquacole en particulier). Par ailleurs, ces crédits ont permis un appui technique à la filière bovine, grâce à l'acquisition de reproducteurs sélectionnés. Par ailleurs, les subventions communautaires ont atteint 366 milliers d'euros en 2007, contre 247,1 milliers d'euros un an plus tôt. Ces crédits ont particulièrement bénéficié aux filières avicole et porcine (respectivement 45,5% et 23,4% des montants alloués en 2007).

4. La diversification agricole : légumes, fruits et fleurs

Répartition des cultures de diversification selon le type et la taille (en nombre d'exploitations)



Source : Daf, 2007

En 2008, la production de légumes a atteint 55,3 millions d'euros, en progression de 60,6 % après une année 2007 marquée par le passage du cyclone Dean. La production de fruits s'est quant à elle affichée à 60,7 millions d'euros (+14,1 % sur un an) tandis que celle des fleurs atteignait 7,5 millions d'euros, en progression annuelle de 78,4 %.

Plus de 88 % des exploitations concernées sont de très petite taille (entre 0,25 et 2 ha). De même, les exploitations sont essentiellement (à plus de 90 %) consacrées à la culture de légumes frais et de tubercules.

Au total, 2 830 ha sont consacrés à la culture de fruits (hors banane), de légumes et de fleurs en 2007. La filière est relativement jeune, et se structure autour de la Société coopérative de la Martinique (Socopma) qui assure la vente de produits frais et le conditionnement de légumes surgelés à destination des collectivités publiques et des grandes et moyennes surfaces.

La filière a été fortement impactée par le passage du cyclone Dean en août 2007. Cette situation a entraîné une nouvelle dégradation du taux de couverture des importations par la production locale (que l'Odeadom estimait à 50 % pour l'année 2006). Par conséquent, les acteurs de la filière ont bénéficié en 2007 de 144 milliers d'euros au titre des subventions nationales. L'Odeadom pilote également un programme destiné à promouvoir l'agriculture biologique sur la période 2007-2013. En 2007, l'île comptait 20 producteurs regroupés en majorité dans la coopérative « Bio des Antilles » pour une superficie de 72 ha. Les débouchés sont exclusivement locaux pour des fruits et légumes dont le tonnage atteint 70 tonnes.

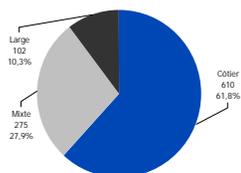
Le domaine de la diversification végétale demeure une priorité en matière d'attribution d'aides communautaires. A ce titre, la Martinique a reçu 4,4 millions d'euros en 2007, contre 3,1 millions d'euros un an plus tôt.

5. La pêche

En 2005, la pêche générait 11,8% de la richesse créée dans le secteur primaire. 1 157 pêcheurs sont recensés à la Martinique en 2007. Selon les dernières données disponibles, l'île comptait 985 embarcations en 2006, réparties comme suit :

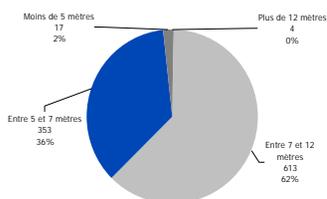
Répartition des embarcations selon le type de navigation

(en nombre d'embarcations et en %)



Répartition des embarcations selon leur taille

(en nombre d'embarcations et en %)



Source : Ifremer

L'essentiel des embarcations recensées sur l'île ont recours à la navigation côtière, les sorties au large et excédant 24 heures demeurant l'exception. Selon les données de l'Ifremer, les pêcheurs martiniquais se consacrent généralement à une seule activité¹¹⁸, les navires n'étant pas équipés de manière à favoriser la polyvalence. Aussi, 57,9 % des navires recensés permettent la pose de nasses et de casiers. En 2006, le navire moyen mesure 7 mètres, a environ 14 ans¹¹⁹ et comporte un équipage d'un peu moins de deux personnes. En effet, quelques 61 % des marins dénombrés par l'Ifremer (soit 1 147) pratiquent le cabotage. Par ailleurs, près de la moitié des navires ciblent les poissons pélagiques au détriment des espèces benthiques. 149 embarcations sont restées inactives au moins un mois en 2006, portant l'inactivité moyenne par navire à 5,4 mois par an en moyenne.

En 2006, la production de pêche était estimée à 6 300 tonnes pour la Martinique (contre 10 000 tonnes pour la Guadeloupe), pour une valeur d'environ 53 millions d'euros, composée à 95 % de poissons. Cette production est insuffisante au regard de la consommation locale qui est estimée à 15 000 tonnes. Dès lors, les besoins sont couverts par des importations en provenance d'Europe, de Guyane, du Venezuela et des îles voisines de la Caraïbe. La vente directe au consommateur absorbe 70 % de la production locale, le solde étant cédé à des revendeurs (25 %) ou à des mareyeurs. Les grandes et moyennes surfaces vendent essentiellement des produits importés, congelés ou transformés.

L'île compte 8 ports de pêche et 16 Aménagements pour la Pêche d'Intérêt Départemental (APID). La construction, la modernisation et l'entretien de ces ports de pêche et APID relèvent de la responsabilité du Conseil Général. Au cours de l'année 2008, ce dernier a réalisé des opérations sur les ports, les APID et les appontements pour un montant total de 10,8 millions d'euros. Près d'un million d'euros ont été consacrés aux réparations suite au passage des cyclones Dean et Omar. Ces travaux ont notamment permis le dragage du port de Grand Rivière, des études de conception du port de Case Pilote et de l'APID de Poirier à Rivière

¹¹⁸ L'activité dominante est la pose du casier (582 navires concernés), suivie de la ligne trainante et de l'usage d'engins sur Dispositifs de concentration du poisson (DCP).

¹¹⁹ Pour mémoire, les embarcations de la façade atlantique ont un âge moyen de 21 ans et celles de la façade méditerranéenne un âge moyen de 27 ans. À l'inverse, les navires guadeloupéens ont 10 ans en moyenne.

Pilote, la poursuite des travaux de réalisation des infrastructures (construction de la digue) et la poursuite des travaux de réalisation du quai, du terre plein et la reconstruction du musoir de Case Pilote, et la remise en état des appontements de l'Anse à l'Ane, des Trois Ilets, de Bellefontaine et du Carbet.

Cinq ports de pêches concentrent 44,5 % de la flottille : les Anses d'Arlet, le François, Trinité, le Robert et le Vauclin. Selon les données de l'Ifremer, seuls 46 % des navires font usage des infrastructures gérées par le Conseil Général, le solde utilisant des appontements privés ou débarquant directement sur la plage. Si la Martinique comporte un effectif de pêcheurs important (1 877 marins soit 11 % de l'effectif national selon l'Ifremer), la population est vieillissante, les armateurs ayant en moyenne 50 ans (contre 45 ans en Guadeloupe) et les personnes de plus de 60 ans représentant un cinquième de cette population.

Section 3

L'industrie et l'artisanat

Troisième secteur productif en termes de création de richesse (8,1%)¹²⁰, l'industrie martiniquaise, malgré les contraintes liées à l'étroitesse du marché local et aux frais d'approche des intrants, poursuit sa phase de diversification¹²¹, intégrant notamment depuis une dizaine d'années le traitement des déchets et la construction navale. Le secteur concentre 6,3% de l'emploi salarié en 2008, et emploie 7 871 personnes à cette date.

En 2008, selon les données de l'enquête de conjoncture économique de l'edom, l'ensemble du secteur industriel a accusé, après un premier semestre bien orienté, le contrecoup d'un contexte globalement peu porteur. L'ensemble des sous-secteurs industriels s'inscrit en recul, notamment les industries des matériaux de construction et les métiers ayant trait à la chimie et à la parachimie. Par ailleurs, l'industrie agroalimentaire a déploré un courant d'affaires peu vigoureux, en dépit d'une campagne cannière moins en recul qu'anticipé. La filière canne-sucre-rhum a difficilement absorbé les effets du cyclone Dean. En outre, les professionnels du secteur se sont mobilisés autour de réflexions relatives à l'évolution du cadre réglementaire (LODEOM, TVA NPR¹²², aide au fret)¹²³.

1. Structure et présentation du secteur

Depuis près de 15 ans, le secteur industriel s'est engagé dans un processus de diversification qui favorise l'émergence de segments de niche jusque là peu exploités, tel le traitement des déchets, et les activités de substitution à l'importation. La production industrielle ne repose désormais plus exclusivement sur la filière cannière.

¹²⁰ Voir à cet effet la section 2, « Les principaux indicateurs économiques ».

¹²¹ L'industrie s'entend ici hors secteur de la construction. L'analyse des tendances de cette dernière au cours de l'année 2008 est traitée à la section 5. De même, les secteurs de l'énergie et de production et de distribution d'eau potable sont analysés à la section 4.

¹²² Conformément aux dispositions du Code Général des Impôts, les importations et les ventes sont exonérées de TVA dans les départements de la Guadeloupe, de la Martinique et de la Réunion. Seuls sont concernés l'équipement destiné au secteur touristique et hôtelier ainsi que les matériaux de construction, les engrais et les outillages industriels et agricoles. Depuis 1953, ces biens ouvrent droit à déduction comme si la TVA avait été acquittée. La procédure a été notifiée à la Commission européenne et acceptée comme une aide d'État compatible avec le traité instituant la Communauté européenne. Le 13 mai 2009, le projet de Loi pour le développement économique de l'outre-mer (LODEOM) a été adopté. La LODEOM tend à rationaliser les déductions portant notamment sur les achats de matières premières, les entreprises concernées bénéficiant désormais d'une aide au fret.

¹²³ Par ailleurs, le secteur s'est doté d'outils de suivi grâce à la mise en place d'un site internet (www.martiniqueindustrielle.net) et à la publication d'une monographie de synthèse, L'industrie en Martinique en 2007.

LA GESTION DES DECHETS A LA MARTINIQUE¹²⁴

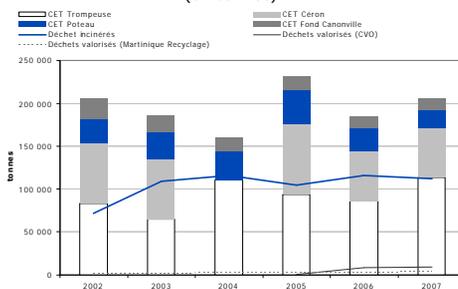
A la Martinique, la gestion des déchets est ordonnée autour des directives du PDEDMA (Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés) géré depuis 2005 par le Conseil Général. D'autres documents règlent la gestion des déchets spéciaux (Plan régional d'élimination des déchets industriels spéciaux) et médicaux (Plan régional d'élimination des déchets d'activités de soins à risque infectieux).

L'équipement industriel destiné au traitement des déchets est moderne et singularise la situation de la Martinique au regard de celle des autres DFA. Ainsi, la Martinique dispose à fin 2008 de l'outillage suivant :

- **5 déchèteries** situées respectivement à Schœlcher, au Vauclin, au Robert, au François et à Fort-de-France (inaugurée en 2008).
- **2 centres de transfert**, respectivement au Marin et au Robert.
- **1 Centre de Valorisation Organique (CVO)** au Robert, comportant une unité de méthanisation capable de traiter 20 000 tonnes de FFOM et une plateforme de compostage d'une capacité équivalente.
- **3 Centres d'enfouissement technique (CET)** à Basse-Pointe, Fort-de-France et Sainte-Luce, d'une capacité respective de traitement de 30, 80 et 70 milliers de tonnes. Si la décharge de Sainte-Luce a été réhabilitée, celles de Fort-de-France et Basse-Pointe sont en cours de réhabilitation.
- **1 centre de tri privé** (Martinique Recyclage) situé à Ducos. En 2008, Martinique Recyclage a réalisé des travaux lui permettant de porter la quantité de déchets triés à 12 000 tonnes après un investissement estimé à 3 millions d'euros.
- **1 usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM)** à Fort-de-France calibrée pour traiter 112 000 tonnes de déchets.

Pour autant, certaines installations industrielles atteignent la saturation (l'UIOM notamment), alors que le CVO n'aura traité que 8 800 tonnes de déchets en 2007. Aussi, l'UIOM envisage la mise en place d'une troisième ligne de fours, afin de traiter 40 000 tonnes d'ordures ménagères supplémentaires. L'investissement correspondant devrait atteindre 50 millions d'euros. Enfin, la construction d'un Centre de stockage des déchets ultimes (CSDU) est envisagée à l'horizon 2011. Ce CSDU permettrait également la valorisation des déchets selon un procédé qui reste à définir. L'investissement envisagé devrait s'élever à 38 millions d'euros.

Le traitement des déchets à la Martinique entre 2002 et 2007 (en tonnes)



Source : Ademe

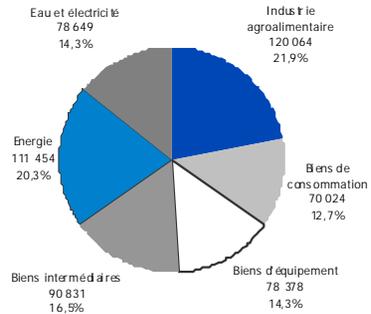
Par conséquent, le taux de valorisation des déchets s'établit à 3,8% pour l'année 2007. Pour mémoire, le PDEDMA envisage que ce taux s'établisse à 30% d'ici 2015. Il s'agit donc de favoriser le tri préalable à la collecte.

1.1 LA PREDOMINANCE DU SECTEUR ENERGETIQUE

L'analyse des comptes économiques définitifs révèle que les secteurs de l'énergie d'une part, l'électricité et l'eau d'autre part demeurent les plus dynamiques au sein du secteur industriel, leur valeur ajoutée progressant respectivement de 17,8 % et de 13,7 %. La valeur ajoutée de ces segments croît de 15,9 % en valeur sur un an pour atteindre 169,5 millions d'euros. Ils concentrent désormais 34,6 % de la richesse générée par la branche industrielle.

¹²⁴ La gestion des déchets à la Martinique est traitée dans la Note Expresse n°58 de l'Iedom. Celle-ci est disponible en téléchargement gratuit sur le site www.iedom.fr.

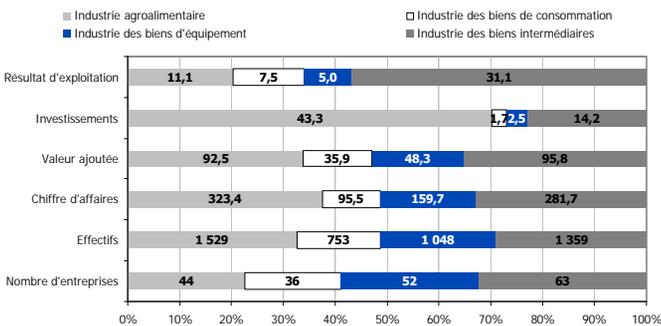
Valeur ajoutée industrielle en 2005 (millions d'euros et %)



Source : Insee, comptes économiques définitifs

L'industrie martiniquaise en 2006

(en % et en valeur : millions d'euros pour l'investissement, la valeur ajoutée, le chiffre d'affaires et le résultat d'exploitation ; unités pour les effectifs et le nombre d'entreprises)



Source : Insee, Enquête Annuelle d'Entreprises 2006

Portant sur 195 entreprises industrielles¹²⁵, la dernière Enquête annuelle d'entreprises de l'Insee estime le chiffre d'affaires du secteur à 860,3 millions d'euros en 2006. Le secteur génère une richesse évaluée à 272,5 millions d'euros et emploie 4 689 salariés. L'industrie agroalimentaire apparaît comme le premier employeur du secteur en 2006, avec près d'un tiers des salariés. En revanche, l'élaboration de biens intermédiaires génère une valeur ajoutée supérieure, et l'essentiel du résultat d'exploitation de la branche. Ce segment est également celui dont le rendement¹²⁶ par salarié est le plus élevé, puisqu'il s'établit à environ 22 800 euros, tandis que celui des autres sous-secteurs s'échelonne entre 4 000 et 10 000 euros par salarié. Avec l'effectif le plus faible, l'industrie des biens de consommation dégage la deuxième marge brute d'exploitation¹²⁷ du secteur. Cependant, ce segment est celui où l'effort d'investissement est le moins intense. A l'inverse, l'industrie agroalimentaire et l'industrie des biens intermédiaires investissent de manière sensible dans le renouvellement de leur appareil productif.

Avec l'effectif le plus faible, l'industrie des biens de consommation dégage la deuxième marge brute d'exploitation¹²⁸ du secteur. Cependant, ce segment est celui où l'effort

¹²⁵ L'EAE porte sur les entreprises industrielles (hors énergie et automobile) et recense les entreprises d'au moins 10 salariés ou ayant un chiffre d'affaire supérieur ou égal à 800 000 euros.

¹²⁶ Le rendement peut être approché par le ratio résultat d'exploitation/nombre de salariés.

¹²⁷ La marge brute d'exploitation est approchée par le rapport du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires.

¹²⁸ La marge brute d'exploitation est approchée par le rapport du résultat d'exploitation sur le chiffre d'affaires.

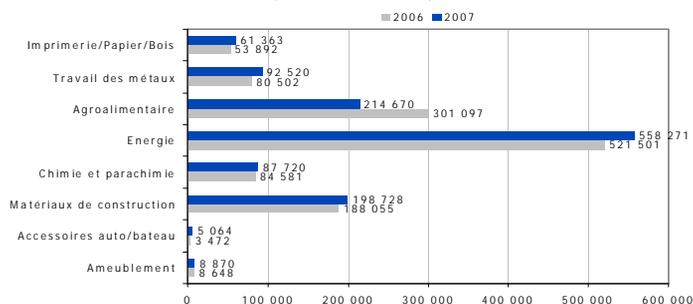
d'investissement est le moins intense. A l'inverse, l'industrie agroalimentaire et l'industrie des biens intermédiaires investissent de manière sensible dans le renouvellement de leur appareil productif. Enfin, les entreprises de fabrication des biens d'équipement se distinguent par la marge brute d'exploitation la plus faible du secteur, de même que le ratio de valeur ajoutée par unité de chiffre d'affaires le moins élevé.

1.2 L'INDUSTRIE A LA MARTINIQUE EN 2007 : BILAN DE L'AMPI

Selon l'enquête de l'Association Martiniquaise pour la Promotion de l'Industrie (AMPI) réalisée auprès de ses 135 adhérents, le chiffre d'affaires du secteur industriel s'élève à 1,2 milliard d'euros en 2007, en recul annuel de 1,2 %.

Chiffre d'affaires de l'industrie en 2007

(en millions d'euros)



Source : AMPI

Cette évolution provient essentiellement d'une évolution défavorable de l'activité de l'industrie agroalimentaire, dont le chiffre d'affaires diminue de 28,7 % sur un an. A l'inverse, les secteurs de l'énergie et de l'élaboration de matériaux de construction connaissent en 2007 une activité toujours soutenue.

Par ailleurs, certaines activités de substitution à l'importation encore minoritaires enregistrent une progression significative ; ainsi, l'industrie de fabrication des accessoires pour bateaux et automobiles voit croître son chiffre d'affaires de 45,9 % sur la même période.

Pour autant, le secteur a procédé à de nouvelles embauches. Les effectifs enregistrent en effet une progression annuelle de 1,5 % notamment tirée par le segment du travail des métaux (+5,9 % sur un an). Aussi, la masse salariale représente-t-elle une proportion croissante du chiffre d'affaires (18,2 % contre 16,2 % en 2006), atteignant 30,5 % du chiffre d'affaires dans le sous-secteur de la fabrication de meubles.

L'année 2008 a été marquée par un certain attentisme de la part des dirigeants d'entreprise. En effet, les dispositions de la LODEOM, dont le projet de loi a été adopté le 13 mai 2009, ont suscité chez ces derniers des interrogations quant au devenir des dispositifs de défiscalisation, du régime de la TVA NPR et de l'aide au fret.

1.3 LE SECTEUR ARTISANAL

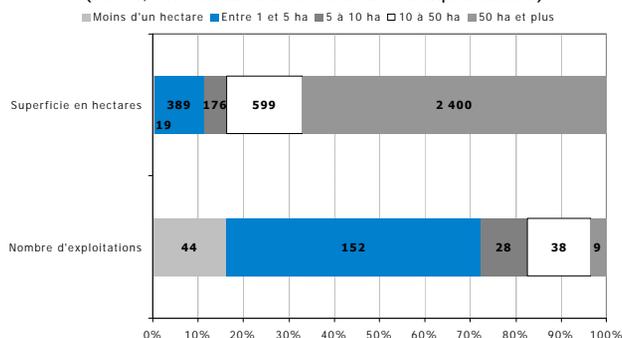
Au 31 décembre 2007, hors secteur informel, la Chambre des métiers recense 9 863 entreprises artisanales. La répartition par branches professionnelles traduit la prépondérance du secteur du bâtiment (48 %), devant les services (28 %), la fabrication (18 %) et l'alimentation (6 %). Avec une densité de 259 entreprises pour 10 000 habitants, l'artisanat martiniquais est essentiellement localisé en zone urbaine. En effet, 45,5 % des entreprises sont implantées dans les quatre communes du centre de l'île.

2. La filière canne – sucre - rhum

Si la campagne cannière 2007 n'a pas pâti des conséquences du passage du cyclone Dean, la mise en terre des plants destinés à la campagne 2008 a été directement impactée. Deuxième culture de l'île, la canne à sucre est cultivée sur 3 583 hectares en 2007. Les deux tiers de la canne à sucre récoltée sont destinés aux distilleries et à l'élaboration de rhum¹²⁹, et le solde à la fabrication de sucre. En 2008, 89 planteurs ont livré leur récolte à la sucrerie du Galion, et 185 ont consacré leur récolte à la distillation.

Répartition des exploitations selon leur superficie en 2007

(en %, en hectares et en nombre d'exploitations)



Source : Direction de l'Agriculture et des Forêts

Plus de la moitié des exploitations consacrées à la culture de la canne à sucre mesurent entre 1 et 5 hectares. A l'inverse, les 9 exploitations d'une superficie de plus de 50 ha recensées concentrent les deux tiers de la surface plantée en canne. En 2008, les producteurs de canne à sucre destinée à l'élaboration du rhum ont obtenu une extension de la sole cannière AOC, portant celle-ci à 4 600 hectares après adjonction de 900 hectares supplémentaires.

Selon le Centre Technique de la Canne et du Sucre, le nombre d'emplois induits directement et indirectement par la filière canne-sucre-rhum est estimé à environ 3 900 en 2008.

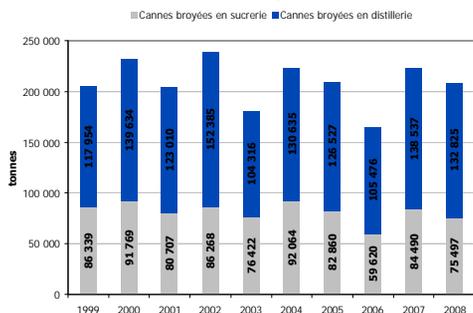
Le secteur anticipait une diminution de la production d'environ 20 % suite au passage du cyclone Dean, d'autant que la récolte 2007 s'était révélée très satisfaisante. Le recul aura été moins marqué que prévu, puisque quelques 208 322 tonnes de cannes à sucre ont été récoltées en 2008 (-6,6% sur un an). Par ailleurs, la richesse saccharimétrique¹³⁰ de la canne s'est inscrite en léger recul : 12,6 grammes de saccharose/100 grammes de canne contre 12,9 grammes un an plus tôt. En outre, à l'exception du tonnage de sucre, la campagne 2008 affiche des résultats supérieurs à la moyenne de longue période (1999-2008).

¹²⁹ La Martinique compte 7 distilleries : Saint-James (Sainte-Marie), Depaz (Saint-Pierre), La Mauny (Rivière-Pilote), Neisson (Carbet), Simon (François), JM (Macouba) et La Favorite (Fort-de-France). Dillon ne constitue plus un site de production depuis 2006, l'activité ayant été reprise par les distilleries Depaz et St James.

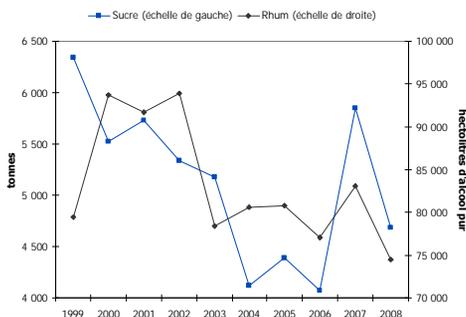
¹³⁰ La richesse saccharimétrique permet de déterminer le coefficient de paiement (CP) ou rendement des cannes à sucre, qui lui-même conditionne le prix de référence pour les cannes livrées à l'usine sucrière du Galion.

Campagnes cannières 1999-2008

Cannes broyées



Production de rhum et de sucre



Source : Centre Technique de la Canne et du Sucre

La sucrerie du Galion, unique établissement de ce type sur l'île, a produit 4 688 tonnes de sucre, en recul annuel de 19,7%. Par ailleurs, la sucrerie du Galion a produit 12 149 hectolitres d'alcool pur (HAP) de rhum traditionnel de sucrerie, et 3 691 HAP de rhum industriel grand arôme. Malgré un coefficient de paiement en léger recul, le prix de référence de livraison en sucrerie est resté stable en 2008 (65 euros par tonnes pour un coefficient de paiement de 8)¹³¹. La production de rhum agricole a atteint 74 537 HAP en 2008, en recul annuel de 6,2 %, portant le rendement de la canne à sucre à 104 litres de rhum par tonne de canne. Les derniers comptes économiques disponibles indiquent que le secteur a généré une valeur ajoutée de 23,6 millions d'euros en 2005, soit 19,6 % de la richesse produite par l'industrie agroalimentaire et 4,3 % de la richesse industrielle. En 2008, la production martiniquaise de rhum a été principalement exportée.

Commercialisation du rhum produit à la Martinique

HAP	2005	2006	2007	2008	Variation annuelle
Exportations	54 938	52 349	52 671	59 399	12,8%
Ventes sur le marché local	22 030	20 326	19 042	12 158	-36,2%
Commercialisation	76 968	72 675	71 713	71 557	-0,2%

Source : Coderum

Le rhum des départements d'Outre-mer bénéficie en effet d'un régime fiscal spécifique afin d'en préserver l'écoulement sur le marché hexagonal. Ce régime, prorogé par l'Union européenne jusqu'au 31 décembre 2009¹³² prévoit l'application d'un taux d'accise réduit sur le rhum traditionnel produit dans les DOM limité à un contingent annuel de 90 000 hectolitres d'alcool pur. Fin 2007, le contingent a été porté à 48 250 HAP annuel à partir de 2008 pour les producteurs martiniquais.

En 2008, les professionnels du secteur ont engagé des actions de diversification à l'étranger en vue d'assurer un meilleur écoulement de la marchandise, tel le rhum JM en Chine ou le rhum Clément aux Etats-Unis. Le secteur a également entrepris une refonte de son image, tel le rhum Saint-Etienne désormais dénommé « HSE » afin d'accéder à des marchés non-francophones.

¹³¹ Le coefficient de paiement s'est élevé à 8,62 en 2008 contre 9,08 en 2007.

¹³² Décision 2002/166/CE du Conseil du 18 février 2002 autorisant la France à proroger l'application d'un taux d'accise réduit sur le rhum « traditionnel » produit dans ses départements d'outre-mer (taux de 835 €/hectolitre contre 1 450 €/hectolitre pour les autres origines).

Section 4

L'énergie, l'eau et l'environnement

Les problématiques liées à la production et la consommation d'énergie et d'eau sont accentuées par la situation insulaire de la Martinique. Outre les difficultés liées à la production de ces ressources, l'île connaît également des contraintes relatives à une prise de conscience croissante des enjeux environnementaux, dans un contexte de risques climatiques et sismiques accrus. Ces préoccupations s'inscrivent également dans les visées européennes et locales (en particulier l'Agenda 21 du Conseil Général et le Plan Régional de Maitrise de l'Energie) de rationalisation de la production et de l'usage d'énergie et d'eau.

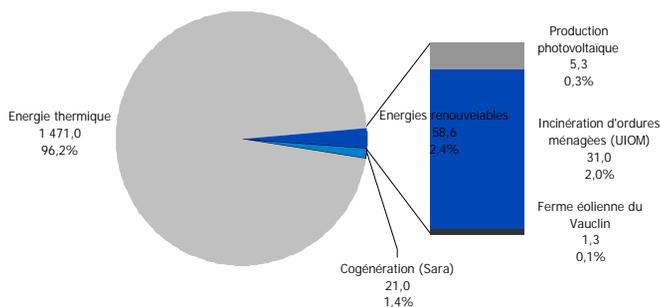
1. L'énergie à la Martinique

1.1 LE POTENTIEL ENERGETIQUE EN RESSOURCES NATURELLES

En Martinique, la capacité de production électrique a atteint 440 mégawatts (MW) en 2008, dont l'essentiel (86,3 %) émane de la centrale thermique d'Electricité de France (EDF) située à Bellefontaine dans le Nord de l'île. La production électrique réelle s'est élevée à 1 529,6 gigawatts/heure (GWh) et provient à 96,2 % d'EDF dont la production repose essentiellement sur l'utilisation d'hydrocarbures importés. En 2008, la production d'EDF s'est élevée à 1 471 GWh (-0,8 % sur un an).

L'île comporte depuis 2007 une nouvelle unité de production électrique, la Compagnie de Cogénération du Galion (CCG). Celle-ci dispose d'une turbine à combustion (TAC) destinée exclusivement à produire de l'électricité en période de pointe et d'une capacité de 40 MW.

Production électrique 2008 en Martinique
(en GWh et en %)



Source : EDF

L'usine d'incinération des ordures ménagères (UIOM) de Fort-de-France et la Société Anonyme de Raffinerie des Antilles (Sara)¹³³ ont, quant à elles, produit respectivement 31 et 21 millions de KWH contre 1 GWh pour la ferme éolienne du Vauclin. Par ailleurs, la production photovoltaïque individuelle raccordée au réseau EDF a généré 5,3 GWh. La part des énergies renouvelables dans la production électrique s'est élevée à environ 2,5 % en 2008, en-deçà des

¹³³ Le paragraphe 1.3 (« Les énergies fossiles ») permet de détailler cette production. Il y apparaît notamment que les 21 GWh recensés plus haut correspondent exclusivement à la partie de la production électrique de la Sara reversée dans le réseau d'EDF.

objectifs européens¹³⁴. Selon les données de la Direction régionale de l'environnement (Diren), l'essentiel des énergies renouvelables provient de l'incinération d'ordures ménagères réalisées au sein de l'UIOM.

Provenance des énergies renouvelables produites à la Martinique
(en Tonnes Equivalent Pétrole)

	2005	2006	2007	Structure 2007	Variation annuelle 2007/2006
Energie hydraulique	5	5	5	ns	-
Energie éolienne	86	86	125	0,7%	45,3%
Energie photovoltaïque	710	998	931	5,4%	-6,7%
Energie solaire	2 197	1 841	2 088	12,2%	13,4%
Autres*	13 994	14 899	14 009	81,6%	-6,0%
Total	16 992	17 829	17 158		-3,8%

*Autres : incinération d'ordures ménagère et usage de la bagasse issue de la canne à sucre notamment.
Source : Diren

La croissance de la production d'énergie solaire peut être rapprochée des mesures d'incitation fiscale en la matière. En effet, les installations connectées au réseau électrique sont éligibles d'une part au programme de rachat de l'électricité d'origine photovoltaïque produite¹³⁵ et d'autre part à la défiscalisation. Aussi, selon les données d'EDF, la production d'énergie photovoltaïque¹³⁶ s'est élevée à 5,3 GWh contre 2,7 GWh un an plus tôt.

Selon les données de l'Agence de l'environnement et de la maîtrise d'énergie (Ademe), le potentiel martiniquais d'énergies renouvelables atteint environ 120 MW dont l'essentiel proviendrait de sources éolienne et photovoltaïque. Les sources d'énergie hydraulique et géothermique sont à l'étude, tandis que la méthanisation des déchets fait l'objet de recherches tant sur le site du Centre de Valorisation Organique que dans le cadre du projet de Centre de Stockage des Déchets Ultimes¹³⁷.

1.2 L'USAGE DE L'ELECTRICITE EN MARTINIQUE

1 529,6 GWh ont été livrés sur le réseau martiniquais en 2008, en progression annuelle de 2,7 %. Près de deux tiers de l'électricité ont été livrés à des clients basse tension, correspondant traditionnellement aux usagers particuliers.

La puissance de pointe n'a cessé d'augmenter : 74 mégawatts en 1985, 201 mégawatts en 2002 et 237 mégawatts en 2008 (+0,9 % sur un an). Cette évolution pourrait provenir du niveau d'équipement croissant des ménages (climatisation, plaques de cuisson électriques etc.).

¹³⁴ D'ici 2010, 21 % de la production européenne d'électricité devra provenir d'énergies renouvelables.

¹³⁵ L'arrêté du 13 mars 2002 fixe à 30 centimes d'euro par KWh le prix de rachat de l'électricité produite via des panneaux solaires. Voir encadré sur la cogénération avec obligation d'achat.

¹³⁶ Il s'agit ici des installations raccordées au réseau électrique, les installations en site isolé n'étant pas comprises dans ce recensement.

¹³⁷ La section 3, « Industrie et Artisanat », aborde la question du traitement des déchets à la Martinique. Par ailleurs, la Note Expresse n°58, disponible en téléchargement gratuit sur le site www.iedom.fr, explore également cette thématique.

Selon les projections d'EDF, la puissance de pointe devrait atteindre 348 mégawatts à l'horizon 2020.

La consommation d'électricité en Martinique (en GWh)

	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Energie facturée basse tension	770,7	835,0	853,4	937,0	963,6*	2,7%
Energie facturée moyenne tension	454,7	470,1	481,9	551,0	566*	2,7%
Energie totale facturée	1 225,4	1 305,1	1 335,0	1 488,0	1 529,6	2,7%

Source : EDF

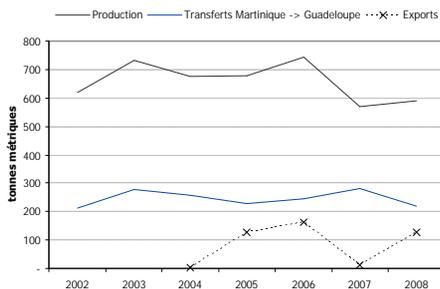
*estimations

1.3 LES ENERGIES FOSSILES

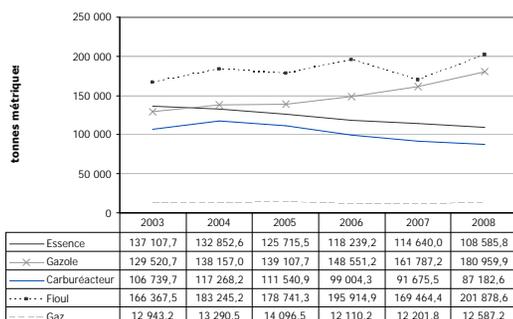
La Martinique importe l'intégralité des hydrocarbures consommés d'Europe du Nord, au rythme de 10 livraisons annuelles. En 2008, la Sara¹³⁸ a raffiné 99,7 % des 591 194 tonnes métriques d'hydrocarbures consommées en Martinique, et a importé le solde. La production de la Sara s'est ainsi élevée à 589,4 milliers de tonnes métriques en 2008, en progression annuelle de 3,4 %.

En 2008, la consommation de carburant a augmenté de 7,5 % sur un an pour atteindre 591,2 milliers de tonnes métriques. Les hausses les plus marquées concernent les ventes de fioul (+19,1 %) et de gazole (+11,9 %). Cette dernière évolution est liée à la poursuite de la désésélisation du parc automobile.

Hydrocarbures : production, transferts vers la Guadeloupe et exports



Les produits pétroliers mis à la consommation



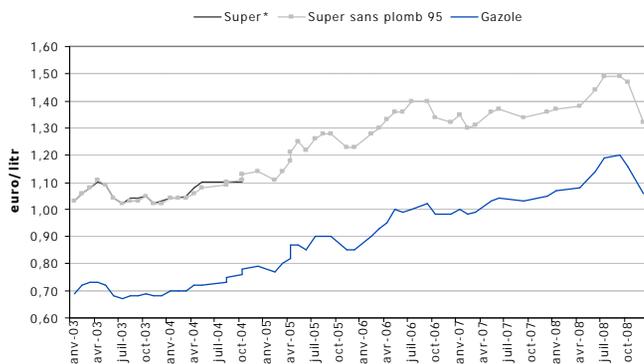
Source : Sara

En Martinique et en Guadeloupe, les prix des produits pétroliers sont administrés. Ils sont revalorisés à chaque arrivage selon une formule d'actualisation qui tient notamment compte de la moyenne des prix pétroliers 10 jours avant et après le départ du port d'embarquement. Par ailleurs, la Sara définit en concertation avec la Préfecture et la Direction régionale de la

¹³⁸ Opérateur privé soumis à des contraintes de service public, l'actionariat de la Sara se décompose comme suit : Total (50 %), Rubis (24 %), Esso (14,5 %) et Texaco (11,5 %).

Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DRCCRF) un niveau de marge annuel. Enfin, le niveau des prix à la pompe dépend également de celui des prélèvements fiscaux gérés par les collectivités locales¹³⁹.

Le prix des produits pétroliers à la Martinique



Source : DRCCRF

* arrêt de la fabrication et de la commercialisation de l'essence plombée le 1^{er} août 2004.

L'administration des tarifs du carburant lisse les évolutions du coût des produits pétroliers, bien que le prix du Brent compte pour deux tiers de la formule appliquée par la DRCCRF pour former les prix à la pompe. Aussi, l'évolution des prix à la pompe dans les DFA a enregistré la baisse du tarif des hydrocarbures bruts avec un effet retard, ce qui a occasionné un mouvement social en Guyane en novembre 2008.

Aussi, le litre de sans plomb reste stable à fin décembre 2008 et se positionne à 1,32 euro par litre, tandis que le gazole enregistre une hausse de 8,2% pour s'établir à 1,06 euro par litre¹⁴⁰.

1.4 LES ENJEUX DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Afin de répondre à des préoccupations environnementales grandissantes et aux enjeux d'une consommation énergétique croissante, d'ici 2010, les 10 moteurs diesel de la centrale thermique de Bellefontaine seront entièrement renouvelés. Cette technologie, moins polluante que la combustion de charbon (600 grammes de CO₂ par KWH contre 800 pour une centrale charbon), permet l'usage éventuel d'autres combustibles tels que le gaz. L'ambivalence de l'installation s'impose à l'heure où un projet de gazoduc est à l'étude entre Trinidad et les Petites Antilles, Martinique comprise. L'investissement nécessaire aux travaux de la centrale de Bellefontaine est estimé à environ 350 millions d'euros. La recherche d'énergies renouvelables pérennes se poursuit. EDF estime qu'en 2020, la part d'énergies renouvelables dans la production d'électricité pourrait s'établir à 30% (tous projets confondus).

La Maîtrise de la demande d'énergie (MDE) constitue le deuxième levier de rationalisation de la consommation énergétique. Elle se fédère autour de deux grands axes : le Programme Régional de Maîtrise de l'Energie (PRME), porté depuis 1998 par la Région, l'Ademe, EDF et l'Europe, et le Contrat de Projet Etat/Ademe/Région pour 2007-2013. Ce dernier transpose le Plan Climat national à la Martinique. Il a pour objectif d'augmenter chaque année

¹³⁹ En mars 2009, un rapport de l'Inspection Générale (« Rapport Bolliet ») soulignait les surcoûts qui apparaissent à tous les stades de la formation des prix des carburants dans les DFA. Ce rapport proposait également des modifications des mécanismes de fixation des prix, afin d'améliorer la transparence et la réactivité vis-à-vis des cours internationaux. Enfin, ce rapport suggère de transférer la responsabilité de l'administration des prix du carburant aux collectivités locales ou à une autorité indépendante.

¹⁴⁰ Pour mémoire, l'évolution annuelle du prix du gazole à fin octobre 2008 atteint +18,4 %.

les économies d'énergie de 15 gigawatts/heure (GWh) et de limiter la croissance de la consommation à moins de 3 % par an. Il prévoit également que la production électrique issue des énergies renouvelables se situerait autour de 78 MW d'ici 2013. Pour ce faire, les outils privilégiés sont de nature fiscale (crédit d'impôt à l'isolation, par exemple) et financière : prêts bancaires bonifiés et écoconditionnalité des aides publiques. Ces initiatives suscitent l'adhésion des ménages : ainsi, entre 2006 et 2008, quelques 22 000 chauffe-eau solaires ont été installés.

2. La question de l'eau à la Martinique

A la Martinique, les contraintes climatiques et les risques cycloniques et sismiques sont autant de défis de la distribution d'eau potable. Si la ressource est abondante (2 milliards de m³ par an), la saisonnalité pluviométrique impose une gestion fine de la distribution d'eau. Il existe en effet deux « saisons » hygrométriques : le carême entre février et mai, où la pluviométrie est faible, et l'hivernage entre juillet et novembre, durant lequel les précipitations sont fortes. Par ailleurs, l'île est scindée en matière de contribution hygrométrique : le Nord de l'île est la zone qui reçoit les précipitations les plus abondantes, pouvant atteindre jusqu'à 7 000 mm d'eau par an, contre 2 000 mm au maximum pour la moitié Sud.

L'EAU EN MARTINIQUE : PRINCIPAUX ACTEURS

Depuis 1996, le **Comité de Bassin** est un organe de concertation en charge de la gestion de l'eau en Martinique, porteur du SDAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux). Il est composé de 33 membres, dont la Préfecture, qui assure la coordination du bassin, et la Direction Régionale de l'Environnement (Diren), chargée du secrétariat technique.

Pour mettre en œuvre les politiques nationales, européennes et le SDAGE, le Comité de Bassin s'appuie sur l'**Office de l'Eau (ODE)**, créé le 10 juillet 2002 et rattaché au Conseil Général. L'ODE est l'équivalent, dans les Dom, des Agences de l'Eau de l'hexagone. Notamment, sur proposition du Comité de Bassin, l'ODE met en place, conformément au principe pollueur-payeur, son programme pluriannuel d'interventions et les redevances. Ses missions sont les suivantes :

- ✓ l'étude et le suivi des ressources en eau, des milieux aquatiques et littoraux, et de leurs usages,
- ✓ le conseil et l'assistance technique aux maîtres d'ouvrages, l'information et la formation pour éveiller une conscience collective autour de l'eau,
- ✓ la programmation et le financement d'actions et de travaux dans le cadre du Programme Pluriannuel d'interventions,
- ✓ conformément à l'article 73 de la Loi sur l'eau et les milieux aquatiques, l'ODE s'est vu confié la mission d'Assistance Technique aux Exploitants de Stations d'Épuration du département (Satese).

Autour de cette gestion organisée par bassin, les **services de l'Etat** assurent des missions spécifiques. La Direction régionale de l'environnement (Diren) veille à la préservation des milieux aquatiques, la Direction de l'Agriculture et de la Forêt aux équipements ruraux, la Direction de la Santé et du Développement Social (DSDS) à la qualité des eaux de consommation, et la Direction Départementale de l'Équipement (DDE) à la qualité du domaine maritime. La Direction régionale de l'industrie, de la recherche et de l'environnement (Dirre) assure le suivi des installations classées.

Les **collectivités locales** sont en charge de l'assainissement et de l'eau potable. Depuis 2002, la plupart d'entre elles sont organisées en intercommunalités afin de regrouper les compétences et de faire des économies d'échelles. Le Conseil Régional et le Conseil Général subventionnent les investissements nécessaires à l'amélioration de la desserte en eau et de l'assainissement. Les intercommunalités en charge de l'eau et de l'assainissement sont les suivantes :

- ✓ le Syndicat des Communes de la Côte Caraïbe Nord Ouest (SCCNO),
- ✓ le Syndicat des Communes du Nord Atlantique (SCNA),
- ✓ le Syndicat Intercommunal du Centre et du Sud de la Martinique (SICSM),
- ✓ la Communauté d'Agglomération du Centre de la Martinique (Cacem).

Les syndicats peuvent maintenir leurs compétences en régie (Odyssey) ou les déléguer à des entreprises privées (SME, filiale de la Lyonnaise des Eaux et de Véolia, SAUR, SMDS).

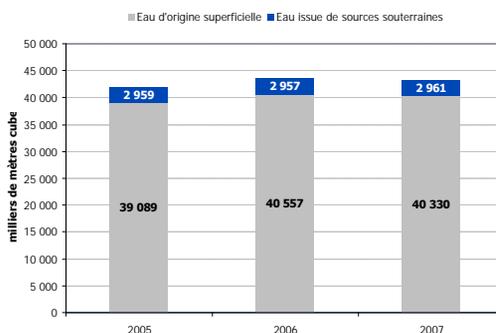
La gestion de la ressource s'opère dans le cadre du programme pluriannuel 2005-2008 piloté par l'Office de l'eau (ODE)¹⁴¹, destiné à évaluer l'état écologique des sources de surface et souterraines et à proposer des mesures destinées à en améliorer la qualité. Ce plan pluriannuel a été étendu sur la période 2008-2010, durant laquelle il sera doté d'un budget de 28,5 millions d'euros. Il prévoit notamment en 2009 la révision du SDAGE, date à laquelle seront également édictées les mesures nécessaires à l'atteinte du « bon état écologique » des sources.

Le programme pluriannuel comporte également un volet destiné à la mise en place d'un Observatoire de l'Eau. Cet outil de collecte et de traitement des données permettra une gestion affinée de la ressource prise dans son ensemble (eau potable, mais également eau de baignade, par exemple). Pour l'heure, une offre de marché a été lancée afin de mettre en œuvre un portail destiné à l'ensemble des acteurs ainsi qu'à l'information du public. Cet outil numérique devrait être disponible au deuxième semestre 2009.

2.1 L'EAU EN MARTINIQUE : PRODUCTION ET DISTRIBUTION

En Martinique, la production d'eau potable provient à 94% d'eaux superficielles, c'est-à-dire des quelques 70 cours d'eau pérennes que compte l'île. Trois cours d'eau, exclusivement dans le quadrant nord-est de l'île, contribuent à plus de la moitié de la production martiniquaise : la rivière Capot (20 000 mètres cube quotidiens), la Grand-Rivière (20 000 mètres cube également) et le Lorrain (10 000 mètres cube par jour). Pour l'année 2007, les chiffres de l'Office de l'eau (ODE) font ressortir une production de 43,3 millions de mètres cube, dont 6,8 % en provenance de nappes souterraines.

Production d'eau potable destinée à la consommation domestique
(en milliers de mètre cube)



Source : Conseil Général

La production d'eau en Martinique s'organise autour de 37 points de captage, dont 4 assurent à eux seuls la distribution de 70 % des volumes.

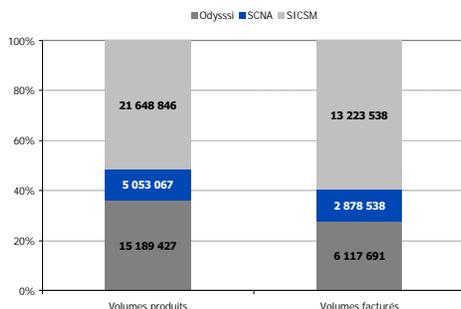
Pour l'ensemble des opérateurs, l'année 2007 s'est soldée par une diminution des volumes facturés en glissement annuel (-4,4 % pour Odyssi, -5,4 % pour la SCNA et -8 % pour le SICSM), probablement en raison des dysfonctionnements observés dans les réseaux à la suite du cyclone Dean.

¹⁴¹ Ce programme s'inscrit dans la lignée de la Directive cadre sur l'eau 2000/60/CE du Parlement Européen, transposée le 21 avril 2004 au niveau national.

En 2007, la production d'eau potable était répartie comme suit :

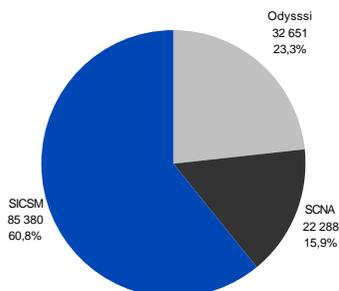
Volumes produits et facturés par opérateur en 2007

(en mètres cubes et en %)



Nombre d'abonnés par prestataire en 2007

(en nombre de compteurs et en %)



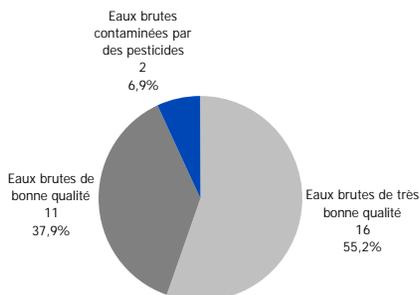
Source : ODE

Nota : les données de la SCCNO ne sont pas disponibles pour l'année 2007.

Il existe par ailleurs 29 unités de traitement, réparties en trois filières selon la qualité de l'eau prélevée et le traitement nécessaire. Si 16 stations sont dédiées au traitement d'eaux brutes de très bonne qualité, seuls 8,5 % des volumes traités relèvent de cette catégorie. Par ailleurs, le réseau comporte 3 300 km de tuyaux. Il se révèle parfois fragile en raison de sa vétusté ainsi que des contraintes liées au relief et à la nature des sols. Le réseau se montre sensible aux intempéries, susceptibles de causer des interruptions de distribution d'eau, comme cela a été le cas en août 2007 et plus récemment en mai 2009.

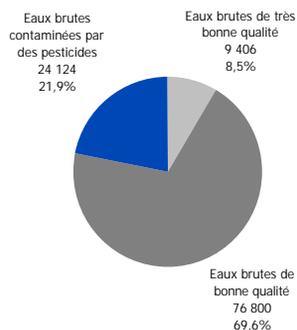
Répartition des stations de traitement selon le type de ressource traité

(en nombre et en %)



Répartition des volumes selon le type de ressource traité

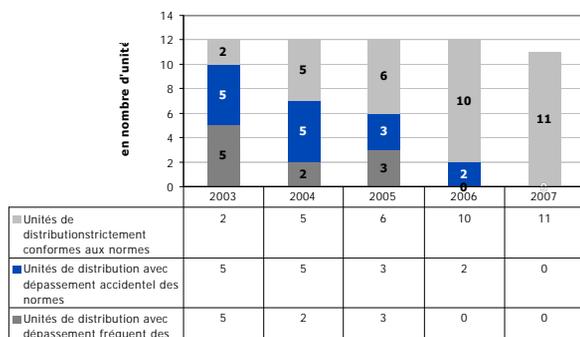
(en mètres cube quotidiens et en %)



Source : Conseil Général

Conformité de l'alimentation en eau potable

(unités de distribution de plus de 10 000 hab. permanents)



Source : DSDS

équivalents-habitants. Selon la Diren, l'île comptait également 32 stations d'une capacité unitaire de 2 000 équivalents-habitants en 2006. Ces dernières pourraient donc traiter les eaux rejetées par 306 000 équivalents-habitants. Dans l'ensemble, cependant, elles sont insuffisamment entretenues et parfois saturées. Leur petite taille est due à la topographie de la région et à un habitat très dispersé (quartiers résidentiels ou lotissements à l'écart des bourgs). A ce titre, selon les dernières données disponibles, 6 500 tonnes de boues issues des stations d'épuration ont été traitées en 2004 et déposées dans les décharges, essentiellement à la Trompeuse, à Fort-de-France, de même que 12 500 tonnes issues de l'assainissement. Sept stations d'épuration destinées à éliminer ces matières de vidange sont prévues d'ici 2010. 40 % des boues pourraient ainsi être valorisés. Trois pistes sont explorées : l'usage agricole, la méthanisation afin de produire de l'électricité, ou le séchage solaire. Les 60 % restants devraient être incinérés.

2.2 L'EAU EN MARTINIQUE : LA CONSOMMATION, LES TARIFS

Selon les données de l'ODE, 140 319 personnes sont abonnées aux services de distribution d'eau, soit une consommation moyenne de 158,4 mètres cube en 2007¹⁴², contre 165 litres en France continentale.

	Fort-de-France	Schœlcher	Morne-Rouge	SCNA	SCCCNO	SICSM	Lamentin	Saint-Joseph
Facture-type hors assainissement (€)	262,8	261,29	240,98	292,84	290,51	292,63	292,63	292,63
Facture-type comprenant l'assainissement (€)	469,2	479,78	324,98	536,6	529,94	512,58	521,86	Nd

Source : ODE

Selon les données de l'ODE pour les années 2007 et 2008, le prix moyen de l'eau s'établirait entre 2,4 euros/mètre³ et 4,2 euros/mètre³ selon que les abonnés bénéficient ou non

¹⁴² Les données transmises par l'ODE et issues du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public sont partielles pour l'année 2007. Ainsi, elles ne comprennent pas les chiffres relatifs au SCCCNO.

de l'assainissement collectif, portant la part de l'assainissement dans le prix de l'eau à 43%. En moyenne, pour l'année 2008, la facture type (autour de 120 mètres cube annuels) se structurerait comme suit.

A la Martinique, 40% des abonnés sont connectés au zonage collectif. Les personnes qui ont recours à un assainissement individuel peuvent avoir l'appui technique des Services publics de contrôle des dispositifs d'assainissement non collectif (SPANC), opérés sur une base communale.

La situation de l'assainissement est préoccupante. Parmi les 60 % d'abonnés ne disposant pas de connexion à l'assainissement collectif¹⁴³, un tiers n'utilise aucun moyen d'assainissement des eaux usées, un tiers a l'usage d'une fosse septique sans épandage, et un tiers utilise un épandage non conforme. En 2008, année internationale de l'assainissement, l'ODE a contribué à la sensibilisation du public. Partenaire de la Caribbean Water and Wastewater Association, l'Office a organisé la mise en place d'un séminaire sur l'eau et l'assainissement en novembre 2008, autour du slogan : « l'eau, c'est la vie. L'assainissement, c'est la dignité ».

¹⁴³ L'ODE estime que 25% des personnes non-raccordées pourraient se connecter à un dispositif collectif, ainsi que le Code de la Santé Publique leur en fait obligation dans les deux ans après installation du réseau. Le raccordement au réseau d'assainissement relève de l'autorité du maire.

Section 5

La construction

L'année 2008 est caractérisée par une conjoncture terne dans le secteur de la construction, comme en témoigne la baisse de l'ensemble des indicateurs et les réponses des chefs d'entreprise du secteur interrogés dans le cadre des enquêtes de conjoncture réalisées par l'IEDOM. Alors que la majorité de la population est locataire, les logements collectifs composent l'essentiel de l'habitat individuel. La réorientation du dispositif de défiscalisation en faveur du logement social, inscrite dans le projet de Loi pour le Développement Economique de l'Outre Mer (LODEOM), a provoqué un attentisme certain dans l'ensemble du secteur au cours de l'année sous revue.

1. Structure et présentation du secteur

Selon les comptes définitifs de l'INSEE, le secteur de la construction a dégagé une valeur ajoutée¹⁴⁴ de 447 millions d'euros en 2005, en hausse de 12 % par rapport à 2004. Il concentre près de 7 % de la richesse de l'île (+0,4 point par rapport à 2004). En 2007, selon les comptes provisoires établis par CEROM¹⁴⁵, la construction a généré une valeur ajoutée de 516 millions d'euros, en hausse de 3 % par rapport à 2006, portant la part du secteur à 6,8 % du PIB régional.

Selon l'INSEE¹⁴⁶, 4 791 entités évoluent dans le secteur, soit 10 % de l'ensemble composant le tissu productif martiniquais. Plus des trois quarts des entreprises réalisent des travaux de construction spécialisés¹⁴⁷ alors qu'une entreprise sur cinq construit des bâtiments. Bien que disposant d'un effectif généralement plus important, les entreprises de génie civil ne représentent qu'une part marginale du total (2 %). Selon l'Enquête Emploi 2008 de l'INSEE, le secteur de la construction concentrait 9 450 salariés (+4,6 % par rapport à 2007).

En 2008, 924 entreprises ont régulièrement déclaré leurs salaires à la CCPBTP¹⁴⁸. Parmi celles-ci, plus de huit entreprises sur dix emploient moins de 10 salariés. Elles représentent les deux tiers de la masse salariale. Le nombre d'entreprises a augmenté de 3 % en 2008 (1 % en 2007). La masse salariale, qui avait augmenté de 12% entre 2006 et 2007, est en baisse de 2% sur la période sous revue, malgré une hausse des effectifs de 2 % (contre 7 % en 2007).

¹⁴⁴ Le détail de la structure économique se trouve au chapitre II, section 2 : les comptes économiques.

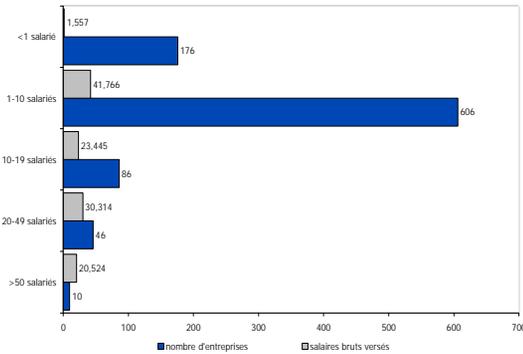
¹⁴⁵ Le partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre Mer) réunit l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD.

¹⁴⁶ Répertoire SIRENE au 01/01/2008.

¹⁴⁷ Cette division comprend la construction de parties de bâtiments et d'ouvrages de génie civil ou la préparation de site, ainsi que les travaux d'achèvement et de finition.

¹⁴⁸ Sur un total d'environ 1 200 entreprises adhérentes actives.

Entreprises et salaires (nombre et millions d'euros)



Source : Caisse de Congés Payés du BTP (CCPBTP)

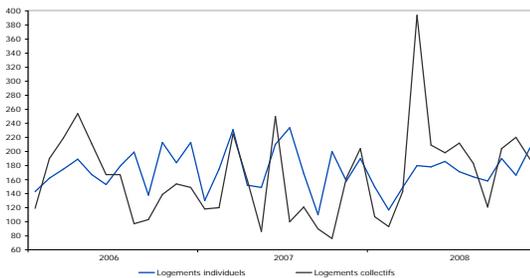
Ces évolutions peuvent être rapprochées du retournement conjoncturel qui a débuté dès la fin du second trimestre de l'année sous revue. De plus, le nombre des effectifs salariés¹⁴⁹, qui s'établit à 5 853 en décembre 2008, sous-estime la dégradation de l'emploi dans le secteur. En effet, le personnel mis à disposition par les entreprises de travail temporaire n'est pas soumis à déclaration à la CCPBTP, alors qu'il aurait été le premier touché par la réduction de l'activité¹⁵⁰. La diminution de l'emploi salarié au cours des trois derniers trimestres 2008 serait de l'ordre de 1 500 personnes.

2. L'activité du secteur en 2008

Le retournement conjoncturel observé dans le secteur est confirmé par les résultats des enquêtes de conjoncture¹⁵¹. En effet, les soldes d'opinions des chefs d'entreprise relatifs au niveau d'activité, aux charges et à la trésorerie, se sont nettement dégradés au cours de l'année sous revue. Cette évolution défavorable est exprimée par l'ensemble des sous secteurs.

Le nombre d'attestation du Consuel est un indicateur statique de la construction. En effet, il permet d'avoir une approximation assez précise, avec un effet de retard, du nombre de constructions nouvelles, et donc des permis de construire délivrés.

Attestations de conformité électrique délivrées par type de logement



Source : Consuel

Le nombre d'attestations de conformité électrique délivrées par le Consuel a augmenté de 12% entre 2007 et 2008. Cette tendance favorable est toutefois contrastée selon le segment observé. En effet, le nombre d'attestations délivrées à des logements collectifs a augmenté de 32%, alors que celui des logements individuels a diminué de 4%.

Ces évolutions sont toutefois à nuancer. Les craintes découlant des nouvelles dispositions inscrites dans la LODEOM ont poussé certains promoteurs à accélérer la finalisation de plusieurs programmes immobiliers, ce qui peut expliquer le pic du nombre d'attestations

¹⁴⁹ Selon la CCPBTP, les artisans et manœuvres du secteur sont estimés entre 1 500 et 2 000 personnes. L'emploi total (intérimaires et personnels des collectivités compris) est évalué à environ 10 000 personnes.

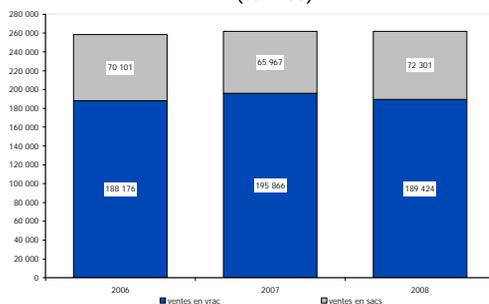
¹⁵⁰ Cette évolution a été signalée par les chefs d'entreprise interrogés par l'enquête de conjoncture réalisée par l'IEDOM.

¹⁵¹ Le détail se trouve en annexe 1.

électriques pour les logements collectifs observé au cours du premier trimestre ainsi que leur croissance globale sur l'année.

Production et ventes de ciment (tonnes)

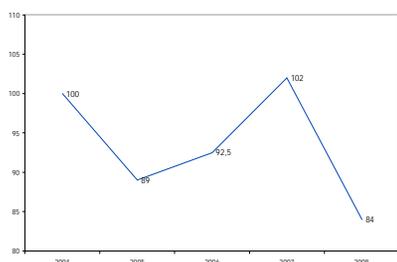
Après deux années de hausse, en 2006 et 2007 (respectivement +11,5 % et 1,3 %), la production de ciment en Martinique s'inscrit en baisse pour la première fois depuis 2005 (-0,5 % par rapport à 2007). Les ventes de ciment en vrac ont diminué de 3 % sur la période sous revue, après une augmentation de 4 % en 2007. A l'inverse, les ventes de ciment en sacs ont augmenté de 10 % en 2008.



Source : Ciment Antillais

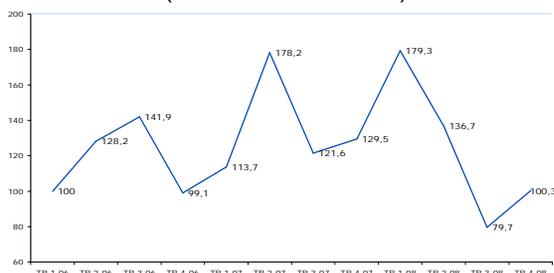
Cette dernière évolution peut être en partie rapprochée des besoins issus des dégâts occasionnés sur le littoral par la houle ayant frappé la Martinique en octobre 2008 lors du cyclone Omar.

Ventes annuelles de bitume (indice base 100 en 2004)



Source : SEBTPAM¹⁵²

Evolution du chiffre d'affaires trimestriel des transporteurs d'enrobé (indice base 100 en 2006)



Source : CCPBTP

Les ventes de bitume sont un indicateur de la commande de travaux routiers. Après deux années de hausse consécutive (+4,6 % en moyenne annuelle), elles ont chuté de 17,6 % entre 2007 et 2008. Cette évolution est confirmée par l'évolution du chiffre d'affaires des transporteurs d'enrobé. Ce dernier a atteint son plus faible niveau depuis 2006 au cours du 3^e trimestre 2008. Il s'inscrit en recul de 9 % en moyenne annuelle par rapport à 2007, et de 44 % entre le premier et le dernier trimestre de l'année sous revue, en dépit d'un gain de 20 points au cours du 4^e trimestre.

Ces évolutions confirment le retournement conjoncturel du secteur à partir de la fin du 1^{er} trimestre de l'année sous revue, et mettent en exergue le ralentissement et le manque de visibilité en matière de commandes, tant privées que publiques, exprimé par les professionnels dans le cadre des enquêtes de conjoncture de l'IEDOM. En effet, les projets recensés (la Maison de la Mère et de l'Enfant, le câble sous marin MCN, la place de la Savane à Fort de France) sont pour la plupart en phase d'achèvement en 2008.

¹⁵² Syndicat des entrepreneurs en BTP de Martinique.

Par ailleurs, selon le Club Bati-Contrôle, le secteur a été confronté à une recrudescence des tensions de trésorerie. Entre mai 2007 et janvier 2009, le nombre d'impayés recensés par les négociants en matériaux de construction a augmenté de 61%. De son côté, le montant global des impayés s'est inscrit en hausse, passant de 4,9 à 8,5 millions d'euros. Parallèlement, le montant moyen des impayés a, quant à lui, progressé de 8%.

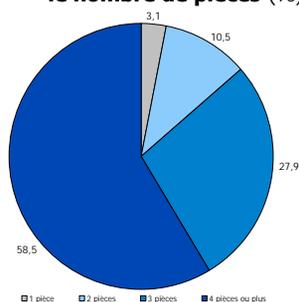
3. Le logement

3.1. LOGEMENT PRIVE

L'INSEE dénombrait 182 781 logements lors de la dernière enquête de recensement en 2006 (soit 27 048 unités¹⁵³ de plus qu'en 1999), dont 84% sont des résidences principales et 4% des résidences secondaires. Plus d'un logement sur dix était vacant en Martinique. Parmi les 153 742 résidences principales recensées, deux tiers étaient des maisons et un tiers des appartements. Cette proportion est demeurée stable sur la période sous revue. Selon les dernières données disponibles, 55,4% des ménages martiniquais étaient propriétaires en 2006, contre 57,6% en 1999. Près de 40% des ménages étaient locataires, soit 3 points de plus qu'en 1999. L'ancienneté moyenne des locataires dans leur logement était estimée à 15 ans, comme pour la France. Celle des propriétaires atteignait 20 ans (contre 19 ans en France hexagonale), contre 7 ans pour les locataires (contre 8 ans en France hexagonale).

Depuis 1999, l'évolution du parc de logement (+17 %) a été beaucoup plus rapide que celle de la population (+4,6 %). D'un point de vue structurel, ce phénomène peut s'expliquer par le mouvement de décohabitation en Martinique. En effet, 2,6 personnes occupent une même habitation en 2006, contre 2,9 en 1999 et 3,9 en 1982. Du point de vue conjoncturel, le dispositif de défiscalisation a pu favoriser la multiplication des programmes immobiliers entre 2003 et 2006.

Répartition des résidences principales selon le nombre de pièces (%)



Source : INSEE

Alors que la part des petites résidences (une ou deux pièces) n'a pas évolué entre 1999 et 2005, la part des résidences de 3 pièces ou plus a diminué de trois points sur la période sous revue.

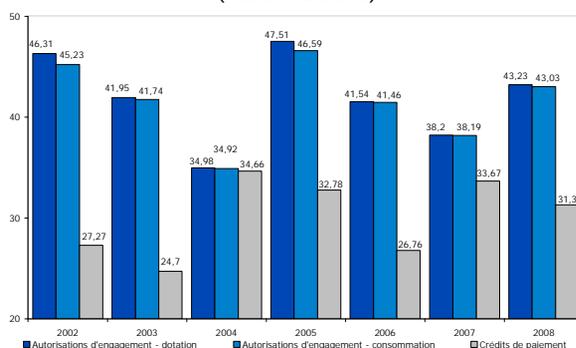
Le nombre moyen de pièces pour les résidences principales, selon les dernières données disponibles, ressort à 3,7 (contre 3,8 en 1999). Il s'élève à 4 pièces pour les maisons, en baisse de 0,1 par rapport à 1999, contre 3,1 pour les appartements (3,4 en 1999).

¹⁵³ Selon l'INSEE, le nombre de total de logement s'établissait à 182 781 en 2007 contre 155 733 en 1999.

3.2 LOGEMENT SOCIAL

Après trois années de baisse consécutive, les autorisations d'engagement de la Ligne Budgétaire Unique augmentent de 13% en 2008, pour s'établir à 43,2 millions d'euros en dotation. Les autorisations d'engagement consommées s'élèvent à 43 millions d'euros, en hausse de 12%. A l'inverse, les crédits de paiement s'inscrivent en baisse de 7% sur la même période, pour s'établir à 31,3 millions d'euros.

La LBU¹⁵⁴ en Martinique
(millions d'euros)



Source : DDE

Subventions moyennes versées par l'Etat en 2008 pour le logement social

Logements locatifs sociaux (LLS)	27 000 €
Logements d'urgence	12 000 €
Logements locatifs très sociaux (LLTS)	33 500 €
Résidences sociales	20 000 €
Logements évolutifs sociaux diffus	23 000 €
Logements évolutifs sociaux groupés	29 000 €
Rehalulos	820 €
Aide à l'amélioration de l'habitat	24 000 €
Aide à l'amélioration de l'habitat post-Dean	30 000 €

Source : DDE

Les logements sociaux sont gérés par trois sociétés anonymes d'HLM en Martinique: OZANAM, SIMAR et SMHLM. En 2008, sur les 367 logements sociaux supplémentaires financés, deux tiers concerneraient des logements locatifs sociaux et un tiers des logements locatifs très sociaux¹⁵⁵. Ils sont répartis comme suit : deux tiers pour la SIMAR, un quart pour la SMHLM et moins d'un dixième pour OZANAM.

Parallèlement, selon les dernières données disponibles de la DDE, sur les 157 logements évolutifs sociaux (LES) groupés¹⁵⁶ programmés, 57 logements ont été livrés.

De nombreux travaux d'amélioration de l'habitat ont également été effectués en 2008. Sur 739 logements engagés au titre de l'Aide à l'Amélioration de l'Habitat, 637 ont été rénovés. L'Agence Nationale d'Amélioration de l'Habitat a rénové 288 logements en 2008, auxquels s'ajoutent 318 logements de la cité Bon Air. Le montant des engagements de l'ANAH s'élève à 6,3 millions d'euros, soit 3% de plus que l'année précédente. Les réhabilitations de logements HLM au titre du programme Rehalulos ont concerné 558 logements.

Le parc locatif social total en Martinique s'établit à 26 830 logements, répartis de manière équilibrée entre chaque bailleur social (SIMAR, SMHLM et OZANAM).

¹⁵⁴ Dans les Départements d'Outre mer, la totalité des aides de l'Etat au logement est inscrite dans une Ligne Budgétaire Unique (LBU). Celle-ci concourt ainsi à la construction de logements neufs, à l'accession sociale à la propriété et à l'aide à l'amélioration de l'habitat.

¹⁵⁵ L'attribution de l'une ou l'autre des catégories est établie en fonction des revenus des demandeurs.

¹⁵⁶ Les LES sont des logements sociaux accessibles à la propriété.

La Martinique est confrontée à un retard en matière de logements sociaux, accentué par la difficulté à maîtriser le prix du foncier et à l'équiper à des coûts raisonnables. Les besoins sont importants, tant du fait de la décohabitation, de l'état du patrimoine ancien que du niveau des loyers dans le parc privé. Néanmoins, les nouveaux dispositifs inscrits dans la LODEOM¹⁵⁷ visent à redynamiser le secteur.

3.3 LES AIDES AU LOGEMENT

En 2008, l'aide au logement, versée par la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), représente une enveloppe de 105,3 millions d'euros. Alors que le nombre de bénéficiaires a augmenté de 2,4 % par rapport à 2007, le montant des prestations s'est accru de 5,2 %. L'allocation de logement à caractère familial (ALF) représente 70,6 % des aides octroyées pour un montant de plus de 74 millions d'euros (+3,7 %), versés à 21 853 bénéficiaires (+0,4 %). L'allocation de logement à caractère social (ALS) a été versée à 14 208 bénéficiaires (+5,8 %), pour un montant total de 30,7 millions d'euros (+9,1 %). L'Allocation d'Installation Etudiante (ALINE) versée s'élève à 46 755 euros en 2008, en baisse de 56,6 % sur la période sous revue. Enfin, la CAF a versé 145 064 euros au titre de l'allocation de logement aux associations.

¹⁵⁷ Au titre de la LODEOM, l'Etat s'engage en Martinique à augmenter ses dotations budgétaires pour répondre à la demande et financer la hausse de la construction de logements sociaux. Ceux-ci bénéficieront également d'un dispositif de défiscalisation.

Section 6

Le commerce

En 2005, les services marchands génèrent la richesse la plus importante. Avec une valeur ajoutée de 856,6 millions d'euros¹⁵⁸ (dont 174,7 millions d'euros pour le commerce automobile), le commerce s'est établi à la deuxième place au sein du segment des services marchands. Le secteur a détruit de la valeur en 2005 (-1,7 % contre +4,5 % en 2004). Les premières indications suggèrent également une tendance défavorable pour l'année 2007, durant laquelle le commerce stricto sensu s'est inscrit en recul de 0,5 % sur un an. Par ailleurs, le secteur commercial employait 18 985 salariés au 1^{er} janvier 2008, et constituait le quatrième employeur de l'île en concentrant 15,1 % de la force de travail.

L'année 2008 aura été marquée par l'ouverture en décembre d'un nouveau centre commercial dans le chef-lieu du département. Le centre Perrinon s'étend sur 24 000 mètres carrés, dont 13 000 dédiés aux commerces. Lors de l'inauguration, 15 points de vente ont ouvert leurs portes, et 30 emplacements supplémentaires seraient toujours disponibles. Cet équipement s'inscrit dans le grand projet de ville de Fort-de-France. La construction du centre commercial s'est étendue sur quatre années et comprend également un parking de 390 places (mis en service en 2007).

Selon l'enquête de conjoncture économique de l'ledom, après un premier semestre bien orienté, le secteur commercial s'est fait l'écho de la morosité générale. Le commerce automobile a pâti de cette tendance, avec un nombre d'immatriculations de véhicules neufs en recul de 5,9 % sur un an à fin décembre 2008 (après +4 % en 2007). A l'inverse, la grande distribution demeure sur un trend positif, enregistrant sur la même période une croissance de chiffre d'affaires estimée à 13,5 %. Néanmoins, les deux hypermarchés ouverts en 2007 étant toujours en phase d'expansion, cette progression doit être appréhendée avec recul.

1. Structure et présentation du secteur

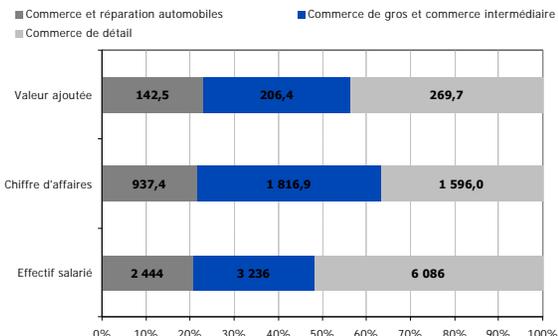
1.1 VALEUR AJOUTEE, EFFECTIFS ET RENTABILITE

En 2006, le commerce de gros ressort comme le sous-secteur le plus performant. Il totalise un chiffre d'affaires de 1,8 milliard d'euros, soit 41,8 % du courant d'affaires réalisé dans le secteur commercial dans son ensemble. C'est également le segment qui consent l'effort d'investissement le plus soutenu (43,1 % du total des investissements). Il bénéficie par ailleurs du meilleur rendement par salarié. Ses salariés dégagent en effet 63,7 milliers d'euros de valeur ajoutée par poste, contre 58,3 milliers d'euros dans le commerce automobile et 44,3 milliers d'euros dans le commerce de détail.

¹⁵⁸ L'analyse détaillée des comptes définitifs se trouve dans la section 2 : « Les principaux indicateurs économiques ».

Emploi et performances dans le secteur du commerce en 2006

(en millions d'euros pour le chiffre d'affaires et la valeur ajoutée, en nombre pour les effectifs, et en %)



Source : Insee – Enquête Annuelle Entreprises 2006

NB : les entreprises retenues sont celles qui emploient plus de 10 salariés ou génèrent un chiffre d'affaires de plus de 800 000 euros.

Avec le résultat d'exploitation le plus élevé (53,8 millions d'euros), les performances du commerce de détail s'inscrivent néanmoins dans la moyenne de celles du secteur. Ce segment est le plus gros employeur commercial puisqu'il salarie plus de la moitié des effectifs recensés. Enfin, le commerce automobile se distingue par une meilleure rentabilité d'exploitation : le ratio résultat d'exploitation/chiffre d'affaires atteint 4,3 %, contre 3,4 % pour le commerce de détail et 2,9 % pour le commerce de gros. Il emploie en moyenne 18 salariés par entreprise.

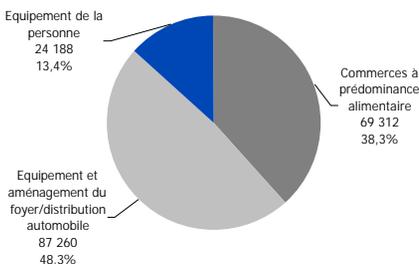
1.2 EVOLUTION DES SURFACES COMMERCIALES EN 2008

En 2008, la Martinique comptabilise 180 760 m² dédiés au commerce. Par rapport au dernier recensement effectué par la Direction générale de la Consommation, de la Concurrence et de la Répression des Fraudes (DGCCRF) au 1^{er} juin 2007, l'île s'est dotée de 6 918 m² supplémentaires, accroissant sa surface commerciale de 4 %. Pour mémoire, les projets d'extension ou de création de nouveaux magasins portaient sur 10 585 m² à fin 2007.

Les commerces consacrés à l'équipement du foyer et à la distribution automobile forment près de la moitié du tissu commercial (48,3 %). Au sein de ce groupe, le bricolage reste prédominant, avec plus d'un tiers des commerces concernés, et il voit croître sa surface commerciale de 3,4 % sur un an. Le déséquilibre géographique demeure dans ce segment : 83,6 % des surfaces concernées se situent dans la zone Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique¹⁵⁹ (Cacem). Les hypermarchés et supermarchés totalisent 38,3 % des surfaces commerciales, soit 69 312 m², en progression annuelle de 3,4 %.

Répartition des surfaces commerciales

(en m² et en %)



Source : DGCCRF

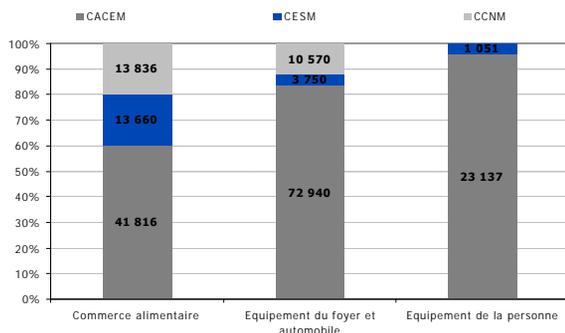
En 2008, les hypermarchés connaissent la hausse la plus importante (+6,6%) et représentent désormais 53,8% de la grande distribution alimentaire. Avec quatre enseignes (Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price), le maxidiscompte représente 40,7 % de la surface dévolue aux supermarchés, à comparer à 36,3 % en 2007. Bien que les commerces alimentaires se concentrent majoritairement dans le centre de l'île (60,3% de la surface totale), le déséquilibre géographique est moins prégnant que dans le secteur de l'équipement du foyer et de l'automobile.

¹⁵⁹ La Cacem s'étend sur les territoires de Fort-de-France, du Lamentin, de Schœlcher et Saint-Joseph.

Enfin, les grandes surfaces dédiées à l'équipement de la personne, à la culture et aux loisirs demeurent minoritaires. Avec 24 188 m², elles représentent 13,4 % des surfaces recensées (contre 13 % l'année précédente). Elles enregistrent néanmoins la croissance annuelle la plus marquée (+7,6 %).

Répartition des surfaces commerciales par zone géographique en 2008

(en m² et en %)



La prédominance de l'agglomération Centre s'affirme à nouveau en 2008. Le segment de l'équipement de la personne y est particulièrement sujet, puisque 95,7 % de ses commerces se situent dans la zone Cacem, et qu'aucun n'est implanté dans le nord de l'île. En raison du maillage de petits commerces de proximité, le segment alimentaire apparaît comme le plus équilibré.

Source : DGCCRF

Sigles : CACEM : Communauté d'agglomérations du centre de la Martinique ; CCNM : Communauté de communes du nord de la Martinique ; CESM : Communauté de l'espace sud de la Martinique.

Les projets approuvés en Commission départementale d'équipement commercial (CDEC) devraient voir les surfaces commerciales de l'île augmenter de 52 658 m² en 2009. Plus de 40 % de ces projets concerneraient le commerce alimentaire, tandis qu'un tiers viserait à accroître les surfaces dédiées au bricolage. Dans un souci d'harmonisation du maillage commercial, 62,8 % des projets à prédominance alimentaire devraient se situer en dehors de la Cacem, répartis à parts égales entre le Sud et le Nord de l'île.

2. Les principaux sous-secteurs commerciaux en 2008

2.1 LA GRANDE DISTRIBUTION

Le secteur de la grande distribution concentre les entreprises en libre-service dont les surfaces commerciales dépassent 300 m². Le commerce à dominante alimentaire comprend les supermarchés (entre 300 et 2 500 m²) et les hypermarchés (à partir de 2 500 m²). Par ailleurs, les grandes surfaces spécialisées répondent aux besoins en termes d'équipement du foyer et de la personne, de culture et de loisirs. Les concessions automobiles intègrent également ce dernier segment. A la Martinique, la densité commerciale pour 1 000 habitants atteint 474 m², dont 174 m² pour la grande distribution à prédominance alimentaire¹⁶⁰.

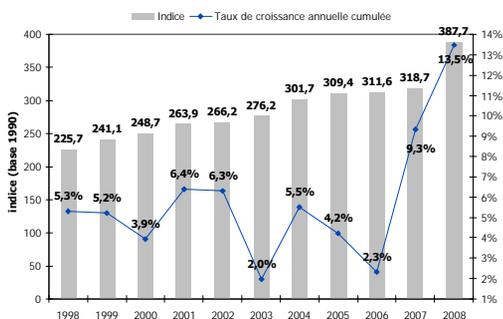
La Martinique compte huit hypermarchés¹⁶¹ parmi les 65 entreprises de la grande distribution alimentaire recensées en 2008. Par ailleurs, le segment des supermarchés

¹⁶⁰ Pour information, le territoire national compte environ 288 m² de grandes surfaces à prédominance alimentaire pour 1 000 habitants (source : Atlas commercial du magazine LSA).

¹⁶¹ Sous enseignes Carrefour, Cora, Géant et Hyper U.

comprend une dizaine d'enseignes animant environ une soixantaine de points de vente. Parmi ces derniers, quatre enseignes de maxidiscompte¹⁶² se partagent 26 magasins.

Hypermarchés : indice de chiffre d'affaires et taux de croissance annuelle



Source : DGCCRF

NB : changement de périmètre en 2007 avec l'adjonction de deux nouveaux hypermarchés.

L'année 2008 est caractérisée par une croissance vigoureuse du chiffre d'affaires des huit hypermarchés de l'île. Cette évolution favorable masque cependant des situations individuelles contrastées. Il est notamment difficile d'isoler l'effet de l'ouverture récente de deux hypermarchés, d'autant que ces deux établissements comptent pour plus du quart de la surface commerciale allouée au segment.

Interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture économique de l'edom, les dirigeants d'entreprises relevant du secteur viennent ainsi tempérer ces bons résultats. Les professionnels du secteur ont exprimé des réserves quant à l'évolution de leur courant d'affaires, en raison de l'attentisme des consommateurs et d'un contexte global peu porteur.

2.2 LE COMMERCE AUTOMOBILE

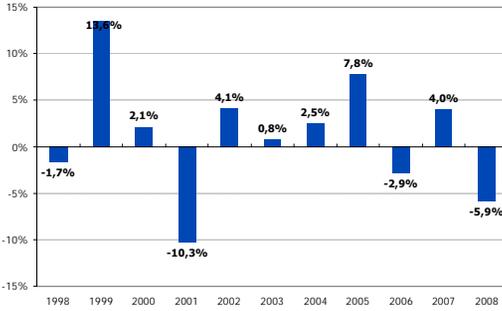
En 2005, le commerce automobile a généré un cinquième de la valeur ajoutée dégagée par le secteur. Selon les estimations de l'Enquête Annuelle Entreprises de l'Insee, il employait 2 444 salariés en 2006 (20,8 % des salariés du commerce). Avec le transfert et l'agrandissement de la concession Peugeot au Lamentin, ce segment concentre désormais plus de 17 000 m², soit 9,5 % de l'ensemble des surfaces commerciales.

16 788 véhicules neufs ont été immatriculés en 2008 (-5,9 % sur un an). Le marché demeure relativement équilibré, les ventes de véhicules de marque étrangère comptant pour 55,5 % du total. Les immatriculations de véhicules particuliers neufs, qui comptent pour 81,5 % du total des ventes, enregistrent un repli de 6,7 %, tandis que les ventes de véhicules utilitaires neufs diminuent de 2 %.

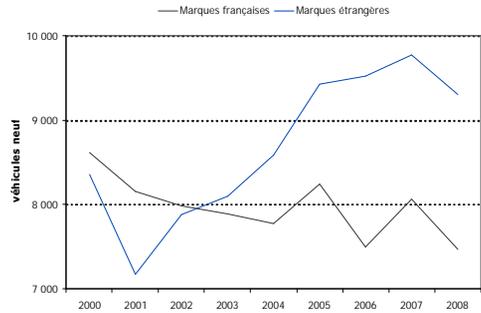
S'agissant des véhicules particuliers neufs, les consommateurs ont privilégié les petites cylindrées, et se sont montrés sensibles à la mise en place du bonus/malus écologique. Par conséquent, les immatriculations de 4x4 représentent environ 12 % du total en 2008 contre 15 % en 2007. Par ailleurs et malgré le renchérissement du prix des hydrocarbures de nature à rapprocher les prix de l'essence sans plomb et du gazole, la diésélisation du parc automobile s'est poursuivie : les véhicules particuliers motorisés au gazole comptent désormais pour 46,5 % des immatriculations en 2008, contre 19 % en 2000.

¹⁶² Sous enseignes Ecomax, Ed, Franprix et Leader Price.

Taux de croissance annuelle des ventes de véhicules neufs (en %)



Nombre d'immatriculations de véhicules neufs



Sources : Préfecture – AAA

Selon l'Insee, le marché de l'occasion a stagné en 2008. Seuls 23 575 véhicules ont été échangés, soit 0,4 % de moins que l'année précédente. Les mois les plus propices à ce type d'échanges sont janvier et octobre, périodes de prise de postes. Bien qu'elles gagnent 2 points sur un an, les transactions de véhicules d'occasion se caractérisent à nouveau par une faible « diésélisation » (26 % du parc concerné).

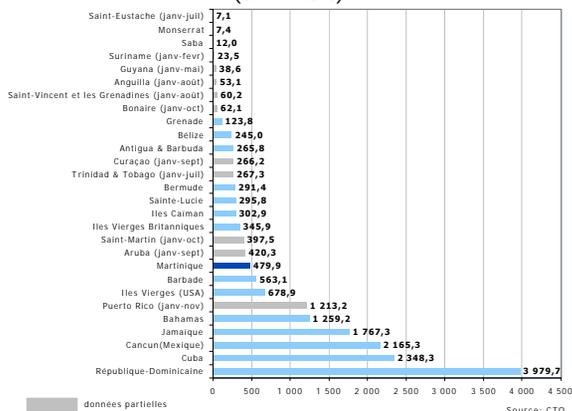
Section 7

Le tourisme

En 2008, la destination Martinique a dû faire face aux effets des chocs exogènes intervenus en 2007 : épidémie de dengue, ouragan Dean, polémiques autour du chlordécone et tremblement de terre. Selon l'association des tour-opérateurs (CETO), ces événements ont conduit à une baisse des réservations de l'ordre de 15% pour la haute saison touristique 2008. En dépit de ces événements, le nombre de touristes reçus à la Martinique demeure stable et s'affiche à 608 652¹⁶³ (+0,2 %).

Sur le plan caribéen, les premières estimations de la Caribbean Tourism Organization (CTO) place la Martinique au 9^e rang des destinations touristiques en 2008, soit une place de mieux par rapport à 2007. Selon cet organisme, 17,9 millions de touristes ont séjourné dans le bassin caribéen, soit -5,9 % par rapport à 2007. Au final, 2,7 % des touristes de la Caraïbe ont visité la Martinique en 2008 contre 2,8 % en 2007. Comparativement, la République Dominicaine et Cuba concentrent 35,3 % des touristes caribéens avec 6,3 millions de visiteurs en 2008.

Nombre de touristes dans la Caraïbe
(en milliers)



Les résultats de l'enquête de conjoncture menée par l'ledom auprès des professionnels du tourisme ont, tout au long de l'année 2008, ont laissé apparaître une atonie de l'activité malgré une légère reprise de la croisière. Cette orientation défavorable s'est traduite par une dégradation du taux d'occupation de l'hôtellerie.

Face à ce constat, les acteurs de la filière et l'Etat se sont mobilisés. A ce titre, le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer, Yves Jégo, a annoncé la mise en place d'un plan d'action global visant à redynamiser le secteur. Il s'agit de définir un schéma de développement touristique pour clarifier l'offre et déterminer une stratégie nouvelle. Pour cela, un projet de réduction des prix des billets d'avion entre la métropole et les DOM¹⁶⁴, la mise en place d'une plate forme de promotion et de commercialisation en ligne ainsi que l'alignement des procédures de délivrance de visas dans l'Outre-mer sur celles de la Métropole ont été initiés en 2008.

Dans le même temps, les professionnels du secteur ont renouvelé ou mis en place de multiples partenariats en vue de diversifier l'offre et d'améliorer la fréquentation. A ce titre, le Comité martiniquais du tourisme (CMT) a reconduit sa convention avec Air France et prorogé

¹⁶³ Premières estimations du Comité Martiniquais du Tourisme (CMT).

¹⁶⁴ Lors de la présentation de la stratégie de croissance pour l'Outre-mer, Messieurs Yves Jégo et Patrick Karam, délégué interministériel à l'égalité des chances des Français d'Outre-mer, ont proposé de mettre en place une « charte d'engagement volontaire ». Celle-ci vise, pour les compagnies aériennes signataires, à proposer 15 % de leur capacité en classe économique au tarif le plus bas applicable hors promotion.

son partenariat avec Air Caraïbes¹⁶⁵. Il a également conclu un partenariat avec la centrale de réservation d'Auchan pour la promotion de l'offre martiniquaise, par le biais de la commercialisation de voyage à forfait. De son côté, le Conseil Régional a conclu un partenariat avec la LIAT pour la commercialisation d'une offre multi-destinations (la Dominique, Sainte-Lucie et la Martinique).

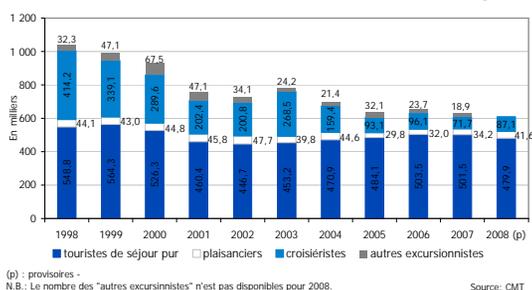
Par ailleurs, en collaboration avec la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Martinique (CCIM) et les collectivités locales¹⁶⁶, le CMT a attribué à 33 entreprises¹⁶⁷ du secteur, le label « Qualité Tourisme : Martinique, Fleur des Caraïbes » afin d'améliorer la lisibilité de l'offre touristique de qualité.

D'autre part, la société Ailes Martinique a initié la venue de Tour-opérateurs chiliens. Cette opération a pour but de présenter les atouts de l'île afin d'assurer une meilleure promotion de la destination.

7.1 STRUCTURE ET PRESENTATION DU SECTEUR

Selon les données provisoires, en 2008, la Martinique a accueilli 608 652 touristes, soit 38,7 % des passagers recensés à l'aéroport international Aimé Césaire.

Evolution du nombre de touristes à la Martinique¹⁶⁸



A périmètre constant (hors autres excursionnistes), la fréquentation globale de l'île demeure stable à +0,2% par rapport à 2007. De même, entre 1998 et 2008, le nombre de touristes a diminué de 3,6% en moyenne par an. Néanmoins, l'évolution par catégorie de touristes est plus contrastée. Si la croisière et la plaisance affichent de bons résultats, le tourisme de séjour s'inscrit en repli.

Les différentes catégories de touristes :

Les **excursionnistes** séjournent **moins de 24 heures dans l'île** : ce sont en majorité des croisiéristes. Les **autres excursionnistes**, arrivent en avion ou par navettes maritimes entre la Martinique, la Guadeloupe et Sainte-Lucie.

Les **touristes de séjour** demeurent au moins **24 heures dans l'île**. Leur mode d'hébergement peut être l'hôtel, les gîtes ruraux ou chez l'habitant : **touristes de séjour pur**, ou encore sur leurs bateaux lorsqu'il s'agit de **plaisanciers**.

¹⁶⁵ L'accord entre le CMT et Air Caraïbes prévoit la mise à disposition par la compagnie : de billets d'avion, des offres tarifaires et un certain nombre de kilos pour les bagages. En contrepartie, le CMT s'engage à soutenir le financement des campagnes d'Air Caraïbes pour la Martinique.

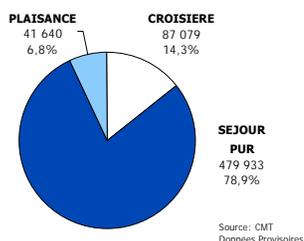
¹⁶⁶ Le Conseil régional de la Martinique, le Conseil général et les Communautés de Communes.

¹⁶⁷ Le label a distingué 11 hôtels, 15 restaurants et 7 entreprises de loisirs.

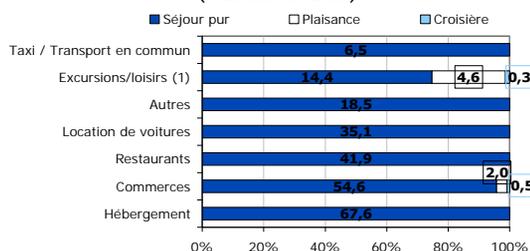
¹⁶⁸ Les données de 2008 sont provisoires et ne comprennent pas les autres excursionnistes.

Les touristes de séjour (séjour pur et plaisance) composent l'essentiel de la fréquentation touristique de l'île (85,7 %), soit 521 573 personnes en 2008, en diminution de 2,6 % sur un an. Parallèlement, après un recul annuel marqué en 2007 (-25,4 %), le secteur de la croisière se redresse et suit une progression annuelle de 21,5 % selon les chiffres du CMT. De son côté, la Dircilec¹⁶⁹ fait part d'une amélioration de 14,7 % du nombre de croisiéristes entre 2007 et 2008.

La clientèle touristique en 2008



Dépenses touristiques globales en 2007 (millions d'euros)

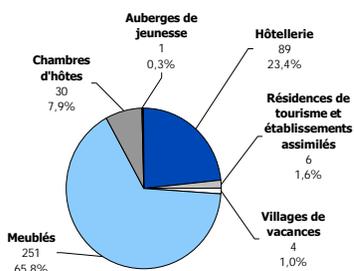


(1) Pour les croisiéristes, le poste "excursions / loisirs" regroupe les excursions et les transports
Source: CMT

Selon les derniers chiffres disponibles¹⁷⁰, les dépenses des touristes s'élevaient à 245,9 millions d'euros en 2007. Les touristes de séjour totalisaient 238,6 millions d'euros, les plaisanciers 6,6 millions et les croisiéristes 0,7 million d'euros. La dépense moyenne d'un touriste de séjour atteignait à 475,78 euros, celle d'un plaisancier à 192,80 euros contre 10,32 euros pour un croisiériste.

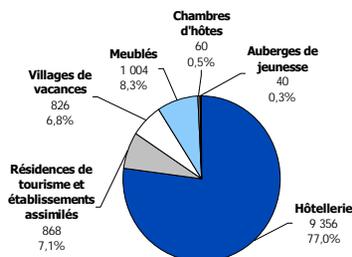
Offre d'hébergement touristique au 1^{er} janvier 2008

En nombre d'établissements et en %



Source : Insee

En nombre de lits et en %



Source : Insee

En 2008, 381 établissements et 12 154 lits composaient l'offre d'hébergement soit respectivement -54,4 % et -30,2 % par rapport à 2007. Les structures hôtelières¹⁷¹ concentraient 26,0 % du nombre total d'établissements et 90,9 % du nombre de lits disponibles.

¹⁶⁹ Dircilec : Direction Interrégionale du contrôle de l'Immigration et de la Lutte contre l'Emploi des Clandestins.

¹⁷⁰ L'absence des données sur les dépenses de touristes pour l'année 2008, au moment de la rédaction de cette note, conduit à réaliser le développement sur la base des données 2007.

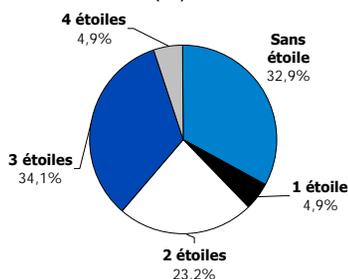
¹⁷¹ Les structures hôtelières regroupent l'hôtellerie, les villages de vacances et les résidences de tourisme ou autres établissements assimilés.

7.2 L'HOTELLERIE ET LA RESTAURATION

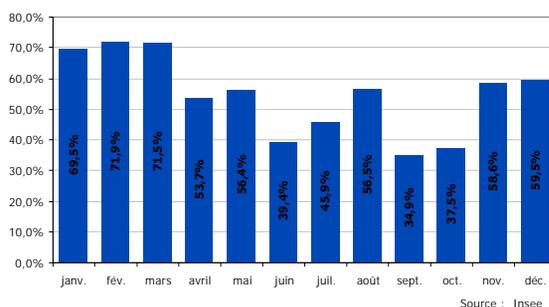
7.2.1 Les structures hôtelières

Au 1^{er} janvier 2008, l'offre hôtelière classée de la Martinique se composait de 89 établissements, pour 9 356 lits. Selon les données de l'enquête de fréquentation hôtelière réalisée par l'Insee, le taux d'occupation moyen pour 2008 s'est établi à 54,6 % contre 59,6 % sur la même période en 2007.

Offre d'hébergement hôtelière
(%)



La fréquentation des hôtels en 2008
(taux d'occupation en %)



Source : Insee - enquête de fréquentation hôtelière

Source : Insee

Au niveau du groupement des professionnels du séjour de la Martinique (Ziléa), le bilan de 2008 s'est avéré morose. Les 26 structures hôtelières membres de l'organisation¹⁷² ont enregistré une baisse de 18,2 % du nombre de clients par rapport à 2007. Au final, le taux d'occupation des hôtels s'est établi à 57,3 % en 2008 contre 64,8 % en 2007.

L'année 2008 aura été marquée par la fermeture de 4 hôtels : la Plantation Leyritz, le Kalenda Resort, le Domaine de Sainte-Marie et l'hôtel Anchrage de Sainte-Anne¹⁷³. Toutefois, en dépit du contexte difficile, l'hôtellerie a poursuivi ses efforts de restructuration pour moderniser l'offre et répondre aux attentes de la clientèle. Ainsi, l'hôtel Marouba du Carbet a renforcé la formation de son personnel. Plus de 30 collaborateurs ont été formés à l'anglais, à l'accueil et aux tendances culinaires. Par ailleurs, le Club Méditerranée les Boucaniers a entrepris des travaux de rénovation pour un montant de 2 millions d'euros. Parallèlement, deux nouvelles structures 3 étoiles ont vu le jour : la Villa Saint-Pierre dans la ville éponyme (9 chambres et 20 couverts) et l'hôtel Cap Macabou au Vauclin (48 chambres et 250 couverts).

7.2.2 Les gîtes ruraux

L'offre de gîtes ruraux est par nature très diversifiée. En Martinique, 219 gîtes sont homologués « Gîtes de France ». Les éléments disponibles laissent apparaître une activité en retrait en 2008 quel que soit l'indicateur retenu. Le chiffre d'affaires a accusé un repli de 7,3 % sur un an pour s'établir à 267 686 euros, le nombre de nuitées s'est également inscrit en baisse de 8,4 % pour atteindre 71 508.

¹⁷² Ziléa regroupe essentiellement des établissements de la grande hôtellerie : 3 étoiles, 4 étoiles et villages vacances.

¹⁷³ La fermeture de ces établissements représente une perte de plus de 600 chambres.

	2004	2005	2006	2007	2008	2008/2007
Nombre de gîtes	287	249	237	231	219	-5,2%
Nombre de semaines de location	3 980	3 685	3 395	3 584	3 214	-10,3%
Nombre de personnes hébergées	7 552	7 044	8 309	7 182	6 464	-10,0%
Taux d'occupation	32,2%	32,1%	33,7%	39,5%	35,2%	-4,3 points

Source : Association martiniquaise pour le tourisme en espace rural (Amater)

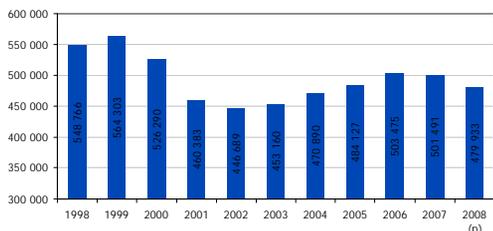
En 2008, l'activité des gîtes de Martinique a souffert de la conjonction d'évènements intervenus au quatrième trimestre 2007. A l'image de l'ensemble du secteur, les répercussions médiatiques de l'épidémie de dengue, de l'ouragan Dean et des polémiques autour du chlordécone ont impacté l'activité. Selon l'Amater¹⁷⁴, de nombreux clients¹⁷⁵ ont fait jouer leur assurance annulation sur la période. Ces évènements sont venus grever la trésorerie du secteur déjà fragilisée par une chute de la fréquentation depuis plusieurs années.

7.3 LA CLIENTELE TOURISTIQUE

7.3.1 Les touristes de séjour

En 2008, la clientèle de séjour (soit 85,7 % du nombre de touristes) s'est établie à 521 573 touristes, dont 41 640 plaisanciers, et a accusé un repli de 2,6 % sur un an.

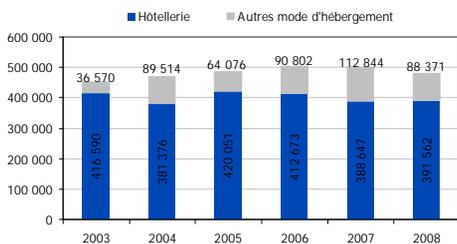
Evolution du nombre de touristes de séjour pur en Martinique



Source: CMT

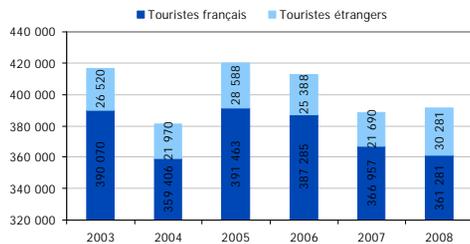
Hors plaisanciers, le nombre de touristes de séjour s'est affiché en deçà du seuil symbolique de 500 000. Il s'élève à 479 933 et se replie de 4,3 % sur un an. En 2008, 81,6 % des touristes de séjour ont opté pour un hébergement dans l'hôtellerie. Selon l'enquête de fréquentation hôtelière de l'Insee, la durée moyenne de séjour s'est établie à 5,2 jours contre 5 jours en 2007.

Mode d'hébergement des touristes de séjour



Sources: CMT / Insee - Enquête de fréquentation hôtelière / Calculs Iedom

Nombre de touristes de séjour dans l'hôtellerie



Source: Insee - Enquête de fréquentation hôtelière

Le marché français demeure le principal marché émetteur avec 92,3 % des clients de l'hôtellerie accueillis en Martinique. Afin de diversifier la clientèle martiniquaise de nombreuses

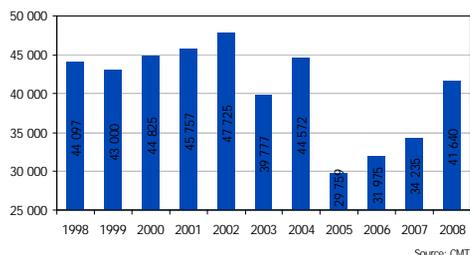
¹⁷⁴ Association martiniquaise pour le tourisme rural

¹⁷⁵ La clientèle des gîtes est essentiellement constituée de familles et de seniors.

initiatives ont été mises en place, notamment à destination des marchés sud-américain et canadien. Par ailleurs, en dépit de l'arrêt, le 5 avril 2008, de la liaison Fort de France/Atlanta assurée par Delta Airlines, d'autres partenariats ont été initiés. A ce titre, une liaison directe vers le Canada devrait être assurée au cours de l'année 2009¹⁷⁶.

7.3.2 Le tourisme de plaisance

Evolution du nombre de plaisanciers à la Martinique



En 2008, 41 640 plaisanciers ont pris port d'attache à la Martinique, soit une augmentation de 21,6 % sur un an. Le nombre de plaisanciers suit une croissance continue depuis 2005 pour revenir à un niveau proche de celui enregistré en 2004.

Pour faire face à cet accroissement et accompagner les équipements nautiques, des travaux d'amélioration au port de plaisance du Marin¹⁷⁷ ont été engagés. Ces travaux visent à

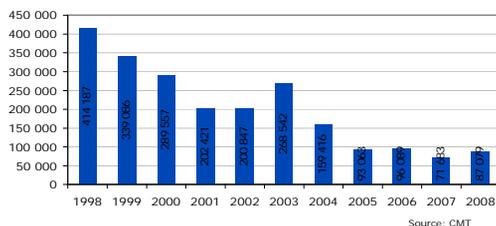
réaliser 4 500 m² de bâtiments d'accueil et de service destinés à accueillir les entreprises du site. De plus, le port du marin a obtenu le label « Pavillon Bleu »¹⁷⁸ en 2008. Cet écolabel récompense et valorise les ports de plaisance qui réalisent des efforts en matière d'environnement.

Par ailleurs, lors des discussions menées dans le cadre de la LODEOM, le Secrétaire d'Etat à l'Outre-mer envisageait de réduire le taux de défiscalisation de 70 à 50% et d'allonger la durée d'exploitation obligatoire des bateaux concernés.

7.3.3 Les croisiéristes

Pour la quatrième année consécutive aucun navire n'a fait escale en Martinique entre mai et septembre 2008.

Evolution du nombre de croisiéristes à la Martinique



Néanmoins, la filière a bénéficié d'une réelle vigueur au cours du 4^e trimestre qui se traduit par une amélioration de la fréquentation (+14 %) et du nombre d'escales (34 contre 29 au cours du 4^e trimestre 2007). Sur l'ensemble de l'année, l'île a accueilli 87 079 croisiéristes (+21,5 % sur un an) et une centaine d'escales.

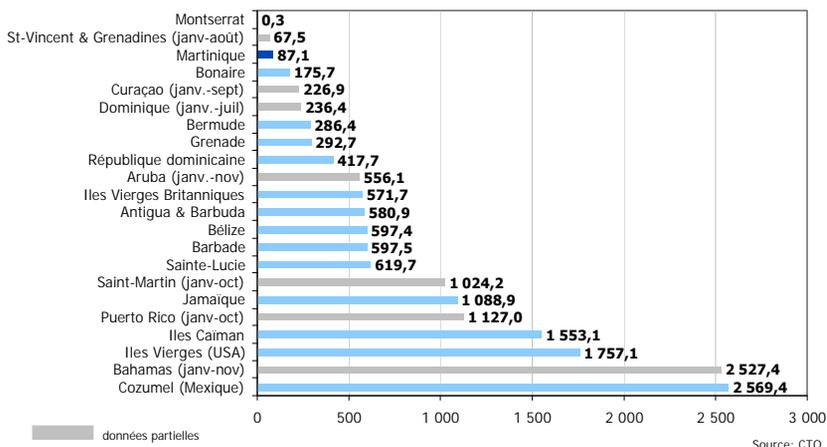
¹⁷⁶ La compagnie Air Canada devrait assurer des vols directs hebdomadaires à partir du 4 juillet 2009. Cette action s'intègre dans la démarche de diversification des flux touristique. La compagnie CORSAIR mettra à disposition un A319 et assurera pour le compte d'Air Canada la commercialisation des vols.

¹⁷⁷ Les travaux s'inscrivent dans la 3^e phase d'aménagement du Port et représentent un investissement de 12 millions d'euros.

¹⁷⁸ Le label « Pavillon-Bleu » est attribué sur une base volontaire, annuelle, positive et évolutive à partir de quatre grandes familles de critères : l'éducation à l'environnement, la gestion du site, la gestion des déchets et la gestion de l'eau et du milieu.

Le constat de reprise se traduit notamment par l'arrivée, au cours du mois de décembre de deux nouveaux bateaux : le Bleu de France (700 passagers) et le Ventura (3 600 passagers). De plus, le groupement de tourisme de croisière (GTCM) et les responsables locaux de la croisière ont tenu des réunions de travail destinées à promouvoir l'île et à engager les pourparlers qui pourraient permettre à la Martinique de devenir la tête de ligne de ces deux navires.

Nombre de croisiéristes dans la Caraïbes (en milliers de passagers)



Au niveau caribéen, la situation de la Martinique en 2008, s'est avérée plutôt favorable. En effet, avec près 17 millions de croisiéristes dans la zone, l'activité s'inscrit en repli de 3,1 % par rapport à 2007.

Ainsi, même si l'activité s'est stabilisée à Sainte-Lucie (+1,5 % en 2008 contre +69,7 % en 2007), d'autres destinations ont subi les effets de la contraction de la fréquentation observée dans la zone : -7,7 % à la Jamaïque, -9,5 % aux Iles Caïman, -13,7 % à Antigua et Barbuda...

Structure du tourisme de croisière en 1998 et 2008



Entre 1998 et 2008, la destination Martinique a perdu 326 351 croisiéristes. Outre cette forte diminution (-78,8%), la structure du marché s'est profondément modifiée. En effet, en 1998, les Etats-Unis constituaient le principal marché émetteur avec 71,5% de croisiéristes contre 17,7% en 2008. Dorénavant, la part la plus importante de croisiéristes provient de l'Europe (58,9%, en 2008) alors qu'elle ne concentrait que 11,9% en 1998.

Section 8

Les transports

L'année 2008 est caractérisée par une conjoncture terne dans le secteur des transports. Dans un contexte de crise mondiale, les activités aéroportuaires ont connu une évolution défavorable de leur activité. Seuls certains segments de l'activité portuaire ont enregistré de bonnes performances, quoique relatives, sur l'année.

1. Structure et présentation du secteur

En 2008, le secteur des transports dénombrait 2 384 entités sur un total de plus de 46 000 entreprises composant le tissu productif martiniquais selon le répertoire SIRENE de l'INSEE¹⁷⁹. La répartition au sein du secteur est inégale : 88 % d'entre elles sont des entreprises de transport terrestre, 4 % évoluent dans le transport maritime, 1 % dans le transport aérien et 7 % proposent des services auxiliaires de transport. Les entreprises de transport sont généralement de petite taille. Elles comptent 3,2 salariés en moyenne sachant que 83 % d'entre elles n'ont aucun salarié.

Selon les comptes définitifs de l'INSEE¹⁸⁰, le secteur a dégagé une valeur ajoutée de 216,6 millions d'euros en 2005 (-0,8 % par rapport à 2004). Il représente 3,3 % de la valeur ajoutée totale, et y contribue à hauteur de -0,03 point (0,21 en 2004). Les dernières estimations disponibles, effectuées grâce à l'outil CEROM¹⁸¹, établissent la valeur ajoutée du secteur à 234,1 millions d'euros en 2007, soit 3,1 % de la richesse totale.

Selon la dernière Enquête Annuelle Entreprises¹⁸² (INSEE), le secteur des transports comptait 83 entreprises de plus de 10 salariés en 2006 (soit 5 % du nombre total d'entreprises recensées) pour un effectif salarié de 1 877 personnes (6 % du total). Le secteur réalisait un chiffre d'affaires de 315 millions d'euros à cette date et concentrait 3,9 % de la valeur ajoutée globale. Ce secteur concentrait 1,4 % de l'effort total d'investissement.

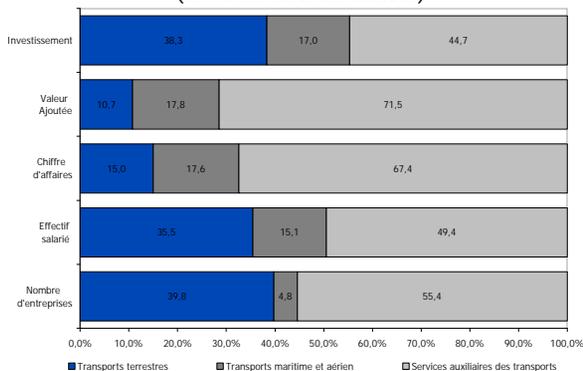
¹⁷⁹ Au 01/01/2008.

¹⁸⁰ Le détail de la structure économique se trouve au chapitre II, section 2 : les comptes économiques.

¹⁸¹ Le partenariat CEROM (Comptes Economiques Rapides de l'Outre Mer) réunit l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD.

¹⁸² Les entreprises concernées par l'enquête sont celles qui emploient au moins 10 salariés ou qui réalisent un chiffre d'affaires de plus de 800 000 euros.

Caractéristiques du secteur Transports par sous-secteur (en % du total du secteur)



Source : INSEE, Enquête Annuelle Entreprises 2006¹⁸⁴

En Martinique, la valeur ajoutée dégagée par le secteur (3,9 %) est deux fois moindre qu'en Guadeloupe (7 %). La répartition du nombre d'entreprises entre sous secteurs est semblable, mais les sous secteurs des transports maritimes et aériens y sont davantage représentés en Guadeloupe, tant en effectif salarié (36,8 %) qu'en chiffre d'affaires (58,9 %)¹⁸³.

2. Le transport routier

La Martinique est le moins étendu des départements d'outre mer (1 128 km²). Mais paradoxalement, il s'agit également de celui dans lequel la proportion de ménages possédant au moins une voiture est la plus élevée. Ces deux facteurs, conjugués à la concentration de zones d'emploi et la périurbanisation autour de la capitale régionale, entraînent une véritable saturation du réseau routier. En effet, l'agglomération-centre concentre les deux tiers de la population, mais aussi trois emplois sur quatre, les deux grandes infrastructures de transport (port et aéroport) et la grande majorité des administrations publiques, alors qu'elle s'étend sur moins du tiers de l'île.

Le réseau routier de la Martinique comporte plus de 2 000 km de voies. Le réseau national, du ressort du Conseil Régional depuis 2003, s'étend sur environ 340 km. Au niveau départemental, la Martinique possède 75 routes pour un total de 632 km, dont deux tiers en campagne et un tiers en agglomération, y compris la Rocade de Fort de France (12 km). Au cours de l'année 2008, deux nouvelles gares routières ont vu le jour. La gare routière du François a nécessité un investissement de 0,47 million d'euros, financés à part égale par l'Europe et le Conseil Général. La gare routière du Vauclin a, pour sa part, coûté 1,2 million d'euros, répartis à hauteur de 32 % pour l'Europe et 68 % pour le Conseil Général. Cette dernière est en cours d'achèvement.

2.1 LE PARC AUTOMOBILE

Selon le Ministère de l'Équipement, le parc automobile martiniquais compte 204 917 voitures particulières de moins de 15 ans au 1^{er} janvier 2008 (+2,6 % par rapport à 2007). Plus des deux tiers du parc automobile martiniquais sont composés de véhicules ayant une puissance administrative de moins de 6 chevaux. Les véhicules utilitaires sont estimés à 35 943

¹⁸³ Cette caractéristique est due au fait que les sièges sociaux des compagnies aériennes sont davantage basés en Guadeloupe qu'en Martinique.

¹⁸⁴ Les Services auxiliaires des transports complètent la chaîne des transports. Sont regroupées dans cette division les unités produisant des services rendus à des tiers : manutention, entreposage du fret, services rendus par les différentes infrastructures de transport, agences de voyages et organisation du transport de fret.

unités (+3,2 %). Parmi ceux-ci, 94 % sont des camions et camionnettes, 3 % sont des autobus et autocars et 3 % sont des véhicules spécialisés¹⁸⁵.

	2005 (%)			Variation 99/05 (points de pourcentage)	
	Ménages possédant au moins 1 voiture	Ménages possédant 1 voiture	Ménages possédant 2 voitures ou plus	Ménages possédant 1 voiture	Ménages possédant 2 voitures ou plus
Martinique	70,6	49,4	21,2	2,7	3,9
Guadeloupe	65,4	46,3	19,1	2,4	4,6
Guyane	55,3	39,4	15,9	-2,3	2,0
La Réunion	69,1	49,8	19,3	0,5	5,4
France (yc DOM)	80,1	47,5	32,7	-1,3	2,8

Source : INSEE

habitants d'Île de France, mais parmi les plus faibles de l'ensemble du territoire national. Le nombre de ménages possédant une voiture a augmenté de 2,7 points depuis le dernier recensement. Les ménages possédant deux voitures ou plus représentent un cinquième de l'ensemble, en hausse de près de 4 points sur la même période.

Après une évolution favorable en 2007 (+4 %), le nombre total d'immatriculations s'est inscrit en repli de près de 6 % en 2008¹⁸⁶. Le nombre de véhicules particuliers immatriculés s'est réduit de 6,7 % et celui des véhicules utilitaires de 2,0% par rapport à 2007.

L'agglomération foyalaise, et plus largement le centre de l'île¹⁸⁷, concentrent la grande majorité du trafic routier dans la mesure où y est rassemblée une large part de la population, des administrations publiques et des grandes surfaces. Selon les dernières estimations du Conseil Régional de Martinique, plus de 110 000 véhicules convergent ainsi quotidiennement vers l'agglomération foyalaise et ses proches environs, et le trafic routier s'accroît à un rythme de 4 % par an. Face à ces évolutions, le transport collectif est devenu un enjeu prioritaire tant du point de vue du développement économique que de celui de l'environnement.

2.2 LE TRANSPORT COLLECTIF

Le territoire martiniquais est desservi par 73 lignes interurbaines, dont 47 de taxis-collectifs et 26 d'autocars. Fort de France et les villes adjacentes bénéficient d'un réseau de 47 lignes de bus, dont une trentaine intra-urbaines, régi par la société d'économie mixte Mozaïk, délégataire de service public. Les lignes de transports collectifs n'ont pas enregistré d'évolution majeure en 2008¹⁸⁸. Le taux d'utilisation des transports en commun en Martinique, est estimé à 14 %.

¹⁸⁵ Y compris les tracteurs ; de moins de 20 ans.

¹⁸⁶ Les détails concernant le type de véhicule sont disponibles Section 6 : Le commerce.

¹⁸⁷ Le centre de l'île est organisé en communauté d'agglomérations, qui regroupe quatre villes : Fort-de-France, Lamentin, Saint-Joseph et Schoelcher, sous la dénomination de CACEM : Communauté d'Agglomérations du Centre de la Martinique.

¹⁸⁸ Pour plus de détails, voir la Note Expresse n°48 de l'IEDOM Martinique : « Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique » - décembre 2007.

Principales caractéristiques des deux lignes de Tram du projet TCSP

1. Pointe Simon à Place Mahault	9,8 km 12 stations intermédiaires Temps de trajet : 19 minutes
2. Pointe Simon à Carrère	12,8 km 14 stations intermédiaires Temps de trajet : 26 minutes

Source : Conseil Régional

Compte tenu d'un développement embryonnaire des transports publics et d'un engorgement croissant du réseau routier en Martinique, le Conseil Régional a initié en 2003 le projet de Transport en Commun en Site Propre¹⁸⁹ (TCSP) dans le but d'améliorer progressivement l'ensemble de l'offre de transports en communs. La réalisation de ce projet est couverte à plus de 80 % par la Région. Le réseau Mozaïk de la CACEM sera relié à ce projet.

Parallèlement, dans le cadre du projet « Pour ma ville » initié par la préfecture en 2007, des propositions et objectifs ont été établis en 2008 en vue d'adapter l'offre de transport collectif aux attentes des usagers et ainsi permettre une réduction de l'utilisation des véhicules privés. L'objectif de ce projet est d'aboutir à une révision du mode de déplacement des habitants en favorisant le désenclavement de certains quartiers. En outre, les transports pourraient devenir polyvalents à l'instar du transport scolaire pouvant également assurer des liaisons classiques de transport en commun.

3. Les activités portuaires

Plusieurs évènements ont marqué l'activité portuaire en 2008 :

- Au mois de janvier, une délégation du port autonome de Dunkerque a visité les installations portuaires de Fort de France. Cette visite a notamment permis un échange entre les deux structures sur les potentialités de développement du port martiniquais dont notamment le transbordement et le trafic de vraciers.
- Au niveau technologique, le port de Fort de France bénéficie désormais d'un système d'information synchronisé de la gestion des escales, qui sera prochainement couplé à celui des marchandises. Le système informatique mis en place au premier trimestre est commun aux divers intervenants du port. Il permet une plus grande efficacité de l'activité. La dématérialisation des opérations a également été mise en place pour les services des douanes.
- Sur le plan social, l'activité a été affectée à deux reprises par des conflits sociaux d'une dizaine de jours chacun. En février, les entreprises de manutention ont fait face à une grève de leurs salariés. Au mois de décembre, les portiqueurs ont entamé un mouvement de grève.
- Au niveau financier, une aide au fret a été mise en place en mai 2008. La Commission Européenne¹⁹⁰ a autorisé la mise en place de cette aide jusqu'en 2013. Le plan de 500 millions d'euros servira à compenser les handicaps (insularité et éloignement) des régions ultrapériphériques.

¹⁸⁹ Les détails concernant ce projet sont disponibles à l'adresse suivante : www.cr-martinique.fr/francais/actu/travaux/tcsp/TCSP.pdf

¹⁹⁰ L'intégralité du texte peut être consultée sur : http://ec.europa.eu/community_law/state_aids/comp-2007/n199-07.pdf

3.1 LES INFRASTRUCTURES ET L'ORGANISATION DU PORT

Septième port français en termes de trafic de conteneurs, le port de Fort de France permet le transport de marchandises, de passagers et la réparation navale. Certifié ISO 9001 V 2000 pour les activités de conteneurs et vrac, il se déploie sur 2,7 km d'est en ouest et sur plus de 30 hectares de terre-pleins, reliant le terminal de croisière de la Pointe Simon au terminal de conteneurs de la Pointe des Grives. Ce dernier présente une capacité de 250 000 Equivalents Vingt Pieds (EVP), répartis sur 16 hectares dont 9 gagnés sur la mer.

Infrastructures portuaires

	Longueur (m)	Hauteur d'eau (m)	Caractéristiques / équipement
Terminal conteneurs de la Pointe des Grives	450	14	Capacité : 250 000 EVP. 3 portiques Low Profile d'une capacité de levage de 40 tonnes.
Ancien Terminal	418	12	Trafic roulier et divers non conteneurisés.
Tableau des Tourelles	83	8 à 11	Marchandises diverses en conventionnel.
Quai des Tourelles (Nord et Sud)	325	11	Trafic de croisière en priorité, marchandises diverses en conventionnel.
Quai de l'Hydrobase	220	12	Marchandises diverses en conventionnel. Un silo et une grue pour la manutention de céréales.
Quai des Grands Cargos	180	9	Trafic de croisière et de marchandises diverses en conventionnel ; provisoirement : trafic de passagers inter-îles.
Quai des Annexes	180	9	Trafic de croisières et de marchandises diverses en conventionnel.
Terminal croisière de la Pointe Simon	270 ¹⁹¹	10	Paquebots : 200m de long au poste ouest, 270m au poste est. 2 postes à quai.
Bassin de Radoub	200	8	Réparation navale, pouvant accueillir des navires de 12 000 à 20 000 tjb ¹⁹² .
Quai Ouest	160	8	Réparation navale à flots ; prochainement trafic de passagers interîles.
Appontement pétrolier et minéralier		17	Capacité : 120 000 tpl ¹⁹³ Approvisionnement en carburés lourds ; importation de clinker et de constituants d'engrais en vrac.

Source : CCIM

Une nouvelle gare maritime, destinée à l'accueil du trafic inter-îles, est en construction sur le Quai Ouest depuis 2006. Elle représente un investissement total de 13,5 millions d'euros, financés à hauteur de 44 % par le FEDER. Cette gare devrait être opérationnelle à compter du second semestre 2009.

Deux instances codirigent le Port de la Martinique :

- L'Etat, autorité portuaire concédante, représenté par la Direction Départementale de l'Équipement, est propriétaire de la structure ;
- La Chambre de commerce et d'industrie de la Martinique (CCIM) est chargée de l'exploitation des outillages publics dont elle a la concession et de l'aménagement du port.

¹⁹¹ Appontement.

¹⁹² tjb : tonnage de jauge brut.

¹⁹³ tpl : tonne de port en lourd.

Plusieurs entreprises privées interviennent également sur le port dans les secteurs de la manutention, de l'acheminement, du transit et du stockage des marchandises. En 2008, quatre agents maritimes, neuf agents consignataires et deux opérateurs¹⁹⁴ étaient recensés par la CCIM.

3.2 LE TRAFIC DE PASSAGERS INTER-ILES¹⁹⁵

Une nouvelle ligne de transport mixte (passagers et fret roulant) de la société « La Compagnie Maritime de la Caraïbe », basée en Guadeloupe, a tenté de s'implanter en Martinique en fin d'année. Le Spirit Star, d'une capacité de 629 passagers et 150 véhicules a effectué sa première rotation entre la Martinique et la Guadeloupe au mois de novembre 2008. Cette ligne a toutefois été interrompue en janvier 2009, en partie faute d'un taux de remplissage suffisant.

Le trafic inter-iles est estimé à environ 70 000 passagers en 2008, soit une baisse de 6% par rapport à l'année précédente.

3.3 LE TRAFIC DE MARCHANDISES

Selon la Direction départementale de l'Équipement (DDE), le trafic de marchandises s'est inscrit en hausse en 2008. Le tonnage traité progresse de 1,6 % par rapport à 2007. Cette évolution favorable est essentiellement due aux importations qui augmentent de 3,7 %, alors que les exportations chutent de près de 5 % en dépit d'une hausse des exportations de pétrole sur la période sous revue (+4 %). Le trafic banane affiche une augmentation de 17 % par rapport à 2007, année marquée par l'arrêt des expéditions suite au passage du cyclone DEAN. Au final, la cadence commerciale¹⁹⁶ des portiques s'est encore accrue en 2008, soit +2 % par rapport à 2007.

Evolution du trafic portuaire de marchandises

	(tonnes, nombre et %)					
	2004	2005	2006	2007	2008	Variation 2008/2007
Liquides en vrac	1 203 000	1 432 000	1 494 458	1 380 722	1 400 708	1,4%
Solides en vrac	244 000	248 000	290 916	276 875	284 188	2,6%
Marchandises diverses	1 478 000	1 481 000	1 466 614	1 487 611	1 405 340	-5,5%
Conteneurs (EVP)	167 658	153 507	158 141	150 159	146 380	-2,5%
Escales de commerce	865	912	910	838	742	-11,5%

Source : DDE

NB : Les liquides en vrac sont pour totalité des produits pétroliers. Le clinker représente près des trois quarts des solides en vrac.

Le prix du fret est particulièrement difficile à appréhender en raison de la multiplicité des intervenants. Au moins huit opérateurs sont dénombrés au fil de la chaîne de transport, de l'armateur au courtier maritime ou à l'assureur. Par ailleurs, les frais de manutention peuvent varier du simple au double selon le type de container et d'opération. Ils sont néanmoins compris dans une fourchette allant de 200 à 600 euros. Enfin, de nombreux facteurs affectent le prix du transport des marchandises : le type de fret, l'unité de charge, le taux de change, le

¹⁹⁴ Regroupement de manutentionnaires.

¹⁹⁵ Les détails concernant l'activité de croisière sont intégrés à la section 7 : Le tourisme.

¹⁹⁶ La cadence commerciale correspond au nombre de conteneurs embarqués et débarqués par heure.

cours des soutes, le prix du pétrole, et l'investissement des armateurs. A ceux-ci s'ajoutent les différentes taxes (droits de port et taxes d'usage).

Coût en euros d'un container 20 pieds dry

	janv-03	janv-04	janv-05	janv-06	janv-07	janv-08	Juin-08
fret	1 595	1 685	1 350	1 685	1 769	1 769	1 809
IFP	73	30	0	178	152	388	413
CAF	0	-57	-24	0	-35	-43	-52
Total	1 668	1 658	1 326	1 863	1 886	2 114	2 170

Source : AMPI

La tarification du trafic de marchandise a évolué en 2008. L'exemption au Droit Européen de la Concurrence¹⁹⁷, accordée depuis 1986 aux Conférences Maritimes, a été abrogée par décision du Conseil Européen du 25 septembre 2006 et rendue applicable à compter du mois d'octobre 2008.

Le prix du container est désormais fixé librement par les cinq agents maritimes qui interviennent sur le port : CMA-CGM, Horn Linie, Maersk, Marfret et Transcaribes. Néanmoins, les tarifs demeurent soumis à deux variables d'ajustement : l'« Interim Fuel Participation » (IFP) et le « Currency Adjustment Factor » (CAF). Ces dernières permettent de compenser les surcoûts liés respectivement aux variations du cours du pétrole et au taux de change euro/dollar.

3.4 LES PERSPECTIVES

Les études réalisées par la CCIM depuis 2006 mettent en évidence que la hausse prévisible du trafic portuaire dans la Caraïbe constitue une opportunité pour la Martinique. En effet, la saturation des ports voisins, l'augmentation de la taille des bateaux dans la zone et l'élargissement du Canal de Panama pourraient permettre au port de Fort de France de devenir un acteur de premier ordre en matière de transbordement. La CCIM et les professionnels de la plateforme envisagent de poursuivre en 2009 les actions visant à capter et pérenniser ce trafic en améliorant notamment l'offre tarifaire. La recherche d'une meilleure souplesse dans l'organisation du travail est également étudiée tandis que plusieurs essais de transbordements de containers ont été effectués en 2007 et 2008. La Martinique devrait également poursuivre sa collaboration avec la Guadeloupe, Sainte-Lucie et la Dominique, dans le cadre de l'intégration caribéenne de leurs gares maritimes. L'harmonisation des procédures informatiques, des concepts d'accueil, et de la communication a pour but de mettre en place un packaging commercial multi-site dans le cadre du projet TPIR 2 (Transport de Passagers Inter-iles Régional).

4. Les activités aéroportuaires

Plusieurs évènements ont marqué l'année 2008. En avril, et après 16 mois d'exploitation, Delta Airlines a mis un terme à la liaison Fort de France – Atlanta, en raison de la hausse du prix du carburant, de la forte dépréciation du dollar et d'un taux de remplissage insuffisant. De son côté, Air France a annoncé en juin un renforcement de son offre régionale grâce à la mise en place de dix vols supplémentaires par semaine vers Cayenne. Enfin, la compagnie American Airlines dessert désormais San Juan quatre fois par semaine.

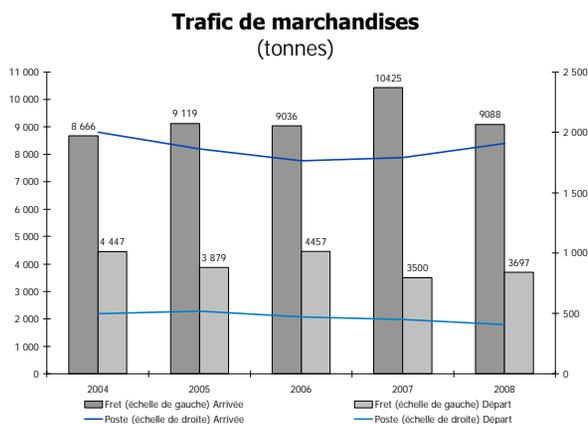
¹⁹⁷ Règlement d'exemption n° 4056/86 qui permettait aux armateurs membres d'une même Conférence Maritime de fixer les tarifs de fret et de réguler les capacités de transport conjointement.

De nombreux travaux de mises aux normes des pistes et aires de stationnement des avions ont également été réalisés au cours de l'exercice, permettant à l'aéroport d'obtenir, en mars 2008, la certification OACI¹⁹⁸ en matière de sécurité des aéronefs.

4.1 L'ACTIVITE AEROPORTUAIRE GLOBALE

L'aéroport international Aimé Césaire, dont la gestion est assurée par la CCIM, s'étend sur une superficie de 246 hectares. Il dispose d'une aérogare de 24 000 m² d'une capacité d'accueil de 2,5 millions de passagers par an. Il comporte une piste de 3 km de long par 45 m de large, découpée en deux bretelles gros porteurs, avec 8 postes de stationnement, une bretelle moyens porteurs et une bretelle petits porteurs (18 postes de stationnement). Les pistes sont équipées de système d'aides à la navigation de dernière génération permettant une accessibilité permanente. Par ailleurs, la zone aéroportuaire dispose d'une aérogare de fret d'une superficie de 9 400 m² et d'une capacité annuelle de 20 000 à 30 000 tonnes, ainsi que d'une Zone d'Aviation Générale (ZAG) comportant une aire de stationnement pour avions de 12 125 m², destinée à accueillir les avions de moins de 7 tonnes.

4.2 LE FRET AERIEN



Le trafic de marchandises s'est inscrit en repli en 2008, la hausse des exportations (+5,6 %) n'ayant pu compenser la forte diminution des importations (-13 %) qui avaient été dynamisées par le fret reçu à l'issue du cyclone Dean. Au final, 12 784 tonnes de marchandises ont transité par l'aéroport de Fort de France en 2008, contre près de 14 000 en 2007 (-8,2 %).

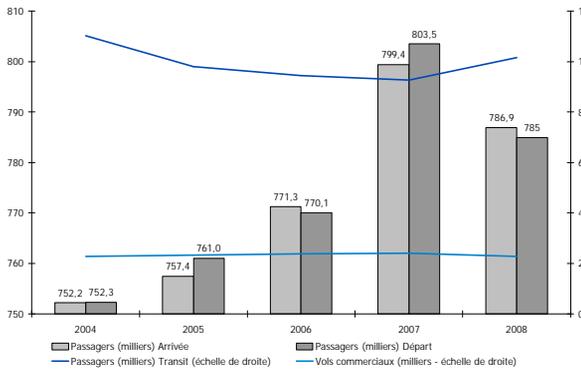
Source : CCIM

4.3 LE TRAFIC DE PASSAGERS

Le trafic de passagers a diminué en 2008 après six années de hausse consécutive. Toutes destinations confondues, le trafic de passagers est en baisse de 1,9 % par rapport à 2007, soit 1 571 952 passagers transportés contre 1 602 905 l'année précédente. Dans le même temps, le nombre de mouvements commerciaux a chuté de 5,2 %. Le trafic vers la Guadeloupe et la Guyane s'inscrit en hausse, de +3,4 % et +8,6 % respectivement.

¹⁹⁸ Organisation de l'Aviation Civile Internationale.

Passagers et mouvements (nombre)

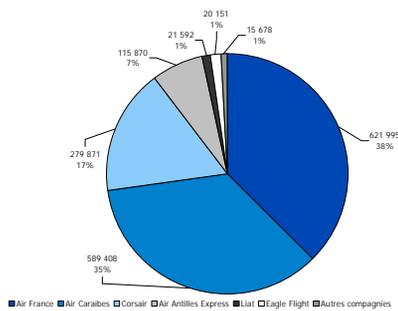


Source : CCIM

Le trafic international affiche une progression plus modérée (+1,7 %). Le trafic vers l'Hexagone¹⁹⁹ enregistre un net repli (-5,0 %) pour s'établir à 976 276 passagers transportés sur l'année 2008.

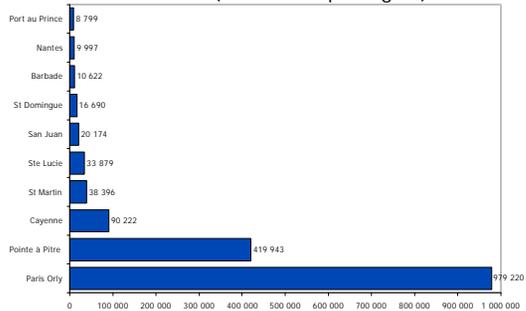
Au sein de l'aéroport de Fort de France, sept compagnies desservent plus de 20 destinations réparties entre l'Europe, la Caraïbe et l'Amérique.

Voyageurs par compagnie (nombre et % du total)



Source : CCIM (y compris passagers en transit)

Les 10 premières destinations commerciales en 2008 (nombre de passagers)



Au cours de l'année 2008, Air France et Air Caraïbes confirment leur prédominance, gagnant chacune un point de part de marché, au détriment de Corsair (-2 points). La part des autres compagnies demeure stable sur la période sous revue.

4.4 LES PERSPECTIVES

D'ici 2009, une consultation sera lancée pour la réalisation d'un centre d'affaires sur la plateforme de l'aéroport. Ce complexe comportera, entre autres, des bureaux à louer et un hôtel. Il pourra ainsi recevoir les équipages et passagers en transit. Enfin, un plan d'affaires pour la période 2010-2020 est en cours d'élaboration, en vue de la prorogation du contrat de concession.

¹⁹⁹ Hors passagers en transit.

Section 9

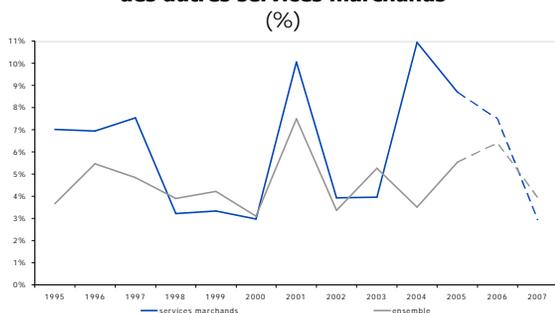
Les autres services marchands

Le secteur des autres services marchands réunit trois sous-secteurs : les services aux entreprises, les services aux particuliers et les activités immobilières²⁰⁰. Ce secteur est particulièrement dynamique en Martinique. La valeur ajoutée, qui représente 28 % du total de la richesse créée sur l'île en 2005, a cru selon un rythme annuel moyen supérieur d'un point et demi au rythme national. La Martinique se distingue par un plus fort développement que les autres DFA de la branche des services aux entreprises. Néanmoins, pour la première fois depuis 2004, les chefs d'entreprises du secteur notent une évolution défavorable de l'activité, notamment à partir du second trimestre 2008.

1. Structure et présentation du secteur

1.1 LA VALEUR AJOUTÉE DU SECTEUR

Taux de croissance annuel de la valeur ajoutée des autres services marchands

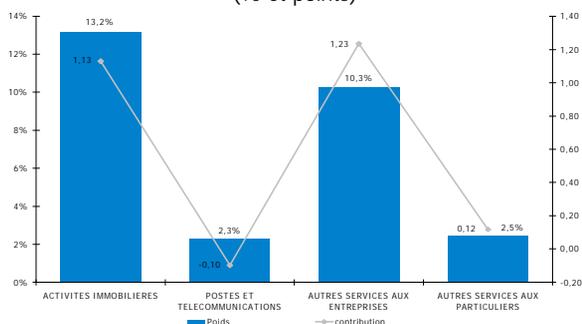


Sur le long terme, les autres services marchands enregistrent l'évolution la plus favorable de l'économie martiniquaise (+6,12 % par an en moyenne depuis 1995 contre 4,61 % pour l'ensemble de l'économie). Selon les comptes définitifs de l'INSEE, le secteur a dégagé une valeur ajoutée de 1,8 milliard d'euros en 2005, en hausse de 8,7 % par rapport à 2004.

Source : INSEE²⁰¹

Poids et contribution de chaque branche à la valeur ajoutée totale en 2005

(% et points)



Selon les dernières estimations, la valeur ajoutée du secteur atteint 2 milliards d'euros en 2007²⁰², en hausse de 2,9 % par sur un an. Cette branche concentre désormais 27 % de la valeur ajoutée totale.

Source : INSEE

²⁰⁰ Sont exclues dans ce chapitre les activités financières (chapitre 4) ainsi que l'hôtellerie et la restauration (section 7).

²⁰¹ Chiffres définitifs jusqu'en 2005, semi-définitifs pour 2006 et provisoires pour 2007.

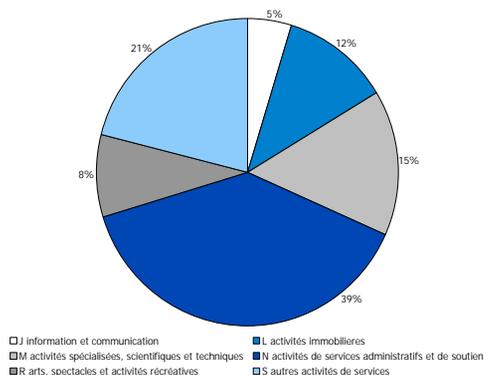
²⁰² Données provisoires.

Bien que sa contribution ait été divisée par plus de deux entre 2006 et 2007, en lien avec les inquiétudes autour de la remise en cause du dispositif de défiscalisation, la branche des activités immobilières représente à elle seule 12,6 % de la création de richesse totale. Le poids de chacune des autres branches n'a, quant à lui, pas enregistré d'évolution significative entre 2006 et 2007.

1.2 LES ENTREPRISES DU SECTEUR

Répartition des entreprises de services marchands en 2008

(% de l'ensemble du secteur)



Source : INSEE

Selon le répertoire SIRENE de l'INSEE, le secteur des autres services marchands²⁰³ compte 16 930 entités pour l'année sous revue, soit plus des deux tiers des entreprises de l'île. Comme les années précédentes, les activités de services administratifs et de soutien représentent plus du tiers du total. Celles-ci regroupent, pour les trois-quarts, des entités de services de location et de location-bail. Une entité sur dix offre des services relatifs aux bâtiments et aménagement paysager. La même proportion propose des activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises.

Selon les résultats de l'enquête de conjoncture réalisée par l'IEDOM en 2008, l'activité du secteur des services aux entreprises s'est révélée terne en Martinique, en dépit d'un premier trimestre favorablement orienté. Le retournement de conjoncture observé dès le second trimestre, notamment au sein des entreprises de travail temporaire, est venu impacter le bilan annuel de la branche. Les professionnels ont fait part d'une recrudescence des tensions de trésorerie. Au final, et pour la première fois depuis 2004, les chefs d'entreprises ont signalé une dégradation marquée de leur courant d'affaires et une baisse des perspectives de croissance.

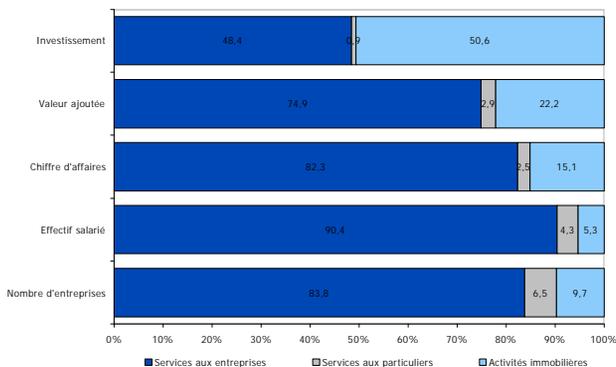
1.3 L'ENQUETE ANUELLE ENTREPRISES

Selon la dernière Enquête Annuelle Entreprises²⁰⁴, les autres services marchands ont généré un chiffre d'affaires de 1,1 milliard d'euros en 2006, soit 14 % du chiffre d'affaires global étudié.

²⁰³ Hors activités financières, hôtellerie et restauration.

²⁰⁴ L'Enquête Annuelle Entreprises de l'INSEE recense les entreprises dont le chiffre d'affaires est au moins égal à 800 000 euros et/ou le nombre de salariés est supérieur ou égal à 10. Ne sont pas incluses dans les données les secteurs de l'hôtellerie et de la restauration.

Les autres services marchands en Martinique Importance relative des sous-secteurs (%)



Source : INSEE – EAE 2006

La valeur ajoutée dégagée représente 29 % du total. Au-delà de son dynamisme, le secteur des services marchands est également celui qui concentre la plus large part de l'effort d'investissement : 140,2 millions d'euros (41,4 %) pour l'année sous revue. Les 308 établissements recensés emploient 8 417 personnes, soit un quart du total.

2. Les Technologies de l'Information et de la Communication

2.1 LES CABLES SOUS MARINS

La connexion des îles de la Caraïbe au réseau numérique mondial s'opère par des câbles sous marins en fibres optiques. Le maillage englobe, outre les trois DFA, l'ensemble des îles de la zone. La construction d'un troisième câble confère à la Martinique une position privilégiée en matière de pôle de développement de l'économie numérique.

En 2008, trois câbles sous marins desservent la Martinique en fibres optiques : 98 % du trafic internet transite par ces derniers. Deux câbles existaient précédemment : AMERICAS II, qui appartient à un consortium d'opérateurs, et Eastern Caribbean Fibre System (ECFS) détenu à 70 % par Cable & Wireless et 20 % par France Télécom.

En 2008, une extension de la capacité du câble AMERICAS II dédié à Orange a été effectuée, permettant de gagner 50 % de débit supplémentaire, désormais porté 2,5 giga-octets.

Parallèlement, un nouveau câble a été mis en place : le Middle Caribbean Network, qui relie la Martinique à la Guadeloupe, en passant à l'ouest des eaux territoriales. Il s'agit d'une extension du Global Caribbean Network, appartenant au Conseil Régional de la Guadeloupe et qui relie cette dernière à Porto Rico. Il permet de sécuriser les échanges de données dans la mesure où, en cas de coupure intempestive, les données sont automatiquement réacheminées d'un câble à l'autre afin de garantir la continuité du service.

Ce nouveau câble possède une capacité de débit initial élevée (2,5 giga-octets par seconde) et évolutive, pouvant aller jusqu'à 1,2 téraoctets par seconde. Le coût total du câble s'élève à 7,6 millions d'euros, financés par l'Union Européenne (2,7 M€ au titre du FEDER), par les Conseils Régionaux de Martinique et de Guadeloupe (500 000 € chacun), et le secteur privé (1,3 M€). La part restante est à la charge du constructeur. L'arrivée de ce nouveau câble a permis une baisse globale du tarif du giga-octet, qui s'établit à moins de 375 € en 2008.

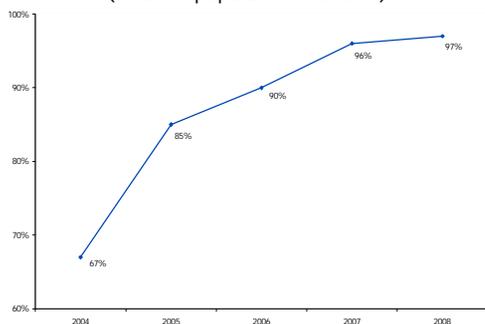
2.2 INTERNET

Deux alternatives sont possibles pour l'accès à internet: le bas débit et le haut débit²⁰⁵.

L'offre d'accès à internet en bas débit est proposée par trois opérateurs : Orange, Mediaserv et Outre Mer Telecom. Le nombre d'abonnés à ce type d'accès est en constante diminution depuis 2004 (environ 25 000 clients) pour s'établir à environ 15 000 clients en 2008. Les tarifs des offres varient de 4 € à 18 €, selon le type d'abonnement choisi.

L'offre d'accès à internet à haut débit, en technologie ADSL²⁰⁶, est assurée par quatre fournisseurs d'accès: Orange, Mediaserv (groupe Guadeloupéen LORET), Only (Outre-mer télécom) et MTV Câble. La capacité de débit offerte est comprise entre 512 kilo-octets par seconde et 8 giga-octets par seconde, pour des tarifs compris entre 25 € et 80 € selon les offres. Le prix moyen des offres est passé de 70 € en 2005 à 35 € en 2008. Les offres proposent désormais, la plupart du temps, un triple accès aux moyens de communication : internet, téléphone et télévision. Elles sont communément appelées Triple Play.

Evolution du taux de couverture en haut débit
(% de la population couverte)



Source : Conseil Régional

Les parts de marché de chaque opérateur sont assez inégales, en raison de la présence historique de France Telecom, devenu Orange. Selon ce dernier, le taux de couverture de l'île s'élève à 97 % : presque la totalité de la population est éligible à une offre d'accès à internet à 512 kilo-octets. Sur les 195 000 lignes éligibles à l'ADSL, le taux de pénétration des foyers est estimé à 45 % en 2008, soit environ 90 000 foyers, en hausse de 10 points par rapport à 2007. Ce taux est désormais plus élevé que celui observé dans l'hexagone (40 %).

Afin de permettre la diminution des tarifs²⁰⁷ des offres faites aux particuliers, aux entreprises et aux administrations par le jeu de la concurrence²⁰⁸ d'une part, et, d'autre part, la mise à disposition pour l'ensemble de la population d'au moins une offre haut débit, le Conseil Régional a initié en 2004 le Schéma Directeur du Haut Débit. Ce dernier a fixé deux objectifs : (i) la mise en place du nouveau câble sous-marin MCN (phase terminée fin 2007) et (ii) l'atteinte d'un taux de couverture de 100 % de la population en haut débit. Ce dernier point repose sur deux volets :

²⁰⁵ La différence est la vitesse du débit d'octets (ou bits) par seconde. Selon l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE), le haut débit est défini par un débit supérieur à 256 kilobits par seconde.

²⁰⁶ L'Asymmetric Digital Subscriber Line (ADSL) est la technologie qui s'appuie sur le réseau téléphonique traditionnel pour le transport numérique de l'information. Il s'agit de la technologie dominante dans de nombreux pays, dont la France.

²⁰⁷ Les tarifs proposés aux particuliers étaient en 2004 de 3 à 10 fois supérieurs aux tarifs nationaux, et les tarifs de gros pour les opérateurs alternatifs étaient 50 fois supérieurs à ceux pratiqués dans l'hexagone.

²⁰⁸ Selon la théorie économique, une augmentation du nombre d'offres permet une baisse des prix pour les consommateurs.

- La construction des infrastructures, subdivisée en trois phases : (i) le génie civil débuté en décembre 2007 avec la construction de 250 km de réseau, (ii) le dégroupage et (iii) la pose de faisceaux hertziens. Fin 2008, 80 % des travaux du génie civil ont été effectués, et les travaux de dégroupage ont été entamés ;
- L'exploitation du Réseau Haut Débit Martiniquais (RHDM) avec une mise en fonctionnement complète à l'horizon 2010.

La construction et l'exploitation du nouveau réseau relève de la société Martinique Numérique, qui s'est vu confier une délégation de service public pour 20 ans par le Conseil Régional. Martinique Numérique est une entité indépendante, dont les actionnaires sont Mediaserv, Sogetrel et LDC Collectivités, qui a été créée pour vendre le même service à tous les opérateurs, et ainsi devenir opérateur d'opérateurs²⁰⁹.

Ce projet représente un investissement de plus de 24 millions d'euros, répartis entre le secteur public (17 millions d'euros)²¹⁰ et le secteur privé (7 millions d'euros), ce dernier étant en charge des investissements de mise à niveau et de la maintenance des équipements. L'objectif est de couvrir 100 % du territoire en haut débit à l'horizon 2010.

2.3 LA TELEVISION NUMERIQUE

L'offre télévisuelle numérique en Martinique est assurée par deux opérateurs :

- Canalsat Caraïbes, lancé le 1^{er} août 1998, au départ sous le nom de Canal Satellite Caraïbes, est détenu à 100 % par le groupe Canal Overseas. Il propose un bouquet de télévision par satellite dédié aux Antilles et à la Guyane à partir de 23 € par mois. Sa diffusion est assurée par le satellite Intelsat 903 qui a remplacé Intelsat 801 en décembre 2007. Selon l'opérateur, 312 400 clients étaient recensés en 2007. En mai 2008, la Haute Définition²¹¹ a été lancée, permettant l'accès à des chaînes supplémentaires. Cet opérateur dispose d'un taux de couverture du territoire de 100% pour un taux de pénétration de la population de l'ordre de 60%.
- Câble Caraïbes (anciennement Martinique TV Câble) a été racheté en décembre 2008 par le groupe français d'investissement spécialiste des media et télécom Altice. Connecté en décembre 2008 au câble sous marin régional, cet opérateur propose plus de 100 chaînes de télévision et stations de radio en numérique, avec des offres allant de 19,90 € à 39,90 € par mois. Il couvre potentiellement 75 000 foyers, pour un taux de pénétration de 40 %. Depuis 2005, il propose également des offres d'accès à internet à haut débit, à partir de 19,90 € par mois, sous le nom de Netspeed.

²⁰⁹ Selon l'article 1425-al. 1 du Code Général des Collectivités Territoriales, une collectivité peut devenir opérateur d'opérateurs si une carence du secteur privé est constatée sur un service d'intérêt économique général.

²¹⁰ Cet investissement est réparti entre le FEDER (7 millions), le Conseil Régional (7,5 millions) et le Conseil Général (2,5 millions). L'investissement public intervient uniquement pour la construction.

²¹¹ La Haute Définition (HD) permet une résolution supérieure (au minimum d'un facteur deux) de l'image vidéo par rapport à la référence, dite Standard Definition, laquelle représente 720 pixels de base et 576 pixels de hauteur. Un équipement vidéo peut être qualifié HD dès lors qu'il traite ou exploite un signal vidéo dont la définition verticale (nombre de lignes) est supérieure à 720 pixels.

Dans le cadre de la continuité territoriale, la Télévision Numérique Terrestre²¹² (TNT) devrait se substituer à la technologie analogique d'ici le 31 mars 2011²¹³. Dans ce but, une délégation du Conseil Supérieur de l'Audiovisuel s'est rendue en Martinique en février 2008, en vue d'examiner les modalités de développement et de déploiement de cette nouvelle technologie. Le CSA devra notamment se prononcer sur l'acheminement de la TNT par le câble sous marin ou par le satellite, sachant que certaines offres d'accès à internet haut débit ou d'abonnement au câble télévisuel permettent d'ores et déjà l'accès à tout ou partie du bouquet TNT.

2.4 LA TELEPHONIE FIXE ET MOBILE

Dans la mesure où il s'agit d'un service d'utilité publique, confié à Orange, 100 % du territoire est couvert par des lignes de téléphonie fixe analogiques. Ainsi, il existe en Martinique 220 000 lignes téléphoniques, dont 200 000 sont utilisées. Le taux de couverture des foyers atteint 100 %. Trois opérateurs proposent l'accès au téléphone analogique fixe : Orange, Only et Mediaserv. Le prix de l'abonnement s'établit entre 14,90 € et 59 €, auquel il faut rajouter le prix des communications, selon le type d'abonnement. Après une désaffectation marquée en 2004 et 2005, liée à l'utilisation croissante du téléphone portable, un retour à la hausse de l'utilisation du téléphone fixe a été constaté à partir de 2006. Cette évolution peut être rapprochée des offres groupées internet haut débit incluant la télévision et le téléphone.

L'offre de téléphonie mobile est assurée par trois opérateurs: Orange Caraïbes (filiale d'Orange France Télécom), Digicel et Only (filiale de Outre Mer Télécom). Le taux de couverture du territoire martiniquais est estimé à 100 %. Les offres proposent des abonnements mensuels (de 13 € à 52 € par mois) ou des systèmes de cartes prépayées (à partir de 5 €).

Deux licences 3G²¹⁴ ont été acquises par Orange Caraïbes et Only en 2007 et 2008. Les deux opérateurs ont déployé leur réseau en 2008. La zone centrale de l'île est désormais également desservie par la technologie 3G+²¹⁵.

²¹² La TNT est une nouvelle technologie de diffusion permettant de recevoir la télévision en numérique (meilleure qualité d'image et de son que la télévision analogique). Cette nouvelle norme, mise en place en 2005 au plan national, permet de recevoir gratuitement 18 chaînes nationales et locales.

²¹³ Article 2007-309 du 05 mars 2007.

²¹⁴ La troisième génération (3G) désigne une nouvelle génération de technologies de téléphonie mobile, qui s'appuie sur la norme Universal Mobile Telecommunications System (UMTS), et permet des débits plus rapides qu'avec la génération précédente, le Global System for Mobile Communication (GSM). Ainsi, la 3G permet de recevoir un signal audiovisuel sur l'appareil de téléphonie mobile. Elle permet une vitesse de transmission des données de 200 à 250 kilo-octet par seconde.

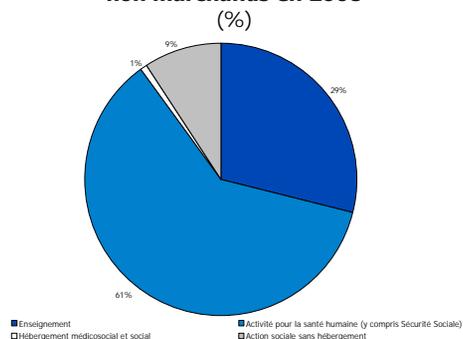
²¹⁵ La technologie 3G+ s'appuie sur la technologie High Speed Downlink Packet Access (HSDPA) et permet d'atteindre une vitesse de transmission des données de 1,8 à 3,6 méga-octets par seconde. Ainsi, deviennent possible par le téléphone mobile la navigation sur internet, le téléchargement de films et de musique, la possibilité de regarder des chaînes de télévision et la visiofonie.

Section 10

Services non marchands

Concentrant plus du tiers de la création de richesse totale (33,8 %), le secteur des services non marchands²¹⁶ est le premier secteur de l'économie martiniquaise. En 2005, selon les comptes définitifs de l'INSEE, la valeur ajoutée du secteur s'établissait à 2,2 milliards d'euros, en hausse de 5 % par rapport à 2004. Selon les dernières estimations CEROM²¹⁷, le secteur a dégagé une valeur ajoutée de près de 2,4 milliards d'euros²¹⁸ en 2007, en hausse de 5,4 % sur un an.

Répartition des établissements de services non marchands en 2008



Source : INSEE SIRENE 2008

Au 1^{er} janvier 2008, 3 713 établissements de services non marchands étaient recensés au répertoire SIRENE. Plus du quart évoluait au sein des activités d'enseignement, alors que près des deux tiers rendaient des services de santé. En 2008, 27 373 personnes travaillaient dans la branche²¹⁹, soit près d'un actif sur cinq et un nombre stable sur un an (-0,04 %). 72 % des postes étaient occupés par des femmes contre 28 % pour les hommes. Néanmoins, par rapport à 2007, le nombre d'hommes a augmenté de 11 % au détriment des femmes (moins 3,9 %).

1. L'éducation

Comme en France hexagonale, la rentrée scolaire 2008 a été caractérisée par l'instauration de la semaine à samedi libéré à l'école primaire, réorganisation couplée à la mise en œuvre d'une aide individualisée et des stages de remise à niveau aux élèves en difficulté du cours moyen. Par ailleurs, les nouvelles dispositions relatives à l'assouplissement de la carte scolaire²²⁰ ainsi que l'accompagnement éducatif (aide aux devoirs, activités sportives et culturelles) ont été mis en place au collège à la rentrée 2008.

Comme au plan national, dans le cadre de l'évaluation des acquis des élèves de l'école primaire, une évaluation a été effectuée en fin d'année 2008 afin de mesurer les connaissances

²¹⁶ Les services non marchands regroupent les branches « éducation, santé et action sociale » et « administration ». La première représente 23 % du total, la seconde 10,8 %.

²¹⁷ Depuis 2003, l'INSEE, l'IEDOM et l'AFD ont engagé une coopération sous la dénomination CEROM : Comptes Economiques Rapides de l'Outre Mer.

²¹⁸ Comptes provisoires.

²¹⁹ Selon l'Enquête Annuelle Emploi Martinique 2008.

²²⁰ Sur instruction du Ministre de l'Education Nationale, de nouvelles dispositions ont été mises en place en ce qui concerne les dérogations à la carte scolaire pour les inscriptions au collège : celles-ci sont désormais accordées par le Rectorat. Néanmoins, les collèges doivent toujours scolariser en priorité tous les élèves originaires de leur secteur de recrutement.

des élèves de 6^e. Il en ressort que 51 % des collégiens martiniquais possèdent les connaissances de base en français, contre 57 % en France hexagonale. En mathématiques, la métropole stagne à 64 % d'élèves possédant les connaissances de base, alors que ce taux s'élève à plus de 57 % en Martinique. L'écart avec l'hexagone se réduit significativement d'année en année, tant en français qu'en mathématiques.

La rentrée 2008 a été marquée par l'ouverture du collège Robert III sur la commune du Robert. D'une capacité de 450 élèves, étendu sur une superficie utile de plus de 10 000 m², cet établissement est le premier collège à énergie positive de la Martinique : il conjugue réduction des besoins énergétiques et production d'énergies renouvelables. Il a nécessité un investissement total de 21,24 millions d'euros, dont 31 % de l'Europe, 1,6 % de l'état et 67,4 % du Conseil Général. Plus de 80 professionnels de l'éducation (enseignants et non enseignants) y assurent la formation des collégiens.

Enfin, le Rectorat de Martinique a mis à la disposition des collégiens et des lycéens des ressources électroniques²²¹ pour les révisions à domicile par internet. Ces dernières s'adressent principalement aux élèves qui préparent le brevet des collèges ou le baccalauréat. Parallèlement, un portail national pour l'admission en première année d'études supérieures des élèves de terminale a été mis en ligne.

1.1 LE PREMIER ET LE SECOND DEGRÉ

L'académie de Martinique comptait 345 établissements publics et privés à la rentrée scolaire 2007-2008, dont 264 dédiés au premier degré et 81 au secondaire. Tous types de personnels confondus, l'académie employait 9 605 personnes à la rentrée 2008 (-5,8 % par rapport à 2007), dont 8 239 enseignants repartis à hauteur de 38 % dans le premier degré et 62 % dans le second degré.

Pour la dixième année consécutive, le nombre d'élèves s'est inscrit en baisse (moins 3 596 élèves, soit -1,6 %), pour s'établir à 96 043 à la rentrée 2007.

Panorama des établissements des 1^{er} et 2nd degrés

	Etablissements primaires		Etablissements secondaires	
	Nombre	Elèves	Nombre	Elèves
Publics	250	45 142	65	41 293
Privés		3 301		4 055
Sous contrat	11		14	
Hors contrat	3		2	
TOTAL	264	48 443	81	45 348

Parmi les élèves du premier degré, 37,1 % étaient inscrits en préélémentaire, 62,2 % en élémentaire et 0,7 % en adaptation et insertion sociale. Parmi les élèves du 2nd degré, 52,2 % évoluaient en 1^{er} cycle, 26,4 % en 2nd cycle général et technologique, 18,6 % en 2nd cycle professionnel et, enfin, 2,8 % en enseignement adapté. Le nombre d'élèves du secteur public, toutes classes confondues, a diminué de 2 %.

Source : Rectorat de Martinique, rentrée 2007²²²

A l'inverse, le nombre d'élèves du secteur privé a cru de 2,1 % dans le primaire et de 4,6 % dans le secondaire par rapport à 2006.

²²¹ Liste de sites web comportant des cours en ligne, méthodes de révisions, exercices et annales d'examens.

²²² Selon les résultats provisoires pour la rentrée 2008-2009, 48 253 élèves sont inscrits en premier degré et 46 691 en second degré.

Le nombre de candidats inscrits à la session de juin 2008 du Diplôme National du Brevet s'élevait à 6 199 (-6,2 % par rapport à 2007), dont 5 848 en série générale (-6,7 %), 270 en série professionnelle (-3,6 %) et 81 en série technologique (seule section dont l'évolution est favorable à +39,6 %). Le taux de réussite enregistre une baisse de 5 points par rapport à l'année précédente. Toutes séries confondues, il s'établit à 67,7 % en 2008 contre 72,2 % en 2007.

A l'issue de la 3^e, le passage en 2^{de} générale ou technologique, qui suivait une progression régulière depuis 2005, fait l'objet d'une baisse significative. Il se situe à 51,5 % (moins 1,5 point par rapport à la rentrée antérieure). Le taux de passage en 2^{de} professionnelle s'élève à 43 %, dont 14 % en CAP, 19,6 % en BEP et 9,2 % en préparation de baccalauréat professionnel. L'orientation selon le sexe de l'élève est stable depuis plusieurs années : les filles s'orientent massivement vers la seconde générale et technologique, alors que les garçons se dirigent davantage vers la filière professionnelle, et plus particulièrement le CAP. Les deux filières les plus attractives sont les systèmes électroniques numériques et la restauration. Les filières les moins attractives relèvent des métiers du bois et du BTP.

**Taux de réussite au baccalauréat,
session juin 2008**
(%)

	2007	2008
Série Générale		
Série Littéraire	73,24	76,86
Série Sciences Economiques et Sociales	82,96	81,19
Série Scientifique	84,74	80,23
Académie	81,46	79,72
National	87,6	87,8
Série Technologique		
STI	74,24	61,56
STL	78,72	81,36
SMS	55,12	69,12
Hôtellerie ⁽²²⁵⁾		68,42
STG	69,65	66,98
Académie	68,54	66,69
National	79,5	80,2
Série Professionnelle		
Académie	59,78	63,64
National	77,9	76,60

Source : Rectorat Martinique

En juin 2008, 5 135 élèves étaient inscrits en classe terminale en Martinique. Le nombre de candidats au baccalauréat²²³ pour la session 2008 est en très légère baisse par rapport à 2007 (-0,5 % pour les séries générales et -0,6 % pour les séries technologiques). En tout, 5 760 candidats, dont 2 365 pour le bac général, 1 854 pour le bac technologique et 1 541 pour le bac professionnel se sont présentés aux épreuves. Les taux de réussite au baccalauréat 2008 sont en baisse pour les séries générales et technologiques, mais en hausse pour les baccalauréats professionnels. Les taux de réussite en Martinique demeurent sensiblement inférieurs aux taux nationaux : 8 points de moins en série générale et 11 points en série technologique. Le taux de réussite au BTS s'élève à 49 %²²⁴, en hausse d'un point par rapport à l'année précédente.

1.2 L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

En Martinique, le campus de Schoelcher regroupe quatre Unités de Formation et de Recherche (UFR) : droit, lettres, sciences humaines (y compris économie) et médecine. Trois instituts proposent également des formations : l'Institut Universitaire de Technologie (IUT), l'Institut de Préparation aux Administrations Générales (IPAG) et l'Institut Universitaire de Formation Continue (IUFC). A la rentrée 2007-2008, 5 525 étudiants étaient inscrits en

²²³ Le nombre d'élèves inscrits en terminale ne correspond pas au nombre de candidats au baccalauréat dans la mesure où 443 élèves se sont présentés à l'épreuve en candidats libres (c'est-à-dire non scolarisés), soit 7 % de l'effectif global.

²²⁴ Résultats partiels.

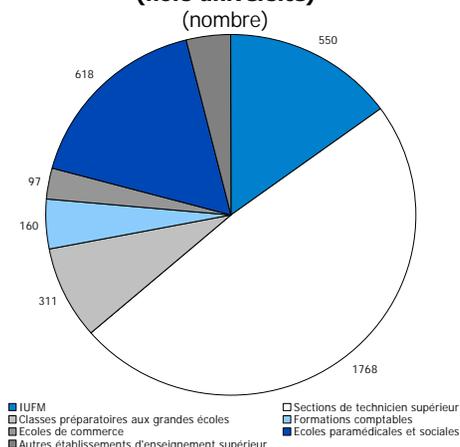
²²⁵ 2008 a été la première session en Martinique en filière hôtellerie.

Martinique (-1,5 % par rapport à la rentrée précédente), dont 672 en médecine, 484 en formation continue, 640 en sciences et 1 671 en droit et économie.

L'UNIVERSITE ANTILLES GUYANE²²⁶

L'université Antilles Guyane (UAG), créée par décret le 2 juillet 1982, est un établissement public d'enseignement supérieur multidisciplinaire. Elle compte plus de 13 835 étudiants, répartis sur sept sites, en Martinique, Guadeloupe et Guyane. L'offre globale de formation se déploie sur six UFR et cinq instituts. Au total, 482 enseignants-chercheurs et 437 personnels ingénieurs, techniciens et administratifs travaillent au sein de l'UAG. L'université comporte 30 laboratoires, centres et équipes de recherche, dont 20 possèdent une accréditation ministérielle. Le budget prévisionnel pour 2008 s'élève à 17 millions d'euros.

Etudiants de l'enseignement supérieur (hors université)



D'autres types de formation, non universitaires, sont proposées en Martinique : classes préparatoires, écoles de commerce, écoles paramédicales, etc. Au total, 3 648 élèves ont suivi ces formations à la rentrée 2007 (+1,7 %). La majorité des élèves qui ne choisissent pas l'université s'orientent vers des sections de technicien supérieur, bien que leur nombre soit en légère diminution par rapport à 2006 (-1,3 %). Le nombre d'inscrits en classe préparatoires a diminué de 8,5 %. A l'inverse, le nombre d'inscrits en école paramédicales et sociales a augmenté de 7 %. L'évolution la plus significative est celle des élèves inscrits en formations comptables (+40 %).

Source : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance

2. La santé

2.1 LES INFRASTRUCTURES

Au mois de mars 2008, la Maison de la Femme, de la Mère et de l'Enfant a ouvert ses portes, et remplace désormais l'hôpital-maternité Victor Fouche, définitivement fermé. Cette maternité de niveau III dispose d'un plateau technique de dernière génération et d'un parc de 171 lits. Spécialisée en gynécologie obstétrique et pédiatrie, elle possède une capacité d'accueil de 2 500 accouchements et 20 000 urgences pédiatriques par an grâce à un personnel de près de 420 personnes. Sur une superficie de 16 000 m², elle abrite également le siège de l'école de sages-femmes. Le coût total de la construction et de la mise en fonctionnement s'élève à 55 millions d'euros.

²²⁶ Site internet : <http://www.univ-ag.fr>

L'année 2008 aura également vu ouvrir au Centre Hospitalier du Lamentin, au mois de mai, une école spécialisée dans l'accompagnement des malades asthmatiques et de leurs familles. Cette initiative a été prise dans le but de soulager les parents et les 20 % d'enfants atteints par cette maladie en Martinique. Par ailleurs, les urgences du centre hospitalier La Meynard ont été restructurées en juillet 2008 afin de mieux répondre aux besoins des 40 000 personnes qui s'y présentent en moyenne chaque année.

La Martinique dispose au global de douze établissements publics de santé, dont le Centre Hospitalier Universitaire (CHU) de Fort de France et sept établissements privés.

LA CITE HOSPITALIERE MANGOT VULCIN

La future cité hospitalière de Mangot Vulcin a pour objectif de réunir, sur une capacité totale de 397 lits (dont 130 de psychiatrie), les établissements publics de santé Colson et du Lamentin. Ce projet, dont les travaux de construction ont démarré en 2005, a nécessité un investissement total de 135 millions d'euros, répartis comme suit : 77,483 millions d'euros de subventions publiques²²⁷ et 57,517 millions d'euros financés par emprunt²²⁸. Ce projet consacre la modernisation de la psychiatrie dans le département, et permettra le rapprochement des soins de psychiatrie des soins somatiques de l'hôpital général. L'objectif est de moderniser et de mettre en sécurité, notamment parasismique, l'offre de soins dans l'île. Les travaux, débutés en 2005, ont été poursuivis en 2008, et le seront également en 2009. L'ouverture du centre en 2010 n'aura pas d'impact sur les taux d'équipement, dans la mesure où il ne s'agit pas d'une création de lits, mais d'une migration d'un site à un autre.

Taux d'équipement pour 1 000 habitants en 2007²²⁹

		Martinique	France	DFA
Court séjour	médecine	2,23	2,11	2,11
	chirurgie	1,35	1,62	1,15
	gynécologie obstétrique	0,57	0,37	0,54
Moyen séjour	réadaptation fonctionnelle	0,42	0,55	0,36
	équipement global	1,40	1,60	1,02
Psychiatrie	psychiatrie infanto-juvénile	0,30	0,83	0,35
	psychiatrie générale	1,03	1,52	1,02
	structures d'hébergement complet	49,06	120,91	35,88
Accueil des personnes âgées	services de soins à domicile	7,57	16,98	13,91
	lits médicalisés	58,02	96,11	56,40
	maisons d'accueil spécialisées	0,19	0,58	0,16
Accueil des adultes handicapés	foyers de vie	0,12	1,25	0,35
	établissements et services d'aide par le travail	1,15	3,19	0,99
	entreprises adaptées	0,68	0,56	0,26
Aide sociale à l'enfance	lits pour jeunes de - de 20 ans	4,11	4,48	2,86
Hébergement et réadaptation sociale	centres d'hébergement et de réinsertion sociale	0,17	0,94	0,17

Source : DREES

La Martinique se distingue par des taux d'équipement en lits de médecine, de gynécologie obstétrique, et d'entreprises adaptées aux adultes handicapés, plus élevés que dans l'hexagone et dans la zone Antilles Guyane. A l'inverse, les taux d'équipement en soins de

²²⁷ Dont : 1,668 millions de l'Etat ; 1,2 millions de la CACEM ; 46,491 millions du FEDER ; 14,062 millions du département et 14,062 millions de la région.

²²⁸ Dont : 26,325 millions financés par l'Etat et l'ARH et 31,192 millions financés par le Syndicat Inter Hospitalier de Mangot Vulcin.

²²⁹ Les taux indiqués ici concernent la France au plan national.

suite et réadaptation²³⁰, psychiatrie, accueil des personnes âgées, handicapées et en difficulté, sont inférieurs à ceux de la France hexagonale, voire de la zone Antilles Guyane.

DEUX GRANDS PROJETS DE POLITIQUE PUBLIQUE²³¹

Le plan Hôpital 2008-2012

La circulaire DHOS/F2/2007/248 du 15 juin 2007, qui instaure le Plan Hôpital 2008-2012, vise à accroître l'effort d'investissement des établissements de santé. L'objectif est un investissement de 10 milliards d'euros sur la période pour la France entière. La première tranche de l'objectif d'investissement correspond à une enveloppe de 5 milliards apportés par l'Etat. La Martinique dispose d'un investissement potentiel, pour cette première tranche, de près de 39 millions. Une proposition de modernisation du système d'information hospitalier a été présentée dans ce cadre.

Le plan Santé Outre Mer

Présenté en mai 2008, ce plan à destination des territoires ultramarins a pour but de « garantir une médecine de pointe, exigeante, ambitieuse et efficiente » à travers plusieurs axes principaux : concrétiser les grands projets de chaque DOM, développer une politique de ressources humaines dynamique pour les professionnels de santé, rénover le dialogue social, développer la formation initiale sur place et la formation permanente à distance, préparer la relève médicale, renforcer le dispositif de lutte contre les conduites addictives et la transmission du VIH et enfin valoriser les compétences acquises dans les DOM sur certains sujets spécifiques.

L'équipement hospitalier par discipline en 2007

Type	Nombre de lits ou de places
<u>Court séjour</u>	
Hospitalisation complète	
Secteur public	1 335
Secteur privé	170
Hospitalisation de jour ²³²	
Secteur public	62
Secteur privé	28
Hospitalisation à domicile	60
<u>Moyen séjour</u>	
Hospitalisation complète	
Secteur public	395
Secteur privé	134
Hospitalisation de jour	
Secteur public	6
Secteur privé	25
<u>Psychiatrie</u>	340
<u>Maternité</u>	153

Source : DREES

Plus de la moitié des 1 505 lits en hospitalisation complète est destinée à la médecine générale, un tiers à la chirurgie et 14 % à la gynécologie obstétrique. Sur le long terme, une très forte diminution du nombre de lits en médecine est observée (792 en 2007 contre 1 040 en 2000). Dans le même temps, le nombre de lits en chirurgie diminue de 15,6 % par rapport à 2000 tandis qu'une stagnation du nombre de lits en gynécologie est enregistrée sur la période sous revue (+1 %). Le nombre de lits dédiés aux soins de suite et à la réadaptation (moyen séjour) est en constante augmentation depuis 2003 (+40 % sur la période) et s'élève à 560 places en 2007.

Le nombre de place pour les hospitalisations de jour infanto-juvéniles en psychiatrie a doublé depuis 2000 (30 places en 2007). A l'inverse le nombre de places en hospitalisation complète pour adultes a diminué de 20 % sur la même période (290 places en 2007). Les hospitalisations psychiatriques de jour pour adultes existent depuis 2004 en Martinique.

Le nombre de lits mis à la disposition personnes âgées a augmenté de 20 % entre 2000 et 2006, soit une évolution sensiblement identique à celle du nombre de personnes âgées. Néanmoins, le taux d'équipement en structures d'hébergement complet demeure près de trois

²³⁰ Les Soins de Suite et de Réadaptation, autrement appelés SSR, interviennent dans la rééducation d'un patient, à la suite d'un séjour hospitalier pour une affection aiguë médicale ou chirurgicale.

²³¹ Le détail de ces plans est disponible à l'adresse : <http://www.sante-sports.gouv.fr>

²³² Y compris chirurgie ambulatoire.

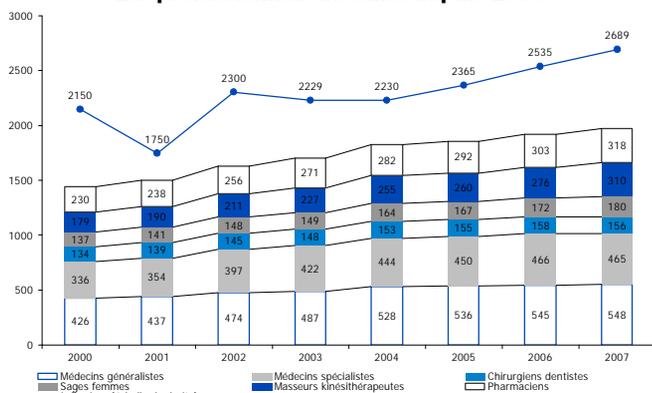
fois inférieur à celui de l'hexagone, et celui des places de services de soin à domicile et lits médicalisés est deux fois plus faible comparé au référent national.

Bien qu'aucune évolution significative de l'équipement n'ait été recensée depuis 2002, la Martinique offre plus de la moitié des différents types d'accueil aux handicapés (adultes, enfants et jeunes) de toutes la zone Antilles Guyane. Le taux d'équipement est plus élevé que celui de la France hexagonale. La Martinique est également particulièrement bien équipée en matière d'accueil des jeunes déficients sensoriels, puisqu'elle offre près des deux tiers des places de la zone Antilles Guyane. Enfin, 88 % de l'offre de services d'éducation spécialisée et de soins à domicile à destination des jeunes de la zone se trouvent en Martinique.

2.2 LES PROFESSIONNELS DE SANTÉ

Alors que le rythme de croissance du nombre de médecins généralistes s'infléchit (+0,6 % entre 2006 et 2007 contre 1,6 % l'année précédente) et que celui des spécialistes diminue légèrement (-0,21 %), une évolution favorable des autres professions médicales²³³ est constatée en 2007. Le nombre de sages-femmes s'est accru de 4,7 % par rapport à 2006, celui des pharmaciens de près de 5 %. L'évolution des kinésithérapeutes est en constante progression depuis 2004. Leur nombre a augmenté de 73% par rapport à 2000 tandis que le nombre d'infirmiers a progressé de 6% entre 2006 et 2007. Au mois d'août 2008, ces derniers ont créé un Conseil Départemental de l'Ordre des Infirmiers de Martinique.

Les professionnels de santé depuis 2000



Source : DREES – DRASS – ADELI

La densité²³⁴ des professions médicales est nettement inférieure à celle de l'hexagone, mais supérieure à la moyenne de la zone Antilles Guyane, à une exception près. En effet, la densité d'infirmiers et presque deux fois supérieure en Martinique (212) qu'au plan national (111), et une fois et demie plus élevée que celle de la zone (167). La densité de médecins spécialistes est deux fois inférieure en Martinique

comparativement à l'Hexagone (46 contre 86). La densité des généralistes, des chirurgiens dentistes et des kinésithérapeutes y est également plus faible (respectivement 84, 37 et 66 contre 111, 61 et 81 en France hexagonale).

²³³ Il s'agit des sages-femmes, masseurs kinésithérapeutes, pharmaciens et infirmiers.

²³⁴ La densité correspond au nombre de praticiens pour 100 000 habitants.

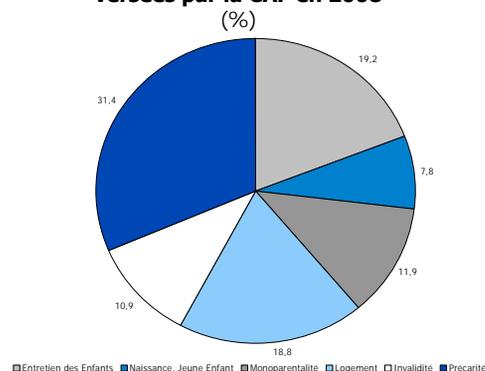
2.3 LES DEPENSES DE SANTE

Selon les dernières données disponibles, les dépenses de l'Assurance Maladie s'établissaient à 989,6 millions d'euros en 2007 (+2,2% sur un an²³⁵), soit 2 465 euros par habitant, contre 2 318 au plan national. Les dépenses fixées par l'Objectif National de dépenses de l'Assurance Maladie (ONDAM) représentaient 96,4% du total²³⁶.

En 2007, 110 825 personnes ont bénéficié de la Couverture Médicale Universelle (CMU), soit 5% de plus qu'en 2006. Le taux de couverture de la population s'élevait à 27,8% soit un niveau 4,5 fois plus élevé que celui de l'hexagone.

3. L'action sociale

Répartition des montants des prestations versées par la CAF en 2008



Source : CAF

En 2008, la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) a versé 558,8 millions d'euros (+0,5 % par rapport à 2007) à 95 656 bénéficiaires²³⁷ (-1,1 %). Les prestations d'entretien des enfants²³⁸ représentent un cinquième du montant total, allouées à plus de la moitié des bénéficiaires. Les allocataires de prestations liées à la précarité (principalement le RMI) représentent le tiers du total (-9,7 % par rapport à 2007), et plus du quart du montant des prestations versées (-3,4 %).

²³⁵ Au plan national, l'Assurance Maladie a versé 127,5 milliards d'euros (en hausse de 4,1 % par rapport à 2006) à 55 millions de bénéficiaires du régime général.

²³⁶ L'objectif national de dépense de l'assurance maladie (ONDAM), voté chaque année par le Parlement, repose sur une nomenclature unique des postes de dépenses afin d'accroître la lisibilité et la comparabilité des comptes. Les dépenses ONDAM sont inférieures aux dépenses totales, dans la mesure où celles-ci n'incluent ni la maternité, ni la gestion administrative des caisses, ni les accidents du travail.

²³⁷ Le nombre de bénéficiaires par typologie n'est pas la somme des bénéficiaires par prestation. En effet, un allocataire peut recevoir plusieurs prestations.

²³⁸ Les prestations d'entretien des enfants comprennent les allocations familiales, les allocations forfaitaires, le complément familial et l'allocation de rentrée scolaire.



CHAPITRE IV

L'évolution monétaire et financière

Remarques méthodologiques

L'objectif de ce chapitre est de présenter, d'une part, l'organisation et l'activité du secteur bancaire et financier et, d'autre part, l'analyse financière du secteur bancaire dans le département. Le champ des établissements de crédit (EC) retenu diffère selon le critère présenté. La notion d'EC local considérée dans les développements qui suivent correspond aux établissements de crédit et assimilés disposant d'un guichet dans le département. La liste des EC non installés localement telle qu'étudiée intègre les principaux EC n'ayant pas de représentation locale dont les encours de crédits en faveur des entités juridiques ayant leur siège social en Martinique sont significatifs. Par conséquent, cette liste n'est pas exhaustive.

La restitution des états agrégés des EC (section 3, sous-section 2) s'articule selon une approche différente. En effet, certains EC mutualisent leurs activités de back-office dans un des départements de la zone (ils sont dénommés établissements de crédit à structure juridique locale) ou dans l'hexagone (EC succursale de banque métropolitaine). Les indicateurs d'activité de l'établissement dans chaque département apparaissent alors plus délicats à appréhender et la production de certaines statistiques (charges d'exploitation, par exemple) peut s'en trouver affectée. Ainsi, ne sont publiées dans cette section que les données concernant les EC pour lesquels les résultats conservent une grande fiabilité et une représentativité suffisante.

Par ailleurs, ce chapitre propose une analyse des données extraites du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Celles-ci sont recensées à partir d'un seuil déclaratif de 25 000 euros²³⁹ de crédits par guichet bancaire et par entité juridique et concernent les encours de crédits distribués par les établissements de crédit implantés sur le territoire français, en faveur d'entités juridiques dont le siège social se situe en Martinique. Cette source d'information permet, même si elle n'est pas exhaustive, une analyse sectorielle pertinente des encours de crédit et de leur évolution.

Enfin, l'enquête sur le coût du crédit aux entreprises concerne les principaux établissements bancaires intervenant dans le département. Réalisée tous les semestres par l'edom, cette enquête recense les conditions débitrices offertes par les établissements à leur clientèle. Son champ d'application exclut les crédits aux collectivités, le crédit bail, les prêts participatifs et les engagements par signature.

²³⁹ Le seuil des déclarations a été ramené de 45 000 euros à 25 000 euros à compter du mois de février 2006.

Section 1

La structure du système bancaire et financier

1. Les faits marquants de l'exercice

1.1 LES PRINCIPAUX EVENEMENTS LOCAUX

En 2008, la place financière martiniquaise a assisté à l'évolution du paysage bancaire par l'arrivée de deux nouveaux acteurs :

- En date du 15 mai 2008, le CECEI a donné son accord sur la fusion du Crédit Moderne Antilles et du Crédit Moderne Guyane, le premier absorbant le second. La société financière a désormais pour dénomination sociale **Crédit Moderne Antilles Guyane**.
- En date du 21 mai 2008, la société **CAFINEO** a été agréée par le CECEI en tant que société financière proposant à la clientèle des particuliers du groupe de distribution CAFOM240, des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits travaux ainsi que des moyens de paiement. Le capital de la société est détenu par le Crédit Moderne Antilles Guyane (43 %), le Crédit Moderne Océan Indien (8 %) et le groupe CAFOM (49 %).

En 2008, le mouvement de réorganisation fonctionnelle des acteurs locaux, soucieux de gagner en productivité et en rentabilité, s'est poursuivi :

- La grande majorité des établissements de crédit de la place a engagé de grands programmes de rénovation/extension d'agences ou procédé à l'ouverture de nouveaux points de vente. Ces investissements ont notamment permis d'accroître la modernisation des installations par l'automatisation des traitements classiques d'exploitation bancaire (« agences sans argent »). La Banque des Antilles française (BDAF) a ainsi déplacé sa direction et ses services administratifs dans de nouveaux locaux, sis au Lamentin (Zone d'activités du Lareinty), et transféré son agence de DUCOS dans de nouveaux bâtiments. Cette même ville accueille également depuis 2008 une nouvelle agence de la BNP-Paribas Martinique. Ce dernier établissement a également transféré son agence de Cluny dans de nouveaux locaux et poursuivi les travaux d'aménagement de l'ex-hôtel Foyatel, acquis en 2007 et contiguë au siège de la banque, permettant une réorganisation spatiale des services centraux. Enfin la Banque Française Commerciale Antilles Guyane (BFC-AG) et la BRED ont renforcé leur représentation dans les centres commerciaux de l'île, la première ouvrant une nouvelle agence au ROBERT et la seconde intégrant de nouveaux locaux à DILLON.
- Parallèlement, la recherche d'une plus grande synergie avec les filiales et/ou départements spécialisés des groupes ou maisons mères s'est accentuée. Ces actions ont notamment conduit à la mise à disposition de la clientèle de nouveaux services en matière de monétique (cartes de paiement en plusieurs fois...), de gestion patrimoniale

²⁴⁰ CAFOM est un groupe indépendant du secteur de la grande distribution spécialisée dans l'aménagement de la maison. Il exploite 9 magasins dans les Départements d'Outre-Mer dont 6 sous l'enseigne BUT.

ou de produits d'assurance. Ces offres se sont vues également complétées par de multiples packages « clés en main » (habitat, automobile...).

Par ailleurs, l'année 2008 a été ponctuée de quelques mouvements sociaux de courte durée. Ces derniers sont principalement intervenus en réaction face à la recherche soutenue de productivité par certains établissements, conjuguée à la réduction des coûts d'exploitation (assise notamment sur un renouvellement partiel des départs en retraite). La période sous revue a également été marquée par un mouvement social de 24 heures du personnel des banques AFB portant sur l'ordre du jour de la première réunion de la Commission locale paritaire, mise en œuvre dans le cadre de la Convention des banques AFB signée en 2007.

Enfin, au regard d'une conjoncture économique locale en perte de vitesse et dans un contexte de turbulences financières internationales, la place financière martiniquaise a poursuivi le développement de son activité de manière raisonnée en consolidant sa connaissance clientèle. Dès lors, l'amélioration des référentiels de scoring associée au renforcement de l'expertise des chargés clientèle par la formation a participé à la consolidation de la maîtrise et du contrôle des risques par les acteurs de la place martiniquaise.

1.2 LES EVENEMENTS NATIONAUX AYANT UN IMPACT LOCAL

Plusieurs événements nationaux ou internationaux survenus en 2008 ont impacté de façon plus ou moins significative l'activité locale.

Le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA (Single European Payment Area – Espace Unique de Paiement en Euros). Le nouveau virement européen SCT, (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'à maintenant en France. Il permet à l'ensemble des acteurs économiques d'émettre et recevoir des virements dans tous les pays de l'espace économique européen ainsi que des pays voisins, dans les mêmes conditions de fiabilité, de rapidité et de prix. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

Après le premier groupe emmené par l'Allemagne en novembre 2007, un second groupe de pays européens, dont la France, a rejoint TARGET 2, le nouveau système européen de règlement en temps réel des opérations de gros montants, le 18 février 2008. Il repose sur une plate-forme unique partagée qui assure la gestion technique des comptes ouverts aux institutions financières dans les livres des banques centrales participantes. Cette nouvelle organisation permet d'offrir à l'ensemble des utilisateurs un service harmonisé incluant des mécanismes performants de gestion de liquidité tout en réduisant sensiblement les coûts de traitements et en renforçant la continuité opérationnelle.

L'année 2008 a vu également l'adoption de plusieurs mesures visant à assurer la bonne information des consommateurs et à favoriser la concurrence en matière de services bancaires.

La loi pour le développement de la concurrence au service des consommateurs a été adoptée le 3 janvier 2008. Ce texte contient deux dispositions relatives aux services bancaires. D'une part, il prévoit la création d'un relevé annuel des frais bancaires. A destination des personnes physiques et des associations, il récapitule le total des sommes perçues par l'établissement de crédit au cours de l'année civile précédente, au titre de produits ou services

dont ses clients bénéficient dans le cadre de la gestion de leur compte de dépôts. D'autre part, il instaure l'obligation pour la banque de fournir, au moment de l'obtention d'un prêt à taux variable, une notice présentant les conditions et modalités de variation de taux ainsi qu'une simulation et, pour les prêts à taux fixe, un échéancier des amortissements détaillant pour chaque échéance la répartition du remboursement entre le capital et les intérêts.

Dans le même temps, le Parlement Européen adoptait le 16 janvier 2008 une directive visant à harmoniser les conditions d'octroi de crédits à la consommation en Europe. Cette directive uniformise notamment les éléments d'information contractuels devant être fournis aux consommateurs ainsi que les modalités de remboursement anticipé. En facilitant la comparaison des offres des établissements des différents pays européens, ces éléments devraient contribuer à ouvrir le marché européen des prêts à la consommation et ainsi favoriser la concurrence. Au mois de mai 2008, en application des principes adoptés par le Comité Consultatif du Secteur Financier, les banques françaises se sont engagées à mettre en place un service d'aide à la mobilité bancaire. La banque dans laquelle un client vient d'ouvrir un nouveau compte de dépôts pourra agir, après accord formel, pour le compte de ce dernier afin d'effectuer toutes les démarches administratives relatives à sa domiciliation bancaire. Enfin, le 25 novembre 2008, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi a annoncé deux mesures visant à renforcer la transparence et la concurrence en matière d'assurance emprunteur. D'une part, une évolution législative sera engagée afin de libéraliser le choix de l'assurance emprunteur en matière de crédit immobilier. D'autre part, s'agissant des crédits à la consommation, le coût de l'assurance facultative devra être exprimé en euros et par mois sur tous les documents d'information et publicitaires.

Le début de l'année 2008 a été marqué par la publication, le 4 février, du rapport de la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi au Premier Ministre sur les enseignements à tirer des pertes de trading constatées par la Société Générale dans l'affaire dite « Kerviel ». Le rapport préconise notamment un renforcement du contrôle des opérations de marchés réalisées par les banques ainsi qu'une meilleure prise en compte du risque opérationnel. Il demande également une plus grande implication des dirigeants dans le contrôle des risques grâce à la création de comités au sein des organes sociaux dédiés à la surveillance des risques et au contrôle interne.

Par ailleurs, la loi de modernisation de l'économie, dont l'objet est « de lever les contraintes qui empêchent certains secteurs de se développer, de créer des emplois et de faire baisser les prix », a été adoptée le 4 août 2008. Dans son article 145, elle étend, à compter du 1^{er} janvier 2009, la distribution du Livret A à tous les établissements de crédit habilités à recevoir du public des fonds à vue et qui s'engagent à cet effet par convention avec l'Etat. Dans le même temps, la Ministre de l'Economie, de l'Industrie et de l'Emploi relevait les taux des produits de l'épargne réglementée, portant le taux du Livret A à 4 % à compter du 1^{er} août 2008, son plus haut niveau historique.

Mais l'année 2008 a été avant tout marquée par les turbulences sur le système financier mondial et les interventions des grandes banques centrales pour tenter de résoudre les problèmes de liquidités.

Dès la fin de l'année 2007, face à la dépréciation des actifs dans le cadre d'une crise initialement circonscrite au marché immobilier américain, les liquidités se sont raréfiées sur les marchés monétaires. Les banques ont dès lors rencontré des difficultés pour accéder à une ressource devenue rare et dont le coût, par voie de conséquence, augmentait. Cette crise

financière, qui a progressivement affecté l'ensemble du système financier mondial, a entraîné une vague d'opérations de fusions et acquisitions dans le secteur bancaire. Un pic a été atteint au mois de septembre 2008 avec la faillite de la banque américaine d'investissement Lehman Brothers. En Europe, ce sont Dexia et Fortis qui ont fait l'objet d'un plan de sauvetage. Afin de restaurer la confiance et normaliser le fonctionnement des marchés monétaires, les banques centrales, prêteurs en dernier ressort, ont ajusté leurs cadres opérationnels ainsi que leurs modalités d'intervention. Ainsi, parallèlement aux baisses successives de taux, elles ont allongé la maturité de leurs facilités, élargi la gamme des garanties éligibles en contrepartie de leurs prêts et élargi également la liste des établissements susceptibles de bénéficier de leurs prêts.

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière la plus sévère depuis celle de 1929. Son origine se trouve aux Etats-Unis, dans la croissance au cours des années 2000 des crédits immobiliers, notamment à des populations non solvables (crédits subprime). Ce développement a été favorisé par la baisse des taux d'intérêt décidée par la FED en 2000-2001 pour enrayer la récession déclenchée par l'éclatement de la bulle internet et une politique volontariste du gouvernement américain pour encourager l'accession à la propriété.

Afin de maintenir leur capacité d'intervention sur le marché du crédit immobilier, les établissements américains ont fortement développé sur cette période les techniques de titrisation leur permettant de transférer les créances vers des investisseurs. Ces titres ont ensuite été associés à d'autres au sein de nouveaux véhicules, aboutissant à un enchevêtrement très complexe rendant très difficile l'appréciation du risque sous-jacent et leur valeur.

La remontée des taux, décidée par la FED entre 2003 et 2006 (de 1 % à 5 %) pour lutter contre les pressions inflationnistes, a eu un double effet : l'assèchement de la demande sur le marché de l'immobilier et le renchérissement du coût des crédits, pour l'essentiel contractualisés à taux variable. Il en est alors découlé un accroissement des impayés, notamment des ménages les plus fragiles dont les maisons ont été saisies par les organismes de crédit puis revendues, accélérant ainsi la baisse des prix.

La valeur des titres a baissé, certains n'ont pu être cotés et des provisions ont alors été constituées pour couvrir les pertes. Les investisseurs n'ont pu liquider leurs créances du fait d'une défiance croissante envers ces produits sophistiqués puis envers les fonds d'investissement, les OPCVM dont les SICAV monétaires, et les établissements de crédit eux-mêmes, tous susceptibles de détenir ces produits toxiques. La crise des subprimes s'est ainsi propagée au marché interbancaire, où les taux d'intérêt, face à l'incertitude, sont montés brutalement et ce malgré des interventions massives des grandes banques centrales pour éviter le déclenchement d'une crise systémique.

À partir de l'été 2007, les banques du monde entier ont été contraintes de passer dans leurs comptes des dépréciations de la valeur de leurs actifs, amputant d'autant leurs capitaux propres. Si certaines ont pu procéder à des augmentations de capital au premier semestre 2008 pour maintenir leur solvabilité, d'autres ont été nationalisées ou rachetées et certaines ont fait faillite. C'est le cas de Lehman Brothers à l'automne 2008.

Face à l'aggravation de la crise, des plans de sauvetage des systèmes financiers ont été mis en œuvre dans les grandes économies à partir des mois de septembre-octobre. En France, l'Etat est intervenu en créant la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ainsi que la Société de Prise de Participations de l'Etat (SPPE) (cf. infra). Ces interventions étatiques se poursuivent encore au début de l'année 2009, la plus importante étant le plan Geithner de février 2009 qui prévoit notamment la constitution d'un fonds public – privé pour délester les banques américaines de leurs actifs toxiques.

Afin de compléter les actions des banques centrales pour faire face aux problèmes de liquidités observés sur les marchés interbancaires, les gouvernements ont mis en place des plans pour soutenir le financement de l'économie et renforcer les fonds propres des banques. En France, le plan de soutien s'est organisé autour de deux volets.

Le 2 octobre 2008, un plan de soutien au PME a été annoncé qui s'articule autour de deux mesures majeures. D'abord, il renforce les moyens d'intervention d'OSEO, en augmentant ses capacités de prêt et de garanties accordées aux prêts bancaires des PME. Ensuite, il prévoit l'affectation d'une partie des ressources de l'épargne réglementée au développement des PME. Afin de s'assurer de l'accès des PME à ces mesures, deux dispositifs ont été mis en place :

- un comité départemental de financement de l'économie est installé dans chaque département, qui, sous l'égide des préfets et trésoriers payeurs généraux, à en charge le recensement des situations posant problèmes ainsi que la publication des flux de crédit banque par banque,
- un dispositif de médiation du crédit a été conçu ; un médiateur du crédit, fonction attribuée aux directeurs départementaux de la Banque de France en métropole et de l'IEDOM pour les départements et collectivités d'outre-mer, est nommé dans chaque département. Son rôle est celui d'un facilitateur pour les entreprises confrontées à des difficultés de financement, puisqu'il se consacre aux problèmes de financement des entreprises et à leur relation avec les banques.

Parallèlement, le gouvernement a apporté sa garantie au fonctionnement du secteur bancaire. La loi de finance rectificative pour le financement de l'économie n°2008-1061 du 16 octobre 2008 a autorisé l'Etat à intervenir afin de soutenir le secteur bancaire dont les conditions de refinancement se sont brutalement dégradées dans le contexte de crise financière mondiale. Cette intervention a pris deux formes :

- création de la Société de Financement de l'Economie Française (SFEF) ; en échange d'une rémunération de sa garantie, l'Etat fournit aux banques des ressources stables et à moyen terme, pour un montant maximal de 360 milliards d'euros,
- souscription par l'Etat de titres émis par les principales banques afin de participer au renforcement de leurs fonds propres.

En contrepartie, les banques ont pris, dans des conventions signées avec l'Etat, des engagements fermes de financement de l'économie, sous la forme d'une progression des encours de prêts à l'économie française (particuliers, entreprises, collectivités locales) ainsi que des engagements de comportement éthique.

2. Organisation du système bancaire

2.1 TYPOLOGIE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT

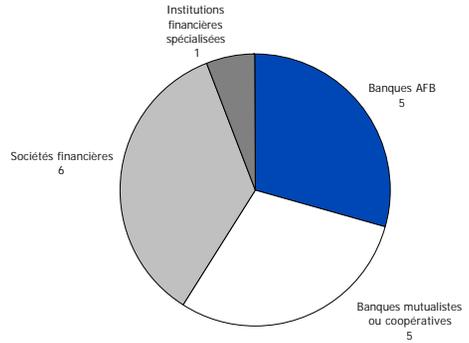
L'activité bancaire et financière de la Martinique s'organise autour de différents réseaux d'établissements de crédit et assimilés installés localement ou non. Ceux-ci se répartissent selon les quatre catégories suivantes, définies à l'article L. 511-9 du Code monétaire et financier :

- les banques affiliées à l'Association française des banques (AFB) ;
- les banques mutualistes et coopératives ;
- les sociétés financières ;
- les institutions financières spécialisées.

Par ailleurs, un établissement assimilé, non soumis à la loi bancaire, est également présent en Martinique : la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC). Cet établissement public intervient à partir de la France hexagonale pour assurer le financement d'acteurs économiques locaux : collectivités territoriales, établissements publics locaux, sociétés privées ...

Etablissements de crédit locaux

En 2008, le panorama bancaire local s'est enrichi d'une unité supplémentaire. Il se compose de 18 établissements si l'on ne considère que ceux dont le statut est reconnu par le Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement (CECEI). En date du 21 mai 2008, le CECEI a délivré un agrément à CAFINEO (financement de biens d'équipement domestiques par le biais de cartes permanentes), société financière au capital de 3 millions d'euros, filiale du groupe BNP Paribas et du Groupe CAFOM.



Source : ledom

De leur côté, les établissements non installés localement interviennent essentiellement à partir de l'hexagone et financent plus particulièrement les entreprises spécialisées dans le secteur de l'habitat social, des collectivités locales et de la promotion immobilière.

2.2 LISTE DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

Dénomination	Capital social (en millions d'euros)	Siège social	Adresse locale (si différente du siège social)	Actionnaire principal ou organe central	Nombre d'agences	Effectifs	Total bilan local (en millions d'euros)
Les banques AFB (5)							
Banque des Antilles Françaises (BDAF)	55,92	Parc d'Activités de La Jaille 97 122 Baie-Mahaut	28-34, Rue Lamartine 97200 Fort-de-France	Groupe Caisses d'Epargne	8	106	285,3
Banque Française Commerciale Antilles-Guyane (BFCAG)	51,10	19, Boulevard des Italiens 75002 Paris	Rue piétonne du village ZAC de Rivière-Roche 97200 Fort-de-France	Groupe Crédit Agricole	3	47	110,3
BNP Paribas Martinique	6,44	16, Boulevard des Italiens 75009 Paris	72, Avenue des Caraïbes 97200 Fort-de-France	Groupe BNP Paribas	14	224	666,5
Société Générale de Banque aux Antilles (SGBA)	32,64	30, rue Frébault 97110 Pointe-à-Pitre	C.C. La Galleria 97232 Lamentin	Groupe Société générale	4	48	180,4
La Banque Postale	2 342,45	34, rue de la Fédération 75115 Paris	132, Boulevard Pasteur 97264 Fort-de-France	La Poste	47	NC	543,9

Les banques mutualistes ou coopératives (5)

BRED Banque Populaire	340,31	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	17, Rue de la Liberté 97200 Fort-de-France	Groupe Banques Populaires	26	186	714,0
Fédération du Crédit Mutuel Antilles-Guyane	36,32	Rue du Professeur Raymond Garcin Didier - 97200 Fort-de-France		Groupe Crédit Mutuel	15	244	1 478,2
Caisse d'Epargne Provence Alpes Corse (CEPAC)	424,30	Place Estrangin Pastré - BP 108 13254 Marseille Cédex 6	Bvd Gal de Gaulle - BP 660 97263 - Fort-de-France	Groupe Caisses d'Epargne	9	84	446,8
Caisse Régionale de Crédit Agricole Mutuel de la Martinique	22,43	Rue Cases Nègres - Place d'Armes 97232 Le Lamentin		Groupe Crédit Agricole	24	355	1 598,1
Caisse Régionale de Crédit Maritime Mutuel Outre-Mer (CRCMMOM)	3,20	36, Rue Achille René Boisneuf 97110 Pointe-à-Pitre		Groupe Banques Populaires	2	8	29,4

Les sociétés financières (7)

BRED-COFILEASE	12,20	18, Quai de la Rapée 75012 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	6	105,3
Société Martiniquaise de Financement (SOMAFI)	7,27	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin		Groupe General Electric Money	1	82	355,6
Crédit Moderne Antilles Guyane **	18,73	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahaut	ZI Les Mangles Acajou 97232 Le Lamentin	Groupe BNP Paribas	1	45	266,7
CAFINEO ***	3,00	Rue René Rabat - ZI Jarry 97122 - Baie Mahaut		Groupe BNP Paribas	-	-	-
Société Anonyme de Gestion et de Financement (SAGEFI)	3,06	Lieu-dit Grand Camp 97139 Les Abymes	Rue du Gouverneur Ponton 97200 Fort-de-France	R.R. Investissements	1	3	2,2
Société Financière des Antilles-Guyane (SOFIAG)	2,20	12, Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France		Groupe Banques Populaires	1	13	154,1
FACTOREM	15,00	115 Rue Montmartre 75002 Paris	Centre d'affaires BRED ZI de la Jambette 97232 Le Lamentin	Groupe Banques Populaires	1	8	52,1

Les institutions financières spécialisées (1)

OSEO Financement et Garantie****	547,40	27-31, Avenue du Général Leclerc 94710 Maisons-Alfort	Agence française de développement 1 Boulevard Général de Gaulle 97200 Fort-de-France	OSEO	1	7	15,7
----------------------------------	--------	--	--	------	---	---	------

TOTAL EC	3 924,0	18 établissements			159	1 466 *	7 005
----------	---------	-------------------	--	--	-----	---------	-------

* Hors Banque postale

** Entité unique Antilles-Guyane depuis le 1/6/2008 avec effet rétroactif au 1^{er} janvier

*** Agrément CECEI du 21/5/2008

**** La représentation Oseo concerne exclusivement le financement à compter du 01/01/09

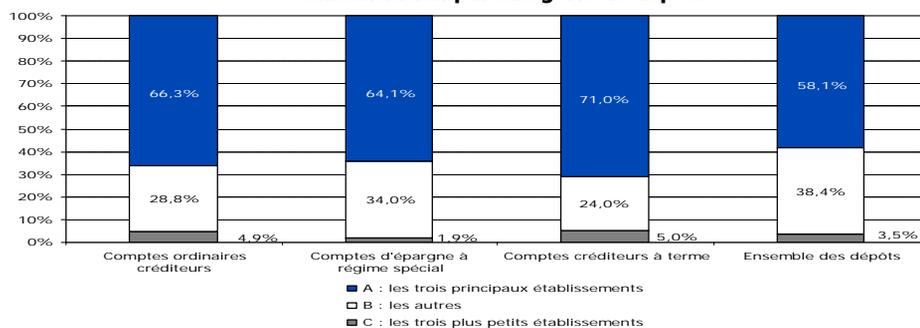
2.3 ELEMENTS SUR LA CONCENTRATION DU MARCHÉ

La méthode de mesure de la concentration utilisée ci-après consiste à comparer la part de marché agrégée des trois établissements de crédit locaux les plus importants à celle des

trois établissements les plus petits par type de dépôt²⁴¹ ou de crédit²⁴². Le positionnement de chacun des établissements peut dès lors varier selon le critère de comparaison retenu.

En 2008, la part de marché cumulée sur les dépôts des trois principaux acteurs de la place martiniquaise continue de se replier. Elle atteint 58,1 % contre 58,6 % en 2007. En dépit de la baisse observée sur un an (-0,5 point), les comptes à terme demeurent le segment où la concentration est la plus prononcée. Cette évolution est à rapprocher d'une plus grande concurrence sur ce type de dépôts entre établissements en vue de consolider leurs ressources dans un contexte de renchérissement des conditions de refinancement. De leur côté, les trois plus petits établissements concentrent à peine 3,5 % de l'activité de collecte de dépôts, leur part de marché demeurant stable sur un an.

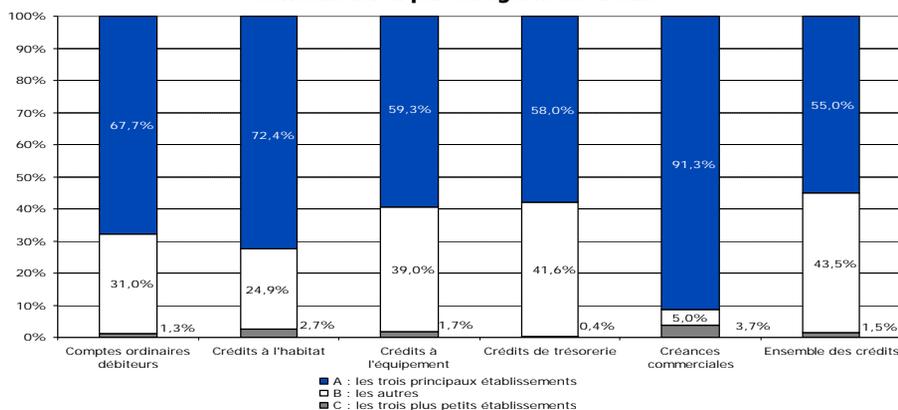
Concentration par catégorie de dépôts



Source : Iedom

Sur le marché du crédit, la concentration est moindre en raison d'un plus grand nombre d'intervenants. Les trois établissements les plus importants représentent 55 % de l'encours total de crédits (+0,2 point), avec un positionnement plus marqué sur les créances commerciales (91,3 %) et les crédits à l'habitat (72,4 %).

Concentration par catégorie de crédits



Source : Iedom

²⁴¹ Les dépôts de la place comprennent ceux collectés par les banques AFB et par les banques mutualistes.

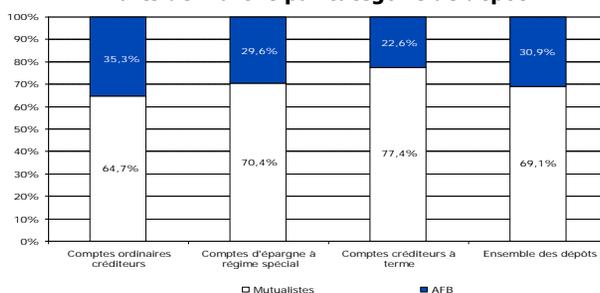
²⁴² Les crédits sont ceux recensés pour les banques AFB, les banques mutualistes et les sociétés financières.

2.4 VENTILATION DES DEPOTS ET CREDITS PAR CATEGORIE D'ETABLISSEMENT DE CREDIT

A fin décembre 2008, les banques mutualistes et coopératives détiennent 69,1 % des dépôts de la clientèle. Sur un an, leur part de marché gagne 0,1 point au détriment des banques AFB qui concentrent désormais 30,9 % du total.

Dans le détail, le positionnement des banques mutualistes et coopératives est particulièrement marqué sur les comptes créditeurs à terme, bien qu'en baisse sur un an (77,4 %, -5,2 points). Ce mouvement est essentiellement dû aux offres de rémunérations attractives sur ce type d'épargne pratiquées par certaines banques en vue de consolider leurs ressources. De la même manière, le niveau de concentration est élevé sur les comptes d'épargne à régime spécial (70,4 %, +0,3 point) en raison du poids des livrets A et bleus dont la distribution est assurée de manière exclusive par une banque mutualiste et une banque AFB.

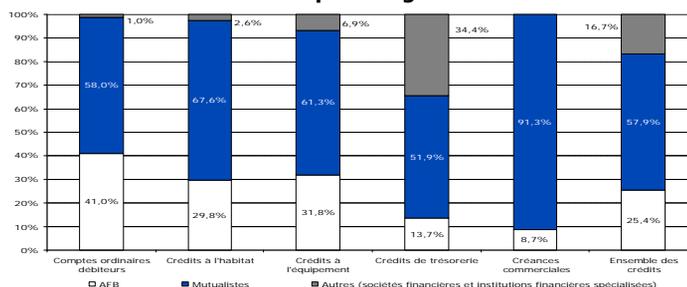
Parts de marché par catégorie de dépôt



Source : Iedom

S'agissant de l'activité de crédit, les banques mutualistes et coopératives dominent également le marché. Elles détiennent 57,9 % de l'encours, soit 0,2 point de plus qu'en 2007. Pour leur part, les banques AFB concentrent un peu plus du quart de l'encours total de crédit (25,4 %, +1,1 point) et regagnent des positions sur les comptes ordinaires débiteurs (40,9 % contre 37,4 % en 2007). A l'inverse, plus des deux tiers des crédits à l'habitat et 61,3 % des crédits à l'équipement sont issus des banques mutualistes et coopératives. Sur ces deux segments, les banques AFB améliorent cependant leur positionnement, au détriment des institutions financières spécialisées. Ces dernières, associées aux sociétés non financières, totalisent 16,7 % de l'encours global (-1,4 point) et enregistrent un recul de 3,6 points sur les crédits de trésorerie (34,5 %), segment sur lequel les banques mutualistes demeurent majoritaires (51,8 %, +2,5 points).

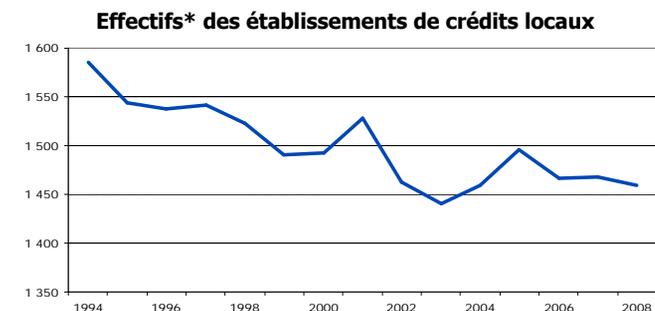
Parts de marché par catégorie de crédit



Source : Iedom

2.5 LES RESSOURCES HUMAINES

Fin 2008, l'effectif équivalent temps plein employé par les établissements de crédit locaux (hors Banque Postale) s'élève à 1 459 agents, en diminution de 0,6 % sur un an (après être resté stable en 2007). Sur la décennie, les ressources humaines du réseau bancaire local ont diminué de 4,2 %, au rythme annuel moyen de 0,5 %. Cette évolution est à rapprocher des dispositifs de préretraites ou de congés de fin de carrière initiés par certains établissements.



*Effectif équivalent temps plein hors Banque Postale

Source : Iedom

Effectif équivalent temps plein

	2005*	2006	2007	2008	Var. 2008-2007
Banques AFB	481	459	436	429	-1,6%
Banques mutualistes	839	848	873	873	0,0%
Autres**	174	160	159	157	-1,3%
Total	1 494	1 467	1 468	1 459	-0,6%

* Chiffres rectifiés

** Autres : Oséo Financement, CMAG, Cofilease, Factorem, Sofiag, Sagefi, Somafi.

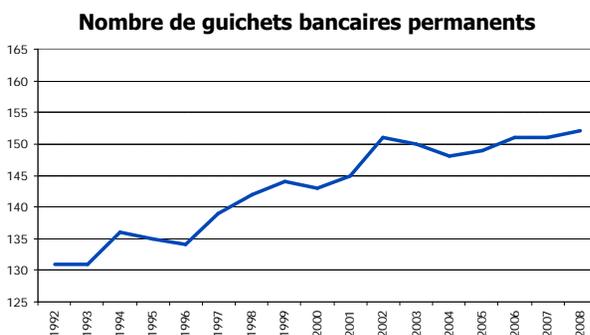
Source : Iedom

Dans le détail, si l'effectif des banques mutualistes demeure stable sur la période sous revue, ceux des banques AFB et des autres institutions financières s'inscrivent en baisse sur un an, respectivement de -1,6 % et de -1,3 %.

3. La densité du système bancaire

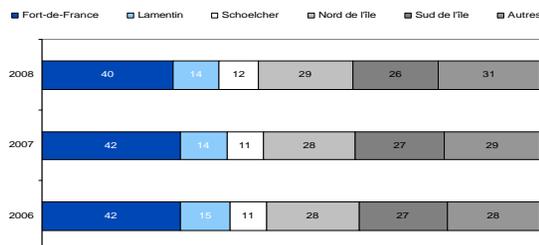
3.1 LE NOMBRE DE GUICHETS BANCAIRES ET AUTOMATIQUES

Au 31 décembre 2008, la Martinique compte 152 guichets bancaires permanents soit une unité supplémentaire par rapport à 2007. Deux nouvelles implantations ont été réalisées par deux banques AFB dont l'une dans le Nord Atlantique, tandis qu'une fermeture de guichet AFB est intervenue dans le Centre. Les banques mutualistes et les banques AFB détiennent désormais les agences bancaires à parité.



Source : Iedom

Guichets bancaires permanents par zone géographique



Source : Iedom

Les guichets permanents se concentrent essentiellement sur le centre économique et administratif de l'île et ses communes limitrophes (26,3 % à Fort-de-France, 9,2 % à Lamentin et 7,9 % à Schoelcher). Par ailleurs, le Sud de l'île dispose d'un nombre de guichets bancaires permanents inférieur à celui des communes du Nord.

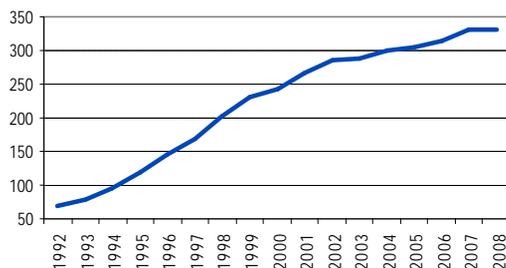
Nombre de guichets bancaires permanents

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008-2007
Guichets bancaires	148	149	151	151	152	0,7%
dont banques AFB	73	72	73	75	76	1,3%
dont banques mutualistes ou coopératives	75	77	78	76	76	0,0%

Source : Iedom

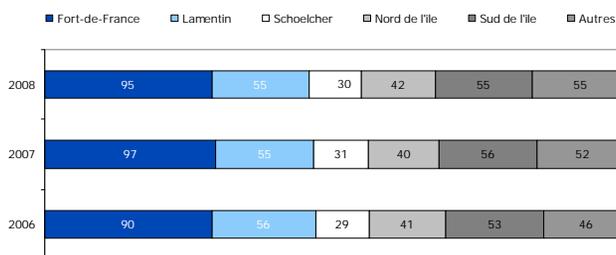
Le parc d'automates bancaires installés en Martinique passe de 331 à 332 en 2008, soit une unité supplémentaire (contre +16 unités en 2007), résultant de l'installation de trois nouveaux automates et de la suppression de deux autres. Ces opérations ont été effectuées par les banques AFB. En 2008, les banques mutualistes détiennent 68,1 % du nombre de DAB-GAB, soit +1,4 point sur un an.

Nombre d'automates bancaires



Source : Iedom

Nombre de GAB-DAB par zone géographique



Source : Iedom

Trois communes (Fort-de-France, Le Lamentin et Schoelcher) concentrent 54,2 % des guichets automatiques bancaires, dont 28,6 % pour la seule capitale régionale (- 0,7 point). Le Sud de l'île compte davantage d'automates bancaires que le Nord (16,6 % des GAB-DAB contre 12,7 %).

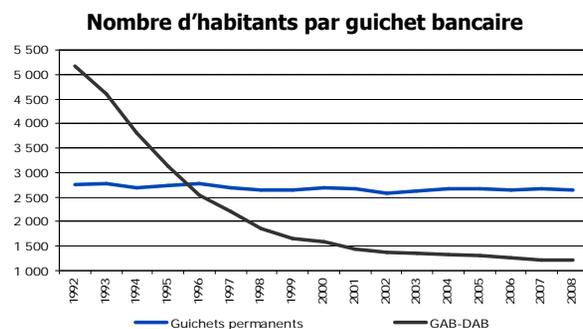
Nombre de guichets et distributeurs automatiques de billets

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008-2007
Guichets et distributeurs automatiques	299	304	315	331	332	0,3%
dont banques AFB	98	100	102	110	106	-3,6%
dont banques mutualistes ou coopératives	201	204	213	221	226	2,3%

Source : Iedom

3.2 LE NOMBRE D'HABITANTS PAR GUICHET

En 2008, le niveau d'équipement de la Martinique en guichets bancaires permanents a poursuivi son amélioration. L'île compte désormais un guichet pour 2 645 habitants, contre 2 658 l'année précédente. Par comparaison, ce ratio s'établissait en France hexagonale à un guichet pour 1 607 habitants. La Martinique se place néanmoins au-dessus de la moyenne des DFA (un guichet pour 2 694 habitants).



Source : ledom

Le taux d'équipement en GAB-DAB s'améliore légèrement en 2008. Le département compte désormais 1 211 habitants par automate bancaire, contre 1 212 en 2007. Comparativement, la Guyane affiche un guichet automatique pour 2 546 habitants, la Guadeloupe un pour 1 459 et l'hexagone un pour 1 200 habitants²⁴³.

Taux d'équipement en guichets bancaires

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008-2007
Nombre d'habitants par guichet bancaire permanent	2 668	2 669	2 642	2 658	2 645	-0,5%
Nombre d'habitants par GAB-DAB	1 321	1 309	1 267	1 212	1 211	-0,1%

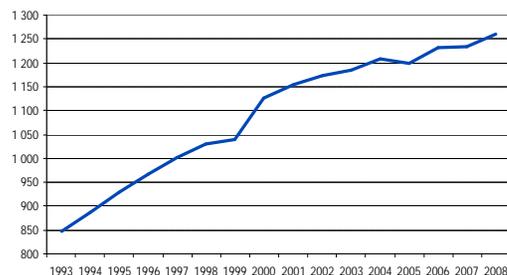
Calculé d'après les estimations de population au 1^{er} janvier effectuées par l'Insee.

Source : ledom

3.3 LE NOMBRE DE COMPTES BANCAIRES DE LA CLIENTELE

En 2008, les établissements de crédit installés localement gèrent 1 259 961 comptes de dépôt et d'épargne. Après une timide progression en 2007 (+0,9 %), le nombre de comptes de la clientèle enregistre une hausse plus marquée sur l'exercice (+2 %), soit 25 209 unités supplémentaires. Cette évolution résulte toutefois de mouvements contrastés. Les comptes de dépôts à vue (34,7 % du total) augmentent de 2,6 %. En 2008, chaque habitant dispose en moyenne d'1,1 compte de dépôt à vue (contre 1 en 2007).

Nombre de comptes de dépôt et d'épargne détenus par la clientèle (en milliers)



Source : ledom

²⁴³ Pour l'hexagone, le ratio est celui de l'année 2007.

De même, bénéficiant en partie du contexte de turbulences financières, le nombre de compte sur livrets progresse de 3,2 % sur la période sous revue, porté par le segment des livrets A et bleus (+4,3 % et + 15 453 unités). Ces derniers connaissent un regain de vigueur et établissent une performance inégalée depuis plus de cinq ans, avec 371 497 comptes. Leur poids dans le nombre total de comptes gagne 0,7 point pour s'établir à 29,5 %. A l'inverse, les comptes créditeurs à terme, connaissant une évolution erratique depuis plusieurs années, s'inscrivent en diminution de 9,2 % en 2008 et les comptes ou plan d'épargne logement diminuent de 4% sur la période sous revue.

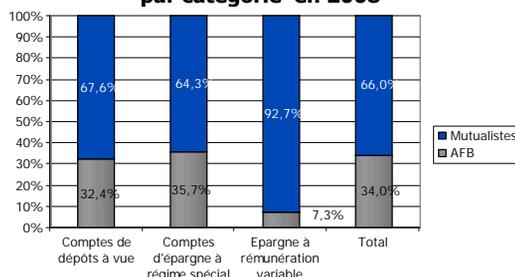
Nombre de comptes bancaires de la clientèle

	2004	2005	2006	2007	2008	Structure 2008	Var. 2008/2007
Comptes de dépôt à vue	401 125	409 991	418 906	426 546	437 492	34,7%	2,6%
Comptes sur livrets	673 090	661 644	693 448	686 523	708 243	56,2%	3,2%
dont : Livrets A et bleus	362 753	342 217	368 851	356 044	371 497	29,5%	4,3%
Livrets ordinaires	150 299	152 167	150 716	141 036	138 369	11,0%	-1,9%
Autres comptes à régime spécial	4 504	4 594	3 989	4 793	4 741	0,4%	-1,1%
Epargne logement	88 531	86 558	83 479	82 326	79 038	6,3%	-4,0%
Comptes d'épargne logement	30 137	30 393	30 830	31 287	30 250	2,4%	-3,3%
Plans d'épargne logement	58 394	56 165	52 649	51 039	48 788	3,9%	-4,4%
Plans d'épargne populaire	10 336	8 757	7 761	6 522	5 757	0,5%	-11,7%
Comptes de dépôts à terme	31 099	27 615	25 912	27 151	24 645	2,0%	-9,2%
Bons de caisse et bons d'épargne	428	48	49	738	32	0,0%	-95,7%
Certificats de dépôts	10	19	19	153	13	0,0%	-91,5%
Total	1 209 123	1 199 226	1 233 563	1 234 752	1 259 961	100,0%	2,0%

Source : Iedom

Les banques mutualistes et coopératives détiennent les deux tiers du nombre total de comptes bancaires. Toutefois, cette part diminue de 0,6 point sur un an. La prédominance des banques mutualistes sur les comptes d'épargne à rémunération variable est nette, même si elle est en recul de 1,9 point : elle atteint 92,7 % contre 94,6 % en 2006.

Répartition des comptes bancaires par catégorie en 2008



Source : Iedom

Rapporté à la population, le nombre de comptes bancaires atteint 313 pour 100 habitants. Le degré de bancarisation de la population martiniquaise s'accélère après s'être légèrement contracté en 2007 (- 2 comptes par rapport à 2006). Pour les comptes de dépôts à vue le rapport est de 109 unités pour 100 habitants (113 en France métropolitaine en 2007). Ce ratio s'établit à 176 pour 100 habitants pour les comptes sur livrets²⁴⁴ et 20 pour 100 habitants s'agissant des comptes et plans d'épargne-logement.

Nombre de comptes bancaires pour 100 habitants

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008/2007
Tous types de comptes confondus	306	302	309	307	313	2,0%
Comptes de dépôts à vue	102	103	105	106	109	2,8%
Comptes sur livrets	170	166	174	171	176	2,9%
Comptes et plans d'épargne-logement	22	22	21	20	20	0,0%

Source : Iedom

²⁴⁴ Les comptes sur livrets regroupent les livrets ordinaires, les livrets A et bleus, les livrets jeunes, les livrets d'épargne populaire et les livrets de développement durable.

L'encours moyen des comptes ordinaires créditeurs atteint 4 087 euros contre 1 632 euros pour les comptes sur livrets et 8 194 euros pour les comptes et plans d'épargne-logement. Sur un an, l'encours moyen de ces comptes connaît des évolutions contrastées. Compte tenu de la contraction de l'encours des disponibilités à vue des entreprises ainsi que du repli de l'encours des ménages, celui des dépôts à vue diminue de 5,7 %. A l'inverse, le dynamisme des comptes sur livrets (A et bleus notamment) tire le montant moyen vers le haut de manière significative (+9,2 %). Pour sa part, l'encours des comptes et plans d'épargne-logement ne connaît aucune évolution, ces actifs financiers enregistrant par ailleurs une baisse globale de 6 % en deux ans, pouvant être rapprochée du changement du régime fiscal appliqué à ce type d'épargne²⁴⁵.

Evolution de l'encours moyen (en euros)

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008-2007
Comptes de dépôt à vue	3 478	3 713	3 999	4 336	4 087	-5,7%
Comptes sur livrets	1 291	1 367	1 390	1 495	1 632	9,2%
Comptes et plans d'épargne-logement	7 775	8 168	8 261	8 195	8 194	0,0%
Total comptes	12 544	13 248	13 650	14 026	13 913	-0,8%

Source : Iedom

4. Les moyens de paiement

SEPA (Single Euro Payments Area)

Dans le prolongement du passage aux pièces et billets en euros, le projet SEPA (Single Euro Payments Area ou Espace unique de Paiements en Euros) a été initié en 2002 sous l'impulsion de la communauté bancaire européenne avec le soutien de l'Eurosysteme.

Le système a pour objectif de permettre aux utilisateurs (administrations, commerçants, entreprises, particuliers) d'effectuer depuis un même compte leurs transactions dans les mêmes conditions de rapidité, de fiabilité et de prix partout dans l'espace européen, aussi bien que dans leur pays, grâce à une gamme unique de moyens de paiement en euros commune à l'ensemble des pays européens. Le projet SEPA contribue ainsi à renforcer l'intégration financière et monétaire de l'Europe, en facilitant les échanges transfrontaliers. La standardisation des moyens de paiement renforce l'efficacité des paiements, et unifie le traitement des ordres internationaux et nationaux.

L'espace SEPA comprend les 27 états membres de l'union européenne, ainsi que trois Etats membres de l'Association Européenne de Libre Echange -AELE- (Islande, Liechtenstein et Norvège) ainsi que la Suisse.

Les départements français d'outre-mer (la Guadeloupe, la Martinique, la Guyane et la Réunion) font partie intégrante de l'espace SEPA.

Les moyens de paiements courant sont ainsi appelés à être progressivement remplacés par leurs équivalents de la gamme SEPA. Cela concerne le virement, le prélèvement et le paiement par carte, qui sont les plus utilisés et sont communs à l'Espace Unique. Les chèques, TIP et effets de commerce ne sont pas concernés par le SEPA.

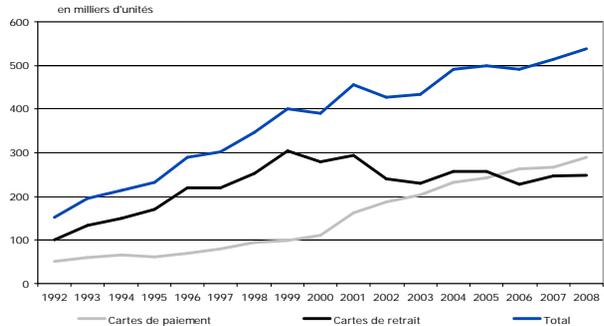
Le calendrier de mise en œuvre des différents moyens de paiement SEPA s'échelonne de 2008 à 2011. Ainsi, le 28 janvier 2008, l'ensemble des établissements de crédit de 27 pays européens a inauguré les moyens de paiement utilisables par 370 millions d'habitants dans le cadre du projet SEPA. Depuis cette date, le nouveau virement européen SCT (SEPA Credit Transfer), remplace désormais le virement classique utilisé jusqu'alors en France. Les prélèvements européens (SDD) sont attendus pour 2010 et les cartes, quant à elles, seront progressivement adaptées entre 2008 et 2011.

²⁴⁵ Intervenu en 2006, ce changement de fiscalité concerne les PEL de plus de 10 ans (intérêts soumis aux contributions sociales) et de plus de douze ans (intérêts assujettis à l'impôt sur le revenu).

4.1 LE NOMBRE DE CARTES BANCAIRES EN CIRCULATION

Le nombre de cartes bancaires en circulation en Martinique à fin 2008 atteint 537 971 unités contre 514 343 à fin 2007, soit une augmentation de 4,6 % sur un an. La progression constatée est essentiellement imputable aux cartes de paiement dont le nombre s'accroît de 8,2 % sur un an (après + 1,7 % l'année précédente) alors que le nombre de cartes de retrait délivrées affiche une hausse plus contenue (+0,7 %).

Nombre de cartes bancaires en circulation *



Source : Iedom

* Seules ont été prises en compte ici les cartes bancaires émises par les établissements installés localement.

Nombre de cartes bancaires en circulation

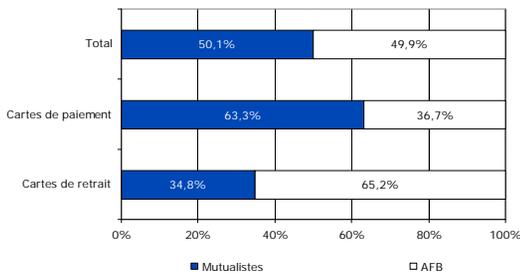
	2004	2005	2006	2007	2008	Structure	Variation 2008/2007
Nombre de cartes bancaires en circulation	490 303	499 429	491 912	514 343	537 971	100%	4,6%
- Cartes de retrait	257 565	256 368	229 067	246 876	248 674	46%	0,7%
- Cartes de paiement	232 738	243 061	262 845	267 467	289 297	54%	8,2%
dont cartes de prestige	6 246	7 441	8 475	9 436	10 392	2%	10,1%
Nombre de cartes/ 100 hab. (1)	72	74	78	78	83		6,4%

(1) Afin de pouvoir effectuer une comparaison avec la Métropole, le nombre de cartes retenu pour le calcul du ratio s'entend hors « nombre de cartes de retrait d'espèces uniquement dans la banque émettrice ».

Source : Iedom

Le nombre de cartes bancaires s'établit à 83 cartes pour 100 habitants. Le taux d'équipement en cartes bancaires de la population martiniquaise augmente de 6,4 % sur un an (78 cartes en 2007). Il est inférieur à celui enregistré en France hexagonale, soit environ 108 cartes pour 100 habitants contre 111 en 2007.

Parts de marché sur l'émission de cartes bancaires en 2008



Source : Iedom

En 2008, en raison de l'effritement des parts de marché des banques mutualistes (-0,9 point), l'émission de cartes bancaires dans le département est détenue à parité par les deux réseaux. Dans le détail, les établissements mutualistes, toujours dominants sur le segment des cartes de paiement voient leurs positions se replier pour la seconde année consécutive (63,3 % contre 65,5 % en 2007), tandis que la prépondérance des banques AFB sur le marché des cartes de retrait s'atténue (65,2 % contre 66,2 %).

4.2 LE VOLUME DES TRANSACTIONS

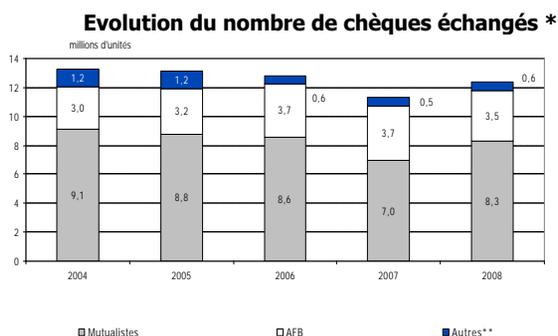
Le volume des transactions enregistrées dans les GAB-DAB du département s'élève à 28,3 millions en 2008, en hausse de 3,6 % sur un an. Le montant moyen de ces transactions atteint 63,5 euros, contre 60,8 euros l'année précédente.

Par ailleurs, on recense 7 852 terminaux de paiement électroniques installés chez les commerçants de la Martinique au 31 décembre 2008, soit une progression de 7,1 % par rapport à 2007. 25,3 millions de transactions de paiement ont été enregistrés (23,2 millions en 2007, soit +9 %) pour un chiffre d'affaires total de 1,3 milliard d'euros (+7,2 %), ce qui représente un volume de facturation moyen par terminal de 168 110 euros, et un montant moyen par transaction de 52 euros.

4.3 LE NOMBRE DE CHEQUES ECHANGES DANS LE DEPARTEMENT

Les chèques sont échangés, soit entre les différents établissements par l'intermédiaire du SIT (Système interbancaire de télécompensation), soit au sein de chacun des établissements concernés. Les chèques recensés au nom de l'ledom sont ceux traités par l'Institut pour le compte du Trésor Public.

En 2008, 12,4 millions de chèques ont été échangés dans le département, soit 9,7 % de plus qu'en 2007. Dans le détail, les banques mutualistes et coopératives ont présenté 8,3 millions de chèques au SIT, soit 67 % du total. De leur côté, les banques AFB en ont échangé 3,5 millions. Le solde (0,6 million) provient de deux établissements : la Caisse des dépôts et consignations et l'ledom.



* Les données du SIT ne comprennent pas les échanges de chèques en interne au sein de chaque établissement.

**Autres : CDC et ledom.

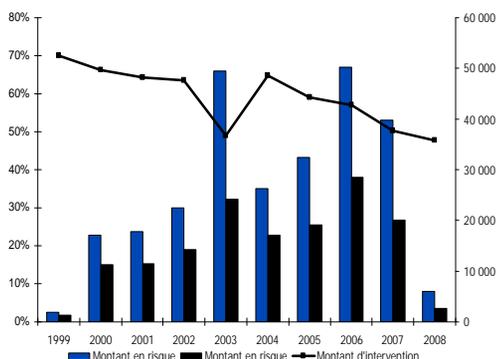
Source : Système interbancaire d'échanges des Antilles et de la Guyane (Siedag) et la Banque postale.

5. L'activité des fonds de garantie

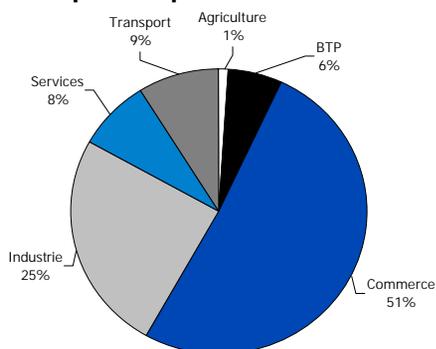
Géré dans le cadre d'un partenariat réunissant Oséo Garantie et l'Agence française de développement (AFD), le dispositif Fonds DOM a pour objet de favoriser le développement économique et social des départements d'outre-mer en facilitant l'accès au financement bancaire des PME et TPE de ces régions. Abondé jusqu'à présent par des ressources de l'Etat et de l'Europe, le fonds DOM intervient en garantie de concours octroyés par les établissements de crédit. Tous les secteurs économiques sont éligibles au dispositif à l'exception de la promotion immobilière, l'intermédiation financière et l'agriculture hors création ou diversification d'activité.

En 2008, au regard de la contraction des ressources disponibles rapporté aux risques supportés, l'activité du Fonds DOM a été suspendue par décision du Conseil d'administration d'Oséo Garantie en date du 12 mars 2008.

Evolution de l'activité du Fonds DOM (M€ et %)



Répartition par secteur d'activité



Source : Agence française de développement

Les interventions du Fonds Dom ont concerné 29 dossiers totalisant 6 M€ d'engagements correspondant à un montant total du risque de 2,6 M€. A périmètre d'activité constant (environ 3 mois), si une baisse du taux moyen de garantie est observée, elle doit être rapprochée d'une modulation plus large de la quotité garantie permettant de servir le plus grand nombre de projets, dont ceux jusqu'alors jugés trop risqués. La majeure partie des bénéficiaires (90%) de la garantie Fonds DOM demeure des entreprises de moins de 10 salariés, le montant moyen garanti s'affichant à 89 000 euros. Les créations et le développement des entreprises concentrent 83% du nombre total de dossiers ayant bénéficié du dispositif.

Dans le cadre de la reprise du risque d'épuisement du fonds DOM par l'AFD intervenue fin 2008, les règles prudentielles du fonds ont pu être modifiées permettant la réouverture du fonds début 2009. Par ailleurs, dans le cadre du plan de soutien à l'économie, mis en place en décembre 2008 par les pouvoirs publics, OSEO et l'AFD ont créé deux fonds de garantie en vue de permettre aux entreprises de traverser la crise et poursuivre leur développement. Le premier vise à garantir les lignes de crédit confirmées par les établissements de crédit ; le second tend à faciliter la transformation des encours à court terme en concours à moyen terme. Sous conditions, la quotité garantie peut atteindre 90 % du crédit bancaire.

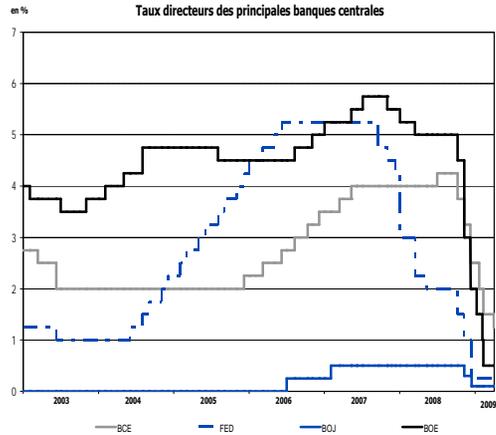
Section 2

Les conditions d'exercice de l'activité bancaire

1. Les taux

1.1 LES TAUX DIRECTEURS

L'année 2008 aura été marquée par le développement de la crise financière. La crise des "subprimes", qui a débuté à l'été 2007, s'est progressivement étendue au marché interbancaire en générant une crise de confiance parmi les établissements bancaires, incapables d'évaluer réellement l'exposition de leurs confrères aux actifs qualifiés de "toxiques". Cette méfiance s'est traduite par d'importantes tensions sur les marchés interbancaires, et les principales banques centrales, dont la Banque Centrale Européenne (BCE), sont intervenues dès le début du mois d'août 2007 en fournissant des liquidités aux marchés interbancaires.



Les marchés interbancaires ont fini par s'assécher et la crise de confiance s'est étendue aux autres compartiments des marchés financiers (certificats de dépôt, titrisation, obligation) à l'automne 2008 après la faillite de la Banque américaine Lehman Brothers.

Outre les apports de liquidités de la BCE (qui ont fait doubler le montant des refinancements dans l'Eurosystème par rapport à la situation d'avant crise), plusieurs mesures ont été prises dans la zone euro pour contenir la crise :

- La durée des prêts consentis au système bancaire a été allongée ; avant la crise, 60 % des refinancements étaient accordés sur une semaine alors qu'en octobre 2008, 60 % du refinancement se faisait sur 3 mois ;
- Les modalités techniques d'adjudication ont été revues en octobre 2008, permettant aux établissements de crédit d'accéder en quantité illimitée à la monnaie centrale à taux fixe ; jusqu'à cette date, les établissements étaient en concurrence pour accéder au refinancement et ceux qui avaient le plus besoin de monnaie centrale étaient contraints de surenchérir dans les appels d'offre pour se garantir un refinancement ;
- Des accords de coopération ont été conclus avec la Federal Reserve (FED) et la Banque Nationale Suisse (BNS) pour permettre aux établissements européens d'accéder à un refinancement en dollar américain ou en franc suisse ;
- La liste des titres de créances admissibles en garantie des opérations de refinancement a été étendue, notamment aux créances sur des entreprises cotées BBB.

Aux Etats-Unis, les aménagements du cadre d'intervention de la FED ont été beaucoup plus importants que ceux d'autres banques centrales puisque depuis octobre 2008, des "mesures non conventionnelles" ont été mises en place. Elles permettent à la FED d'acheter directement sur les marchés financiers des titres à court et à long terme émis par des entreprises ou adossés à des créances sur les ménages.

Ces interventions sur la liquidité se sont également accompagnées d'importantes baisses de taux directeurs. La BCE a initié un cycle d'abaissement de ses taux directeurs le 15 octobre 2008. Six autres décisions similaires sont intervenues depuis, portant ainsi le taux des opérations principales de refinancement à 1,00 % le 13 mai 2009. La BCE avait également réduit à 100 points le corridor formé par les taux des facilités permanentes entre le 8 octobre 2008 et le 21 janvier 2009, pour accompagner les banques européennes pendant cette période aigüe de la crise financière après la faillite de Lehman Brothers.

Taux directeurs de la Banque Centrale Européenne

	08/10/08	15/10/08	12/11/08	10/12/08	21/01/09	11/03/09	08/04/09	13/05/09
Taux de soumission REPO	4,25%	3,75%	3,25%	2,50%	2,00%	1,50%	1,25%	1,00%
Facilité de prêt marginal	4,75%	4,75%	3,75%	3,00%	3,00%	2,50%	2,25%	1,75%
Facilité de dépôt	3,75%	3,75%	2,75%	2,00%	1,00%	0,50%	0,25%	0,25%

Source : Banque Centrale Européenne

Aux Etats-Unis, le Comité de l'open market du Système Fédéral de Réserve américain (FOMC) avait déjà diminué le taux des "federal funds" à trois reprises en 2007, soit une baisse au total de 100 points, à 4,25 %. Cette politique d'assouplissement s'est intensifiée en 2008 pour aboutir à un taux compris entre 0 et 0,25 % par une décision du 16 décembre 2008.

De même, le Comité de politique monétaire de la Bank of England (BOE), qui avait procédé à une première baisse de 25 points de base le 5 décembre 2007, a ramené son "bank rate" à 2 % fin 2008 puis à 0,5 % en mars 2009.

Enfin, la Banque Centrale du Japon (BOJ), qui avait pour sa part abandonné en 2006 sa politique de taux zéro initiée en 2001 et destinée à lutter contre la déflation²⁴⁶, a opéré deux baisses successives de son principal taux directeur, en octobre et décembre 2008, pour le ramener à 0,1 %.

1.2 LES TAUX CREDITEURS

En 2008, les règles de fixation de l'épargne réglementée ont évolué. Depuis le 1^{er} août 2004²⁴⁷, le dispositif de calcul des taux de rémunération de l'épargne réglementée reposait sur l'application d'une formule d'indexation automatique²⁴⁸ permettant de déterminer, semestriellement (janvier et juillet), le taux du livret A sur lequel étaient indexés les taux des autres produits d'épargne réglementée²⁴⁹ (LDD, LEP, CEL), à l'exception de celui des Plans d'épargne logement (PEL).

²⁴⁶ La BOJ avait relevé son taux directeur le 21 février 2007 pour le porter de 0,25 % à 0,50 %.

²⁴⁷ Conformément au règlement du Comité de la réglementation bancaire et financière n°2003-3 en date du 24 juillet 2003.

²⁴⁸ Formule visant à prendre en compte l'inflation et les taux de marché, elle reposait sur la moyenne arithmétique de la moyenne de l'inflation en France (hors tabac) et de la moyenne mensuelle de l'Euribor 3 mois, majorée de 0,25 point.

²⁴⁹ LDD : Livret de développement durable (ex-codevi) ; LEP : Livret d'épargne populaire ; CEL : Compte d'épargne logement.

En vue de neutraliser la prise en compte d'une sur-réaction des taux courts liée aux turbulences financières, l'arrêté du 29 janvier 2008 est venu modifier la règle de calcul de la rémunération du livret A. Afin de mieux assurer la protection du pouvoir d'achat et le financement du logement social, la nouvelle formule est désormais fondée sur la moyenne des taux courts²⁵⁰ (Euribor²⁵¹ et Eonia²⁵²) et de l'inflation, le résultat ne pouvant être inférieur à l'inflation augmentée de 0,25 %. Les taux des autres produits d'épargne réglementée, à l'exception de celui des PEL, demeurent indexés sur celui du livret A.

En 2008, la rémunération de l'épargne réglementée a été revalorisée deux fois. Ainsi, les principaux taux de cette épargne ont été relevés de 0,50 point au 1^{er} février 2008 et au 1^{er} août 2008, s'agissant des livrets A et bleu et du livret de développement durable, et de 0,25 point concernant le livret d'épargne populaire.

L'arrêté du 27 janvier 2009 vient modifier ce règlement, d'une part en limitant l'évolution des taux des livrets à 1,5%, à la hausse ou à la baisse, et d'autre part, en confiant à la Banque de France le soin de proposer éventuellement une révision de ces taux, au 1^{er} mai ou au 1^{er} novembre, si elle considère que la variation de l'inflation et des taux des marchés monétaires est très importante. Ces nouvelles règles visent à éviter des variations trop brutales tout en garantissant une rémunération de l'épargne supérieure à l'inflation.

Compte tenu de l'évolution de l'inflation, le taux du livret A a été abaissé à deux reprises en 2009. Porté à 2,50 % au 1^{er} février 2009, il est fixé à 1,75 % à compter du 1^{er} mai 2009²⁵³, soit son plus bas niveau historique depuis sa création en 1818.

Taux de l'épargne réglementée (depuis le 1^{er} mai 2009)

Livrets A et bleu	Livret de développement durable	Livret d'épargne populaire	Plan d'épargne-logement *	Compte d'épargne-logement *
1,75%	1,75%	2,25%	2,50%	1,25%

* hors prime d'Etat

1.3 LES TAUX DEBITEURS

1.3.1 Le taux de base bancaire

Le taux de base bancaire (TBB) est un taux plancher indicatif sur les conditions débitrices offertes par chaque banque. Il est défini par les banques en fonction du coût moyen de leurs ressources et est censé servir de base à la fixation du coût du crédit, hors commissions, pour les meilleures signatures d'entreprises. Dans la pratique, il s'agit d'un taux de référence qui est majoré ou minoré en fonction de la nature du crédit, du risque encouru et

²⁵⁰ Le taux du livret A est égal à la moyenne arithmétique entre, d'une part, la moitié de la somme de la moyenne mensuelle de l'EURIBOR 3 mois et la moyenne mensuelle de l'EONIA et d'autre part, l'inflation en France mesurée par la variation sur les 12 derniers mois connus de l'indice INSEE des prix à la consommation des ménages. L'inflation est majorée d'un quart de point.

²⁵¹ EURIBOR : taux interbancaire offert entre banques représentatives de la zone euro pour la rémunération des dépôts.

²⁵² EONIA : taux calculé par la BCE, représentatif du taux moyen des transactions de prêts non garantis, effectuées au jour le jour entre les banques (dernier mois connu).

²⁵³ Au regard des chiffres de l'inflation en France, le taux de rémunération aurait dû chuter à 1%. Considérant que ce niveau de rémunération aurait déstabilisé l'épargne populaire, suivant en cela les recommandations de la Banque de France, le Ministère de l'économie et des finances a finalement décidé de limiter la baisse de la rémunération de l'épargne réglementée

de la qualité de l'emprunteur. Toutefois, le TBB est un standard de moins en moins utilisé au profit du TIBEUR (taux interbancaire offert en Europe) ou du TEMPE (taux moyen mensuel du marché monétaire).

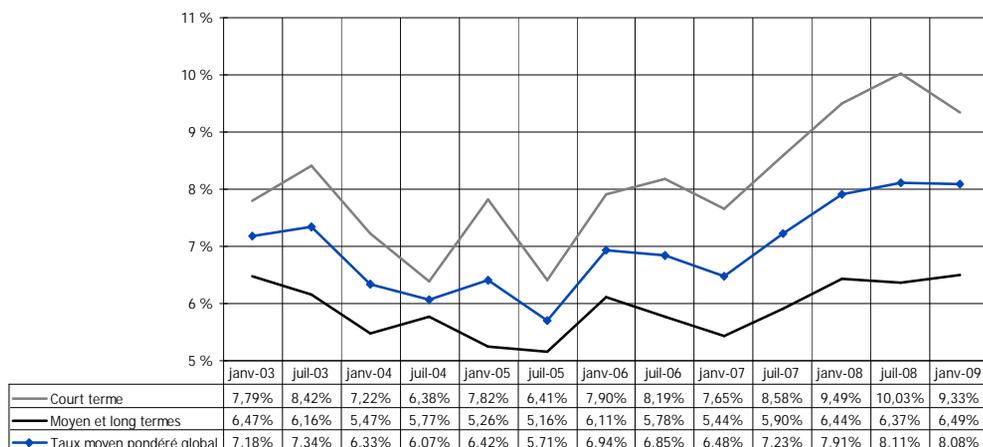
Le taux de base bancaire de la Martinique correspond à la moyenne, pondérée par les encours, du taux de base de chaque banque de la place. Selon les établissements, il s'établit dans une fourchette de taux comprise entre 6,6 % et 10,50 %.

1.3.2 Le coût du crédit aux entreprises

L'enquête semestrielle, réalisée par l'ledom au cours des mois de janvier et juillet de chaque année²⁵⁴, permet d'obtenir une appréciation synthétique du coût du crédit servi aux entreprises. Le champ d'application de cette enquête exclut les crédits aux collectivités, le crédit-bail, les prêts participatifs, les engagements par signature et les crédits bonifiés.

En janvier 2009, le **taux moyen pondéré global (TMPG)** s'établit à 8,08 % contre 7,91 % un an auparavant (+17 points de base). Les derniers résultats font apparaître un net repli de la proportion des crédits à taux variable (42 % contre 51 % en janvier 2008) au profit des crédits à taux fixe (58 % contre 49 % un an auparavant). Ces derniers concernent principalement les crédits à moyen et long termes.

Evolution des taux moyens pondérés des crédits



Source : Iedom – Enquêtes semestrielles sur le coût du crédit aux entreprises

Globalement, si les taux pratiqués en Martinique demeurent plus élevés qu'en Métropole²⁵⁵, les résultats de l'enquête de janvier 2009 mettent en exergue une tendance à la réduction du différentiel. Alors qu'il atteignait 228 points de base en moyenne en janvier 2008, l'écart ressort désormais à 114 points de base.

²⁵⁴ Cette enquête concerne 7 banques de la place : BNPPM, BDAF, SGBA, BFCAG, CRCAMM, BRED et FCMAG.

²⁵⁵ Les comparaisons avec l'hexagone doivent toutefois être interprétées avec prudence dans la mesure où les échantillons étudiés par la Banque de France sont constitués de crédits plus importants que ceux de l'ledom, tant en montant qu'en nombre de concours. Par ailleurs, pour des raisons de couverture de risques, les opérations de financement portant sur des sommes importantes peuvent être réalisées par les maisons mères métropolitaines des établissements de crédit de la place.

Ce constat s'inscrit dans un contexte marqué par la crise financière, qui s'est progressivement muée en crise économique, tandis qu'un resserrement des conditions d'octroi était observé au plan national. Selon la banque la Banque de France²⁵⁶, au 4^{ème} trimestre 2008, le taux moyen servi aux nouveaux octrois de financement en faveur des entreprises s'inscrit en hausse de 4 points de base en moyenne, toutes catégories de crédits confondues. La banque centrale note également que la dégradation de la conjoncture économique aurait entraîné, pour la première fois depuis 2002, une baisse de la demande de financements, cette dernière étant nettement plus marquée pour les PME que pour les grandes entreprises.

1) Les taux à court terme

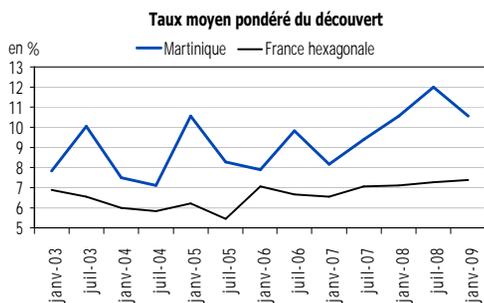
Le **taux moyen pondéré (TMP) à court terme** s'élève à 9,33 % en janvier 2009, soit une diminution de 16 points de base (pb) sur un an. La baisse des conditions débitrices à court terme a principalement été portée par celle du coût moyen appliqué aux opérations d'escompte.

Le **taux moyen pondéré du découvert** atteint 10,58 %, soit un niveau stable sur un an (+ 1 pb). Les découverts représentent 40 % de l'ensemble des concours consentis et 64 % des facilités à court terme, ce qui illustre, outre une recrudescence des tensions de trésorerie sur la période, une forte propension des entreprises martiniquaises à financer leurs besoins d'exploitation par ce type de concours. Le taux moyen pondéré du découvert demeure plus élevé en Martinique que dans l'hexagone, cependant le différentiel tend à se réduire sur le dernier semestre 2008 : il passe de 556 pb en juillet 2008 à 317 pb en janvier 2009.

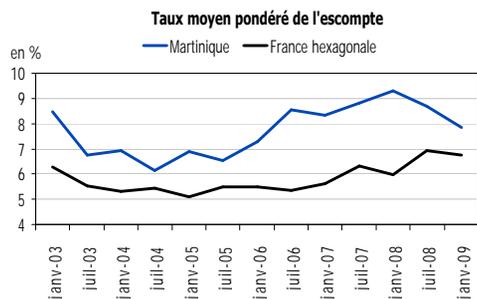
Le **taux moyen pondéré relatif aux opérations d'escompte** (7,85 %) affiche une baisse de 9 points de base sur un an. A l'inverse, le taux moyen pondéré de l'escompte en Métropole s'inscrit en hausse (+37 pb sur un an), réduisant ainsi l'écart observé par rapport au coût moyen de ce type de financement à la Martinique. Le différentiel passe ainsi de 289 pb à 108 pb sur un an.

Le **taux moyen pondéré des autres crédits à court terme** ressort à 5,86 % contre 7,42 % un an auparavant. Après avoir enregistré une légère augmentation entre janvier et juillet 2008, il s'affiche en net repli (-156 pb) en janvier 2009 pour s'établir, pour la première fois depuis plus de dix ans, en deçà du référent métropolitain (6,63 %). Il convient toutefois de nuancer ces résultats au regard du faible nombre d'observations sur la période considérée (10 crédits).

²⁵⁶ STATINFO « Enquête trimestrielle auprès des banques sur la distribution du crédit en France – Janvier 2009 » et « Le coût du crédit aux entreprises – Octobre 2008 ».



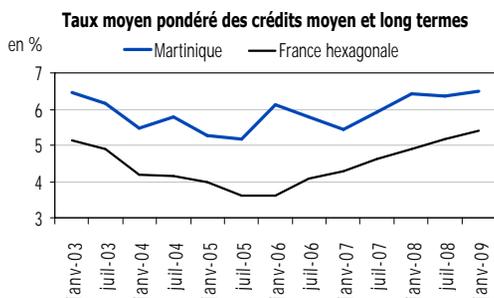
Source : Iedom



Source : Iedom

2) Les taux à moyen et long termes

Le **taux moyen pondéré des crédits à moyen et long termes** en Martinique s'est accru de 5 points de base sur un an. Il atteint désormais 6,49. Du fait de l'accroissement plus élevé des taux en Métropole sur un an (+ 52 pb), l'écart entre les taux moyens pratiqués par les établissements locaux et ceux de l'hexagone se réduit, passant de 154 pb à 107 pb.



Source : Iedom

1.4. LES TAUX D'USURE

La législation française relative à la répression de l'usure est régie par les articles L. 313-3 et L. 313-6 du code de la consommation. Est ainsi considéré comme usuraire « tout prêt conventionnel consenti à un taux effectif global (TEG) qui excède, au moment où il est consenti, de plus du tiers, le taux effectif moyen pratiqué au cours du trimestre précédent par les établissements de crédit pour des opérations de même nature comportant des risques analogues ».

Certaines de ces dispositions ont été récemment modifiées par la loi n°2003-721 du 1^{er} août 2003 pour l'initiative économique puis par la loi n° 2005-882 du 2 août 2005 en faveur des PME :

- L'article 32 de la loi de 2003 a supprimé le délit d'usure pour les prêts consentis à des personnes morales exerçant une activité commerciale, industrielle ou financière. Seule demeure la sanction civile pour les découverts en compte qui leur sont consentis.
- L'article 7 de la loi de 2005 a étendu cette suppression du délit aux personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels. Parallèlement la sanction civile prévue dans le Code monétaire et financier en matière de découverts en compte consentis aux personnes morales exerçant une activité commerciale a été élargie afin d'inclure également les personnes physiques agissant pour leurs besoins professionnels.

En revanche, les sanctions pénales prévues par les articles L. 313-4 et L. 313-5 du code de la consommation restent applicables aux prêts immobiliers ainsi qu'aux prêts à la consommation.

Evolution des taux d'usure

	2008				2009	
	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre	3 ^{ème} trimestre	4 ^{ème} trimestre	1 ^{er} trimestre	2 ^{ème} trimestre
Crédits aux particuliers						
Prêts immobiliers						
- Prêts à taux fixe	7,12%	7,25%	7,31%	7,36%	7,80%	7,83%
- Prêts à taux variable	7,05%	7,16%	7,19%	7,46%	7,80%	7,93%
- Prêts relais	7,00%	7,25%	7,24%	7,53%	7,72%	8,05%
Autres prêts						
- Prêts d'un montant < ou = à 1524 €	20,88%	20,60%	20,76%	21,09%	21,32%	21,36%
- Découverts en compte, prêts permanents et financements d'achats ou de ventes à tempérament d'un montant > à 1524 € et prêts voyageurs hypothécaires	20,16%	20,48%	20,51%	20,72%	21,11%	20,92%
- Prêts personnels et autres prêts d'un montant > à 1524 €	9,39%	9,60%	9,68%	9,77%	9,92%	10,04%
Crédits aux entreprises						
Découverts en compte (1)	14,71%	14,29%	14,25%	14,17%	14,55%	14,13%

(1) Ces taux ne comprennent pas les éventuelles commissions sur le plus fort découvert du mois

2. Le bilan agrégé des banques locales²⁵⁷

Dans un environnement économique en perte de vitesse, le total du bilan agrégé des quatre établissements de l'échantillon s'élevait à 3,9 milliards d'euros au 31 décembre 2008, soit une hausse de 7,3 % contre près de 14 % un an auparavant. La structure du bilan des établissements étudiés n'enregistre pas d'évolution significative en 2008. Les opérations avec la clientèle concentrent une nouvelle fois la plus large part de l'actif (74 %) comme du passif (46 %).

Bilan agrégé des banques (en M€)

ACTIF				PASSIF		
2006	2007	2008		2006	2007	2008
636,0	727,3	726,4	Opérations de trésorerie et interbancaires	1 088,3	1 285,6	1 585,7
2 287,9	2 592,7	2 860,8	Opérations avec la clientèle	1 637,4	1 846,4	1 781,6
205,9	242,7	221,1	Opérations sur titres et diverses	137,2	155,5	152,9
-	-	-	Capitaux propres, provisions et assimilés	293,6	302,7	333,1
26,7	27,5	45,0	Valeurs immobilisées	-	-	-
3 156,5	3 590,2	3 853,3	TOTAL	3 156,5	3 590,2	3 853,3

Source : Iedom

Au passif, l'année 2008 se caractérise toutefois par une nette croissance des opérations de trésorerie et interbancaires (+23 %) dont la part gagne 5 points sur un an au détriment des opérations avec la clientèle. Cette évolution est liée au renchérissement des conditions de refinancement découlant de la raréfaction des ressources sur le marché interbancaire, conséquence directe de la crise financière internationale.

Les banques de l'échantillon étudié sont structurellement emprunteuses. Le besoin de trésorerie dégagé par leur activité s'accroît pour la cinquième année consécutive. Son rythme de croissance enregistre une nette accélération en 2008, soit +54% (+ 301 M€) contre +23 % un an auparavant.

²⁵⁷ Avertissement : les développements qui suivent portent sur un périmètre d'analyse de 4 banques, concentrant 56 % des parts de marché sur les dépôts comme sur les crédits.

Solde par type d'opération (en M€)

	2006	2007	2008	Var. 2008/2007
Opérations avec la clientèle	-650,6	-746,3	-1 079,2	44,6%
Opérations sur titres et diverses	-68,7	-87,2	-68,2	-21,8%
Capitaux permanents - Valeurs immobilisées	267,0	275,2	288,1	4,7%
Capacité de placement (+) ou besoin de trésorerie (-)	-452,3	-558,3	-859,3	53,9%

Source : Iedom

Dans le détail, compte tenu d'une croissance de l'encours de crédit de +10,2 % sur un an tandis que la collecte de dépôts stagne (+0,1 %), le déficit du solde des opérations avec la clientèle se creuse en 2008. Il atteint plus d'un milliard d'euros, contre - 747 millions d'euros un an plus tôt. Ce type d'opérations explique, pour l'essentiel, le besoin de trésorerie accru sur l'exercice.

3. Les performances financières des banques locales

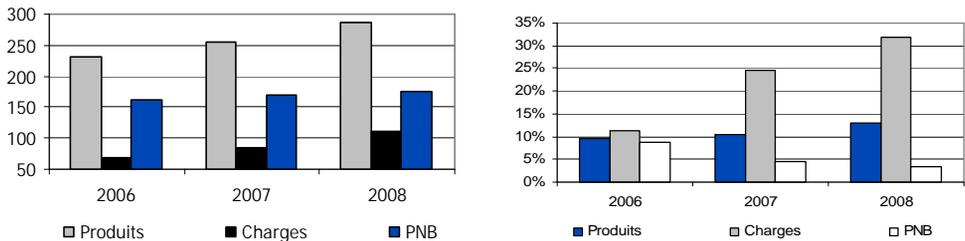
Avertissement : Les développements qui suivent portent sur un périmètre d'analyse de 4 banques, concentrant 56 % des parts de marché sur les dépôts comme sur les crédits.

3.1 LA FORMATION DU PNB

3.1.1 L'évolution du PNB

Engagée en 2007, la perte de vitesse de l'économie martiniquaise a impacté la marge brute dégagée par les activités bancaires. Aussi le rythme de progression du produit net bancaire (PNB) ne cesse de ralentir depuis deux ans. A fin décembre 2008, les établissements de crédit analysés ont dégagé un PNB de près de 175 millions d'euros, en progression de 3,4 % sur un an contre +4,6 % l'année précédente et +8,9 % en 2006.

Evolution du produit net bancaire et de ses principales composantes
en millions d'euros en glissement annuel



Source : Iedom

Cette moindre évolution sur un an, tient à une progression plus sensible des charges d'exploitation que des produits de même nature (+ 12,9 % après +10,5 % en 2007). Les premières s'alourdissent de 27 M€ sur l'exercice portant leur rythme de croissance à +32 % (contre 24 % en 2006). De leur côté, les produits d'exploitation progressent à un rythme moindre sur l'exercice (+12,9 % ; +33 M€). Toutefois, si leur poids relatif permet une nouvelle croissance du PNB, celle-ci demeure plus contenue qu'en 2007.

Evolution des produits et des charges d'exploitation (en M€)

Charges		Var.		Produits		Var.		Var.		
déc-06	déc-07	déc-08	08/07	07/06	déc-06	déc-07	déc-08	08/07	07/06	
35,1	44,5	59,5	33,8%	26,6%	Opérations de trésorerie	24,2	25,6	31,0	21,3%	5,8%
18,8	23,7	30,0	26,9%	25,9%	Opérations clientèle	153,8	171,6	192,3	12,1%	11,6%
0,2	0,8	0,9	10,7%	283,3%	Opérations sur titres	0,7	1,1	1,4	25,7%	72,2%
14,0	16,0	20,4	27,6%	14,1%	Opérations diverses	50,9	55,4	61,7	11,4%	8,9%
-	-	1,2	ns	ns	Dot./ Rep. sur provisions	-	-	-	-	-
68,1	84,9	112,0	31,9%	24,6%	TOTAL	229,6	253,7	286,5	12,9%	10,5%

Source : ledom

Principale composante des coûts d'exploitation supportés par les banques locales (53,2 %), la part des charges sur opérations de trésorerie et interbancaires progresse pour la troisième année consécutive (+0,8 point). Dans le même temps, les produits perçus sur les placements de trésorerie excédentaire des banques de la place représentent 10,8 % des produits bancaires (+0,7 point contre -0,4 point un an auparavant).

Après avoir augmenté en 2007 (+0,6 point), la part des produits issus des opérations avec la clientèle dans le total des produits d'exploitation, s'affiche en repli en 2008 (-0,5 point) pour s'établir à 67,1 %. Parallèlement, les charges sur les opérations avec la clientèle (essentiellement les intérêts versés sur les comptes d'épargne à régime spécial) observent un net recul (-1,1 point sur un an).

Les produits qui découlent des opérations diverses (services financiers, opérations de hors-bilan et sur crédit bail) diminuent continuellement depuis trois ans et concentrent désormais 21,5 % de l'ensemble des produits d'exploitation (-0,3 point sur un an). De la même manière, après avoir enregistré un net recul en 2007 (-1,7 point), les charges afférentes à ce type d'opération, concentrent 18,2 % des coûts d'exploitation supportés par les banques locales, soit une nouvelle diminution à hauteur de 0,6 point.

Décomposition du PNB

	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Var. 08/07	Var. 07/06
Opérations de trésorerie (+)	-11,0	-18,9	-28,5	50,7%	72,5%
Opérations avec la clientèle (+)	135,0	147,9	162,3	9,7%	9,6%
Opérations sur titres (+)	0,5	0,4	0,6	58,6%	-22,0%
Opérations diverses (+)	36,9	39,5	41,4	4,8%	6,8%
Dot./ Rep. sur provisions (-)	-	-	1,2	-	ns
Produit net bancaire	161,4	168,8	174,6	3,4%	4,6%

Source : ledom

Au final, le PNB des banques du département est toujours généré en majeure partie par leurs opérations avec la clientèle (93 % du PNB). Son poids se renforçant pour la troisième année consécutive, il reflète la place prépondérante de leur activité de banque de détail, jouant principalement un rôle d'intermédiation bancaire. Toutefois, l'année 2008 demeure caractérisée par un renforcement prononcé de la charge relative aux opérations de trésorerie. Cette dernière progresse de près de 10 M€ sur un an. Cette évolution défavorable est à rapprocher de la crise financière dont le principal effet a été une raréfaction des ressources sur le marché interbancaire et par voie de conséquence un accroissement du coût de refinancement.

3.1.2 Répartition du PNB par type de produits

Produit composite par nature, le PNB peut aussi être appréhendé par les intérêts perçus (en rémunération des crédits à la clientèle), les intérêts versés (en rémunération des dépôts de la clientèle), les commissions facturées ou payées et les autres produits ou charges.

Concernant les **intérêts nets**, le ralentissement du rythme de croissance entamé en 2007 s'est poursuivi en 2008. Cette évolution défavorable est liée à une progression deux fois plus rapide des intérêts versés que des intérêts perçus (respectivement +32,8 % contre +15,6 % sur un an). La vive accélération de la charge d'intérêts est à rapprocher de la hausse continue des taux sur les marchés interbancaires jusqu'à la fin du 3^{ème} trimestre qui s'est traduit par une progression de 15,3 M€ (+36 %) de la charge d'intérêts sur opérations de trésorerie et interbancaires. Dans le même temps les revalorisations de la rémunération de l'épargne réglementée ont eu pour conséquence d'alourdir la charge relative aux intérêts versés à la clientèle à hauteur de +7 M€ (+30 %). Dans un environnement concurrentiel, cette hausse des charges n'a été que partiellement répercutée sur les conditions appliquées à la clientèle : les produits d'intérêts générés sur opérations avec la clientèle (84,5% du total des produits) gagnent ainsi +19,8 M€ sur un an (+15,2%).

En conséquence, le rythme de croissance de la marge d'intérêts nets poursuit son ralentissement (+2,3% après +2,9% en 2007 et +6,8% en 2005).

Evolution de la formation du produit net bancaire

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 2008/2007
Intérêts nets	75,9	78,8	84,2	86,7	88,6	2,3%
dont Opérations interbancaires	-8,5	-9,2	-11,8	-20,0	-30,8	53,5%
dont Opérations avec la clientèle	84,9	88,3	96,5	107,3	120,2	12,1%
Commissions nettes	53,8	57,3	63,8	67,0	69,1	3,2%
dont Commissions avec la clientèle	32,0	33,9	38,5	40,6	42,1	3,5%
dont Commissions de hors-bilan	0,9	1,9	1,5	1,7	1,6	-7,8%
dont Commissions d'opérations de services financiers	19,8	20,8	22,9	23,5	23,3	-0,9%
Produits divers	17,8	12,2	13,4	15,2	16,8	10,7%
Produit net bancaire	147,5	148,2	161,4	168,8	174,6	3,4%

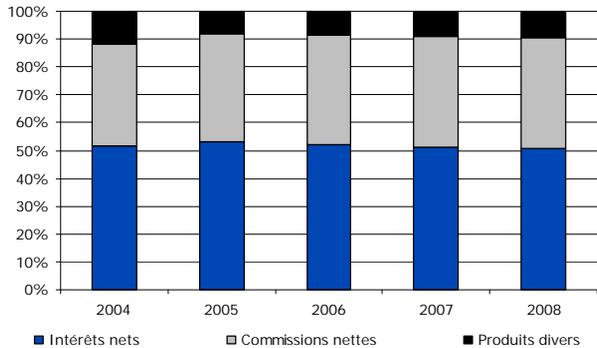
Source : Iedom

De son côté, le commissionnement enregistre également une progression plus contenue qu'au cours de l'exercice précédent (+3,2 % contre +4,9 % en 2007). Cette moindre croissance concerne en premier lieu les commissions nettes sur opérations avec la clientèle tandis que celles relatives aux opérations de services financiers s'inscrivent en repli pour la première fois depuis 2004. Concentrant la plus large part des commissions totales (61 %), les premières gagnent 1,4 M€, soit une hausse de +3,5 % sur un an. Les secondes affichent une diminution de 0,9 % pour s'établir à 23,3 M€.

Enfin, les autres produits nets poursuivent une tendance similaire. Leur progression atteint +3,4 % contre +4,6% un an auparavant et +8,9 % en 2006.

Evolution de la répartition par nature des produits nets du PNB

Après s'être sensiblement accru en 2005 et 2006, le poids des commissions nettes dans le PNB total demeure stable depuis 2 ans à 39,6 % (-0,1 point par rapport à 2006). A l'inverse, à 50,8 %, la part des intérêts nets se contracte pour la 3ème année consécutive (-0,5 point sur un an) au profit des autres produits, qui gagnent +0,6 point sur un an.



Source : Iedom

3.2 LA MARGE GLOBALE D'INTERMEDIATION

La marge globale d'intermédiation (différence entre le rendement moyen des prêts et le coût moyen des fonds empruntés) ressort en baisse de 0,37 point, après - 0,24 point en 2007, pour se fixer à 3,37 % en 2008. Dans le détail, la progression du coût moyen des dépôts couplée à la dégradation du rendement moyen des crédits à la clientèle, entraîne une dégradation de la marge sur les opérations avec la clientèle en diminution de 0,48 point. Dans le même temps, les conditions du marché interbancaire s'étant sensiblement renchéries sur l'exercice, notamment en raison de la crise financière, une hausse sensible du coût moyen de la ressource est observée (+0,24 point).

Evolution du coût des ressources et du rendement moyen des emplois

	2004	2005	2006	2007	2008
Opérations avec la clientèle					
coût moyen des ressources	1,3%	1,2%	1,2%	1,4%	1,7%
rendement moyen des crédits	7,9%	7,6%	7,3%	7,1%	7,0%
Opérations de trésorerie					
emprunts	3,5%	3,3%	3,3%	4,0%	4,2%
prêts	3,1%	3,2%	3,5%	4,1%	4,4%
Marge sur les opérations avec la clientèle	6,3%	6,0%	5,5%	5,0%	4,5%
Marge globale d'intermédiation	4,3%	4,1%	4,0%	3,7%	3,4%

Source : Iedom

3.3 LES SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En 2008, en dépit du tassement du PNB sur l'exercice, le résultat brut d'exploitation dégagé par les banques du périmètre étudié (55,1 M€) enregistre une nette accélération de son rythme de croissance. Ce dernier passe de +3,7 % à +10,1 % en 2008. Cette évolution tient pour l'essentiel à une meilleure maîtrise des frais généraux (+0,8 % sur un an), notamment des frais de personnel (57% des frais généraux) favorisée par les dispositifs de fin carrière concernant une partie des effectifs, ces derniers étant partiellement remplacés par le recrutement de jeunes commerciaux.

Soldes intermédiaires de gestion (en M€)

	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 06/07	Var. 07/08
Produit net bancaire	147,5	148,2	161,4	168,8	174,6	4,6%	3,4%
Résultat brut d'exploitation	39,9	43,6	48,3	50,1	55,1	3,7%	10,1%
Résultat d'exploitation	37,1	39,2	51,0	52,5	55,7	2,9%	6,1%
Résultat courant avant impôt	42,5	39,1	50,6	52,7	55,7	4,1%	5,7%
Résultat net	26,3	20,2	27,6	28,1	32,7	1,8%	16,2%

Source : Iedom

Si le coût du risque (0,7 M€) demeure positif, il s'inscrit en net repli sur (-1,9 M€). Cette évolution tient pour l'essentiel au niveau des reprises sur provisions sur créances douteuses (9,1 M€ en 2008). En conséquence, le résultat d'exploitation augmente de 6,1 %.

Le résultat net affiche une croissance 16,2 % sur un an (contre +1,8 % en 2007) pour atteindre près de 33 M€ en 2008.

3.4 LES INDICATEURS DE RENTABILITE ET DE PRODUCTIVITE

En 2008, les coûts de structure ayant enregistré une progression nettement moins marquée (+0,8 %) que celle du PNB (+3,4%), le coefficient net d'exploitation²⁵⁸ moyen de l'échantillon s'améliore de 1,8 point pour atteindre 70,3 %. Cette évolution favorable est à rapprocher du mouvement de mutualisation des traitements bancaire classique, renforcé en 2008, ainsi que de la maîtrise des charges de personnel. Ces dernières n'absorbent plus désormais que 39,1% du PNB, soit - 1 point sur un an.

De leur côté, les ratios de productivité s'inscrivent également sur une tendance favorable, le PNB par agent des 4 banques du périmètre d'analyse affichant une hausse de 6% sur un an (+1,1% en 2007).

Evolution des principaux indicateurs de rentabilité et de productivité

COÛTS DE STRUCTURE	2004	2005	2006	2007	2008	Var. 06/07	Var. 07/08
Coefficient net d'exploitation	73,9%	71,9%	71,5%	72,1%	70,3%	0,6 pt	-1,8 pt
Frais de personnel / frais généraux	53,5%	57,1%	56,7%	57,5%	57,4%	0,8 pt	-0,1 pt
Frais de personnel / PNB	38,1%	39,6%	39,2%	40,1%	39,1%	0,9 pt	-1,0 pt
PRODUCTIVITE							
PNB / agent (en milliers d'€)	172,5	320,2	197,8	200,0	212,1	1,1%	6,0%
Crédits par agents	2 223	4 505	2 955	3 212	3 608	8,7%	12,3%
Dépôts par agents	1 667	3 296	2 007	2 188	2 165	9,0%	-1,0%
RENTABILITE							
Taux de marge nette	17,8%	13,6%	17,1%	16,7%	18,7%	-0,4 pt	2,0 pts

Source : Iedom

Au final, après s'être légèrement contracté en 2007, le taux de marge nette²⁵⁹ progresse de 2 points sur un an.

²⁵⁸ Il mesure le poids des coûts de structure (frais de personnel, impôts, taxes, services extérieurs, dotations aux amortissements, dotations nettes aux provisions sur immobilisations corporelles et incorporelles, quote-part des frais de siège social, ...) dans le produit net bancaire.

²⁵⁹ Le taux de marge nette est égal au résultat net rapporté au Produit net bancaire.

Section 3

L'évolution de la situation monétaire

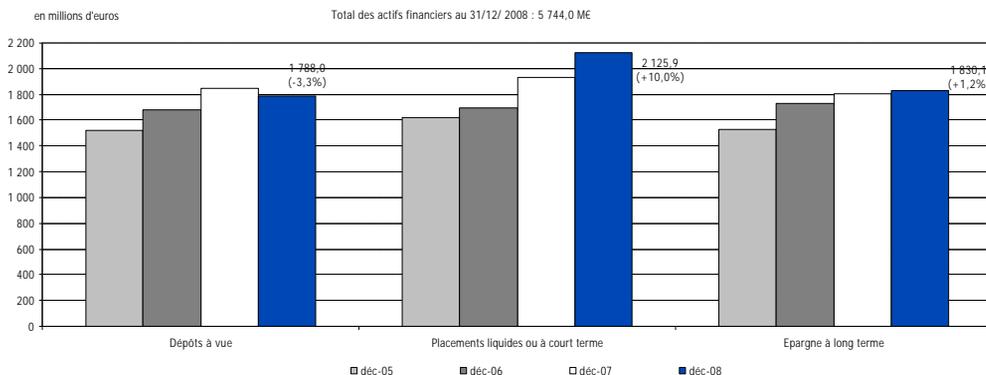
Dans le prolongement de 2007, l'année 2008 se caractérise par une perte de vitesse de l'économie martiniquaise. Après un début d'année favorable, l'activité a nettement ralenti au second semestre, venant altérer les résultats de l'ensemble de l'exercice. Dans ce contexte peu favorable, et sur fond d'inquiétudes autour des répercussions de la crise financière internationale, la conjoncture monétaire et financière enregistre de modestes performances en 2008. La collecte des avoirs par les banques locales s'est effritée (+2,7 % en 2008 contre +9,8 % en 2007). La moindre progression enregistrée en 2008 est essentiellement portée par les placements liquides ou à court terme. Au regard des turbulences financières, ce type de placements a été privilégié par les agents économiques au détriment des dépôts à vue dont l'encours s'inscrit en baisse pour la première fois depuis 2002 affecté par une recrudescence des tensions de trésorerie. De son côté, si l'activité de crédit demeure vigoureuse (+9,2 % contre +8,2 % en 2007), les évolutions par type d'encours et par agent économique sont contrastées. Aussi, l'effort d'investissement est essentiellement porté par quelques grandes entreprises tandis que la croissance annuelle des crédits à l'habitat aux ménages enregistre une décélération sensible sur un an.

1. Les avoirs financiers des agents économiques

1.1 L'ENSEMBLE DES ACTIFS FINANCIERS

L'exercice 2008 est marqué par une nette décélération de la progression des actifs financiers collectés par le système bancaire local auprès des agents martiniquais. Au 31 décembre 2008, les avoirs de la clientèle s'élèvent à 5,7 milliards d'euros, soit une collecte supplémentaire de 152,8 millions d'euros sur un an contre 501,3 millions au 31 décembre 2007. En conséquence, le rythme de croissance de la collecte d'épargne par les établissements de crédit locaux ralentit pour atteindre +2,7 % à fin décembre 2008 contre +9,8 % en 2007.

Evolution des actifs financiers par type de produit

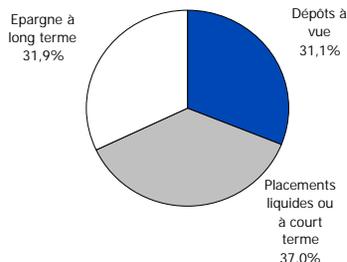


Source : Iedom

Alors que les dépôts à vue enregistrent une diminution sensible entre 2007 et 2008 (-3,3 %), les placements liquides et à court terme demeurent dynamiques et constituent le premier contributeur à l'évolution d'ensemble, suivis de l'épargne à long terme.

En 2008, la structure des actifs financiers évolue de manière significative. A 37 %, les placements liquides ou à court terme demeurent le premier actif financier du département, leur poids se renforçant de 2,5 points par rapport à 2007. L'épargne à long terme, qui enregistre une moindre performance sur l'année, voit sa part diminuer de 0,4 point sur un an pour atteindre 31,9 % du total. De leur côté, les dépôts à vue concentrent désormais 31,1 % des avoirs, soit un repli de 2,1 points sur un an.

Structure des actifs financiers au 31 décembre 2008



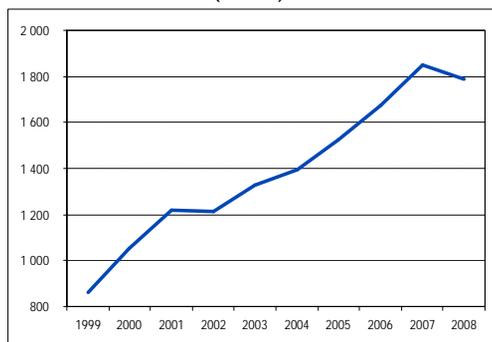
Source : Iedom

Les ménages demeurent les principaux détenteurs des actifs financiers du département avec 73,5 % de l'encours global. Cette proportion est en hausse de près d'un point par rapport au 31 décembre 2007, au détriment de la clientèle des entreprises dont le poids diminue de 1,2 point pour s'établir à 21,7 %. La part des autres agents gagne 0,2 point sur la période sous revue.

1.2 LES DEPOTS A VUE

Au 31 décembre 2008, le total des dépôts à vue s'élève à près de 1,8 milliard d'euros, soit une décollecte nette de 61 millions d'euros sur un an. Pour la première fois depuis six ans, cette catégorie d'actifs enregistre une baisse de son encours mettant en exergue les tensions de trésorerie des agents économiques. Après avoir observé un rythme annuel de croissance supérieur à 10 % en 2006 et en 2007, il diminue de 3,3 % en 2008. Dans le détail, les avoirs des entreprises, qui avaient atteint leur plus haut niveau historique en 2007 (740 millions d'euros), s'érode en 2008. Leur encours chute de 8,8 % sur un

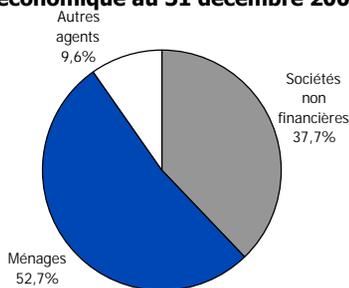
Evolution des dépôts à vue (en M€)



Source : Iedom

an pour atteindre 675 millions d'euros (-65,1 millions d'euros). S'agissant des ménages, la vigueur des dépôts observée au milieu de l'année 2008 ne s'est pas confirmée à fin décembre. Leur encours s'inscrit en repli de 1,7 % au terme de l'exercice pour s'établir à 942,2 millions d'euros. De son côté, l'encours des autres agents enregistre une progression de 13,3 % (171 millions d'euros).

Répartition des dépôts à vue par agent économique au 31 décembre 2008



Source : Iedom

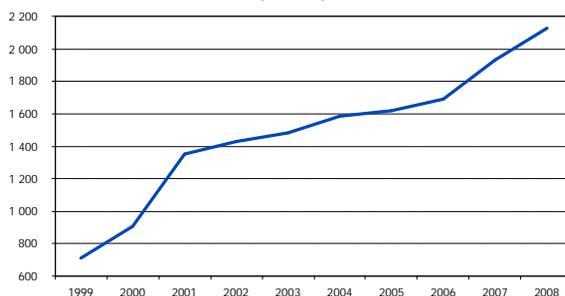
Les ménages détiennent une nouvelle fois la majeure partie des disponibilités à vue du département. Compte tenu des évolutions qui précèdent, leur part se renforce sur un an (+0,9 point) au détriment de celle des entreprises dont la proportion se replie de 2,3 points. Ce recul bénéficie également aux autres agents quoique dans une moindre mesure. Leur part dans le total progresse de 1,4 point mais demeure inférieure à 10 %.

1.3 LES PLACEMENTS LIQUIDES OU A COURT TERME

Les placements liquides ou à court terme regroupent l'ensemble des avoirs immédiatement disponibles sans risque de perte en capital.

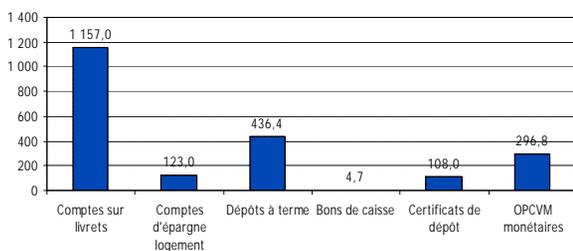
A fin décembre 2008, les placements liquides ou à court terme s'élèvent à 2,1 milliards d'euros. Première composante des actifs financiers, ils sont également les premiers contributeurs à l'accroissement annuel de l'encours global, à hauteur de 3,5 points. Toutefois, leur rythme de progression décélère sur un an : +10 % contre +14,2 % au 31 décembre 2007.

Evolution des placements liquides ou à court terme (en M€)



Source : Iedom

Composantes des placements liquides ou à court terme (en M€)



Source : Iedom

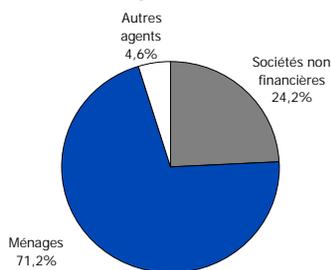
comptes d'épargne-logement (-2,4%). Considérés comme une valeur refuge, les comptes sur livrets ont pu bénéficier des craintes découlant de la crise financière internationale, ainsi que de la concurrence entre établissements de la place à l'approche de la banalisation de la distribution du livret A. Par ailleurs, les taux d'intérêts servis, supérieurs à ceux de l'épargne classique, ont également pu jouer en faveur de ce produit d'épargne.

La vigueur des placements liquides ou à court terme (PLCT) est principalement portée par la progression sensible des comptes d'épargne à régime spécial (+10,9 % sur un an). Leur encours gagne 126 millions d'euros pour s'établir à 1,3 milliard d'euros à fin 2008 (60 % de l'encours total des PLCT). Cette évolution favorable est essentiellement tirée par celle des livrets A et bleus (+20,7 % sur un an), ceci au détriment des

Participant également à la tendance haussière de l'épargne à court terme (pour 3,5 points), la croissance des placements indexés sur les taux du marché (846 M€ ; +8,6% sur un an) repose essentiellement sur les dépôts à terme (+16,9%). Leur dynamisme s'explique en partie par les offres de rémunération attractives offertes par certains établissements en vue de consolider leurs ressources et ainsi faire face au renchérissement des conditions de refinancement. Compte tenu de leur poids relatif, les OPCVM monétaires (+17 %) ne participent que marginalement à la croissance tandis que les certificats de dépôt s'inscrivent en baisse sensible sur l'exercice (-27%).

Par type de clientèle, les ménages demeurent les premiers détenteurs d'épargne liquide, avec un encours de plus de 1,5 milliard d'euros (+10,7 % sur un an). Au second rang, les entreprises voient leur épargne à court terme progresser de 10% essentiellement portée par leurs placements en OPCVM monétaires (+47 M€), formules permettant d'optimiser leur trésorerie.

Répartition des placements liquides ou à court terme par agents économiques au 31 décembre 2008

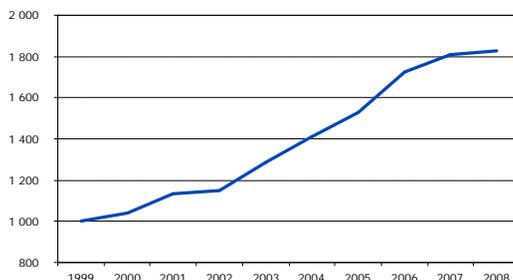


Source : Iedom

1.4 L'EPARGNE A LONG TERME

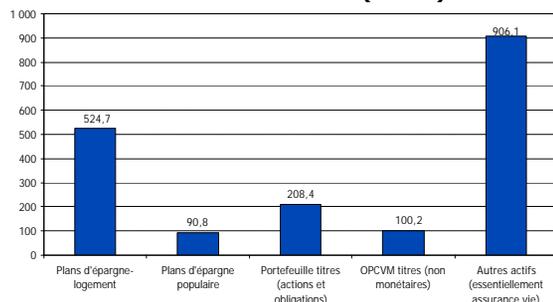
L'épargne à long terme détenue par les agents économiques martiniquais s'établit à 1,8 milliard d'euros au 31 décembre 2008. Son rythme de progression perd 3,6 points sur un an pour s'établir à +1,2 % en 2008. Néanmoins, la période sous revue se caractérise par une timide reprise de cette épargne en fin d'année, après plusieurs mois marqués par une stagnation des encours.

Evolution de l'épargne à long terme (en M€)



Source : Iedom

Composantes de l'épargne à long terme à long terme au 31 décembre 2008 (en M€)



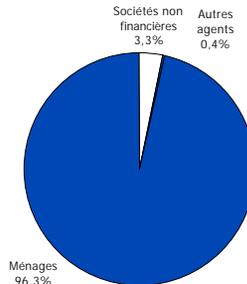
Source : Iedom

Dans un contexte marqué par les inquiétudes autour des répercussions de la crise financière internationale, les agents économiques se sont davantage orientés vers des produits d'épargne longue jugés moins risqués. Aussi, l'encours de l'assurance-vie s'établit à 900,2 millions d'euros (49,2 % de l'épargne à long terme), soit +9,8 % sur un an. De leur côté, les obligations progressent de +10 % sur douze mois au détriment des portefeuilles en actions dont l'encours

chute de 11,7 %. Parallèlement, la baisse des OPCVM non monétaires s'accélère (100,2 millions d'euros, soit -23,4 %), de même que celles, plus contenues, des plans d'épargne-logement et plans d'épargne populaire (-4,4 % et -9,9 %).

En 2008, les ménages demeurent les principaux détenteurs de l'épargne longue concentrant 96,3 % de l'encours total. Avec un encours de 1,7 milliard (+ 1,7%), constitué à 51 % de contrat d'assurance-vie (+4 points), leur part gagne 0,5 point au détriment de la clientèle des entreprises. Ces derniers voient leur encours diminuer pour la quatrième année consécutive. Il s'établit à 60 M€ (-7,2 M€), compte tenu de la chute de leurs avoirs en OPCVM non monétaires (28,2 %).

Répartition de l'épargne à long terme par agents économiques au 31 décembre 2008



Source : Iedom

2. Les concours à la clientèle

En matière de distribution de crédit, deux types d'établissements interviennent en Martinique : les établissements de crédit locaux et les établissements de crédit non installés localement. La distinction tient à la présence, ou non, d'un guichet sur place de l'établissement considéré. Toutefois, ces deux types d'établissements concentrent leurs interventions sur des marchés relativement différents mais complémentaires. Les premiers se spécialisent dans l'investissement des entreprises et des collectivités locales ainsi que dans la promotion immobilière tandis que les seconds assurent davantage le financement du cycle d'exploitation des entreprises et les concours aux particuliers.

LA MEDIATION DU CREDIT EN MARTINIQUE

En contrepartie du plan de financement de l'économie défini par le gouvernement le 2 octobre 2008 visant à (i) fournir aux banques de la liquidité à moyen terme (ii) tout en offrant un guichet en capital pour renforcer leurs fonds propres, les établissements de crédit se sont engagés à continuer à assurer le financement des entreprises dont notamment les PME et TPE. Dans le prolongement, la médiation du crédit a été rendue opérationnelle dès le 14 novembre 2008. Ce dispositif est destiné aux entreprises confrontées à des difficultés pour accéder au crédit et qui n'ont pu trouver de solution avec les banques et avec Oséo. Sous l'égide des Préfets et des Trésoriers payeurs généraux, la médiation du crédit est conduite par les médiateurs départementaux qui sont, dans l'outre-mer, les directeurs des agences de l'IEDOM et de l'IEOM.

Le site www.mediateurducredit.fr détaille la démarche de présentation d'un dossier au médiateur départemental. Pour toute information complémentaire : mediation.credit.972@iedom-martinique.fr ou 0800 008 112 (numéro vert).

2.1 L'ENSEMBLE DES CONCOURS CONSENTIS

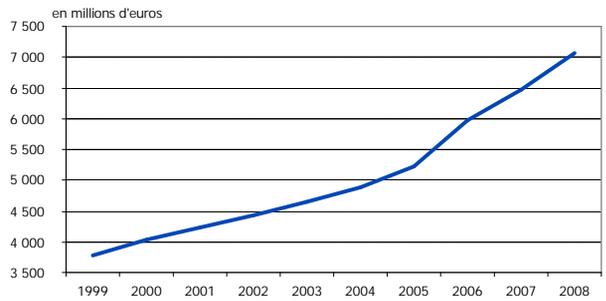
Au 31 décembre 2008, l'encours sain des crédits octroyés aux agents économiques martiniquais, par les établissements de crédit installés ou non localement, atteint 7,1 milliards d'euros, soit une croissance de 9,2 % sur un an (+597 millions d'euros).

Après avoir observé une nette décélération en 2007 (-6,6 points), le rythme de progression annuel gagne 1 point par rapport à décembre 2007 (+8,2 %).

L'encours total de crédits est scindé entre les concours consentis par les établissements locaux et ceux non installés localement. Si le rythme de croissance des premiers s'essouffle sur un an à 9,4 % (-1 point), celui des seconds enregistre une nette accélération sur la

période sous revue : +8,9 %, soit +5,3 points. Au 31 décembre 2008, 68,9 % de l'encours sain de crédits distribués en Martinique proviennent de l'activité des établissements locaux (+0,1 point par rapport à 2007).

Encours de crédits au 31 décembre (tous établissements confondus)



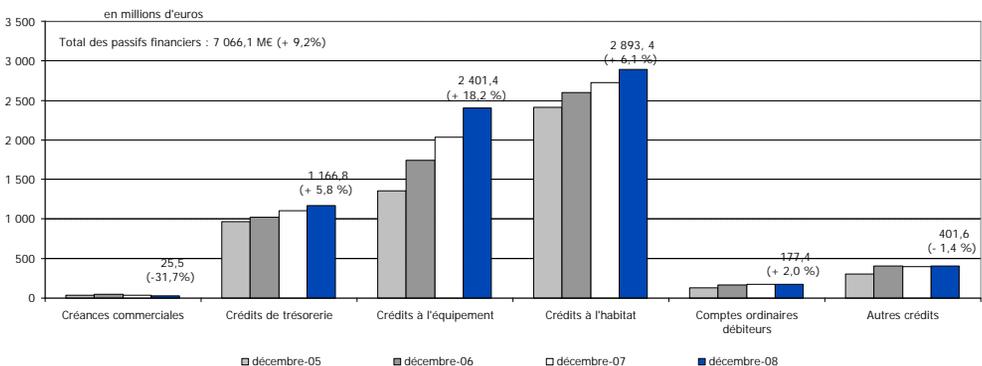
Source : Iedom

Bien qu'en repli depuis 2004, le premier poste d'endettement des agents martiniquais demeure constitué des crédits à l'habitat (40,9%, -1,2 point sur un an) dont l'encours atteint 2,9 milliards d'euros à fin 2008. Sur un an, ils progressent de 6,1 %, soit +167 millions d'euros (après +127 millions d'euros en 2007).

De leur côté, les crédits à l'équipement concentrent 34 % de l'encours sain total et constituent le principal contributeur (5,7 points) à l'évolution globale sur la période étudiée. Ce type de financement demeure dynamique en 2008 et gagne 369 millions d'euros (+18 %) pour s'établir à 2,4 milliards d'euros. Parallèlement, l'encours des crédits de trésorerie atteint 1,2 milliard d'euros et participe pour 1 point à la hausse d'ensemble. Après un gain de 2,3 points en 2007, son rythme de croissance diminue en 2008 : il atteint +5,8 % après +7,9 % en 2007 et +5,6 % en 2006. Ces évolutions contraires peuvent être rapprochées de la conversion des lignes de trésorerie en crédits à moyen et long termes intervenue en fin d'année 2008.

Enfin, les comptes ordinaires débiteurs affichent une hausse de 2 % sur un an tandis que les créances commerciales et les « autres crédits » enregistrent des baisses respectives de 31,7 % et 1,4 %.

Répartition des concours bancaires par type de crédit

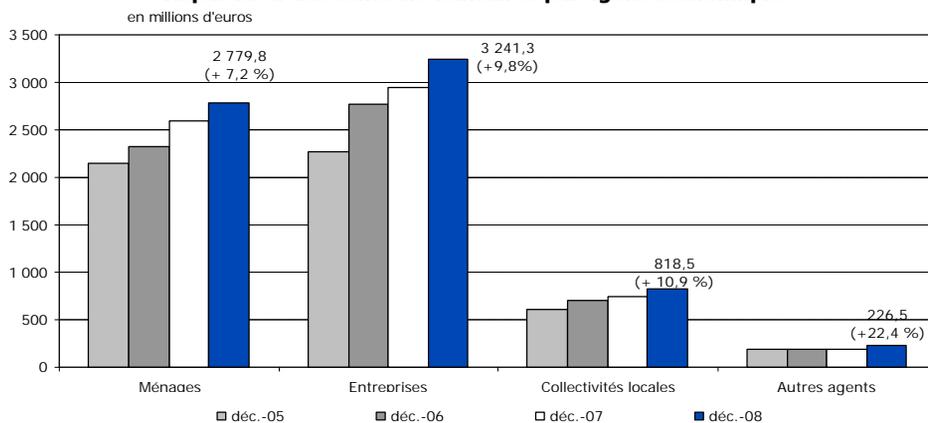


Source : Iedom

Concentrant 45,9 % de l'encours sain, les entreprises demeurent la principale clientèle des établissements de crédit. Leur poids se renforce de 0,3 point par rapport à 2007. Ils constituent le principal contributeur à la croissance de l'encours global sur la période considérée (à hauteur de 4,5 points). L'encours de cette clientèle s'établit à 3,2 milliards, soit une progression de 9,8 % en 2008 (+288,8 millions d'euros), après +6,4 % en 2007. Cette hausse est essentiellement imputable aux crédits à l'équipement (+280,5 millions d'euros, +23,7 %). Les crédits à l'habitat enregistrent une hausse plus modeste sur la période sous revue (+1,4 %), pour désormais s'établir à 1,1 milliard d'euros à fin décembre 2008 (+15,3 millions d'euros).

L'encours sain des crédits aux ménages s'élève à 2,8 milliards d'euros (+186,7 millions d'euros). Leur rythme annuel de croissance décélère sur un an perdant 4,7 points en 2008 pour s'établir à +7,2 %. Cette clientèle perd son rang de premier contributeur à la croissance de l'encours global (2,9 points). Les ménages ne concentrent plus désormais que 39,3 % de l'encours sain total (-0,8 point sur un an). Dans le détail, l'encours des crédits à l'habitat s'accroît de près de 152 millions (+9,1 %, -4,5 points) rassemblant 65,3 % de l'encours total des ménages en 2008 (+1,2 point par rapport à 2007). A 963,3 millions d'euros (+35,5 millions d'euros ; +3,8 %), les crédits à la consommation contribuent dans une moindre mesure (1,4 point) à la croissance de l'encours sain des ménages. Ces derniers sont principalement portés par les crédits de trésorerie (+3,5 % contre +9 % en 2007) dont le moindre dynamisme peut être en partie expliqué par une recrudescence des tensions de trésorerie sur la période sous revue.

Répartition des concours bancaires par agent économique



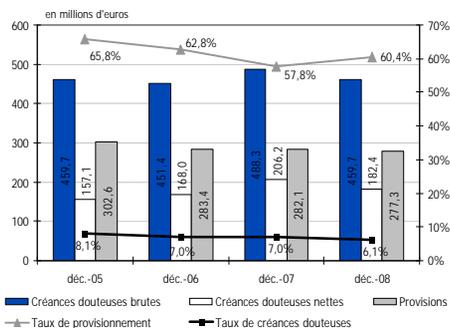
Source : Iedom

Les passifs financiers des collectivités locales atteignent 818,5 millions d'euros, en hausse de 10,9 % sur un an (+80,1 millions d'euros). Cette clientèle concentre 11,6 % de l'encours sain du département. Leur endettement reste presque exclusivement constitué de crédits à l'équipement, mais leur poids dans le total perd près d'un point en 2008 (97 % contre 97,9 % en 2007). Ces derniers représentent un encours de 794 millions d'euros, soit +71 millions d'euros sur un an.

Après une augmentation de 8,2 % en 2007, les créances douteuses brutes des établissements de crédit, installés ou non localement, s'inscrivent en baisse (-5,9 %) pour s'établir à 459,7 millions d'euros (-28,6 millions d'euros). En conséquence, le taux de créances douteuses brutes s'améliore de près d'un point pour s'afficher à 6,1 % en 2008, soit son plus

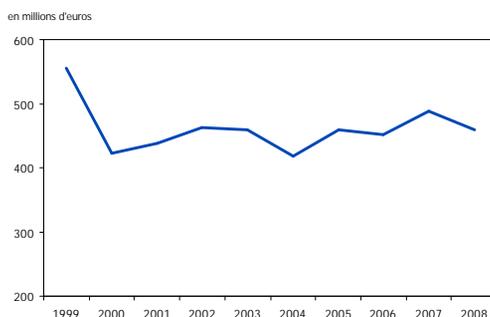
bas niveau historique. Dans le même temps, le montant des provisions diminue de 4,5 millions d'euros (-1,6 %) portant le taux de provisionnement à 60,4 % (+ 2,6 points sur un an).

Risque global de la place bancaire



Source : Iedom

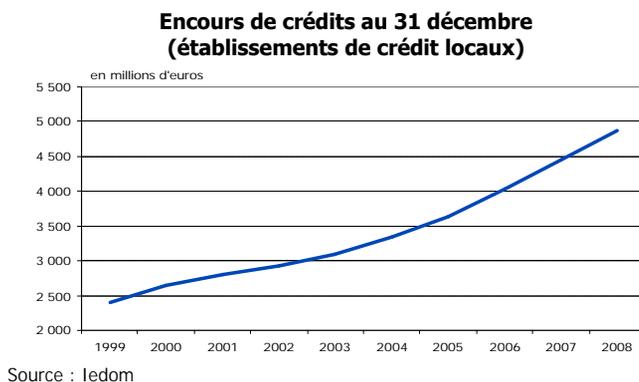
Evolution des créances douteuses brutes



En 2008, les établissements de crédit locaux concentrent 90,1 % du total global des créances douteuses brutes, soit une hausse de 3,3 points par rapport à 2007 (86,8 %).

2.2 LES CONCOURS CONSENTIS PAR LES ETABLISSEMENTS DE CREDIT LOCAUX

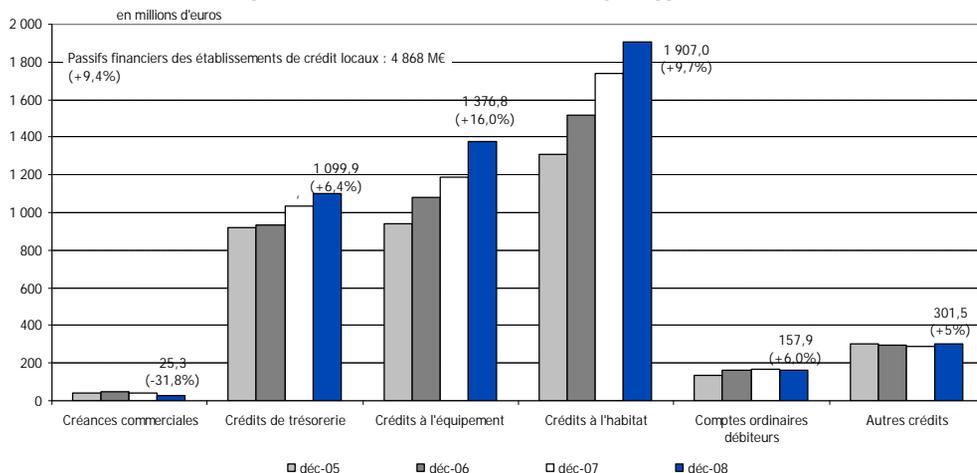
Au 31 décembre 2008, l'encours sain des crédits octroyés par les établissements de crédit locaux s'établit à 4,9 milliards d'euros, en hausse de 9,4 % sur un an (+ 417,8 millions d'euros). Leur rythme annuel de progression s'inscrit en baisse d'un point par rapport à 2007.



Source : Iedom

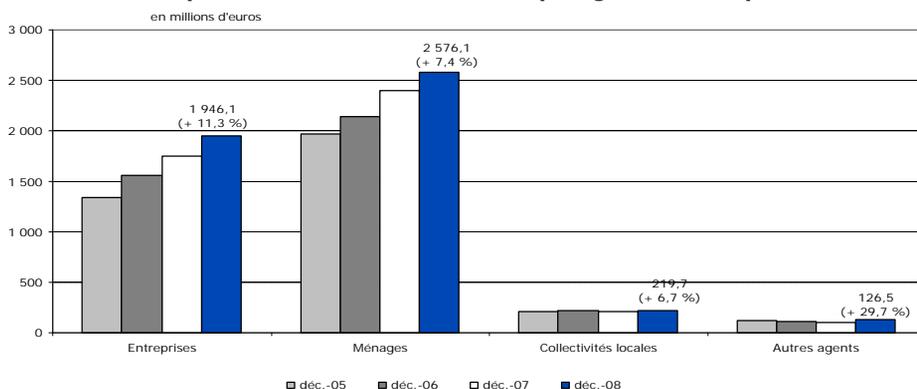
Cette évolution est essentiellement tirée par celle des crédits à l'habitat (+9,7%) dont l'encours gagne 169,1 millions d'euros sur un an après +219 millions d'euros fin 2007. De leur côté, les crédits à l'équipement progressent de 107 millions d'euros en 2008 (contre +142 millions d'euros en 2007). Ils devancent les crédits de trésorerie qui augmentent de 66,4 millions (+6,4 %, après +10,5 % en 2007). Les comptes ordinaires débiteurs et les autres crédits gagnent respectivement 10,1 millions et 14,3 millions d'euros, tandis que les créances commerciales accusent une baisse de 11,7 millions d'euros (-31,8 %).

Répartition des concours bancaires par type de crédit



Concentrant 52,9 % de l'ensemble des concours (-1 point sur un an), les ménages demeurent la principale clientèle des établissements de crédit locaux. Leur encours sain augmente de 176,8 millions d'euros en 2008 (+7,4 %). Cette croissance est essentiellement portée par le dynamisme des crédits à l'habitat. Ces derniers gagnent 144,8 millions d'euros après 190,9 millions d'euros en 2007 ramenant leur rythme de croissance à +9,4 % (-4,8 points sur un an). Selon les dirigeants des établissements de crédit, cette évolution proviendrait d'une moindre demande de la clientèle recensée aux guichets. De leur côté, les crédits à la consommation progressent de 32,7 millions d'euros en 2008 (+3,8 % contre +9 % en 2007) et ne participent que modérément (pour 1,4 point) à la croissance de l'encours sain des ménages. Cette modeste progression révèle une moindre propension à consommer dans un contexte où les tensions de trésorerie se sont accentuées.

Répartition des concours bancaires par agent économique

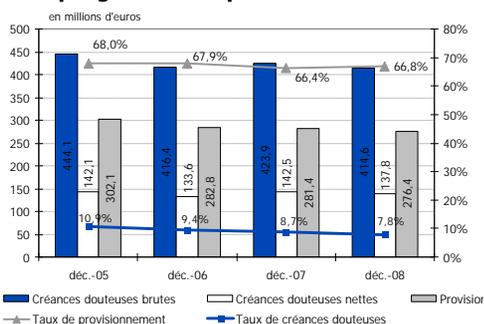


L'encours de la clientèle des entreprises enregistre une progression de 11,3 % sur un an (+198,3 millions d'euros) contre +11,9 % en 2007 (+186 millions d'euros). Le ralentissement de l'activité économique observé à partir du second semestre 2008, a pesé sur l'effort

d'investissement des entreprises martiniquaises. Si les crédits à l'équipement augmentent de 180,8 millions d'euros sur un an (+19 %) et contribuent à hauteur de 10,3 points à la progression d'ensemble, cette vigueur tient essentiellement à quelques opérations de gros montant réalisées par certaines grandes entreprises. Par ailleurs, cette évolution favorable tient également à la transformation en fin d'exercice de lignes de trésorerie en emprunts à moyen et long termes. Aussi, après avoir sensiblement augmenté à fin septembre 2008 (+16 % sur un an), les crédits d'exploitation perdent près de 10 millions d'euros à fin décembre 2008, soit -2,2 %. De son côté, le rythme de progression des crédits à l'habitat²⁶⁰ perd 4 points et atteint +11,2 % à fin décembre 2008.

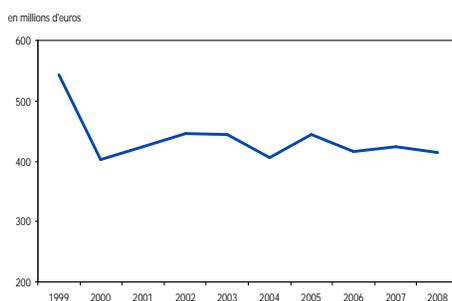
Le fléchissement de la croissance de l'encours sain s'est accompagné d'une amélioration du risque de crédit. Les créances douteuses brutes des établissements de crédit locaux s'établissent à 414,6 millions d'euros en 2008, soit une diminution de 2,2 % (après +1,8 % en 2007). En conséquence, leur poids dans le total des concours bruts perd 0,9 point pour s'établir à 7,8 %. Cette évolution est à rapprocher d'un renforcement de la connaissance client conjugué à la consolidation des dispositifs de contrôle des risques au sein des établissements de la place. Parallèlement, les provisions passent de 281,1 millions en 2007 à 276,8 millions en 2008 (-5 millions et -1,6 %) portant le taux de provisionnement à 66,8 % (+ 0,2 point).

Risque global de la place bancaire locale



Source : Iedom

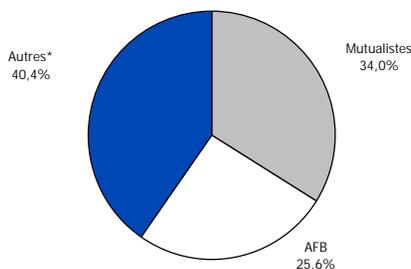
Evolution des créances douteuses brutes



Source : Iedom

Sur un an, la concentration des créances douteuses par type d'établissement évolue. La part de marché des banques mutualistes (34 %) ainsi que celle des banques AFB (25,6 %) s'inscrit en repli au détriment des autres établissements (sociétés financières et institutions financières spécialisées) qui concentrent désormais 40,4 % des créances compromises de la place bancaire martiniquaise.

Concentration de l'encours douteux par type d'établissement au 31 décembre 2008



La catégorie Autres regroupe les sociétés financières et institutions financières spécialisées

Source : Iedom

²⁶⁰ Pour la clientèle des entreprises, les crédits à l'habitat comprennent les encours de crédit relatifs à la promotion immobilière.

3. La circulation fiduciaire

3.1 LES BILLETS

L'ledom agissant au nom, pour le compte et sous l'autorité de la Banque de France, met en circulation dans les départements d'outre-mer et les collectivités territoriales les billets qui ont cours légal dans la zone euro.

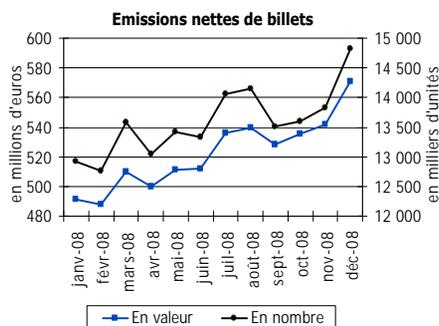
LES BILLETS FRANCS

Les billets francs n'ont plus cours légal depuis le 1^{er} janvier 2002, date de l'introduction de l'euro. Cinq coupures demeurent échangeables jusqu'au 17 février 2012 : 500 F Pierre et Marie Curie, 200 F Gustave Eiffel, 100 F Paul Cézanne, 50 F Saint - Exupéry et 20 F Debussy. Pour mémoire, les coupures de 200 F Montesquieu et de 100 F Delacroix ne sont plus échangeables respectivement depuis le 1^{er} avril 2008 et le 1^{er} février 2009.

3.1.1 Les billets Euros

L'émission nette globale représente la différence entre les émissions et les retraits de billets en circulation effectués par l'Institut d'émission en Martinique pour chaque coupure, depuis le passage à l'euro fiduciaire (1^{er} janvier 2002). Les données présentées ci-après ne sauraient prétendre appréhender la situation fiduciaire globale de l'île. En effet, les émissions nettes comptabilisées par l'Institut d'émission ne prennent pas en compte le solde des entrées et des sorties de billets à l'occasion de mouvements de voyageurs, l'estimation du nombre de ces billets restant difficile à apprécier.

Au titre de l'exercice 2008, le nombre de billets euros délivrés et reçus par l'agence Iedom de Fort-de-France s'est établi respectivement à 70,5 millions et à 68,6 millions. L'émission nette sur la période (1,975 million de billets euros) est en progression de 43,6 % par rapport à 2007 (1,375 million de billets euros). Depuis l'introduction de l'euro, 14,8 millions de billets ont été mis en circulation à la Martinique pour une valeur totale avoisinant les 571 millions d'euros.



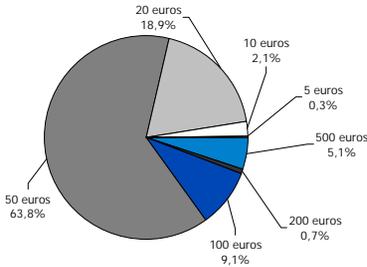
Source : Iedom

A fin 2008, l'évolution de la répartition des émissions nettes fait ressortir les tendances suivantes :

- une prédominance de la coupure de 50 euros à la Martinique. Elle concentre 49,1% du nombre de billets émis, et près des deux tiers en valeur ;
- en valeur, les trois coupures les plus élevées (500, 200 et 100 euros) représentent à peine 15 % de la circulation totale à la Martinique ;
- une valeur moyenne du billet en circulation à la Martinique qui ressort à 38,5 euros (37,9 euros en 2007) contre 47,23 euros pour l'ensemble des DOM.
- un volume moyen mensuel de billets prélevés de 5,9 millions et de billets reçus de 5,7 millions.

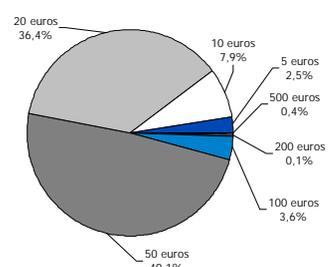
Au 31 décembre 2008, l'émission nette de billets par habitant s'élève à 1 419,92 euros (+16,9 % par rapport à 2007).

Répartition par coupure de l'émission nette de billets euros à fin décembre 2008 (en valeur)



Source : Iedom

Répartition par coupure de l'émission nette de billets euros à fin décembre 2008 (en nombre)



Source : Iedom

3.1.2. Les prélèvements et les versements de billets Euros

Dans le sillage des périodes antérieures, l'année 2008 fait ressortir, d'une part, le mouvement erratique des flux de billets enregistrés au guichet de l'Iedom de Fort-de-France (les périodes de prélèvements plus ou moins soutenues alternant avec des phases de versements plus fortes). D'autre part, plusieurs mois ont été marqués par d'importants prélèvements (janvier, février, juillet, septembre et décembre), les établissements de crédit étant davantage sollicités par la clientèle dans le contexte des jours fériés locaux (comme le Carnaval), de rentrée scolaire et de fêtes de fin d'année.

Le taux de retour²⁶¹ du billet de 500 euros continue de se dégrader en 2008, s'établissant à 51,8 %, contre 54,1 % en 2007 (soit -2,3 points) et 73,6 % en 2006. Ce taux demeure largement inférieur à celui des autres coupures, ce qui donne une indication sur le rôle de cette coupure en termes de thésaurisation, d'évasion vers les pays voisins de la zone ou dans l'économie informelle.

Mouvements de billets euros enregistrés aux guichets de l'Iedom à fin 2008 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour 2007	taux de retour 2008
500 euros	11,3	5,9	54,1%	51,8%
200 euros	27,4	20,6	102,3%	75,1%
100 euros	956,4	877,8	97,3%	91,8%
50 euros	17 775,2	16 611,2	94,0%	93,5%
20 euros	37 712,8	37 105,1	98,5%	98,4%
10 euros	12 125,5	12 001,2	101,3%	99,0%
5 euros	1 929,4	1 941,2	101,8%	100,6%
Total	70 538,0	68 563,0	98,0%	97,2%

Source : Iedom

En 2008, le taux de récupération des billets²⁶² atteint 83,7 %. Enfin, le délai de retour des billets²⁶³, toutes coupures confondues, est de 2,4 mois à la Martinique contre 4,5 mois pour l'ensemble des DOM.

3.2 LES PIÈCES

²⁶¹ Le taux de retour est le rapport entre le nombre de billets ou de pièces versés aux guichets et le nombre de billets ou de pièces prélevés.

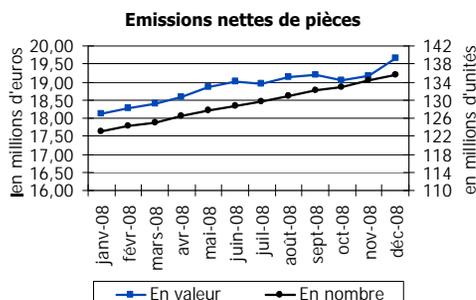
²⁶² Le taux de récupération des billets est le rapport entre le nombre de billets valides et la quantité de billets triés.

²⁶³ Le délai de retour des billets correspond au délai moyen séparant la sortie d'un billet (ou d'une pièce) et son retour aux guichets de l'Iedom.

Agissant pour le compte du Trésor public, l'ledom assure également l'émission de pièces métalliques euros.

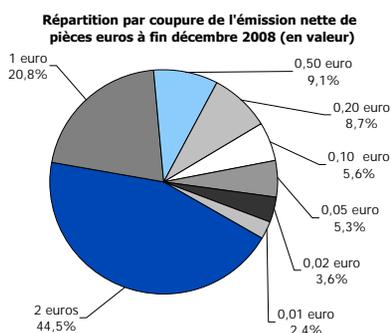
3.2.1. Les pièces Euros

Au 31 décembre 2008, l'émission nette de pièces euros s'élevait à 135,5 millions d'unités pour une valeur de 19,6 millions d'euros. La demande de pièces de faible valeur (1, 2 et 5 centimes d'euros), qui représente, en nombre, 76,8 % de l'émission divisionnaire (+5,2 %), demeure soutenue et explique la faible valeur des émissions nettes comparativement au nombre de pièces émises.

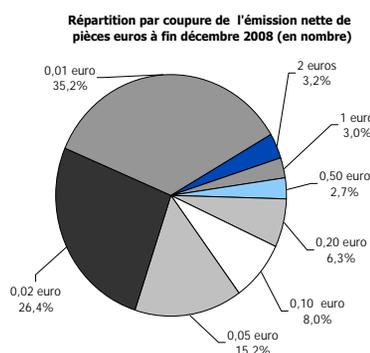


Source : ledom

Par ailleurs, ces pièces de moindre valeur (dites pièces d'appoint) ont tendance à être « thésaurisées », ce qui pourrait expliquer leur faible taux de retour. A fin décembre 2008, l'émission nette de pièces par habitant s'élève à 48,75 euros.



Source : ledom



Source : ledom

3.2.2. Les prélèvements et les versements de pièces Euros

Sur un an, l'analyse des flux de pièces euros comptabilisés aux guichets de l'Institut d'émission révèle une diminution des prélèvements (-3,1 %), ainsi que des versements (-18,9 %). Hormis la pièce de 20 centimes d'euros, les autres coupures ont enregistré une dégradation de leur taux de reversement (ou taux de retour). Le volume moyen mensuel de pièces prélevées et de pièces reçues est respectivement de 1,3 million et 0,16 million.

Mouvements de pièces euros enregistrés aux guichets de l'ledom à fin 2008 (en milliers d'unités)

Coupures	Prélèvements	Versements	taux de retour	
			2007	2008
2 euros	758	300	53,8%	39,6%
1 euro	816	572	82,1%	70,0%
0,5 euros	378	121	48,0%	31,9%
0,2 euros	1 116	452	23,4%	40,5%
0,10 euros	1 192	294	38,8%	24,7%
0,05 euros	2 179	33	2,7%	1,5%
0,02 euros	3 889	80	3,5%	2,0%
0,01 euros	5 251	96	2,9%	1,8%
Total	15 579	1 948	14,9%	12,5%

Source : ledom

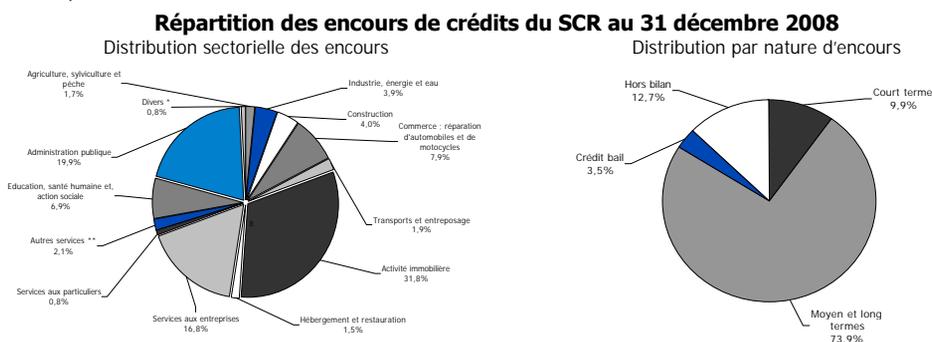
À fin 2008, la valeur moyenne d'une pièce en circulation à la Martinique s'établissait à 0,14 euro pour un nombre moyen de 337 pièces détenues par habitant²⁶⁴. Cette valeur est identique pour la zone IEDOM.

4. Les grandes tendances du financement des secteurs d'activité

Les données présentées ci-après sont issues du Service central des risques (SCR) de la Banque de France. Ce fichier recense l'ensemble des encours de crédit des professionnels déclarés par les établissements de crédit français, par guichet et par entité juridique, selon un seuil de recensement fixé à 25 000 euros. Par ailleurs, les regroupements retenus dans l'analyse ont été établis sur la base de la nomenclature d'activités et de produits françaises (NAF révision 2), entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2008.

Au 31 décembre 2008, l'encours des financements consentis aux entreprises et aux collectivités de la Martinique atteint 5,2 milliards d'euros, soit une progression de 10,2 % par rapport à 2007, qui traduit néanmoins un ralentissement du rythme de croissance à hauteur de 8,3 points sur un an. Ces financements concernent 10 114 bénéficiaires (+12,5 %) ce qui place l'encours moyen à 520 777 euros contre 531 483 euros un an auparavant.

L'administration publique, dont l'encours atteint plus d'un milliard d'euros (+16,5 %), participe à hauteur de 3,1 points à l'évolution globale. Seconds contributeurs (à hauteur de 2,1 points et 1,3 point), les services aux entreprises et les activités immobilières voient leurs engagements progresser respectivement de 12,5 % et de 3,7 % sur un an pour atteindre 2,6 milliards d'euros au total (+158 M€). Hormis l'hébergement et la restauration, et les services aux particuliers, dont les baisses respectives atteignent -8,2 % et -3,3 % sur un an, les autres secteurs d'activité conservent un rythme de croissance de leurs encours relativement soutenu. Toutefois, eu égard au retournement de conjoncture, intervenu à compter du second semestre 2008, et à l'attente des professionnels découlant du nouveau projet de loi programme (LODEOM), les secteurs de la construction (+10,2 %) et de l'activité immobilière enregistrent un net tassement du rythme de progression de leurs encours soit respectivement -16,6 points et -4,4 points.



Divers** : activités des ménages en tant qu'employeurs de personnel domestique, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre, activités indifférenciées des ménages en tant que producteurs de biens et services pour usage propre, activités des organisations et organismes extraterritoriaux, activités des organisations associatives... *Autres services** : autres services marchands ne pouvant être classés dans services aux entreprises ou services aux particuliers. Cette rubrique comprend : télécommunications, activités des services financiers, assurance, activités de poste et de courrier, activités des agences de voyage, voyagistes, services de réservation et activités connexes....

Source : Banque de France

²⁶⁴ Au 1^{er} janvier 2008, la population de la Martinique était estimée à 402 000 habitants.

La répartition de l'encours global révèle une prépondérance des secteurs « activité immobilière », « administration publique » et « services aux entreprises ». Ces trois secteurs concentrent 68,5 % de l'encours total, l'activité immobilière comptant à elle seule pour 31,8 %. Toutefois, la part de cette dernière perd 1,9 point en un an au profit du secteur de l'administration publique, qui représente désormais près de 20 % du total des encours consentis (+1 point). Le poids des services aux entreprises et des autres services gagnent quant eux 0,8 point chacun sur un an.

Par nature, les crédits à moyen et long termes constituent l'essentiel du financement de l'économie martiniquaise. Ce type de concours représente près des trois quarts de l'encours total (73,9 %, en hausse de 1,1 point sur un an), le solde se répartissant de manière relativement équilibrée entre le court terme et les engagements de hors bilan (22,6 %, -1,1 point par rapport à décembre 2007), tandis que le crédit-bail demeure marginal avec 3,5 % de l'encours total (+0,1 point). Les secteurs « commerce », « activité immobilière », « services aux entreprises » et « industrie, énergie et eau » concentrent respectivement 63,8 % du financement à court terme et 76 % du crédit bail. Les engagements les plus importants en matière de crédits à moyen et long termes ont trait à l'activité immobilière (36,8%), l'administration publique (22,9%) et les services aux entreprises (16,1 %). Les engagements de hors bilan, quant à eux, se partagent principalement entre les secteurs « administration publique », « services aux entreprises » et « activité immobilière ».

L'analyse des types d'encours par secteur révèle une typologie sensiblement identique à celle de 2007. Les facilités à court, moyen et long termes demeurent les modes de financement prépondérants de l'économie martiniquaise à 83,8 % (+0,8 point). Toutefois deux secteurs se distinguent. La construction consacre une plus large part au financement de hors-bilan - essentiellement des cautions²⁶⁵ - qui concentre 41,3 % de l'endettement total du secteur (+4,8 points). De son côté, le secteur de l'hébergement et de la restauration privilégie les financements de court terme (53,4 %, +4,9 points), la sous-représentation de l'endettement à moyen et long termes étant toutefois à rapprocher d'un recours plus prononcé que dans les autres secteurs à des sociétés civiles intervenant pour le compte de la société d'exploitation dans des financements ayant trait à l'immobilier.

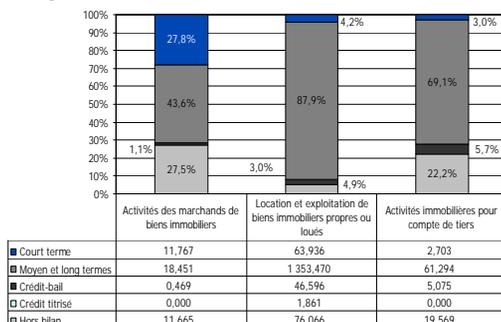
4. 1 LE RISQUE IMMOBILIER

Au 31 décembre 2008, le secteur immobilier représente à lui seul 31,8 % de l'ensemble des concours recensés et demeure le premier secteur bénéficiaire de concours bancaires consentis par les établissements de crédit.

²⁶⁵ L'ensemble des entreprises du secteur recoure aux cautions afin de garantir la bonne fin des travaux réalisés ainsi que les autres obligations contractuelles.

Toutefois sa part est en diminution de 1,9 point comparativement à 2007. Les établissements de crédit totalisent 1,7 milliard d'euros sur ce secteur (en hausse de 3,7 % sur un an) pour 2 625 bénéficiaires. L'encours moyen s'établit ainsi à 637 000 euros. L'essentiel des financements demeure à moyen et long termes. Au sein de la location de biens immobiliers, les encours afférents au logement social représentent 54,2 % de l'encours (- 3,8 points par rapport à 2007) et se concentrent sur les trois principales sociétés de location de logements à loyers modérés²⁶⁶.

Répartition du financement immobilier par sous secteurs (en millions d'euros)



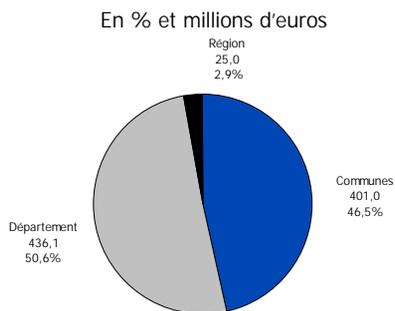
Source : Banque de France

4. 2 LE RISQUE SUR LE SECTEUR PUBLIC LOCAL

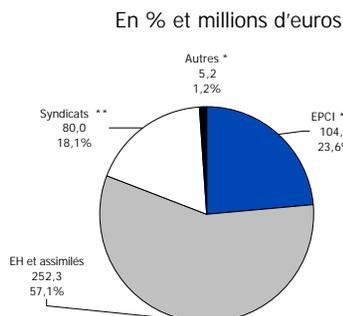
Au 31 décembre 2008, le secteur public territorial bénéficie de 1,3 milliard d'euros d'encours de crédits (soit +15,2 % sur un an et 25 % des encours déclarés au SCR) dont l'essentiel (84 %, - 1 point) est à moyen ou long terme. 63 entités ont bénéficié d'un encours moyen de 20,7 millions d'euros.

L'encours de crédits octroyés aux collectivités territoriales représente la majorité de l'encours total du secteur public local (66,1 %) contre 33,9 % s'agissant des établissements publics administratifs (EPA), pour des encours moyens respectifs de 23,95 M€ et 16,37 M€.

Répartition des encours entre les collectivités territoriales



Répartition par type d'établissement public administratif



Source : Banque de France

EH : Etablissement hospitalier

* Autres : chambres consulaires ...

** Syndicats : syndicat intercommunal à vocation multiple, syndicat intercommunal à vocation unique, syndicat mixte communal, autre syndicat mixte

*** EPCI : Etablissement public de coopération intercommunale

266 Martiniquaise HLM, Ozanam SA Habitation Loyer Modéré et SIMAR.

Une année 2008 dans le prolongement de 2007...

Alors que les premiers mois de l'année laissaient entrevoir une reprise d'activité après une année 2007 en perte de vitesse, le retournement de conjoncture intervenu au second semestre 2008 a lourdement pesé sur l'ensemble de l'économie. L'investissement et la consommation des agents économiques se sont contractés dans un contexte de tensions sur les prix et sur l'emploi. Dans le même temps, l'ensemble des secteurs d'activité enregistre des performances atones.

... avec un ralentissement global de l'activité qui se confirme sur les premiers mois de 2009...

Les premières tendances pour 2009 ne s'avèrent guère plus favorables. En dépit d'une inflation en baisse, la propension à consommer des ménages reste basse, influencée notamment par une remontée sensible du chômage. L'effort d'investissement des entreprises affiche un net recul découlant de l'attentisme des chefs d'entreprises²⁶⁷. De leur côté, les indicateurs de vulnérabilité des agents économiques demeurent fortement dégradés à l'issue des cinq premiers mois de l'année 2009²⁶⁸. L'ensemble des indicateurs objectifs dénotaient également une chute sensible de l'activité économique, quel que soit le secteur considéré. Les chefs d'entreprise interrogés dans le cadre de l'enquête de conjoncture de l'edom étaient pessimistes sur l'orientation du courant d'affaires sur le premier et le second trimestre 2009. Les situations de trésorerie étaient jugées très tendues, tandis que les prévisions d'investissement sur les mois à venir étaient faibles. De leur côté, les établissements de crédit enregistraient une stagnation de la collecte d'épargne comme des octrois de crédits.

... résultant d'un contexte national peu porteur accentué par la crise sociale du début d'année...

Outre les répercussions de la crise économique et financière mondiale, ces mauvais résultats sont à relier à la crise sociale de février-mars 2009. Durant les 38 jours du conflit, l'activité économique et financière du département a été entièrement paralysée. Depuis cette période, une recrudescence des défaillances des entreprises comme des ménages est observée. Ces orientations défavorables sont confirmées par la progression significative de la sinistralité au sein des portefeuilles des banques.

.... ces chocs appelant une réflexion d'envergure sur les fondamentaux de l'économie martiniquaise.

Depuis la fin du conflit, l'ensemble des acteurs économiques et financiers, ainsi que les acteurs publics, s'attèlent à favoriser une reprise rapide de l'activité économique. Ces efforts s'accompagnent d'une réflexion sur la définition d'un cadre de développement économique endogène durable dont les contours pourraient émerger des états généraux de l'outre-mer. Les prochains mois devraient également être marqués par les débats autour de l'évolution institutionnelle de la Martinique. Les orientations retenues ne manqueront pas d'influencer le comportement des acteurs économiques.

²⁶⁷ A fin avril 2009, les importations cumulées de biens d'équipement et de biens de consommation se repliaient de 28 % et 19 %.

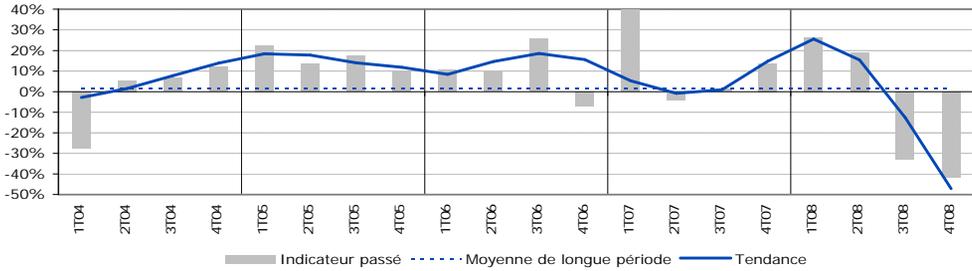
²⁶⁸ Les interdictions bancaires des personnes physiques étaient en hausse de 3 % sur un an à fin mai 2009 tandis que celles des personnes morales augmentaient de 10,6% sur la même période.

ANNEXES

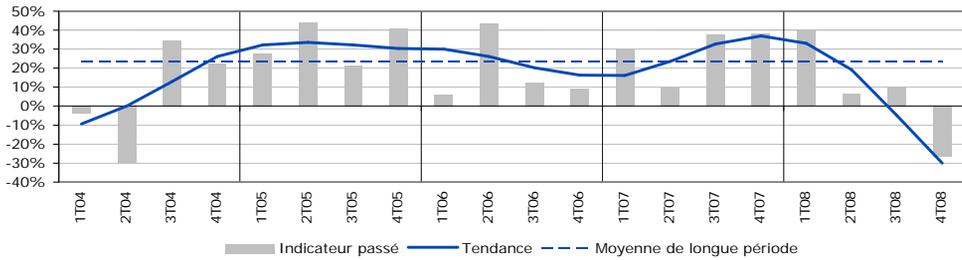
Annexe 1 : Statistiques économiques

Tableau 1 : Indicateurs d'activité – Enquêtes trimestrielles de conjoncture de l'IEDOM
(données CVS)

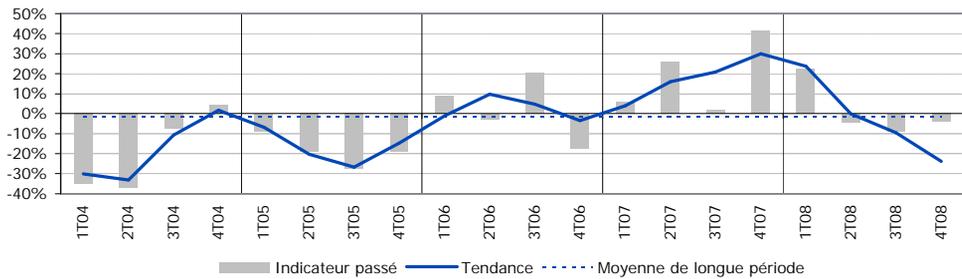
ACTIVITE – VUE D'ENSEMBLE



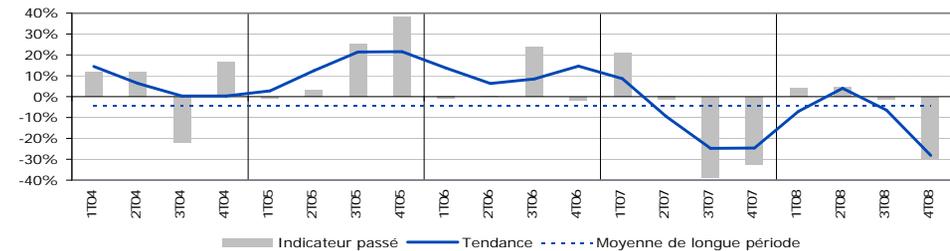
SECTEUR PRIMAIRE ET INDUSTRIE AGRO-ALIMENTAIRE



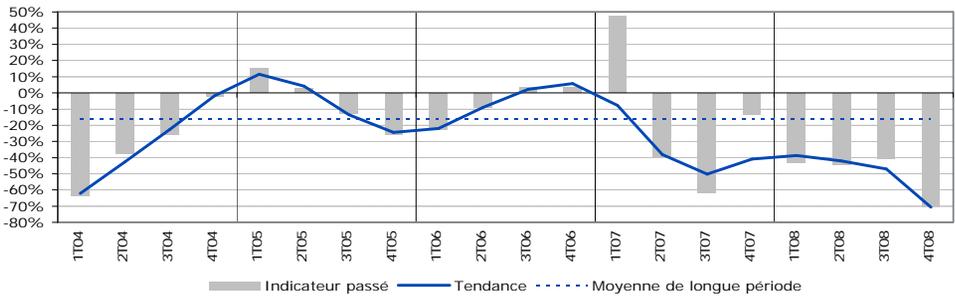
INDUSTRIE



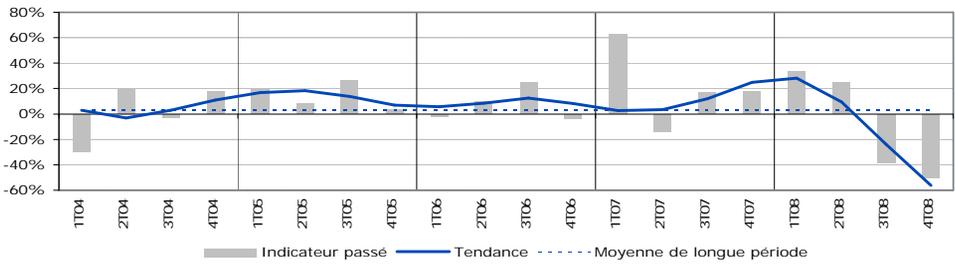
BATIMENT ET TRAVAUX PUBLICS



HOTELLERIE / TOURISME



COMMERCE



Source : IEDOM, enquête réalisée auprès d'un échantillon de 113 entreprises employant au total 6 551 salariés.

Tableau 2 : Emplois et ressources de biens et services aux prix courants

Années	Ressources			Emplois					Total	
	PIB	Importations	Total	Dépenses de consommation finale		FBCF ⁽¹⁾	Variations de stocks	Exportations		Dépenses des touristes
				Ménages	APU ⁽²⁾ et ISBLSM ⁽³⁾					
Niveau annuel en millions d'euros courants et part dans le PIB en valeur										
2007 ^e	7 628,8	2 585,2	10 214,0	4 680,6	2 905,6	1 755,3	6,3	576,7	293,4	10 214,0
	100	33,9		61,4	38,1	23,0	0,1	7,6	3,8	
Taux de croissance annuels au prix courants, en %										
2006 ^e	5,8	8,6	6,5	4,8	4,1	10,2	164,6	24,0	6,7	6,5
2005	6,0	12,8	7,6	4,0	6,3	12,5	-104,6	28,6	2,3	7,6
2004	5,6	6,7	5,8	3,2	5,3	14,3	-34,4	0,9	6,5	5,8
2003	5,5	1,9	4,7	4,2	4,4	9,8	123,9	10,0	1,8	4,7
2002	3,3	-3,5	1,5	2,4	6,8	-5,1	-276,7	-2,0	-0,2	1,5
2001	7,6	2,7	6,3	6,3	6,2	10,1	31,9	6,1	-9,6	6,3
2000	1,7	14,7	4,9	4,7	5,4	-0,6	-143,9	15,5	-5,0	4,9
1999	3,8	2,1	3,4	1,6	10,6	2,9	-1014,2	-5,2	2,9	3,4
1998	4,9	1,8	4,1	4,3	5,1	2,8	-80,0	5,2	ND	4,1
1997	4,3	-3,6	2,3	0,4	3,5	0,1	-171,2	5,7	ND	2,3

e : estimation issus des comptes rapides

(1) Formation brute de capital fixe

(2) Administrations Publiques

(3) Institutions sans but lucratif au service des ménages

Tableau 3 : Valeur ajoutée par branche

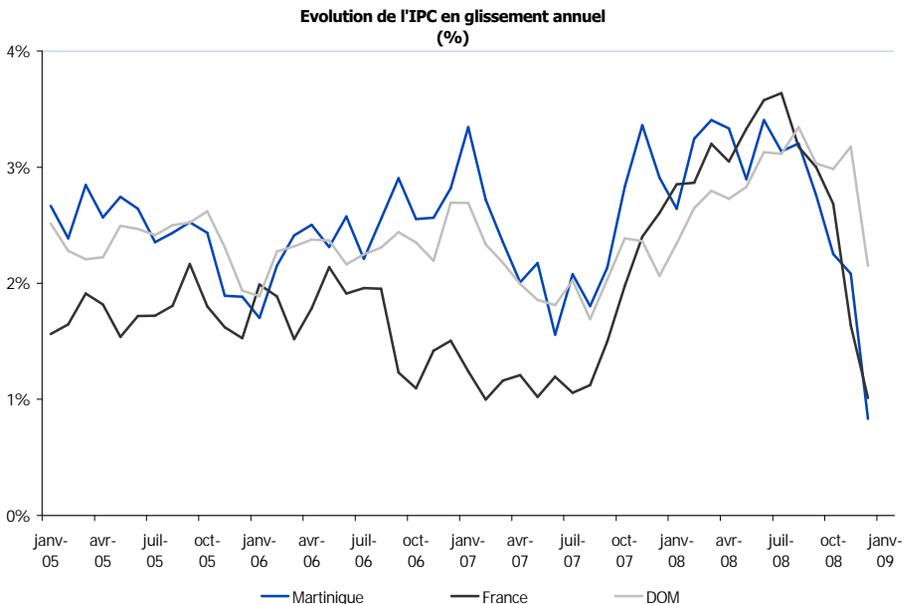
Années	Valeur ajoutée totale	Agriculture	I.A.A	Industrie*	Energie	Construction	Services marchands	Services administrés
Niveau annuel en milliards d'euros courants								
2007 ^e	7,5	0,3	0,1	0,3	0,2	0,5	3,8	2,4
Part dans la Valeur ajoutée, en %								
2006 ^e	100	2,4	1,8	3,8	2,5	6,9	50,9	31,7
2005	100	2,5	1,8	3,8	2,5	6,6	50,5	32,5
2004	100	2,7	2,0	3,8	2,3	6,2	50,5	32,6
2003	100	3,5	1,8	3,8	1,6	7,6	48,5	33,1
2002	100	3,7	1,8	3,9	1,7	6,1	49,7	33,1
2001	100	3,5	1,9	3,8	1,8	6,8	50,1	32,2
2000	100	3,9	1,9	3,8	1,9	6,0	49,5	33,0
1999	100	3,8	1,9	3,7	3,1	6,2	48,9	32,3
1998	100	4,2	2,0	3,6	3,0	6,4	50,3	30,5
1997	100	4,2	2,1	3,8	2,7	6,4	50,8	30,1

* Le poste industrie regroupe: industrie des biens de consommation; industrie des biens d'équipement, industrie des produits minéraux, autres industries des biens intermédiaires

e : estimation issus des comptes rapides

Tableau 4 : Indices des prix à la consommation

Années	Ensemble	Alimentation	Produits manufacturés	Energie	Services
Glissement annuel en fin d'année, indice base 100 en 1998 :					
2004	2,8%	1,8%	0,4%	7,3%	3,3%
2005	1,9%	4,2%	-0,6%	6,0%	1,6%
2006	2,8%	0,6%	1,6%	8,0%	3,8%
2007	2,9%	6,7%	1,2%	4,0%	1,7%
2008	0,8%	2,2%	0,0%	-5,8%	2,0%
Moyenne annuelle, indice base 100 en 1998 :					
2004	2,00%	1,85%	-0,02%	3,16%	2,74%
2005	2,45%	3,13%	0,59%	8,47%	2,09%
2006	2,44%	2,02%	0,35%	8,34%	2,83%
2007	2,44%	3,28%	1,24%	2,72%	2,76%
2008	2,76%	5,25%	1,17%	5,05%	1,88%
Contribution des postes à l'évolution de l'IPC (moyenne annuelle)					
2004		26,68%	-0,36%	59,61%	14,07%
2005		28,32%	7,24%	34,62%	29,82%
2006		18,47%	4,14%	30,14%	45,93%
2007		29,06%	14,38%	10,26%	44,96%
2008		42,16%	11,72%	16,84%	26,53%



Source : INSEE

Tableau 5 : Taux de chômage au sens du BIT par sexe

Années	Hommes	Femmes	Total
2008	20,2%	24,3%	22,4%
2007	20,7%	21,7%	21,2%
2006	21,8%	24,3%	23,0%
2005	15,9%	19,9%	17,9%
2004	18,6%	23,3%	21,0%
2003	18,1%	22,4%	20,2%
2002	18,2%	23,9%	21,0%
2001	18,4%	26,9%	22,6%

Source : Insee - Enquête Emploi DOM

Tableau 6 : Emploi total par branche (à la fin de l'année)

Années	Agriculture	Industrie	Construction	Hotellerie - Restauration	Tertiaire	Emploi total		
	Niveau en milliers							
2007	5 585	9 227	7 451	5 289	98 747	121 010	3,9%	
	Part dans l'emploi total (en %)						Niveau (en milliers)	Taux de croissance (en %)
2006	4,9%	7,7%	5,6%	4,2%	81,9%	116 456	2,6	
2005	5,1%	7,8%	5,4%	4,2%	81,7%	113 493	1,7	
2004	5,5%	7,7%	5,0%	4,2%	81,8%	111 574	-0,1	
2003	5,5%	7,6%	4,9%	4,2%	82,0%	111 667	1,2	
2002	5,5%	7,7%	4,8%	4,3%	82,0%	110 355	1,6	
2001	5,7%	7,3%	4,8%	4,4%	82,3%	108 649	2,4	
2000	5,4%	7,6%	4,8%	4,5%	82,3%	106 077	5,2	
1999	5,7%	7,7%	4,8%	4,3%	81,9%	100 802	2,6	
1998	5,8%	7,6%	4,8%	4,4%	82,0%	98 268	-5,4	
1997	5,6%	7,5%	4,8%	4,6%	81,4%	103 896	3,7	

Source : Insee - Estimation d'emploi

Tableau 7 : Demandes d'emploi en fin de mois de catégorie 1

	1998	2007	2008	Var 08/07	Part en 2008
DEFM 1	49 993	32 467	34 554	6,4%	-
Hommes	20 229	12 827	13 694	6,8%	39,6%
Femmes	29 764	19 640	20 860	6,2%	60,4%
Répartition par tranche d'âge					
15-24 ans	7 612	5 172	5 529	6,9%	16,0%
25-49 ans	38 887	23 314	24 204	3,8%	70,0%
50 ans et plus	3 494	3 981	4 821	21,1%	14,0%
Répartition par durée de chômage					
0 à 3 mois	6 448	6 757	6 986	3,4%	20,2%
3 à 6 mois	6 078	5 861	5 829	-0,5%	16,9%
6 à 12 mois	7 964	5 032	6 162	22,5%	17,8%
1 à 2 ans	11 311	5 711	6 642	16,3%	19,2%
2 à 3 ans	6 801	3 641	2 835	-22,1%	8,2%
3 ans et plus	11 391	5 465	6 100	11,6%	17,7%
Répartition par qualification					
Manoeuvre	2 085	1 012	1 080	6,7%	3,1%
Ouvrier Spécialisé	5 380	1 994	1 969	-1,3%	5,7%
Ouvrier Qualifié	5 719	2 167	2 304	6,3%	6,7%
Employé non Qualifié	11 391	9 708	9 825	1,2%	28,4%
Employé Qualifié	22 691	15 559	17 148	10,2%	49,6%
Technicien, Agent de Maîtrise	1 373	1 011	1 077	6,5%	3,1%
Cadre	842	721	810	12,3%	2,3%
Non précisé	512	295	341	15,6%	1,0%

Source: STMT - Pôle Emploi, Dares

La borne inférieure est incluse et la borne supérieure exclue : par exemple 3 mois (compris) à 6 mois (exclus).

Tableau 8 : Evolution du Smic au 1^{er} juillet de chaque année

	taux horaire	base 169 h	base 151,67 h
Brut			
juil.-08	8,71	1 471,99	1 321,05
mai-08	8,63	1 458,47	1 308,91
2007	8,44	1 426,36	1 280,09
2006	8,27	1 397,63	1 254,31
2005	8,03	1 357,07	1 217,91
2004	7,61	1 286,09	1 154,21
2003	7,19	1 215,11	1 090,51
2002	6,83	1 154,27	1 035,91
2001	6,67	1 127,23	1 011,64
2000	6,41	1 083,29	972,20
1999	6,21	1 049,49	941,87
1998	6,13	1 035,97	929,74
Net			
juil.-08	6,84	1 156,10	1 037,55
mai-08	6,78	1 145,48	1 028,02
2007	6,63	1 120,26	1 005,39
2006	6,49	1 097,14	984,63
2005	6,31	1 067,20	957,76
2004	5,98	1 011,38	907,67
2003	5,66	956,78	858,67
juil.-02	5,40	912,34	818,78
janv.-02	5,28	892,09	800,61
2001	5,27	890,96	799,60
2000	5,02	848,11	761,14
1999	4,86	821,87	737,59
1998	4,82	814,37	730,86

Source : Journal officiel de la République française

* En 2002, le taux de charges salariales a été modifié à deux reprises en janvier et en juillet.

Tableau 9 : Structure des importations par produits

Importations en valeur (millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	structure	Variations	
							2008/2007	2007/2006
Agriculture, sylviculture, pêche	42,8	42,7	42,3	47,6	51,2	1,9%	7,5%	12,5%
Industries agricoles et alimentaires	344,4	354,3	360,4	370,1	385,3	14,1%	4,1%	2,7%
Habillement, cuir	91,8	89,2	91,6	89,6	88,9	3,3%	-0,9%	-2,1%
Edition, imprimerie, reproduction	23,5	24,3	23,4	26,7	29,0	1,1%	8,5%	13,9%
Pharmacie, parfumerie et entretien	159,5	171,1	177,4	180,4	182,0	6,7%	0,9%	1,7%
Industries des équipements du foyer	129,1	134,0	131,0	138,9	145,5	5,3%	4,8%	6,0%
Industrie automobile	261,8	295,3	290,9	289,4	319,9	11,7%	10,6%	-0,5%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	40,4	37,0	41,3	31,8	36,7	1,3%	15,3%	-23,0%
Industries des équipements mécaniques	131,1	148,1	147,3	171,9	182,2	6,7%	6,0%	16,7%
Industries des équipements électriques et électroniques	115,5	130,2	154,0	175,7	141,2	5,2%	-19,6%	14,0%
Industries des produits minéraux	48,0	50,2	54,1	56,1	66,2	2,4%	18,0%	3,8%
Industrie textile	15,4	17,9	17,5	18,5	18,0	0,7%	-2,4%	5,7%
Industries du bois et du papier	67,5	71,0	67,4	73,4	78,2	2,9%	6,7%	8,8%
Chimie, caoutchouc, plastiques	142,0	146,9	147,0	162,4	189,8	7,0%	16,9%	10,4%
Métallurgie et transformation des métaux	83,1	81,8	95,3	102,0	118,9	4,4%	16,5%	7,1%
Industrie des composants électriques et électroniques	46,4	48,8	59,3	76,1	90,7	3,3%	19,3%	28,2%
Production de combustibles et de carburants	287,8	424,9	504,2	472,5	598,3	21,9%	26,6%	-6,3%
Produits divers	4,4	5,5	5,8	4,9	4,9	0,2%	0,0%	-14,9%
TOTAL	2 034,5	2 273,3	2 410,3	2 487,8	2 726,9	100,0%	9,6%	3,2%

Source : Direction nationale du commerce extérieur

Tableau 10 : Structure des exportations par produits

Exportations en valeur (millions d'euros)	2004	2005	2006	2007	2008	structure	Variations	
							2008/2007	2007/2006
Agriculture, sylviculture, pêche	125,4	107,2	76,7	17,6	43,4	11,7%	146,2%	-77,0%
Industries agricoles et alimentaires	71,0	61,2	67,2	64,6	53,4	14,4%	-17,4%	-3,9%
Habillement, cuir	2,0	1,9	1,9	1,4	1,0	0,3%	-26,6%	-26,6%
Édition, imprimerie, reproduction	2,1	1,5	2,2	2,9	1,7	0,5%	-40,5%	32,3%
Pharmacie, parfumerie et entretien	5,2	3,8	3,1	2,2	4,4	1,2%	102,2%	-29,9%
Industries des équipements du foyer	2,4	2,8	3,4	2,1	1,8	0,5%	-12,1%	-38,0%
Industrie automobile	3,4	3,2	3,9	4,1	3,5	0,9%	-13,9%	5,2%
Construction navale, aéronautique et ferroviaire	9,3	9,0	7,5	29,0	8,2	2,2%	-71,6%	285,8%
Industries des équipements mécaniques	7,5	6,8	10,5	8,5	8,1	2,2%	-4,3%	-19,6%
Industries des équipements électriques et électroniques	11,4	7,0	8,8	20,9	5,9	1,6%	-71,6%	136,6%
Industries des produits minéraux	6,5	4,9	5,7	4,8	2,7	0,7%	-44,5%	-15,5%
Industrie textile	0,3	0,2	0,2	0,2	0,3	0,1%	21,7%	-11,3%
Industries du bois et du papier	2,1	1,4	1,9	1,5	1,4	0,4%	-11,8%	-18,7%
Chimie, caoutchouc, plastiques	6,8	5,0	7,3	8,9	6,5	1,8%	-27,3%	22,2%
Métallurgie et transformation des métaux	5,8	3,5	5,4	7,8	11,6	3,1%	49,7%	45,2%
Industrie des composants électriques et électroniques	1,7	1,7	0,9	1,1	2,5	0,7%	134,1%	22,7%
Production de combustibles et de carburants	80,6	187,2	206,0	158,4	213,4	57,6%	34,7%	-23,1%
Produits divers	0,0	0,1	0,1	0,2	0,4	0,1%	114,0%	55,2%
TOTAL	343,3	408,2	412,7	336,1	370,2	100%	10,2%	-18,6%

Source : Direction nationale du commerce extérieur

Source : Direction nationale du commerce extérieur

Annexe 2 : Statistiques monétaires et financières

Tableau 1 : Les actifs financiers

en millions d'EUR	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Sociétés	841,8	944,2	1 018,2	1 274,0	1 248,4	-2,0%	25,1%
Dépôts à vue	492,2	553,2	614,6	739,8	674,7	-8,8%	20,4%
Placements liquides ou à court terme	291,4	302,3	328,0	466,8	513,6	10,0%	42,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	1,2	10,8	10,9	1,7	29,8	ns	ns
Placements indexés sur les taux du marché	290,2	291,4	317,1	465,1	483,8	4,0%	46,7%
dont comptes à terme	111,7	118,7	116,0	159,6	170,5	6,8%	37,6%
dont OPCVM monétaires	145,5	130,1	134,9	156,7	204,6	30,6%	16,2%
dont certificats de dépôts	31,8	40,8	62,7	148,1	108,0	-27,0%	136,2%
Epargne à long terme	58,2	88,7	75,5	67,3	60,2	-10,7%	-10,8%
dont OPCVM non monétaires	32,0	51,8	32,7	25,4	15,0	-41,0%	-22,3%
Ménages	3 317,8	3 476,6	3 791,4	4 060,6	4 219,4	3,9%	7,1%
Dépôts à vue	772,4	828,9	884,8	958,6	942,2	-1,7%	8,3%
Placements liquides ou à court terme	1 207,4	1 219,9	1 270,5	1 368,4	1 514,5	10,7%	7,7%
Comptes d'épargne à régime spécial	962,6	996,6	1 060,8	1 133,2	1 227,4	8,3%	6,8%
Livrets ordinaires	345,5	359,4	386,7	402,4	431,5	7,2%	4,1%
Livrets A et bleus	328,1	334,8	350,0	375,3	425,4	13,3%	7,3%
Livrets jeunes	7,2	7,9	13,7	14,7	15,6	5,8%	7,5%
Livrets d'épargne populaire	85,0	88,1	92,1	97,4	99,1	1,7%	5,7%
CODEVI	82,8	85,9	94,2	117,2	132,8	13,3%	24,5%
Comptes d'épargne logement	114,0	120,5	124,1	126,0	123,0	-2,4%	1,5%
Placements indexés sur les taux du marché	244,8	223,3	209,7	235,3	287,1	22,0%	12,2%
dont comptes à terme	162,5	155,6	161,8	179,9	225,0	25,1%	11,2%
dont bons de caisse	3,1	2,6	2,4	2,2	2,0	-8,6%	-7,0%
dont OPCVM monétaires	78,9	64,8	45,3	53,1	60,0	12,9%	17,3%
Epargne à long terme	1 338,0	1 427,7	1 636,0	1 733,5	1 762,6	1,7%	6,0%
Plans d'épargne logement	574,4	586,5	565,5	548,6	524,7	-4,4%	-3,0%
Plans d'épargne populaire	124,9	118,1	109,3	100,2	90,8	-9,4%	-8,3%
Autres comptes d'épargne	3,5	4,3	4,5	6,0	5,9	-2,8%	33,9%
Portefeuille-titres	128,4	149,0	155,0	155,9	157,6	1,0%	0,6%
OPCVM non monétaires	72,7	81,2	103,7	103,0	83,6	-18,8%	-0,7%
Contrats d'assurance-vie	434,1	488,6	698,1	819,7	900,2	9,8%	17,4%
Autres agents	232,6	248,1	284,8	256,7	276,2	7,6%	-9,9%
Dépôts à vue	130,6	140,3	175,8	151,0	171,1	13,3%	-14,1%
Placements liquides ou à court terme	88,0	98,2	94,2	97,3	97,8	0,5%	3,3%
Comptes d'épargne à régime spécial	20,7	18,8	17,4	18,8	22,8	21,0%	8,1%
Placements indexés sur les taux du marché	67,4	79,4	76,7	78,4	75,0	-4,4%	2,2%
dont comptes à terme	35,3	36,4	36,5	33,8	40,9	21,0%	-7,2%
Epargne à long terme	13,9	9,7	14,9	8,5	7,3	-13,4%	-43,1%
TOTAL	4 392,2	4 668,9	5 094,3	5 591,3	5 744,0	2,7%	9,8%
Dépôts à vue	1 395,3	1 522,4	1 675,2	1 849,4	1 788,0	-3,3%	10,4%
Placements liquides ou à court terme	1 586,8	1 620,3	1 692,8	1 932,5	2 125,9	10,0%	14,2%
Comptes d'épargne à régime spécial	984,4	1 026,2	1 089,2	1 153,7	1 280,0	10,9%	5,9%
Placements indexés sur les taux du marché	602,4	594,1	603,5	778,8	845,9	8,6%	29,0%
Epargne à long terme	1 410,1	1 526,1	1 726,4	1 809,3	1 830,1	1,2%	4,8%

Tableau 2 : Les concours accordés par l'ensemble des établissements de crédit

en millions d'EUR	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Entreprises	2 057,7	2 271,4	2 775,5	2 952,5	3 241,3	9,8%	6,4%
Crédits d'exploitation	281,0	360,4	432,8	449,3	447,4	-0,4%	3,8%
Créances commerciales	37,5	41,0	44,1	37,1	25,4	-31,5%	-15,9%
Crédits de trésorerie	129,8	195,0	228,7	237,0	242,0	2,1%	3,6%
dont entrepreneurs individuels	46,0	65,6	63,2	64,4	62,1	-3,6%	1,9%
Comptes ordinaires débiteurs	84,1	89,8	123,0	130,2	129,7	-0,4%	5,9%
Affacturage	29,6	34,6	37,0	45,0	50,3	11,8%	21,5%
Crédits d'investissement	640,4	840,5	1 246,6	1 404,4	1 680,6	19,7%	12,7%
Crédits à l'équipement	560,2	730,2	1 029,9	1 181,8	1 462,3	23,7%	14,8%
dont entrepreneurs individuels	57,7	57,1	75,7	88,1	91,7	4,1%	16,3%
Crédit-bail	80,2	110,3	216,8	222,6	218,3	-1,9%	2,7%
Crédits à l'habitat	1 010,5	1 024,9	1 050,7	1 060,9	1 076,2	1,4%	1,0%
Autres crédits	125,9	45,7	45,4	37,9	37,1	-2,0%	-16,7%
Ménages	2 070,7	2 141,9	2 318,2	2 593,0	2 779,8	7,2%	11,9%
Crédits à la consommation	863,9	831,0	849,7	927,9	963,3	3,8%	9,2%
Crédits de trésorerie	759,2	764,5	782,8	853,6	883,4	3,5%	9,0%
Comptes ordinaires débiteurs	38,7	33,8	35,4	37,2	41,8	12,5%	5,0%
Crédit-bail	65,9	32,8	31,5	37,1	38,1	2,7%	17,9%
Crédits à l'habitat	1 201,4	1 308,5	1 464,3	1 662,9	1 814,9	9,1%	13,6%
Autres crédits	5,4	2,4	4,2	2,2	1,6	-30,4%	-47,2%
Collectivités locales	584,2	610,2	700,4	738,4	818,5	10,9%	5,4%
Crédits d'exploitation	13,2	15,3	14,4	10,9	21,5	97,2%	-23,9%
Crédits de trésorerie	8,7	8,4	9,1	7,7	19,1	148,7%	-15,5%
Comptes ordinaires débiteurs	4,6	6,9	5,3	3,2	2,4	-25,3%	-38,5%
Crédits d'investissement	471,2	503,1	593,6	723,1	794,1	9,8%	21,8%
Crédits à l'équipement	471,0	502,9	593,3	722,7	793,7	9,8%	21,8%
Crédit-bail	0,2	0,2	0,3	0,4	0,3	-21,7%	45,2%
Autres crédits	17,6	13,1	11,0	4,3	2,9	-33,6%	-61,0%
Autres agents de CCB non ventilés	168,5	189,6	187,2	185,1	226,5	22,4%	-1,1%
Total encours sain	4 881,0	5 213,1	5 981,3	6 469,0	7 066,1	9,2%	8,2%
Créances douteuses brutes	418,2	459,7	451,4	488,3	459,7	-5,9%	8,2%
Créances douteuses nettes	125,7	157,1	168,0	206,2	182,1	-11,7%	22,7%
dont entreprises	80,5	85,8	105,6	122,4	119,0	-2,8%	15,9%
dont ménages	42,4	63,9	59,7	63,9	56,2	-12,0%	7,0%
Provisions	292,5	302,6	283,4	282,1	277,6	-1,6%	-0,5%
Total encours brut	5 299,3	5 672,8	6 432,8	6 957,3	7 525,8	8,2%	8,2%
Taux de créances douteuses	7,9%	8,1%	7,0%	7,0%	6,1%	-0,9 pt	0,0 pt
Taux de provisionnement	69,9%	65,8%	62,8%	57,8%	60,4%	2,6 pts	-5,0 pts

Tableau 3 : Les concours accordés par les établissements de crédit installés localement

en millions d'EUR	déc.-04	déc.-05	déc.-06	déc.-07	déc.-08	Variations	
						2008/2007	2007/2006
Entreprises	1 115,6	1 342,3	1 561,8	1 747,8	1 946,1	11,3%	11,9%
Crédits d'exploitation	267,8	354,7	391,7	430,4	420,8	-2,2%	9,9%
<i>Créances commerciales</i>	<i>37,5</i>	<i>41,0</i>	<i>43,9</i>	<i>36,8</i>	<i>25,2</i>	<i>-31,6%</i>	<i>-16,2%</i>
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>116,6</i>	<i>189,3</i>	<i>193,0</i>	<i>224,1</i>	<i>234,9</i>	<i>4,8%</i>	<i>16,1%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>46,0</i>	<i>65,6</i>	<i>62,7</i>	<i>64,1</i>	<i>61,8</i>	<i>-3,6%</i>	<i>2,2%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>84,1</i>	<i>89,8</i>	<i>117,7</i>	<i>124,5</i>	<i>110,5</i>	<i>-11,3%</i>	<i>5,8%</i>
<i>Affecturage</i>	<i>29,6</i>	<i>34,6</i>	<i>37,0</i>	<i>45,0</i>	<i>50,3</i>	<i>11,7%</i>	<i>21,5%</i>
Crédits d'investissement	627,2	814,7	944,2	1 070,4	1 254,7	17,2%	13,4%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>547,0</i>	<i>704,3</i>	<i>832,2</i>	<i>949,5</i>	<i>1 130,3</i>	<i>19,0%</i>	<i>14,1%</i>
<i>dont entrepreneurs individuels</i>	<i>57,7</i>	<i>57,1</i>	<i>53,7</i>	<i>62,2</i>	<i>58,0</i>	<i>-6,7%</i>	<i>15,8%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>80,2</i>	<i>110,3</i>	<i>111,9</i>	<i>120,9</i>	<i>124,4</i>	<i>2,9%</i>	<i>8,0%</i>
Crédits à l'habitat	95,9	128,4	181,6	210,3	234,7	11,6%	15,8%
Autres crédits	124,7	44,5	44,3	36,7	35,9	-2,1%	-17,1%
Ménages	1 910,2	1 970,1	2 138,5	2 399,3	2 576,1	7,4%	12,2%
Crédits à la consommation	822,4	786,1	799,5	871,4	904,1	3,8%	9,0%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>717,8</i>	<i>719,6</i>	<i>732,7</i>	<i>797,3</i>	<i>824,4</i>	<i>3,4%</i>	<i>8,8%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>38,7</i>	<i>33,8</i>	<i>35,2</i>	<i>37,0</i>	<i>41,6</i>	<i>12,6%</i>	<i>4,8%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>65,9</i>	<i>32,8</i>	<i>31,5</i>	<i>37,1</i>	<i>38,1</i>	<i>2,7%</i>	<i>17,9%</i>
Crédits à l'habitat	1 082,4	1 181,6	1 334,7	1 525,6	1 670,4	9,5%	14,3%
Autres crédits	5,3	2,3	4,2	2,2	1,6	-30,4%	-47,2%
Collectivités locales	199,3	205,5	218,5	206,0	219,7	6,7%	-5,8%
Crédits d'exploitation	12,8	14,9	13,8	10,6	20,8	95,8%	-23,1%
<i>Crédits de trésorerie</i>	<i>8,2</i>	<i>8,0</i>	<i>8,5</i>	<i>7,4</i>	<i>18,4</i>	<i>148,8%</i>	<i>-13,6%</i>
<i>Comptes ordinaires débiteurs</i>	<i>4,6</i>	<i>6,9</i>	<i>5,3</i>	<i>3,2</i>	<i>2,4</i>	<i>-25,3%</i>	<i>-38,5%</i>
Crédits d'investissement	177,2	184,6	199,2	195,1	198,8	1,9%	-2,0%
<i>Crédits à l'équipement</i>	<i>177,0</i>	<i>184,4</i>	<i>199,1</i>	<i>195,1</i>	<i>198,8</i>	<i>1,9%</i>	<i>-2,0%</i>
<i>Crédit-bail</i>	<i>0,2</i>	<i>0,2</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>	<i>-47,1%</i>	<i>-48,5%</i>
Autres crédits	9,3	6,0	5,5	0,2	0,2	-21,4%	-96,3%
Autres agents de CCB non ventilés	110,4	120,1	113,7	97,5	126,5	29,7%	-14,2%
Total encours sain	3 335,5	3 638,0	4 032,5	4 450,6	4 868,4	9,4%	10,4%
Créances douteuses brutes	406,6	444,1	416,4	423,9	414,6	-2,2%	1,8%
<i>Créances douteuses nettes</i>	<i>115,0</i>	<i>142,1</i>	<i>133,6</i>	<i>142,5</i>	<i>137,8</i>	<i>-3,3%</i>	<i>6,7%</i>
<i>dont entreprises</i>	<i>79,3</i>	<i>84,4</i>	<i>81,3</i>	<i>82,2</i>	<i>85,1</i>	<i>3,6%</i>	<i>1,0%</i>
<i>dont ménages</i>	<i>34,8</i>	<i>56,1</i>	<i>50,8</i>	<i>56,9</i>	<i>48,7</i>	<i>-14,4%</i>	<i>12,0%</i>
<i>Provisions</i>	<i>291,6</i>	<i>302,1</i>	<i>282,8</i>	<i>281,4</i>	<i>276,8</i>	<i>-1,6%</i>	<i>-0,5%</i>
Total encours brut	3 742,1	4 082,1	4 448,8	4 874,5	5 283,0	8,4%	9,6%
Taux de créances douteuses	10,9%	10,9%	9,4%	8,7%	7,8%	-0,9 pt	-0,7
Taux de provisionnement	71,7%	68,0%	67,9%	66,4%	66,8%	0,4 pt	-1,5 pt

Tableau 4 : Le bilan agrégé

Montants en millions d'euros	31-12-2006	31-12-2007	31-12-2008	Var. 2008/2007
Opérations de trésorerie et interbancaires	636,0	727,3	726,4	-0,1%
Opérations avec la clientèle	2 287,9	2 592,7	2 860,8	10,3%
dont crédits de trésorerie	414,3	481,9	551,1	14,4%
dont crédits à l'équipement	628,5	732,6	825,3	12,7%
dont crédits à l'habitat	1 046,1	1 207,6	1 315,3	8,9%
Opérations sur titres	52,7	80,7	91,1	12,9%
Opérations diverses	153,3	162,0	130,0	-19,8%
Valeurs immobilisées	26,7	27,5	45,0	63,8%
Total ACTIF	3 156,5	3 590,2	3 853,3	7,3%
Opérations de trésorerie et interbancaires	1 088,3	1 285,6	1 585,7	23,3%
Opérations avec la clientèle	1 637,4	1 846,4	1 781,6	-3,5%
dont comptes ordinaires créditeurs	951,1	1 073,4	999,6	-6,9%
dont comptes d'épargne à régime spécial	429,9	436,9	450,0	3,0%
dont comptes créditeurs à terme	192,8	205,7	245,6	19,4%
Opérations sur titres	15,9	15,7	15,7	0,0%
Opérations diverses	121,3	139,8	137,2	-1,9%
Capitaux propres, provisions et assimilés	293,6	302,7	333,1	10,1%
dont capital	58,5	60,6	60,2	-0,7%
Total PASSIF	3 156,5	3 590,2	3 853,3	7,3%

Tableau 5 : Le compte de résultat agrégé

Montant en millions d'euros	2006	2007	2008	Var. 2008/2007
(+) Opérations de trésorerie et interbancaire	-11,0	-18,9	-28,5	50,7%
(+) Opérations avec la clientèle	135,0	147,9	162,3	9,7%
dont Opérations de crédit bail et assimilé	-	-	-	-
(+) Opérations sur titres	0,5	0,4	0,6	58,6%
(+) Opérations de financement à long terme	3,0	4,3	4,5	5,6%
(+) Opérations de change	0,3	0,3	0,4	21,5%
(+) Opérations de hors-bilan	3,6	2,1	1,4	-34,7%
(+) Opérations de services financiers	22,9	23,5	23,3	-0,9%
(+) Autres opérations d'exploitation bancaire	1,9	2,6	4,0	54,9%
(+) Produits accessoires et divers nets	5,2	6,6	7,8	16,9%
(-) Dot. nettes aux prov. sur activité de portefeuille	0,0	0,0	1,2	ns
(-) Dot. nettes aux Prov. sur titres de placement	0,0	0,0	0,0	ns
(=) Produit net bancaire	161,4	168,8	174,6	3,4%
(-) Frais généraux	111,6	117,8	118,8	0,8%
dont frais de personnel	63,2	67,7	68,3	0,8%
dont services extérieurs	44,7	46,9	47,0	0,3%
(-) Dotations aux amortissements	3,8	3,9	3,9	1,5%
(-) Dot. nettes aux prov. sur Immo. corp. et non corp.	-	-	-	-
(-) Quote-part des frais de siège social	0,0	-	-	-
(-) Quote-part sur opérations d'exploitation non bancaire faites en commun	-	-	-	-
(-) Charges refacturées	2,3	2,9	3,3	12,1%
(=) Résultat brut d'exploitation	48,3	50,1	55,1	10,1%
(-) Dotations nettes aux provisions sur créances douteuses	-8,3	-5,3	-9,1	70,1%
(-) Autres dotations nettes aux provisions pour dépréciation	-0,1	-0,1	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions pour risques et charges	2,8	-2,0	4,8	ns
(-) Pertes nettes sur créances irrécupérables	12,6	15,1	9,8	-34,9%
(+) Intérêts sur créances douteuses	9,6	10,1	6,1	-39,4%
(=) Résultat d'exploitation	51,0	52,5	55,7	6,1%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	0,0	0,3	0,1	-56,0%
(+) Plus-values nettes sur cession d'immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	ns
(-) Dotations nettes aux provisions sur immobilisations financières	0,3	-	0,0	ns
(=) Résultat courant avant impôt	50,6	52,7	55,7	5,7%
(+) Produit net exceptionnel	-0,2	-0,7	-0,1	-80,5%
(-) Dotations nettes au FRBG	6,2	6,9	3,7	-46,1%
(-) Dotations nettes aux provisions réglementées	0,0	0,0	0,0	-77,8%
(-) Impôt sur les bénéfices	16,7	17,0	19,2	12,9%
(=) Résultat net	27,6	28,1	32,7	16,2%

Annexe 3 : Chronologie des principaux évènements de l'année 2008

Janvier

- **Visite de François Fillon en Martinique.** De passage en Martinique, le 7 janvier, le Premier ministre a dressé le bilan des interventions de l'Etat suite aux catastrophes naturelles (cyclone Dean et tremblement de terre) survenues en 2007. Cette visite officielle a également été l'occasion de préciser les contours des interventions de l'Etat en Outre-mer en vue d'un développement économique plus autonome.
- **Modernisation du Port de Fort-de France.** A l'occasion de la visite des responsables du port de Dunkerque, les responsables du port de Fort-de-France ont évoqué les potentialités de croissance des infrastructures portuaires notamment par le biais du développement du transbordement et du trafic de vraciers.
- **Une fédération pour le tourisme martiniquais.** Afin de développer une synergie dans leurs actions, les professionnels du tourisme créent la fédération du tourisme de Martinique présidé par Donald Monplaisir.

Février

- **Conflit social sur le port de Fort de France.** Les infrastructures portuaires sont bloquées durant une dizaine de jours par les manutentionnaires.
- **Nouveau président pour la CGPME.** Alexandre RICHOL, dirigeant d'une société de gardiennage, remplace Fernand ODONAT.

Mars

- **Inauguration du pôle Femme-Mère-Enfant.** La Maison de la Femme de la Mère et de l'Enfant (MFME) ouvre ses portes le 6 mars. D'une superficie totale de 16 000 m², la capacité d'accueil est de 171 lits. La structure remplace l'hôpital maternité Victor FOUCHE désormais fermé au public.
- **Un nouveau secrétaire d'Etat à l'Outre-mer.** Suite à la démission de Christian ESTROSI, réélu Maire de Nice, Yves JEGO est nommé Secrétaire d'Etat en charge de l'Outre-mer.
- **Valorisation de la production locale.** La filière banane a initié une campagne locale de promotion visant à valoriser les modes de production et la qualité de la banane. Par ailleurs, les dirigeants de Japan Import System se sont rendus à la plantation Saint-James afin d'engager des négociations pour la mise en place de partenariats commerciaux pour favoriser la distribution du rhum Saint-James au Japon.

Avril

- **Fin de la liaison vers les Etats-Unis.** Après 16 mois d'exploitation, Delta Airlines met un terme à la liaison Atlanta/Fort de France, le 5 avril, en raison de la flambée des cours du kérosène, de l'appréciation de l'euro face au dollar et d'un taux de remplissage insuffisant.
- **Disparition d'Aimé Césaire.** Poète, acteur politique majeur et Maire Honoraire de Fort de France, Aimé Césaire est décédé le 17 avril 2008 à l'âge de 94 ans.
- **Quatrième édition de Martinique export.** La manifestation s'est tenue du 22 au 24 avril et a permis aux entreprises d'identifier les opportunités de développement sur les marchés étrangers. L'assainissement de l'eau, le traitement des déchets et les technologies de l'information et de la communication ressortent comme les secteurs à forte potentialité à l'export.

Mai

- **Modification du paysage bancaire.** Le 15 mai 2008, le CECEI a donné son accord sur la fusion du Crédit Moderne Antilles et du Crédit Moderne Guyane, le premier absorbant le second. La société financière a désormais pour dénomination sociale Crédit Moderne Antilles Guyane. Par ailleurs, le 21 mai 2008, la société CAFINEO a été agréée par le CECEI en tant que société financière en vue de proposer à la clientèle des particuliers du groupe de distribution CAFOM, des crédits à la consommation, des crédits à court terme, des crédits travaux ainsi que des moyens de paiement.
- **Mise en place d'une aide au Fret.** La Commission Européenne a autorisé la mise en place de l'aide au fret jusqu'en 2013. Le plan de 500 millions d'euros vise à compenser les handicaps (insularité et éloignement) des régions ultrapériphériques.
- **Les Rhums Clément à l'export.** Les responsables des rhums Clément ont reçu des distributeurs suisses et italiens pour leur faire connaître le processus de fabrication du rhum agricole, en vue de développer les ventes à l'export.

Juin

- **Visite du ministre de l'intérieur.** Michèle Alliot-Marie a signé une convention avec le syndicat de la grande distribution pour se conformer à la réglementation sur les délais de paiement. Ces derniers prendront désormais effet à la réception de la marchandise et non plus à la date d'expédition. Par ailleurs, la grande distribution s'engage à valoriser les produits locaux et à promouvoir les marques de distributeurs (MDD).
- **De nouvelles orientations pour les Rhums JM et Saint-Etienne.** Les rhums JM partent à la conquête du marché chinois et vise une clientèle haut de gamme en se positionnant comme un produit de luxe. De son côté, le rhum de l'habitation Saint-Etienne s'offre un nouveau packaging et devient le rhum HSE.

- **Lancement du dispositif d'aides régionales.** Dans le cadre des orientations du SMDE, 18 millions d'euros d'aides par an seront alloués jusqu'en 2013 en faveur de l'emploi, du soutien au secteur touristique, du soutien à l'exportation et de la création d'entreprise.

Juillet

- **Une centrale photovoltaïque en Martinique.** Fruit du partenariat réunissant la CACEM et le Conseil Régional, la 1^{ère} centrale photovoltaïque de la Martinique a été inaugurée le 1^{er} juillet. Intégrée à l'unité de traitement et de valorisation des déchets (UTVD), elle permet d'alimenter 300 foyers en électricité et de réaliser une économie de 650 tonnes de CO² et de 65 tonnes d'équivalent pétrole par an.

Août

- **Système d'importation européen de bananes.** L'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) a donné une suite favorable à la plainte des pays latino-américains dénonçant le principe d'un droit de douane sur leur production. Les pays européens et ACP ont fait appel de cette décision via l'Union européenne. Néanmoins, une baisse progressive du droit de douanes sur les importations de bananes dollars a été acceptée comme base de négociation par la Commission européenne.
- **Nouvelles orientations de la Chambre d'agriculture.** L'institution a présenté son rapport d'orientation 2007-2013 visant à assurer la pérennité de l'activité agricole et à valoriser le potentiel de croissance agricole. Par ailleurs, la Chambre d'agriculture a établi un plan de gestion de la problématique du chordecone qui prévoit de valoriser l'exigence de sécurité alimentaire par le biais d'une labellisation et de la création d'un centre technique dédié à l'innovation technologique et à l'expérimentation.

Septembre

- **Multiples actions pour relancer le tourisme.** Face au repli de 15 % des réservations pour la saison 2007-2008 et à la fermeture de plusieurs établissements hôteliers, le Comité martiniquais du tourisme (CMT) a annoncé, lors du salon Top Résa, l'accord de partenariat entre la Région et la LIAT en vue de la commercialisation d'une offre multi-destinations. Par ailleurs, le CMT a renouvelé son partenariat avec Air Caraïbes et s'est engagé avec la centrale de réservation d'Auchan pour la commercialisation de voyage à forfait.

Octobre

- **Une nouvelle centrale électrique.** EDF a signé le contrat de construction de sa nouvelle centrale à Bellefontaine. L'investissement de 350 millions d'euros devrait prendre en compte les contraintes environnementales.
- **Danuta Hubner est de passage dans le département.** A l'issue de la 14^e conférence des RUP en Guyane, la commissaire européenne en charge de la politique régionale s'est rendue en Martinique pour participer à une séance de travail au Conseil régional autour de la communication et des nouvelles stratégies européennes pour les RUP.

- **Saison cyclonique : ouragan Omar.** Le 16 octobre, la houle cyclonique provoquée par l'ouragan Omar a généré des dégâts matériels (ouvrages portuaires, équipements touristiques) sur le littoral caraïbe entraînant des perturbations sur le réseau routier.

Novembre

- **Reprise de la croisière.** Les navires Bleu de France et Ventura ont fait escale à la Martinique. D'une capacité respective de 700 et 3 600 passagers, les navires poursuivront leurs escales en début d'année 2009. Parallèlement, des pourparlers ont été engagés en vue de permettre à la Martinique de devenir la tête de ligne de ces navires.
- **Lancement du médiateur du Crédit à la Martinique.** Dès le 14 novembre, les entreprises rencontrant des difficultés d'accès au crédit peuvent recourir au dispositif de la médiation du crédit. Par ailleurs, un plan de soutien au financement des PME est mis en place par le gouvernement.
- **Lancement des Programmes Opérationnels (PO) 2007-2013.** Le 26 novembre, les PO 2007-2013 ont été officiellement présentés au Palais des congrès de Madiana.

Décembre

- **Intégration verticale de la filière banane.** L'union des groupements de bananes de Guadeloupe et Martinique a réalisé l'acquisition du premier réseau français de mûrissierie « Fruidor » du Groupe Pomona. L'investissement est estimé à 56 millions d'euros.
- **Un nouveau centre commercial à Fort de France.** Le centre commercial Perrinon (24 000 m²) ouvre ses portes. L'ensemble est composé de quarante-cinq commerces (13 000 m² dédiés au commerce) dont quinze ouverts dès l'inauguration.
- **Surtaxe pour le rhum.** Le projet de loi des finances de la Sécurité sociale pour 2009 prévoit une disposition relevant les taxes sur les spiritueux et les alcools forts de 23%. Celle-ci devrait augmenter de 6% le prix des rhums commercialisés en Métropole.
- **Congrès des élus de la Martinique.** Cinq ans après le référendum ayant conduit au rejet de la création d'une assemblée unique en Martinique, le congrès des élus s'est réuni le 18 décembre sur le thème de la réforme institutionnelle. Ce dernier s'est majoritairement prononcé en faveur d'une évolution institutionnelle conduisant à renforcer l'autonomie de la collectivité dans le cadre de l'article 74 de la Constitution.
- **Loi programme pour le développement économique de l'Outre-mer (LODEOM).** L'ensemble de l'année a été rythmé par les réflexions autour de la nouvelle loi programme pour l'Outre-mer. Les principales évolutions du projet de loi concernent la réorientation du dispositif de défiscalisation vers le logement social et le logement intermédiaire. La défiscalisation dans le logement libre étant amenée à disparaître au 31 décembre 2011. Par ailleurs, le projet de loi prévoit la création de zones franches globales d'activité, l'exonération de charges patronales et la rationalisation du dispositif de la TVA non perçue récupérable.

Annexe 4 : Liste des publications

La Lettre de l'Institut d'émission

Bulletin trimestriel de conjoncture : Suivi de la conjoncture financière et bancaire
Suivi de la conjoncture économique

Rapport annuel : Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte,
Saint-Pierre-et-Miquelon, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rapport annuel du siège de l'IEDOM

Ces publications sont disponibles en ligne sur le site www.iedom.fr

Les Notes de l'Institut d'émission

Les relations entre la Guyane et ses pays frontaliers (mai 2006)

La grande distribution en Martinique (juillet 2006)

L'énergie en Guyane (novembre 2006)

L'énergie dans les DOM (janvier 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2005 (janvier 2007)

Enquête typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Etude typologique 2005-2006 sur le surendettement dans les DOM (juillet 2007)

Evolutions statutaires et institutionnelles de l'outre-mer (septembre 2007)

La formation du produit net bancaire dans les DOM en 2006 (octobre 2007)

Compétitivité des ports ultramarins dans leur environnement régional (décembre 2007)

Le secteur des transports dans les DCOM (décembre 2007)

Panorama de l'activité bancaire dans les DOM en 2006 (décembre 2007)

Quel impact de la politique monétaire sur le coût du crédit aux entreprises OM ? (décembre 2007)

La gestion des déchets dans les DCOM (novembre 2008)

La gestion des déchets à la Guadeloupe (novembre 2008)

Les Notes expresses

N° 30 L'épargne bancaire des ménages en Guyane de 1997 à 2004

N° 31 Endettement et surendettement des ménages en Guyane

N° 32 L'immobilier d'habitation à Mayotte

N° 33 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré mi-février 2006

N° 34 Impact économique de l'épidémie de Chikungunya à la Réunion mesuré fin mars 2006

N° 35 Le secteur du bâtiment et des travaux publics en Martinique

N° 36 Les valeurs mobilières détenues à la Réunion

N° 37 L'énergie électrique à la Guadeloupe

N° 38 Le secteur aurifère en Guyane

N° 39 Le financement bancaire du commerce en Guadeloupe

N° 40 Les défaillances d'entreprises en Martinique entre 2004 et 2006 (juin 2007)

N° 41 La filière banane à la Martinique : état des lieux et perspectives (juillet 2007)

- N° 42 La filière rizicole en Guyane (septembre 2007)
- N° 43 Le commerce extérieur à Mayotte entre 2002 et 2006 (septembre 2007)
- N° 44 Le transport à Mayotte (septembre 2007)
- N° 45 Le transport en Guyane (septembre 2007)
- N° 46 Dean à la Martinique : impact sur le tissu économique (novembre 2007)
- N° 47 Les coopératives agricoles en Guyane (décembre 2007)
- N° 48 Le développement du transport urbain et interurbain en Martinique (décembre 2007)
- N° 49 Le tourisme à la Réunion (janvier 2008)
- N° 50 La gestion des déchets ménagers et assimilés à la Guyane (août 2008)
- N° 51 Le financement bancaire des entreprises à la Guyane (août 2008)
- N° 52 La gestion des déchets à Mayotte (novembre 2008)

Notes CEROM en partenariat Iedom, Insee, AFD

- Guadeloupe : une économie en déficit... d'image (mars 2004)
- Réunion : Une double transition presque réussie (octobre 2004)
- L'économie martiniquaise au passage de 2000 : une trajectoire vertueuse ? (juin 2005)
- Emergence de nouveaux moteurs de croissance - le rattrapage économique réunionnais explique 1993-2002 (novembre 2005)
- Les entreprises de Martinique (septembre 2007)

Ont collaboré à cet ouvrage :

Arnaud BELLAMY-BROWN

Camille BERTRANDIAS

Laurent FAKHOURY

Catherine LEROUX

Reynald MATHIEU

Jacqueline MISAINÉ

Michèle ROVELA-MARTHELY

Directeur de la publication : Y. BARROUX
Responsable de la rédaction : A. BELLAMY-BROWN
Editeur : IEDOM
Imprimé par Berger Bellepage (Martinique)
Achévé d'imprimer : juillet 2009 - Dépôt légal : juillet 2009
Prix : 12,50 € - ISSN 1632-420X – ISBN 978-2-916119-32-8

ISSN 1632-420X

ISBN 978-2-916119-32-8

